



Conseil Général Département du Nord

CONSEIL GENERAL

REUNION DES 25 et 26 JUIN 2012

PROCES-VERBAL

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général les 25 et 26 juin 2012 sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du Conseil Général.

Nombre de membres en exercice : 79

Etaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Vincent LANNOO, Alexandra LECHNER, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Jacques MICHON, Luc MONNET, Rémi PAUVROS, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Gérard BOUSSEMART donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Guy BRICOUT, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Didier DRIEUX, Jean-René LECERF donne pouvoir à Alain POYART, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, René LOCOCHE donne pouvoir à André FIGOUREUX, Jacques PARENT donne pouvoir à Renaud TARDY, Michel VANDEVOORDE donne pouvoir à Philippe LETY

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : Jean-Luc PERAT, Eric RENAUD

LUNDI 25 JUIN 2012 - MATIN

Monsieur le Président ouvre la séance à 11 heures 05 et demande à Monsieur Nicolas SIEGLER de procéder à l'appel nominatif.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Départementale peut valablement délibérer.

Monsieur le Président présente ses plus sincères condoléances à Monsieur Bernard DELVA qui a perdu ses parents le 28 mars dernier, à Monsieur Bernard HANICOTTE pour la disparition brutale de son frère et à Monsieur Michel LEFEBVRE suite au décès de son beau-père, Monsieur Stanislas Soloch, Maire de Douchy-les-Mines de 1977 à 2001.

Monsieur le Président félicite Madame Evelyne SYLVAIN, Directrice Générale Adjointe, qui a reçu récemment la médaille dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Monsieur le Président annonce que Madame Monique LEMPEREUR qui siégeait en qualité de non inscrite le fera désormais au nom du Groupe Socialiste et Apparentés et que Monsieur Jean-Luc PERAT qui appartenait au Groupe Socialiste et Apparentés siègera à l'avenir parmi les collègues non-inscrits.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il a fait déposer sur les tables le numéro spécial du magazine Archéologia sur le Forum Départemental Antique de Bavay.

Monsieur le Président indique qu'une vidéo présentant l'activité départementale va être projetée dans l'hémicycle.

Monsieur le Président évoque les résultats des élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012 ainsi que ceux des élections législatives des 10 et 17 juin derniers. Il salue et félicite Messieurs Rémi PAUVROS, Jean-Pierre ALLOSSERY et Jean-Pierre DECOOL qui ont été élus lors du scrutin législatif.

Monsieur le Président cite les conseillers généraux élus députés suppléants, Messieurs Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Jean-Luc DETAVERNIER, Michel GILLOEN, Jacques HOUSSIN, Didier MANIER, Jacques MICHON, Serge VAN DER HOEVEN, Philippe WAYMEL et Mesdames Brigitte LHERBIER et Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

Monsieur le Président fait remarquer que le Conseil Général du Nord a fourni 25 candidats titulaires ou suppléants aux dernières élections législatives.

Monsieur le Président explique que deux membres de l'exécutif élus députés sont confrontés aux règles relatives au cumul des mandats, car ils sont Maires de communes importantes. Il annonce que Messieurs Rémi PAUVROS et Jean-Pierre ALLOSSERY vont faire le choix de renoncer à leur mandat de Conseiller Général.

Monsieur le Président salue l'action que Messieurs Rémi PAUVROS et Jean-Pierre ALLOSSERY ont accomplie au sein du Département et les en remercie.

Monsieur le Président annonce qu'il convoquera une séance plénière de l'Assemblée Départementale le 10 septembre prochain pour procéder à une nouvelle élection de la Commission Permanente et à diverses désignations. Il souhaite qu'à cette occasion il y ait un débat de politique générale avec une intervention des présidents de groupes sur le nouveau contexte politique national et ses conséquences au niveau local.

Monsieur le Président déclare qu'il ne sera pas un Président du Conseil Général du Nord inerte, au prétexte que la majorité nationale correspondrait à ses orientations politiques. Il précise qu'il restera le représentant d'un département qui souffre de trop d'inégalités en ce qui concerne la santé publique, qui doit faire face à la crise économique et sociale, et qui exprime des attentes fortes en matière d'autonomie.

Evoquant les Conseils Cantonaux de Concertation (CCC), Monsieur le Président cite les 7 qui ont été établis ainsi que les 7 autres en cours d'installation. Il indique qu'il aimerait qu'à la fin du mandat, les CCC soient installés partout, avec la souplesse nécessaire et en tenant compte de la réalité de chacun des territoires.

Monsieur le Président signale que les élus du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) vont prochainement quitter leurs fonctions. Il souhaite que l'Assemblée Départementale puisse rendre hommage collectivement au travail de tous ceux qui se sont mobilisés autour de cette démarche.

Monsieur le Président évoque la dernière séance plénière du CDJ qui s'est tenue le 2 juin dernier au Forum Antique de Bavay. Il porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'il a, à cette occasion, remis le prix du CDJ qui récompense les actions citoyennes menées par d'autres collégiens du Nord en matière de solidarité, culture, environnement et développement durable.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que le 23 juin dernier, Monsieur Laurent COULON et lui-même ont remis à plus de 200 jeunes leur place pour les jeux olympiques qui se dérouleront à Londres et dans sa périphérie du 27 juillet au 12 août 2012.

Monsieur le Président explique qu'aux côtés de cette opération Jeux en Nord, le Conseil Général a souhaité permettre à d'autres jeunes Nordistes d'assister aux compétitions olympiques, notamment une cinquantaine de jeunes de l'EPDSAE et de cinquante jeunes lauréats d'un concours photo organisé par le Département sur le thème de l'olympisme.

Monsieur le Président souligne que le Département a, d'une part, contribué à l'organisation de championnats qualificatifs pour les jeux olympiques et, d'autre part, qu'il

a souhaité soutenir plusieurs manifestations qui accueilleront les athlètes paralympiques en amont des épreuves.

Monsieur le Président signale que le Conseil Général a décidé de soutenir le tour des champions, et que 5 bus aux couleurs de l'olympisme traverseront la région avant d'arriver à Lille le 22 septembre 2012 pour une grande parade festive.

Monsieur le Président indique que le 13 juin dernier à Montigny-en-Cambrésis, il a, en compagnie de nombreux Conseillers Généraux, procédé à la signature d'une convention de partenariat 2012-2014, entre le Département du Nord et la Chambre régionale d'agriculture en application de la délibération du 21 mai dernier.

Monsieur le Président souligne qu'il a rappelé à cette occasion l'objectif global de la politique agricole départementale qui est de promouvoir une agriculture dynamique, durable et solidaire.

Evoquant les 8 radars pédagogiques mis en place les 5 et 6 juin derniers, Monsieur le Président rappelle que le Département a fait de la sécurité du réseau routier le premier objectif de son plan routier départemental. Il explique que les sites ont été choisis pour leur caractère accidentogène et que les radars, outre leur visée pédagogique serviront de diagnostic permettant de faire émerger des mesures concrètes d'amélioration et d'aménagement de ces routes.

Monsieur le Président annonce que le Département, soucieux de favoriser l'accès à la culture de tous les Nordistes, a décidé de renouveler le dispositif de navettes estivales à destination des 4 musées départementaux avec un tarif préférentiel incluant l'entrée au musée et le transport aller-retour. Il précise que les villes de départ seront Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Caudry, Lille, Maubeuge, Solesmes et Valenciennes.

Monsieur le Président signale qu'une campagne de communication sera réalisée autour de la nouvelle organisation du réseau Arc-en-Ciel. Il explique que les objectifs de cette campagne seront d'accroître la notoriété et l'image du réseau, d'augmenter la fréquentation et le nombre d'abonnés et de réaffirmer son ouverture à tous les types d'usagers.

Monsieur le Président évoque quelques éléments calendaires :

- le 2 juillet 2012 :
Réunion de la Commission Permanente
- les 2 et 3 août 2012 :
Délégation aux Jeux Olympiques de Londres
- le 10 septembre 2012 :
Assemblée Plénière

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les procès-verbaux des réunions des 28 novembre 2011, 19, 20 et 21 décembre 2011 et du 26 mars 2012 qui, sans observation, sont adoptés à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRÉSIDENT

Monsieur le Président indique qu'il reporte l'examen du dossier n°7 à l'après-midi afin de permettre à Monsieur Jean-René LECERF de s'exprimer sur ce rapport.

Monsieur le Président explique qu'outre les désignations mentionnées au rapport, il convient de désigner d'autres Conseillers Généraux dans des structures officielles. Il indique qu'un amendement au rapport a été déposé sur table.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux des désignations proposées :

▪ **Concernant le rapport n°1 :**

Représentation du Conseil Général au sein de la Commission départementale de désignation des jurés et des citoyens assesseurs (anciennement intitulée Commission de Jury Criminel) – Renouvellement.

- Gérard BOUSSEMARY
- Delphine BATAILLE
- Michel MANESSE
- Jean-Claude QUENNESSON
- Brigitte LHERBIER

▪ **Concernant l'amendement au rapport n°1 :**

① *Représentation du Conseil Général au sein de la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).*

- le Président du Conseil Général ou son représentant :
Jean SCHEPMAN
(siège aussi à la formation spécialisée compétente pour les carrières)
- Michel GILLOEN (titulaire)
- Sylvie LABADENS (titulaire)
- Françoise POLNECQ (suppléante)
- Guy BRICOUT (suppléant)

répartis au sein de Formations Spécialisées :

- *Formations nature, publicité, faune sauvage captive :*
- Michel GILLOEN (titulaire)
- Sylvie LABADENS (titulaire)
- Françoise POLNECQ (suppléante)
- Guy BRICOUT (suppléant)

- *Formation Sites et paysages :*

- Michel GILLOEN (titulaire)
- Françoise POLNECQ (suppléante)

- *Formation Carrières :*

- le Président du Conseil Général ou son représentant :
Jean SCHEPMAN
- Michel GILLOEN (titulaire)
- Françoise POLNECQ (suppléante)

② *Représentation du Conseil Général au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SAGE) du Delta de l'Aa.*

- Joël CARBON
- Jean SCHEPMAN
- Jean-Pierre DECOOL

③ *Représentation du Conseil Général au sein de la Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur.*

- Gérard BOUSSEMARY (titulaire)
- Medhi MASSROUR (suppléant)

④ *Constitution de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes constituée entre le Département et la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre pour l'aménagement du carrefour des 4 chemins sur le territoire de la commune de Marpent.*

- Philippe LETY

Monsieur le Président attire l'attention sur le rapport n°6 qui propose que le Département témoigne de sa solidarité envers la commune de Marez, victime de plusieurs incendies volontaires. Il indique qu'un rapport spécifique sera présenté en Commission Permanente pour l'attribution de manière exceptionnelle d'une aide à cette commune.

Concernant le rapport n°2, Monsieur Christian POIRET souligne l'accès à présent dématérialisé au document ainsi que sa présentation claire et synthétique. Il fait observer que l'approche critique n'est pas la caractéristique principale du document.

Monsieur POIRET attire l'attention sur le vocabulaire employé dans le document. Il pense que le Département du Nord prend enfin en compte les réalités économiques.

Monsieur POIRET annonce que le Groupe Union Pour le Nord prendra acte du rapport départemental d'activité pour 2011.

Monsieur POIRET demande si un accueil du représentant de l'Etat dans l'hémicycle est prévu pour la présentation du rapport d'activités de l'Etat dans le Nord.

Monsieur le Président explique que dans un contexte de période électorale, Monsieur le Préfet et lui-même ne souhaitent pas que le bilan des activités de l'Etat soit l'objet d'un débat qui peut-être aurait pris une dimension autre que celle de la bienséance habituelle. Il ajoute que des négociations sont en cours pour une présentation à l'automne.

Monsieur le Président fait remarquer à Monsieur POIRET que le rapport n°2 comporte également un vocabulaire correspondant aux nouvelles priorités des instances nationales. Il estime que le développement économique doit

être au service de la justice, de l'emploi et du bien-être des concitoyens.

Evoquant le rapport n°3, Monsieur Luc MONNET remarque que la nouvelle programmation prévoit une dotation budgétaire en augmentation. Il souligne que les priorités porteront sur les projets ayant un impact sur le développement économique, l'inclusion sociale, l'énergie et la croissance durable.

Monsieur MONNET attire l'attention sur les « régions en transition » qui pourraient être créées, parmi lesquelles la région Nord/Pas-de-Calais. Il souligne que des arbitrages doivent être réalisés au sein des institutions européennes et que la crise économique et financière risque de conduire à une remise en cause de cette intention.

Monsieur MONNET estime qu'un nouveau rapport d'information devant l'Assemblée Départementale serait utile à l'issue des négociations mais avant l'élaboration des programmes opérationnels.

Monsieur MONNET considère que le rapport d'information présenté est un véritable manifeste en faveur d'une concertation active entre l'Etat, la Région et les Départements.

Considérant les relations du Département avec la Région, Monsieur MONNET indique que celles-ci pourraient être amenées à évoluer si les Régions françaises étaient conduites à devenir les autorités de gestion des fonds européens en lieu et place de l'Etat. Il demande à Monsieur le Président s'il dispose d'informations et s'il a une position à ce sujet.

Monsieur MONNET annonce que le Groupe Union Pour le Nord prendra acte du rapport d'information.

Monsieur le Président signale qu'il informera l'Assemblée Départementale, chaque fois que cela s'avèrera nécessaire, de l'avancée du Département au service des Nordistes. Il précise qu'il est favorable à une Europe qui prend plus en compte les besoins des territoires, y compris peut-être par une évolution de la législation française sur la gestion des fonds européens.

Monsieur Frédéric MARCHAND indique que le Département du Nord est déterminé à faire en sorte d'avoir toute sa place dans ce qui s'organise à Bruxelles dans le cadre des perspectives européennes pour 2020. Il rappelle que la démarche de démocratie participative permettra à chacun d'avoir toute la connaissance sur les mécanismes en préparation en matière de stratégie européenne.

Monsieur MARCHAND souligne que notre région ne doit pas être absente de ce nouveau dispositif de « région en transition » qui va être mis en place.

Concernant le rapport n°5, Monsieur le Président explique qu'un logement de fonction sera créé au Musée du Verre de Sars-Poteries pour offrir un attrait supplémentaire au nouveau poste de directeur du Musée.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 1

DA/2012/570

OBJET :

REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DESIGNATION DES JURÉS ET DES CITOYENS ASSESSEURS (ANCIENNEMENT INTITULEE COMMISSION DE JURY CRIMINEL) RENOUELEMENT

Dans le cadre de l'établissement de la liste annuelle des jurés, l'article 262 du code de procédure pénale a institué une commission chargée d'exclure les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'aptitude légale aux fonctions de juré et de citoyen assesseur.

Elle comprend, notamment, cinq Conseillers Généraux désignés chaque année par le Conseil Général.

Par courrier du 20 mars 2012, Monsieur le Préfet demande de lui communiquer le nom des Conseillers Généraux appelés à siéger au sein de cette commission durant les mois de juin et de septembre 2012.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner cinq Conseillers Généraux appelés à siéger au sein de la commission départementale de désignation des jurés et des citoyens assesseurs, conformément au tableau ci-joint.

**AMENDEMENT AU RAPPORT N°1
Dossiers du Président
DA/2012/570**

Objet : Représentation du Conseil Général au sein de la commission départementale de désignation des jurés et des citoyens assesseurs (anciennement intitulée Commission du Jury Criminel) – Renouveaulement.

Exposé des motifs

Outre les désignations mentionnées au rapport, il convient de procéder à des désignations pour lesquelles la date de constitution de la commission et/ou l'enjeu opérationnel ne permet pas de différer l'examen de ces affaires à la prochaine réunion du Conseil Général.

- 1 **La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)** concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie. Elle contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Présidée par le Préfet, elle est composée de membres répartis en 4 collèges :

- Un collège de représentants des services de l'Etat
- Un collège de représentants élus des collectivités territoriales
- Un collège de personnalités qualifiées en matière de science de la nature, de protection des sites et du cadre de vie...
- Un collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée, soit « Nature », « Publicité », « Faune sauvage captive », « Sites et paysages » et « Carrières », elles-mêmes composées à parts égales de membres de chacun des quatre collèges précités.

L'article 9 du décret 2006-665 prévoit que les représentants des collectivités territoriales siégeant au sein de commission administratives, dont la CDNPS, sont nommés sur proposition de leur organe délibérant pour une durée de trois ans.

Monsieur le Préfet sollicite le Département afin de désigner conformément au tableau ci-joint, ses représentants.

- 2 La composition de **la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa** doit être modifiée et les services de l'Etat sollicitent le renouvellement de la désignation des représentants du Département, sachant que le collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux comprend, notamment :
 - 3 représentants du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais
 - 3 représentants du Conseil Général du Pas-de-Calais
 - 3 représentants du Conseil Général du Nord
- 3 D'autres part, le Préfet nous informe de la création de l'article R123-34 du code de l'environnement relatif à la nouvelle composition de la **commission départementale chargée de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur.**

Il a lieu de désigner un Conseiller Général pour siéger au sein de cette commission.

Le fonctionnement de cette nouvelle commission relève maintenant du décret 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif. Le Conseiller Général désigné ne pourra être suppléé que par un membre de la même assemblée délibérante. Il doit donc y avoir, également, désignation d'un suppléant.

- 4 Par ailleurs, lors de la réunion du 2 juillet 2012, la Commission Permanente sera invitée à délibérer sur l'autorisation de signer un avenant à une convention de groupement de commandes passée entre **le Département et la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre.**

Cet avenant a pour objet de permettre la constitution d'une commission d'appel d'offres ad hoc en vertu de

l'article 8 du code des marchés publics.

Si la Commission Permanente a le pouvoir d'autoriser la signature de cette convention par délégation du Conseil Général, cette délégation ne l'habilite pas à désigner le représentant du Département à la Commission d'Appel d'Offres du Groupement.

Afin de permettre une mise en œuvre opérationnelle rapide de cette convention, il convient, par anticipation et sous réserve que l'autorisation de signer l'avenant soit donnée par la Commission Permanente, de procéder à cette désignation.

AMENDEMENT

Je propose au Conseil Général :

- de décider de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner 4 élus (2 titulaires et 2 suppléants) pour siéger dans le collège représentant les élus des collectivités territoriales en formation « Nature », « Publicité » et « Faune sauvage captive » au sein de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.
- de désigner 2 élus (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger dans le collège des représentants des collectivités territoriales en formation « Sites et paysages » et « Carrières » sachant que le Président du Conseil Général (ou le représentant qu'il désigne) est également membre de la formation spécialisée compétente pour les carrières.
- de désigner 3 élus pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du SAGE du delta de l'Aa.
- de désigner 2 élus (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger au sein de la Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur.
- de désigner 1 élu pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes constituée entre le Département et la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre pour l'aménagement du carrefour des 4 chemins sur le territoire de la commune de MARPENT.

Le projet de délibération amendé correspondant est adopté à l'unanimité.

N° 2

DEACG/2012/827

OBJET :

**RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
ET ORGANISMES ASSOCIES
ANNEE 2011**

Le rapport d'activité présenté annuellement par le Président du Conseil Général à l'Assemblée est prescrit par

l'article L.3121-21 du code général des collectivités territoriales.

Il est conçu réglementairement comme un rapport spécial relatif à la situation du Département, à l'activité et au financement des services départementaux et des organismes qui dépendent du Département.

Le rapport d'activité donne lieu à un débat mais il ne donne pas lieu à délibération sauf pour le Conseil Général à donner acte du dépôt de ce rapport.

Comme les années précédentes, ce rapport est disponible uniquement en libre accès sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.cg59.fr

L'absence d'impression rend possible une présentation plus dynamique. Ainsi, cette année, le rapport comporte des séquences vidéo permettant d'illustrer de façon plus vivante ce qu'ont été les enjeux et les temps forts de l'année 2011.

Pour la première fois, le rapport n'est plus structuré selon l'organisation des services mais selon les 10 axes d'actions issus du débat d'orientation politique de 2011.

Les services supports sont eux-mêmes envisagés à travers leur contribution au renforcement et à la promotion de la qualité du service public rendu par le Département aux Nordistes.

Les organismes associés du Département sont intégrés dans la présentation des politiques à la mise en œuvre desquelles ils contribuent.

Je propose au Conseil Général de me donner acte de la mise à disposition de ce rapport et de sa présentation au débat par l'Assemblée.

N° 3

DRI/2012/831

OBJET :

**RAPPORT D'INFORMATION
LE DEPARTEMENT DU NORD ET LA FUTURE
PROGRAMMATION EUROPEENNE 2014-2020**

Depuis 1989, la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne a permis d'accompagner sur le territoire du Département du Nord une multitude de projets de développement local.

Ses instruments financiers, les fonds structurels européens, sont connus de l'ensemble des acteurs mobilisés sur les problématiques de développement économique, d'insertion, de formation ou encore d'environnement.

Jusqu'à la fin 2006, le dispositif de mise en œuvre des fonds structurels a essentiellement répondu à des objectifs de solidarité territoriale, illustrés par le zonage des programmes sur des territoires industriels, urbains et ruraux en difficulté.

A partir de 2007, c'est une approche thématique qui a

prévalu à l'intervention de ces fonds. L'enjeu était d'améliorer la compétitivité et le potentiel de croissance de l'Union dans le cadre du développement durable. Dès lors, la solidarité territoriale, au titre des programmes de « Convergence » et du Fonds de cohésion, était prioritairement réservée aux régions européennes en retard de développement, ainsi qu'aux régions « ultrapériphériques », dont les Départements d'Outre mer.

Pour les autres territoires français dont le Département du Nord, il s'agissait de décliner les priorités de compétitivité et de développement durable issues des stratégies de Lisbonne et de Göteborg. Dans cet esprit, le zonage des fonds structurels a été abandonné et la sélection des opérations à financer s'est faite sur une base thématique : innovation, compétitivité, environnement, société de la Connaissance... c'est pourquoi les projets à forte valeur ajoutée innovante ont été privilégiés.

La politique de cohésion s'est vue ainsi dotée, pour la période 2007-2013, de 395 milliards d'euros pour l'ensemble de l'Union européenne. Malgré l'élargissement de l'Union et l'accroissement des disparités de développement en Europe, les enveloppes à disposition des territoires français sont restées très conséquentes : près de 14,3 milliards (en prix courant), contre 16 milliards pour la période 2000-2006.

Le présent rapport d'information porte sur les orientations de positionnement du Département dans la perspective des programmes européens 2014-2020, à la fois en termes de périmètre d'intervention des fonds et de modes de gouvernance. Il s'agit de privilégier une approche pluri-fonds centrée sur les projets de règlements présentés par la Commission pour la période suivante.

Ce premier rapport vise à présenter un état d'avancement de la programmation 2014-2020 sur trois points :

- l'impact des projets de règlements sur l'exercice des compétences départementales ;
- les enjeux stratégiques de la programmation 2014-2020 pour le Département du Nord ;
- le calendrier de la programmation 2014-2020.

I- L'impact des projets de règlements sur l'exercice des compétences départementales.

Le 6 octobre 2011, la Commission européenne a publié ses propositions de règlements destinés à encadrer la mise en œuvre de la politique de cohésion 2014-2020.

La Commission propose de poursuivre la politique de cohésion sur l'ensemble des régions, mais en donnant une forte priorité aux régions connaissant les retards de développement les plus importants.

Il s'agirait, dans un souci d'équité afin de mieux moduler l'aide en fonction des besoins, de créer une troisième catégorie de régions bénéficiaires : les régions en transition (avec un PIB compris entre 75 % à 90 % de la moyenne européenne entre 2007 et 2009).

Ces dernières connaissent une situation plus favorable que celle des régions en retard de développement, mais n'ont pas encore atteint le niveau des régions les plus développées. Dix régions françaises feraient partie de cette nouvelle nomenclature dont le **Nord-Pas-de-Calais**.

Pour ces régions, la Commission propose de **plafonner le taux de cofinancement à 60 %**. Il convient de préciser que le classement définitif des régions se fera au moment de l'approbation des textes, sur des statistiques plus récentes. Dans le contexte de crise financière européenne, la Commission risque cependant de remettre en cause cette troisième catégorie de région.

La Commission européenne suggère également de simplifier l'architecture de la politique de cohésion en ne mettant en place que deux Objectifs, liés aux priorités stratégiques d'Europe 2020 : **l'Objectif « Investissement dans la croissance et l'emploi » et l'Objectif « Coopération territoriale européenne »**.

Par ailleurs, le renforcement de la dimension stratégique de la politique de cohésion se traduirait par une concentration des aides sur les grands objectifs de la Stratégie Europe 2020 qui vise à sortir l'Europe de la crise économique et financière en mettant l'accent sur une croissance « intelligente, durable et inclusive ».

Ainsi, le règlement général de la future politique de cohésion prévoit donc une liste de 11 objectifs thématiques (cf annexe), en lien avec la Stratégie Europe 2020, sur lesquels les fonds structurels (FEDER, FSE, FEADER et FEAMP) devraient concentrer leur soutien.

Ces projets de règlements visent également à simplifier les procédures de gestion, proposent des programmes pluri fonds, et imposent un principe de conditionnalité macro économique, sur lequel le Département se devra d'être vigilant.

Les objectifs thématiques seraient ensuite traduits à l'échelle européenne dans un Cadre Stratégique Commun (CSC), et déclinés au niveau national dans des Contrats de partenariats conclus entre la Commission et chacun des Etats membres. Les programmes opérationnels constitueraient toujours le cadre d'intervention opérationnel de la politique de cohésion.

A- Objectif « Investissement dans la croissance et l'emploi ».

- **Le volet FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)**

Les régions en transition et les régions plus développées seraient tenues de concentrer la majeure partie (80 %) de leur dotation FEDER sur :

- l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (20 % au moins de la dotation) ;
- la recherche et l'innovation ;
- l'aide aux PME.

– Le volet FSE (Fonds Social Européen)

Cette dotation serait concentrée à 70 % pour les **régions en transition** et à 80 % pour les régions plus développées sur un maximum de 4 priorités dans les domaines de :

- la promotion de l'emploi pour les demandeurs d'emploi et le soutien à la mobilité professionnelle ;
- l'investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie ;
- la promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté (à hauteur de 20 % minimum de la dotation).

Le terme européen d'inclusion sociale ne recouvre pas exactement la notion française d'insertion, qui renvoie à deux dimensions : l'insertion sociale et l'insertion professionnelle.

En dépit de cette différence, l'inclusion sociale apparaît comme la compétence première des départements, chefs de file de l'action sociale.

L'éducation pourrait également constituer un sujet commun aux départements et aux priorités du FSE. Dans le champ social, le projet de règlement prévoit également que le FSE favorise le respect des droits des personnes handicapées, notamment en matière d'éducation, de travail, d'emploi, ainsi que d'accessibilité.

La réduction de la pauvreté, la promotion d'une inclusion active et le retour à l'emploi vont exiger des collectivités locales, acteurs de proximité, des efforts financiers de grande envergure et un investissement dans les compétences afin d'édifier **une société solidaire**.

C'est pourquoi, le Département, de par ses compétences, est attaché au FSE et à son rôle d'instrument dédié à la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et l'emploi.

– Le volet FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Le FEADER concerne directement les compétences départementales à deux titres :

- le développement rural ;
- l'aide aux communes.

– Le volet FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche)

Le FEAMP concerne les départements qui ont la charge de la compétence « ports de pêche ».

B– Objectif « Coopération territoriale européenne » (INTERREG V).

Pour la période 2014-2020, le financement de la coopération devrait être maintenu dans une configuration similaire à celle qui était en vigueur en 2007-2013, avec

trois catégories de programmes : des programmes destinés aux zones frontalières, des programmes communs à de grandes zones géographiques s'étendant sur plusieurs Etats membres et, enfin, un programme pour la coopération entre collectivités quelle que soit leur localisation.

La concentration vaudrait également pour cet Objectif : quatre objectifs thématiques seraient sélectionnés parmi les onze pour chaque programme de coopération transfrontalière.

II– Les enjeux stratégiques de la programmation 2014-2020 pour le Département du Nord.

Incontournables dans le contexte actuel des départements, les fonds européens ont un impact potentiel sur les collectivités qui dépasse largement leur poids budgétaire, tant en termes de positionnement politique, de développement territorial que d'innovation administrative.

L'implication du Département dans la préparation de la programmation 2014-2020 des fonds européens répond à cet enjeu politique majeur.

En effet le Département est chef de file de l'action sociale et peut donc apparaître comme l'échelon pertinent pour la gestion des crédits FSE, et également comme acteur et financeur sur les larges compétences qui lui sont dédiées (voirie, collèges, transports...)

Le Département entend affirmer son positionnement dans les futurs programmes européens 2014-2020 afin de préserver l'éligibilité de ses domaines de compétences en étant à la veille des propositions et partie prenante des négociations. Même si les changements dans les thématiques proposées sont moins importants que lors de la précédente négociation, les contraintes sont plus fortes en matière de fléchage, et de concentration.

La concentration des aides sur les grands objectifs de la Stratégie Europe 2020 telle que présentée dans les propositions de règlements par la Commission européenne conduisent le Département du Nord à se positionner sur les objectifs thématiques qu'il juge prioritaires pour la collectivité, pour les habitants du Nord de même que pour les acteurs du territoire nordiste, ceci pour chaque Objectif et chaque fonds.

A– Objectif « Investissement dans la croissance et l'emploi ».

– Le volet FEDER

La dotation FEDER serait concentrée à 80 % sur trois objectifs thématiques qui s'inscrivent parfaitement dans les axes politiques développés par le Département :

- l'objectif thématique 1, renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- l'objectif thématique 3, renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises ;
- l'objectif thématique 4, soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs.

Les autres objectifs thématiques prioritaires au titre du FEDER pour la stratégie départementale seraient :

- l'objectif thématique 2, améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication ;
- l'objectif thématique 5, favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques ;
- l'objectif thématique 6, protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources ;
- l'objectif thématique 7, encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles.

En effet pour chacun d'eux, le Département se positionne en tant que maître d'ouvrage ou co-financier. Il pourra d'ailleurs être envisagé qu'un choix plus restreint soit fait au moment des négociations avec les partenaires régionaux et nationaux. Cela viserait :

- l'objectif thématique 2 : le Département est concerné par le volet TIC avec notamment le développement des collèges numériques, l'e-administration et le schéma directeur régional du Très Haut Débit ;
- l'objectif thématique 5 : il concerne l'ensemble du territoire départemental au titre de la gestion des risques d'inondation et particulièrement la région des waterings soumise également aux risques de submersion marine ainsi qu'à la nécessaire adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- l'objectif thématique 6 : il a trait à l'environnement avec comme thématiques prioritaires la gestion hydraulique durable des cours d'eau (continuité et restauration écologique, zones d'expansion de crues), la protection et la gestion des sols, la préservation et le renforcement de la biodiversité. La protection, la promotion et le développement de l'héritage culturel sont également primordiaux ;
- l'objectif thématique 7 : les pôles d'échanges structurant l'aménagement des territoires contribueront au renforcement de la mobilité.

- **Le volet FSE**

La promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté seront bien évidemment un des axes forts pour le Département dans la future programmation européenne au titre du FSE.

Il convient de se positionner sur :

- l'objectif thématique 8, dédié à la promotion de l'emploi et au soutien de la mobilité, ceci dans le cadre du développement et de l'action des

incubateurs, mais également pour la mise en œuvre de chantiers d'insertion, qui concerne bon nombre de domaines d'actions du Département.

- l'objectif thématique 9, pour la promotion de l'inclusion sociale et le combat de la pauvreté, avec la continuité de l'action départementale dans ces domaines, notamment l'insertion des bénéficiaires du RSA. La promotion d'une économie sociale et des entreprises sociales sera également primordiale.

- **Le volet FEADER**

Les priorités se concentreraient sur :

- l'objectif thématique 3 avec l'amélioration de la compétitivité de tous les types d'agriculture et le renforcement de la viabilité des exploitations agricoles (diversification agricole et soutien aux circuits courts) ;
- l'objectif thématique 4 pour le développement de l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture ;
- l'objectif thématique 6 pour la restauration, la préservation et le renforcement des écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie (biodiversité, gestion de l'eau, gestion des sols) ;
- l'objectif thématique 9 afin de promouvoir le développement local dans les zones rurales.

B- Objectif « Coopération territoriale européenne » (INTERREG V).

Le choix de quatre objectifs thématiques doit être également effectué. Il peut être proposé :

- l'objectif thématique 1 : renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- l'objectif thématique 3 : renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, afin de renforcer le développement économique de la zone transfrontalière, et d'accompagner les démarches des porteurs de projets du territoire ;
- l'objectif thématique 5 : favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques, dans la perspective de la gestion transfrontalière des risques d'inondation et de submersion marine mais également pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- l'objectif thématique 6 : protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources qui dessert bon nombre de politiques départementales notamment en maîtrise d'ouvrage dans les domaines de l'environnement et de la culture ;

Néanmoins en tant que chef de file de l'action sociale, le Département pourrait également se positionner sur les objectifs liés à cette thématique sur le transfrontalier.

A savoir :

- l'objectif thématique 8, dédié à la promotion de l'emploi et au soutien de la mobilité ;
- l'objectif thématique 9, pour la promotion de l'inclusion sociale et le combat de la pauvreté.

III- Le calendrier de la programmation 2014-2020.

Pour entrer en vigueur, les projets de règlements devront être adoptés à la fois par le Conseil de l'Union Européenne et par le Parlement Européen. Des propositions d'amendements seront donc formulées par les Etats membres au sein de ces deux institutions, avant qu'un accord final ne soit trouvé avec la Commission.

La proposition de cadre financier pluriannuel pour 2014-2020 prévoit d'allouer 336 milliards d'euros à la politique de cohésion. Elle pourrait être adoptée lors du Conseil européen de décembre 2012.

Le paquet législatif relatif à la politique de cohésion pourrait être adopté dans des délais similaires. Cela permettrait aux Etats membres de soumettre leurs Contrats de partenariats à la Commission mi 2013.

Suivraient ensuite six mois de négociations avant leur adoption à la fin 2013 pour un démarrage de la programmation début 2014.

Conclusion :

Le Département considère la politique de cohésion comme l'un des moteurs de la croissance, permettant le développement des régions, en prenant en compte les enjeux sociétaux tels que le vieillissement de la population et le changement climatique.

Dans un contexte budgétaire européen particulièrement tendu de crise économique et financière, le Département du Nord insiste sur la nécessité d'une politique de cohésion dotée de moyens financiers à la hauteur de ses ambitions.

C'est pourquoi des moyens suffisants doivent être préservés et qu'en aucun cas la politique de cohésion ne doit être une variable d'ajustement dans les négociations sur le futur cadre financier.

Le Département du Nord est convaincu que l'implication des collectivités régionales et locales contribuera à l'amélioration des politiques par la mobilisation de leurs compétences et connaissances des attentes des populations et des besoins locaux propres à chaque territoire.

Le Département du Nord rappelle la nécessité d'aborder la question des **Services Publics** notamment locaux qui contribuent à la cohésion économique, sociale et territoriale dans les négociations à venir.

C'est pourquoi, fort de son expérience et avec la volonté de développer l'attractivité de son territoire, le Département exprime à travers ce rapport ses priorités stratégiques qui s'inscrivent dans les objectifs thématiques fixés par la

Commission européenne pour 2014-2020.

Les travaux avec les différentes directions concernées se poursuivront afin d'affirmer la position du Département dans la future programmation européenne 2014-2020. Il s'agit de peser sur les débats et d'être identifié comme un acteur incontournable.

Le Département entend être présent dans toutes les instances de réflexion et de concertation sur la future période de programmation, comme il l'a toujours été lors des précédentes préparations de programmation.

Les pouvoirs locaux doivent être explicitement associés en amont à la conception et la rédaction des contrats de partenariat, et pas simplement consultés en fin d'élaboration sur des stratégies qui les concernent et qu'ils constitueront.

N° 4

DGS/MDP/2012/832

OBJET :

LANCEMENT D'UN MARCHE PUBLIC POUR LE CHOIX D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE L'ANIMATION DES ATELIERS CITOYENS DEPARTEMENTAUX

Dans sa délibération du 28 novembre 2011 sur la politique de démocratie participative, l'Assemblée Plénière a décidé d'organiser des Ateliers Citoyens Départementaux dont le thème est précisé lors de chaque Débat d'Orientation Politique (DOP).

La création des Ateliers Citoyens est emblématique de la nouvelle approche participative et de la volonté de dynamiser davantage les relations directes avec les citoyens. Les Nordistes sont ainsi invités à un grand débat sur une politique prioritaire pour le Département.

Ces Ateliers Citoyens s'adressent aux citoyens comme aux partenaires du Département et s'articulent autour d'un double mouvement. D'une part, la volonté d'informer les citoyens et les partenaires du Département sur les politiques menées et le contexte économique, social et financier. D'autre part, recueillir la parole et organiser des débats contributifs afin de co-construire ou d'évaluer les politiques publiques mises en place par la collectivité.

Cette démarche participative répond ainsi à deux objectifs :

- Participer à l'élaboration collective de la politique départementale en question ;
- Mobiliser et mettre en relation des acteurs pour construire une dynamique départementale, ancrée dans tous les territoires infra-départementaux, urbains et ruraux.

Les premiers Ateliers Citoyens qui se sont tenus de novembre 2011 à mars 2012 ont ainsi permis de construire avec l'ensemble des nordistes le Projet Educatif Global Départemental qui se déclinera à titre expérimental dès la

rentrée scolaire 2012.

Dans la mesure où il a été décidé de pérenniser le dispositif des Ateliers Citoyens, il convient ainsi de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert.

L'estimation annuelle du besoin s'élève à 100 000 €HT.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général :

- d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de passer un marché ayant pour objet l'accompagnement et l'animation des Ateliers Citoyens Départementaux, conformément aux articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour une durée de douze mois consécutifs, renouvelables au maximum deux fois ;
- d'autoriser le recours à un marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux conformément aux articles 35-I-1° et 35-I-3° du Code des Marchés Publics ;
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 930 fonction 023 du budget départemental ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et les actes correspondants.

N° 5

DAI/2012/805

OBJET :

**CREATION D'UNE NOUVELLE CATEGORIE D'EMPLOI
OUVRANT DROIT A UN LOGEMENT DE FONCTION POUR
NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**

L'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale, autorise les organes délibérants des collectivités territoriales à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois conformément à l'article R94 du Code du Domaine de l'Etat modifié.

La Commission Permanente du Conseil Général, par délibérations des 28 septembre 1992, 8 mars 1999 et 15 novembre 1999, et le Conseil Général, par délibérations des 31 janvier, 1^{er} et 2 février 2000 et 27 mai 2002, a arrêté la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction et a défini les prestations accessoires s'y rapportant.

La concession de logement de fonction accordée par Nécessité Absolue de Service (N.A.S.) peut comporter la gratuité de la prestation de logement nu et s'accompagner de la gratuité de la fourniture de l'eau, du gaz, de l'électricité et du chauffage ou à certains seulement de ces avantages (art R98 du code du Domaine de l'Etat modifié).

Depuis plusieurs années, le Département du Nord s'est

engagé dans la structuration d'un réseau muséal ambitieux et diversifié. Parmi ces équipements, le Musée/Atelier départemental du verre, labellisé Musée de France et situé à Sars Poteries, s'est imposé progressivement sur la scène internationale de la création contemporaine en verre à partir du musée actuel et de l'atelier du verre. Inauguré en 2001, il accueille des artistes en résidence et de nombreux stages.

L'Assemblée départementale a adopté le 13 décembre 2010 le nouveau Projet Scientifique et Culturel avec pour objectif une fréquentation de 50 000 visiteurs à l'horizon 2015. Le Conseil Général a décidé le 14 février 2011 le lancement des procédures relatives à la construction d'un nouveau musée afin de disposer des espaces adaptés à ses besoins et ses activités et de regrouper l'ensemble des fonctions muséales sur un seul site. Ce projet est inscrit par l'Etat dans le plan « musées en région 2011-2013 ».

Compte tenu de l'importance de ce projet culturel, il convient d'ajouter l'emploi de responsable d'établissement culturel du musée du verre de Sars Poteries à la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction.

Il est proposé au Conseil Général de statuer et, le cas échéant, décider :

- de compléter la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction par celui de responsable d'établissement culturel du musée du verre de Sars Poteries ;
- de décider que l'occupant de ce logement soit totalement dispensé du paiement d'un loyer et des charges accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage) au regard des principaux motifs d'attribution précisés dans le tableau joint ;
- d'autoriser la signature des actes et documents correspondants et notamment les arrêtés de concession de logement et à effectuer les déclarations nécessaires auprès de l'administration fiscale selon la réglementation en vigueur.

N° 6

DDL/2012/844

OBJET :

**SOLIDARITE ENVERS LA COMMUNE DE MARETZ SUITE AUX
INCENDIES AYANT DETRUIT DIFFERENTS BATIMENTS
PUBLICS**

La commune de Marez (Canton de Clary) a été le théâtre d'événements exceptionnels.

La salle des fêtes (le 25 avril), puis la mairie (le 10 mai) et ensuite l'école maternelle (le 22 mai) ont été détruits suite à des incendies, pour lesquels des enquêtes judiciaires sont en cours.

Ces événements touchent durement le bon fonctionnement des services communaux et portent un préjudice important à la population de Marez.

Le Département du Nord, dans son souci permanent d'être au plus proche de ses territoires, souhaite témoigner de sa solidarité envers la commune et ses habitants.

En attendant les résultats de l'enquête, le Département s'engage, dès maintenant, dans la limite de ses différentes politiques d'aide à l'investissement et de ses possibilités budgétaires, à apporter son soutien aux futurs projets de reconstruction des bâtiments détruits par le feu.

Sous réserve des suites judiciaires, cet engagement pourrait se traduire à la fois par un accompagnement de la commune au travers l'ingénierie départementale et par un soutien financier, dans le cadre des divers Fonds départementaux d'aides à l'investissement.

Lors d'une prochaine réunion de la Commission Permanente il sera débattu des modalités de mise en œuvre du soutien départemental.

Par cette décision, le Conseil Général souhaite réaffirmer son engagement permanent et volontariste auprès

des communes du Nord dans leur projets d'aménagement et de développement et plus encore, dans des circonstances exceptionnelles comme celles auxquelles a à faire face la commune de Marez aujourd'hui.

Je propose au Conseil Général :

- de témoigner de sa solidarité envers la commune de Marez et ses habitants.
- de présenter un rapport spécifique d'aide à la commune lors d'une prochaine réunion de la Commission Permanente.

Les projets de délibérations correspondants sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Président suspend la séance à 12 heures 15.

LUNDI 25 JUIN 2012 – APRES-MIDI

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Jacques MICHON, Luc MONNET, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absent(e)s représenté(e)s : Jean-Pierre ALLOSSERY donne pouvoir à Bernard HAESBROECK, Gérard BOUSSEMART donne pouvoir à Didier MANIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Dany WATTEBLED, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Didier DRIEUX, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, René LOCOCHE donne pouvoir à André FIGOUREUX, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Jacques MARISSIAUX, Michel VANDEVOORDE donne pouvoir à Philippe LETY

Absent(e)s excusé(e)s : Jean-Claude DULIEU

Absent(e)s :

Monsieur le Président reprend la séance à 14 heures et constate que le quorum est atteint.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Jean-René LECERF évoque le Centre d'Incendie et de Secours de Jenlain que le SDIS et le Conseil Général souhaitent apparemment fermer. Il souligne que ce dossier soulève beaucoup d'incompréhension et de mécontentement notamment à cause de la méthode employée et de la problématique sur l'avenir du volontariat chez les sapeurs pompiers du département du Nord.

Considérant une possible professionnalisation du SDIS, Monsieur LECERF estime que le volontariat, au cœur du modèle français de sécurité civile et reposant sur des vocations personnelles bénévoles, fortes et remarquables, doit être sauvegardé et pérennisé.

Monsieur LECERF rappelle que le volontariat chez les sapeurs pompiers est indispensable pour l'organisation et l'équilibre financier du SDIS. Il ajoute que si l'Etat a en charge la formation des sapeurs pompiers, les moyens mis en œuvre dans chaque département relèvent de la libre administration des collectivités territoriales.

Monsieur LECERF sollicite l'organisation d'un véritable débat au cours d'une séance plénière.

Monsieur LECERF explique qu'en cas de fermeture du centre de Jenlain, il est contestable d'indiquer que la

couverture des risques sera assurée par le nouveau centre de Le Quesnoy. Il indique que le Groupe Union Pour le Nord est défavorable à la fermeture de ce centre et qu'il attend une reconsidération du dossier ainsi qu'un véritable dialogue entre SDIS, sapeurs pompiers et élus locaux.

Monsieur Jean SCHEPMAN salue très chaleureusement les sapeurs-pompiers volontaires du département. Il constate, néanmoins, avec inquiétude, une crise persistante du volontariat depuis plusieurs années.

Monsieur SCHEPMAN souligne l'attachement de l'Assemblée Départementale à l'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires et demande que la place du volontariat dans la départementalisation des services d'incendie et de secours soit explicitée.

Monsieur Daniel RONDELAERE précise que le SDIS du Nord compte encore 3 790 sapeurs-pompiers volontaires et met exergue leur rôle prépondérant.

Monsieur RONDELAERE note, cependant, que tous les SDIS sont confrontés à des difficultés, liées à des évolutions sociales de fonds, en matière d'engagement de volontaires et de disponibilité de ceux déjà en poste. Il fait observer que le SDIS a donc mis en place, depuis une dizaine d'années, un ensemble de mesures pour valoriser, maintenir et dynamiser le volontariat.

Monsieur RONDELAERE signale que la question du centre de Jenlain n'est pas celle du volontariat, mais celle

de la restructuration opérationnelle d'un territoire. Il évoque les propositions faites aux sapeurs-pompiers volontaires de ce centre et indique qu'ils bénéficieront de meilleures conditions de travail et de capacités opérationnelles plus importantes afin de garantir une plus grande efficacité dans la sécurité offerte à la population.

Monsieur le Président précise qu'il a été saisi de cette question par Monsieur Jean-René LECERF et souligne qu'une réponse écrite lui a été faite.

Monsieur le Président indique qu'il a proposé une rencontre avec les Maires concernés par ce dossier et signale que les Conseillers Généraux seront informés des conclusions de celle-ci. Il pense, néanmoins, que l'efficacité d'un grand centre de secours à 6 kilomètres de Jenlain doit assurer une sécurité totale aux habitants de cette commune et de celles avoisinantes.

Monsieur le Président demande à ses collaborateurs de prévoir, lors de l'examen du budget départemental en décembre prochain, un temps de débat plus long sur le SDIS.

Monsieur le Président soulève enfin la question du financement du SDIS.

Monsieur Marc GODEFROY fait remarquer qu'une nouvelle convention, liant le Département du Nord à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), doit être signée pour les 3 années à venir. Il signale que le Groupe Socialiste et Apparentés souhaite avoir l'éclairage de Monsieur le Président sur les moyens et modalités de cette coopération et s'interroge, au-delà de l'aide pour les personnes âgées, sur quelques éléments particuliers.

Monsieur Renaud TARDY indique qu'une rencontre a eu lieu le 5 juin dernier avec le Directeur de la CNSA afin de lui faire part des attentes du Département pour améliorer la qualité du service public à l'égard des Nordistes en situation de handicap.

Monsieur TARDY souligne que les moyens apportés par la CNSA sont essentiels afin de faire de la MDPH un service public exemplaire et note que, si des progrès ont été réalisés, de réels retards existent encore. Il précise, toutefois, que les membres de la CNSA ont pu apprécier les efforts conjoints du Département et de la MDPH.

Monsieur TARDY fait observer que la négociation se poursuit. Il note que l'un des problèmes de fond demeure les critères de répartition de la CNSA entre l'ensemble des Départements de France et pense que les principaux messages portés par le Département du Nord ont été compris.

Monsieur Charles BEAUCHAMP revient sur la victoire de la Gauche lors des élections présidentielles et législatives. Il note que quelques mesures vont dans le bon sens, mais fait observer que d'autres annonces sont inquiétantes.

Monsieur BEAUCHAMP signale que le Front de Gauche a contribué aux victoires de la Gauche et ne restera pas spectateur des événements politiques. Il estime qu'il est nécessaire de résister aux injonctions des marchés

financiers et de revenir sur des traités européens qui décrètent l'austérité à perpétuité.

Monsieur BEAUCHAMP interroge Monsieur le Président sur l'abrogation de la réforme territoriale, ainsi que sur le remboursement de la dette de l'Etat au Département du Nord.

Souhaitant faire un rappel au règlement, Monsieur Didier MANIER pense que l'intervention de Monsieur BEAUCHAMP a dépassé le cadre des questions d'actualité. Il regrette que celui-ci n'ait pas exprimé, lors de la réunion de concertation entre les Présidents de Groupes de ce matin, son souhait d'avoir un débat de politique générale lors de cette Séance Plénière.

Monsieur le Président confirme qu'il réunit les Présidents de Groupes, avant chaque Séance Plénière, afin de regarder, de manière concertée, l'organisation des débats.

Monsieur le Président rappelle que le 10 septembre prochain, un débat aura lieu sur la politique nationale en lien avec le renouvellement de l'Exécutif Départemental.

Monsieur le Président revient sur la question de la dette de l'Etat par rapport au Département du Nord. Il indique, par ailleurs, qu'il veillera à ce que le Nord ait sa part de justice en matière de moyens étatiques, mais fait remarquer qu'il faut tenir compte de la faiblesse de la croissance et de l'état des finances publiques laissé par l'ancien Gouvernement.

Concernant la Base Aérienne 103 de Cambrai, Monsieur Guy BRICOUT indique que le Cambrésis souhaite et se mobilise pour que cet équipement serve encore l'avenir du sud de la région. Il rappelle les atouts du site de la BA 103.

Monsieur BRICOUT signale qu'il a rencontré la Directrice régionale de RFF qui n'exclut pas que la base soit desservie par la voie ferrée.

Considérant l'avenir de la BA103, Monsieur BRICOUT estime que l'activité de logistique apparaît saturée sur le territoire. Il pense que la base pourrait devenir un immense complexe dédié à la mobilité avec autour d'un parc d'attraction, un vaste pôle d'exposition dédié aux marques, un centre de recherche développement, un centre de congrès ainsi que des infrastructures sportives et d'essais.

Monsieur BRICOUT porte à la connaissance des Conseillers Généraux que les réunions d'information ont eu lieu, qu'une étude a été réalisée et que des demandes lui sont parvenues concernant le projet envisagé sur le site de la BA 103.

Monsieur BRICOUT se réjouit de la constitution d'un syndicat mixte.

Monsieur BRICOUT propose que le Conseil Général du Nord organise ou participe à une instance, pourquoi pas une association de préfiguration de l'aménagement de la Base. Il ajoute qu'il est prêt à créer cette instance en sa qualité de Président de Cambrésis Développement

Economique mais qu'il préfère que le Conseil Général en soit l'auteur principal.

Evoquant également le devenir de la BA 103, Monsieur Georges FLAMENGT s'interroge à propos du projet d'un immense parc d'attractions sur le thème de la mobilité, révélé, lors d'une conférence de presse, par certains élus locaux, à l'initiative de Cambrésis Développement Economique.

Monsieur FLAMENGT rappelle qu'un contrat d'aménagement et de développement durable du Cambrésis, signé il y a un an, prévoit de lier le devenir de la base avec le Canal Seine-Nord.

Monsieur FLAMENGT souhaite connaître la position du Département quant à l'avenir de la BA 103.

Madame Martine FILLEUL confirme que le devenir de la BA 103 figure dans le contrat de territoire signé, il y a un an, avec tous les acteurs politiques du Cambrésis et précise qu'elle a donc été, également, surprise d'apprendre, par voie de presse, que le Président de Cambrésis Développement Economique, travaillait depuis 4 ans sur un projet de grande ambition pour l'ancienne base.

Madame FILLEUL estime que le projet présenté par Monsieur Guy BRICOUT est irréaliste et démesuré.

Madame FILLEUL fait observer que les propositions du Département sont solides, sérieuses, progressives, concertées et veulent vraiment compenser le départ regrettable des militaires. Elle pense que la proximité de la base et du Canal Seine-Nord est une opportunité unique et considère que la création d'un syndicat mixte ouvert est la base d'un travail indispensable pour une reconversion réussie.

Monsieur le Président indique à Monsieur BRICOUT qu'il est prêt à regarder le dossier, mais lui fait remarquer qu'il faut au moins saisir les autorités, y compris l'Etat, du contenu actuel du projet. Il ajoute que le syndicat mixte ouvert examinera tous les projets qui pourront occuper le site.

Monsieur le Président signale qu'il ne va pas créer une association de préfiguration alors qu'un travail est en train d'être réalisé sur les statuts d'un syndicat mixte.

Monsieur le Président explique qu'il ne faut pas laisser croire aux concitoyens que tout est faisable aujourd'hui, avec les conditions financières que connaissent les collectivités publiques.

Soulevant la question des Points Relais Services, Monsieur Bernard DELVA note que le rapport d'activités du Département pour l'année 2011 précise que ce dispositif a vocation à être réorganisé dans l'avenir, pour tenir compte de la poursuite de la territorialisation des services. Il souhaite avoir des précisions sur ce sujet.

Monsieur DELVA souligne que la réorganisation ne doit pas être à l'origine d'un appauvrissement de la qualité du service offert aux usagers et indique qu'à cette fin, le Groupe Union Pour le Nord sollicite la réalisation d'une

évaluation, ainsi que la mise en place d'une concertation avec les Conseillers Généraux et les acteurs locaux pour être au plus près du terrain.

Monsieur Bernard HAESBROECK note que la question de la proximité de l'organisation territoriale fait partie des grands objectifs du nouveau mandat. Il attire l'attention des Conseillers Généraux sur les Points Relais Services et met en évidence plusieurs constats.

Monsieur HAESBROECK signale que le Département travaille à une nouvelle organisation et réaffirme, au nom de l'Exécutif Départemental et du Président, la nécessité de conforter le service public de proximité, en adaptant les Points Relais Services, afin d'offrir aux Nordistes un accueil généraliste de qualité sur l'ensemble du territoire, selon une approche pragmatique et un principe de subsidiarité. Il présente quelques pistes de travail ainsi qu'un certain nombre de réflexions concernant la méthode.

Monsieur le Président fait remarquer que les Maisons du Département, créées en 1992, devenues PRS en 1998, n'ont pas intégré plusieurs évolutions. Il souhaite qu'une délibération de recadrage de cette politique de proximité aboutisse à l'automne afin d'être mise en application au 1^{er} janvier 2013.

Monsieur Philippe LETY note que Monsieur Jacques PARENT a représenté le Département au sommet baptisé « Rio+20 ». Il demande à Monsieur le Président de donner le regard global qu'il porte sur ce sommet et souhaite connaître les incidences et les actions directes que le Département pourrait mettre en application.

Monsieur Jacques PARENT souligne que François HOLLANDE a montré, en venant à Rio, l'importance que donnait la France à la question environnementale et ajoute que le Président de la République a rappelé les objectifs de la France. Il signale, par ailleurs, que l'importance et la dynamique de la délégation régionale a été reconnue.

Monsieur PARENT fait observer que le texte « Rio+20 » est décevant, voire consternant, car il n'est pas à la hauteur des enjeux auxquels la planète est confrontée. Il précise que le seul point positif de ce texte est l'engagement de fixer des Objectifs de Développement Durable par pays d'ici 2015.

Monsieur PARENT note que les Départements doivent prendre une part active dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable. Il considère que face à la crise, il convient de faire du développement durable un levier de changement des modes de production et de consommation.

Monsieur le Président indique qu'il demandera à Monsieur PARENT de réaliser un résumé de son séjour officiel à ce sommet.

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRESIDENT

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur le rapport n°7 et précise que cette nouvelle

politique, concernant la renommée du Nord, vise à refuser l'image souvent négative que le département a auprès de certains médias.

Monsieur le Président fait observer que le Nord dispose de nombreux atouts qui sont le résultat d'un engagement constant des Collectivités, et notamment du Département.

Monsieur le Président souligne qu'il faut aujourd'hui amplifier cet élan pour donner au Nord une attractivité, une compétitivité renforcée. Il met en exergue les propositions faites dans le rapport.

Monsieur le Président présente, enfin, un amendement qui propose de limiter la durée de la location d'une loge à un an au lieu de trois ans au sein du futur grand stade métropolitain.

Monsieur Jean-René LECERF pense qu'il n'est plus possible aujourd'hui d'espérer être une grande métropole pouvant rivaliser avec les grandes métropoles européennes, sans de grandes manifestations culturelles et sportives.

Monsieur LECERF indique qu'il ne conteste pas les choix opérés concernant les structures et/ou projets et revient sur ceux-ci. Il fait, toutefois, observer qu'il a un petit peu plus de réticence sur les choix en matière sportive et plus particulièrement à l'égard du LOSC.

Monsieur LECERF pense qu'il serait peut-être utile d'encourager, dans le cadre de la politique sportive, les autres clubs de haut niveau qui sont à la frontière du professionnel et de l'amateur.

Monsieur LECERF précise que le Groupe Union Pour le Nord apportera son soutien à cette politique de notoriété.

Concernant les clubs sportifs de haut niveau mais non européens, Monsieur le Président signale qu'il a demandé à Monsieur le Vice-Président Laurent COULON de revisiter la politique du sport de haut niveau de manière à avoir un meilleur soutien du Département en direction de ces clubs.

Monsieur le Président souligne qu'il présidera, en lien avec les trois Présidents de Groupe et tous ceux qui voudront s'y intéresser, une Commission ad hoc, tous les ans, afin d'opérer une vérification concernant les structures culturelles et sportives qui rentreront ou sortiront du dispositif.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération amendé relatif au rapport suivant :

N° 7

DC/2012/823

OBJET :

POLITIQUE DE NOTORIÉTÉ DU NORD

Contexte

Le Nord, premier Département de France de par sa

population, est aussi l'un des plus jeunes. Il dispose de nombreux atouts qui témoignent de son dynamisme et de sa vitalité. Situé au cœur du territoire européen, le Nord est une terre de recherche et d'innovation, d'ambitions et de réussites multiples, qu'elles soient culturelles, sportives, environnementales...

Ces atouts sont le résultat d'un engagement constant des collectivités territoriales et particulièrement du Département du Nord qui, à travers ses politiques légales et volontaristes, a souhaité encourager le dynamisme de ses territoires et de ses porteurs de projets, au service de ses habitants.

Ces efforts sont réels et portent leurs fruits. Il s'agit aujourd'hui d'amplifier cet élan pour donner au Nord une attractivité renforcée. Afin de mettre en adéquation une réalité particulièrement riche et prometteuse avec une identité renouvelée, le Département du Nord souhaite promouvoir une nouvelle politique valorisant une image positive du Nord à l'échelle locale, nationale et transfrontalière : la renommée du Nord.

Principes

Il s'agira d'associer l'image du Département à de grandes réussites en nouant des partenariats d'excellence, entendus comme des « références qualitatives ». Ces derniers permettront d'amorcer un renouveau de l'image du Nord et de sa notoriété et de contribuer à son attractivité, tout en faisant la fierté des Nordistes. Le Sport et la Culture, par les valeurs d'engagement, d'universalité et d'espoir qu'ils portent en eux, sont des vecteurs remarquables permettant d'atteindre cet objectif.

Partenaires

Dans cet esprit, plusieurs projets ont retenu l'attention du Département au regard de leur notoriété existante ou en devenir et de l'excellence de leur réalisation. Il est proposé que le Département apporte ou renforce son soutien financier à ces structures et/ou projets :

- Le Musée Départemental Matisse au Cateau-Cambrésis, « Musée de France » qui, accueille 70 000 visiteurs annuels, de toutes origines géographiques.
- Les Nuits Secrètes à Aulnoye-Aymeries, festival de musiques actuelles organisé au mois d'août, qui réunit plus de 50 000 spectateurs, et qui s'affirme comme un des grands événements de l'été et un rendez-vous incontournable de la scène musicale française et étrangère.
- Le Concert d'Astrée, formation baroque d'excellence à la réputation mondiale, installé à Lille et dont la Directrice artistique, Emmanuelle HAÏM a reçu plusieurs récompenses en France et à l'étranger dont 3 Victoires de la musique classique en 2003, 2008 et 2009.
- Les célébrations de la Bataille de Bouvines qui auront lieu en 2014.

- Le Basket Club Maritime de Gravelines (BCM), club jouant les premiers rôles dans le championnat de France et à la notoriété grandissante.
- Le Lille Olympique Sporting Club (LOSC), Champion de France et vainqueur de la Coupe 2011/2012, qualifié pour la Ligue des Champions.

Engagements

Afin d'inscrire ces partenariats, nouveaux ou consolidés, en cohérence avec les domaines d'intervention légaux du Département, des conventions de partenariats seront signées pour une durée de trois ans minimum, respectant à la fois une dimension sociale et un équilibre territorial des projets accompagnés, en direction des publics dits « prioritaires » : collégiens, personnes en insertion, personnes âgées ou en situation de handicap.

Modalités de renouvellement des partenariats

Une évaluation sera menée à l'issue de chaque terme et portée à la connaissance des instances décisionnelles départementales en vue de la poursuite ou de l'arrêt des partenariats concernés.

De nouveaux partenariats potentiels au titre de cette politique seront étudiés chaque année.

Communication

Afin de valoriser et de démultiplier l'impact de cette nouvelle politique, une communication particulièrement ambitieuse et créative, sera envisagée dès en amont du soutien départemental et menée en lien étroit avec les partenaires concernés.

Financement

La politique départementale de Renommée du Nord pourrait représenter, pour ces 5 partenaires, un montant de 570.000 € en 2012 pour atteindre 1.050.000 € la troisième année (hors prestations de communication et hors toute dépense effectuée en régie pour le Musée Matisse), soit 2.410.000 € sur la durée totale envisagée de trois ans (2012-2014).

Cette enveloppe serait répartie selon les modalités suivantes :

- Aujourd'hui soutenu à hauteur de 50.000 €, le festival « Les Nuits Secrètes » verra la participation financière départementale s'élever à 100.000 € en 2012 pour atteindre 150.000 € en 2013.
- Il est proposé de verser une subvention au Concert d'Astrée de 300.000 € en 2012, de 500.000 € en 2013 et de 700.000 € en 2014.
- Une participation annuelle de 50.000 € au Basket Club Maritime de Gravelines (BCM) est proposée pour les trois années à venir.
- Le Département se portera locataire d'une loge au sein du futur grand stade métropolitain pour les

trois prochaines saisons, pour un coût annuel de 103.800 €HT.

- Les modalités de la participation financière du Département à la manifestation « Bouvines 2014 » seront définies dans une prochaine délibération.

Je propose au Conseil Général :

- l'adoption d'une politique de notoriété portant sur la renommée du Nord, telle que définie ci-dessus,
- l'affectation au titre de 2012, d'une enveloppe financière d'un montant total de 570 000 €.
- l'imputation de la dépense correspondante au sous-chapitre 933-11 et 930-23 budget départemental 2012.

Le projet de délibération amendé correspondant est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle que Messieurs Jean-Pierre DECOOL, Rémi PAUVROS et Jean-Pierre ALLOSSERY ne pourront pas être présents demain puisqu'ils seront en séance à l'Assemblée Nationale.

COMMISSION TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES

Monsieur Vincent LANNOO indique que les 5 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Rémi PAUVROS qui va s'exprimer pour l'une de ses dernières fois au sein de l'Assemblée Départementale.

Monsieur PAUVROS remercie Monsieur le Président de sa confiance, ainsi que les membres de la Commission et les services du Conseil Général.

Monsieur le Président remercie Monsieur PAUVROS.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 2.1

DVD-E/2012/706

OBJET :

**REPARTITION ET UTILISATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE
CRITERES DE REPARTITION 2011**

Le décret 2000-318 du 7 avril 2000 a créé les articles R 2334-10, R 2334-11 et R 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précisent les

modalités de répartition des amendes relatives à la circulation routière. Il est notamment indiqué que :

- le produit de ces amendes est partagé, proportionnellement au nombre des contraventions de police de la circulation dressées sur leur territoire respectif, entre les groupements de communes et les communes ;
- pour les groupements de communes et communes de moins de 10 000 habitants, cette répartition est faite au niveau du Département ;
- les Départements sont chargés de répartir le produit de ces amendes, sous forme de subventions versées par la Préfecture, entre les communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants visés par le décret n°85-263 du 22 février 1985.

Ces subventions, conformément à l'article R 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, portent sur :

- des aménagements et des équipements qui améliorent l'accès au réseau de transports, l'accueil du public et la sécurité des usagers aux arrêts d'autocars ;
- des travaux qui permettent de sécuriser les déplacements des différentes catégories d'usagers des réseaux routiers.

L'attribution des subventions aux communes est conditionnée à l'exercice effectif des compétences voirie, transports en commun ou parcs de stationnement par celles-ci. En conséquence, le transfert de l'une ou l'autre des compétences à un groupement de communes n'autorise plus la collectivité locale à recevoir les subventions pour la réalisation des travaux relevant de la compétence transférée. L'attribution d'une subvention à un groupement de communes de moins de 10 000 habitants ne peut en revanche s'envisager que si l'intégralité des trois compétences considérées a été transférée par la Commune.

Pour cette année, Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais, Préfet du Nord, a informé le Département que le montant de la dotation 2011 s'élève à 1 571 262 €. Ce montant est en diminution de 3,3% par rapport à 2010 après une augmentation de 28 % entre 2009 et 2010.

Rappel sur la répartition des amendes 2010

La dotation 2010 a été répartie l'an passé entre 124 communes au titre de 8 priorités sur les 9 initialement arrêtées par le Conseil Général. La ventilation des subventions par priorité est reprise dans le tableau ci-après.

Répartition 2010	Dossiers instruits		Subventions allouées	
	Nombre	%	Montant	%
Priorité				
1. Aménagement de sécurité sur voie communale proposé suite aux Enquêtes Comprendre Pour Agir	0	0%	0,00 €	0%
2. Installation de dispositifs de sécurité à proximité des établissements scolaires - sauf création de parking hors chaussée	37	20,1%	409 252,96 €	25%
3. Aménagement des arrêts d'autocar du Réseau Arc en Ciel	36	19,6%	233 722,98 €	14,3%
4. Aménagement d'entrée et de traverse d'agglomération destinés à modérer la vitesse et améliorer la sécurité de la circulation	83	45,1%	826 190,78 €	50,6%
5. Organisation d'opérations de sensibilisation à la sécurité routière des enfants en milieu scolaire	2	1,1%	2 439,25 €	0,2%
6. Etude et mise en œuvre de plans de circulation	3	1,6%	11 200,00 €	0,7%
7. Cheminements piétons	12	6,5%	67 010,45 €	4,1%
8. Organisation du stationnement le long des RD en liaison	9	4,9%	63 829,91 €	3,9%
9. Aménagements d'aires de stationnement spécialisées	2	1,1%	20 000,00 €	1,2%
TOTAL	184		1 633 646,33 €	

Confirmation des priorités et critères de répartition pour 2011

Pour 2011, il est proposé de reprendre les critères de répartition des exercices antérieurs en augmentant toutefois le plafond de subvention de la 7^{ème} priorité (création de cheminement piétonnier hors agglomération), de 8 000 € à 10 000 €.

1^{ère} priorité : Aménagement de sécurité sur voie communale proposé suite aux Enquêtes Comprendre Pour Agir (ECPA).

Pour la répartition 2011, une subvention plafonnée à 8 000 € peut être attribuée pour ce type d'opération au taux de 50 % de la dépense HT.

2^{ème} priorité : Installation de dispositifs de sécurité à proximité immédiate des établissements scolaires.

Pour la répartition 2011, une subvention plafonnée à 20 000 € peut être attribuée pour ce type d'opération au taux de 75 % de la dépense HT, à l'exception des créations de parking hors chaussée pour lesquels le taux est de 60 % et le plafond de 10 000 €.

Les opérations éligibles portent sur :

- des aménagements de voirie (ralentisseurs, rétrécissements de chaussée, îlots accompagnés de signalisation verticale – création de parking hors chaussée) ;
- des aménagements de trottoirs (barrières ou bornes de dissuasion de stationnement, aménagements en zone difficile nécessitant des ouvrages spéciaux tels que murs de soutènement,...) ;
- des aménagements de passage piétons associés à un renforcement de la signalisation verticale et de liaison piétonne en site propre ;
- l'installation de feux tricolores au niveau des écoles pour sécuriser les traversées de la voirie et l'installation d'une signalisation classique aux abords des écoles ;
- l'éclairage spécifique au niveau des passages piétons.

A noter que les aménagements de voirie de type ralentisseurs (plateaux surélevés, coussins berlinois, ...) sur routes départementales ne sont éligibles qu'au titre de la 4^{ème} priorité.

3^{ème} priorité : Aménagement des arrêts d'autocars du réseau « Arc-en-Ciel ».

Pour la répartition 2011, une subvention peut être attribuée à hauteur de 70 % pour chacune des interventions reprises ci-après et réalisées isolément (la subvention est portée à 85 % lorsque les travaux résultent d'une étude préliminaire ayant elle-même été financée au titre de la répartition du produit des amendes de police, si l'ensemble des préconisations de l'étude est mis en œuvre).

- 3.1/ pour l'étude et l'aménagement des arrêts d'autocars situés à proximité des points d'arrêts du réseau « Arc-en-Ciel » : 70 % de la dépense HT, plafonnée à 17 000 € à condition de respecter les normes du Schéma Directeur d'Accessibilité approuvé par le Conseil Général les 16 et 17 février 2009 et le guide d'aménagement départemental sous réserve d'impossibilité technique avérée.
- 3.2/ pour l'éclairage des arrêts d'autocars: taux de 70 % de la dépense HT plafonnée à 3 200 €.
- 3.3/ pour la fourniture d'abribus de type départemental, sur les lignes interurbaines et structurantes du réseau de transport « Arc-en-Ciel » : taux de 70 % de la dépense HT plafonnée à 6 000 € s'il s'agit du modèle choisi par le Département et taux de 30 % de la dépense HT plafonnée à 3 000 € s'il s'agit d'un modèle spécifique choisi par la commune.

- 3.4/ pour l'organisation des cheminements piétons aux abords immédiats des arrêts d'autocars et pour la réalisation des passages piétons au droit des arrêts d'autocars, une subvention plafonnée à 8 000 € peut être attribuée au taux de 70 % de la dépense HT (cheminements essentiellement le long des routes communales ou nationales, hors agglomération).

Les cheminements piétons le long des routes départementales en agglomération ne sont pas concernés, ces travaux étant éligibles au titre de la politique départementale de subventionnement des trottoirs le long des routes départementales en agglomération.

Il convient de préciser que les demandes de la 3^{ème} priorité ne concernent que les opérations à réaliser hors périmètre des transports urbains.

4^{ème} priorité : Aménagements d'entrée et de traverse d'agglomération destinés à modérer la vitesse et améliorer la sécurité de la circulation.

Les opérations éligibles portent sur :

- les aménagements de voirie destinés à modérer la vitesse sur la voirie communale ;
- la création de plateaux surélevés sur la voirie départementale ;
- les aménagements d'entrée et de traverse d'agglomération destinés à modérer la vitesse et améliorer la sécurité de la circulation à réaliser sur la voirie départementale ou la voirie nationale lorsqu'il s'agit d'aménagements de compétence communale (aménagements qui ont pour effet de restreindre le champ visuel des usagers et les inciter à ralentir) ;
- les aménagements de traverse d'agglomération destinés à améliorer la perception des carrefours (travaux de voirie uniquement et sur voirie communale) ;
- les aménagements sur voirie communale, départementale ou nationale destinés à protéger les piétons par la mise en place de barrières de protection sur trottoirs ou de feux tricolores au niveau des passages piétons ;
- les feux intelligents (feux passant au rouge dès que la vitesse mesurée en amont excède la vitesse autorisée) en agglomération sur voirie communale, départementale ou nationale ;
- l'installation de radars pédagogiques.

Pour la répartition 2011, une subvention plafonnée à 20 000 € peut être attribuée pour ce type d'opérations au taux de 75 % de la dépense HT, sauf pour les plateaux surélevés sur la voirie départementale pour lesquels le taux est de 50 % et le plafond de 8 000 €.

5^{ème} priorité : Organisation d'opérations de sensibilisation à la sécurité routière des enfants en milieu scolaire.

Pour la répartition 2011, une subvention plafonnée à 1 600 € peut être attribuée pour ce type d'opérations au

taux de 50 % de la dépense HT. Sont uniquement prises en compte les dépenses d'investissement.

6^{ème} priorité : Etude et mise en œuvre de plans de circulation.

Pour la répartition 2011, une subvention plafonnée à 8 000 € peut être attribuée pour ce type d'opération au taux de 50 % de la dépense HT.

7^{ème} priorité : Cheminements piétons (hors accès à un point ou une aire d'arrêt du réseau « Arc-en-Ciel »).

Pour la répartition 2011, une subvention plafonnée à 10 000 € peut être attribuée au taux de 50 % de la dépense HT pour l'aménagement de cheminements piétons le long des routes départementales, hors agglomération, hors itinéraires de randonnée et le long des routes communales hors agglomération.

8^{ème} priorité : Organisation du stationnement le long des RD en liaison avec la sécurité.

Pour la répartition 2011, une subvention plafonnée à 8 000 € peut être attribuée pour ce type d'opération au taux de 50 % de la dépense HT.

9^{ème} priorité : Aménagement d'aires de stationnement spécialisées (poids lourds) visant à améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité.

Pour la répartition 2011, une subvention plafonnée à 10 000 € peut être attribuée pour ce type d'opération au taux de 50 % de la dépense HT.

Dépôt des demandes

Les modalités de versement du produit des amendes de police ont évolué à la suite de la création par l'État du compte d'affectation spéciale dans le cadre de la loi de finances pour 2011.

Désormais, les subventions devront être versées par l'Etat aux communes, au plus tard, au 31 décembre de l'année. Au-delà de cette date, les crédits seront définitivement perdus pour la collectivité locale.

En conséquence, le Département est contraint de fixer la date limite de réception des demandes de subvention au **15 juillet 2012**, afin de pouvoir prendre la délibération d'attribution de subventions lors de la Commission Permanente du 24 septembre 2012.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Transports, Infrastructures » est invité à statuer et le cas échéant à :

- approuver les critères d'attribution des subventions proposés pour la répartition et l'utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police

relatives à la circulation routière au titre de la répartition 2011 ;

- autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

N° 2.2

DVD-E/2012/691

OBJET :

PORT DEPARTEMENTAL DE GRAVELINES – GRAND-FORT-PHILIPPE

MODERNISATION DES ECLUSES PORTUAIRES

APPROBATION DU PROGRAMME ET LANCEMENT DE LA

PROCEDURE POUR LES PRESTATIONS DE MAITRISE

D'ŒUVRE

CANTON DE GRAVELINES

Le présent rapport a pour objet de présenter le programme envisagé pour la modernisation des écluses du port départemental de Gravelines – Grand-Fort-Philippe et d'autoriser la passation d'un appel d'offres ouvert pour les prestations de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux correspondants.

Compte tenu de la vétusté des ouvrages hydrauliques, les services du Département ont engagé en 2010, en collaboration avec l'Agence de l'Eau, l'Institution Interdépartementale des Wateringues et le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, une première étude de faisabilité et d'opportunité. Ses conclusions sont résumées ci-dessous.

1 – Le diagnostic de l'état des ouvrages portuaires nécessite de programmer en priorité la modernisation des écluses Vauban et 63 bis

Le diagnostic approfondi des écluses Vauban et 63 bis a permis de confirmer les éléments suivants :

- l'ancienneté des portes en bois et de leurs pivots, sans qu'il soit pour autant possible de définir leur durée de vie résiduelle, constitue un risque pour la gestion des eaux. La rupture partielle d'une porte en février 2012 confirme l'importance de programmer la reconstruction des ouvrages ;
- la rusticité des conditions de manœuvre des portes et des vannes expose le personnel d'exploitation à des situations pénibles et n'offre pas les latitudes de réglage et de sécurité en rapport avec les enjeux concernés par les fonctions de défense à la mer et d'évacuation des eaux de l'Aa.

D'autres ouvrages moins importants, gérés également par le Département, participent aussi à la gestion hydraulique des eaux de l'Aa :

- l'ouvrage exutoire du Schelfvliet (dénommé Porte Noire)

Des travaux de restauration de l'ouvrage ont été réalisés au cours de l'année 2010. A moyen terme, il pourra sembler opportun de remplacer la porte par un ouvrage vanné et automatisé.

– L'écluse de chasse

Elle n'a plus fonction de « chasse » aujourd'hui car le choix a été fait de maintenir en eau douce le fossé des fortifications de Gravelines. Néanmoins, outre son intérêt patrimonial, elle doit empêcher les remontées marines dans le fossé des fortifications. Pour cet ouvrage, il n'est pas nécessaire de prévoir d'autres travaux en dehors de ceux relevant d'un entretien normal.

2 – La proposition de programme de modernisation des écluses Vauban et 63 bis

La modernisation des écluses actuelles doit répondre aux objectifs principaux suivants :

- la pérennisation des fonctions hydrauliques des ouvrages ;
- l'amélioration de la gestion hydraulique ;
- la simplification et la sécurisation des manœuvres pour le personnel ;
- la réduction des impacts écologiques, notamment pour les poissons migrateurs ;
- les échanges de navigation entre la mer, le bassin Vauban et l'Aa ;
- la préservation du patrimoine, l'intégration paysagère et au cadre de vie à la jonction des domaines portuaires et urbains.

Compte tenu de ces objectifs, il est proposé pour l'écluse Vauban :

- sur le pertuis principal de 10 m, de remplacer les portes en bois côté bassin par des portes métalliques, équipées de vérins pour permettre leur automatisation ;
- les portes du pertuis de 8 m nécessitent uniquement un entretien.

Pour l'écluse 63 bis, composée aujourd'hui de 3 pertuis identiques, il est proposé :

- de réserver un seul pertuis pour la navigation des bateaux (passage de la rivière Aa vers le bassin Vauban), en remplaçant les portes en bois actuelles par de nouvelles portes métalliques, également équipées de vérins permettant l'automatisation des manœuvres ;
- de remplacer le système de double-portes des deux autres pertuis par des vannes électromécaniques. Ces vannes mécaniques permettent une plus grande amplitude de réglage des débits d'évacuation ; de plus, l'évacuation se faisant par le fond, le fonctionnement n'est pas gêné par des débris flottants qui sont au contraire retenus pour être évacués en décharge.

La mécanisation des vannes et/ou portes des écluses permettra une automatisation quasi complète des manœuvres.

A ce stade, l'estimation des travaux correspondants s'élève entre 3 et 5 M€, y compris l'aménagement d'une passe à poissons dont le coût est estimé à 0,8 M€.

L'échéancier prévisionnel de cette opération est le suivant :

- études de maîtrise d'œuvre et études d'impact : de juillet 2012 à mai 2013 ;
- enquête publique : 2^{ème} semestre 2013 ;
- démarrage des travaux : 2014, pour une durée de 2 ans.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Transports, Infrastructures », est invité à statuer et le cas échéant à :

- approuver le programme de modernisation des écluses du Port départemental de Gravelines – Grand-Fort-Philippe ;
- autoriser Monsieur le Président, à engager la procédure de passation des prestations de maîtrise d'œuvre relatives à la modernisation des écluses du Port départemental de Gravelines – Grand-Fort-Philippe, conformes au Code des Marchés Publics, par appel d'offres ouvert et à signer le marché correspondant ; le coût de la maîtrise d'œuvre complète de l'opération est estimé à 350 000 € ;
- autoriser Monsieur le Président en cas d'appels d'offres infructueux à relancer un appel d'offres ouvert ou une procédure négociée si nécessaire en application des articles 35-I-1° et 35-II-3 du Code des Marchés Publics et à signer le marché ;
- autoriser Monsieur le Président à signer les contrats et tous les actes correspondants ;
- imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget départemental à l'article 9064, nature comptable 2031 – Programme C02A00P075 (00P075APD).

N° 2.3

DT/2012/687

OBJET :

CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER REGULIER NON URBAIN DE VOYAGEURS POUR LE DEPARTEMENT DU NORD PERIMETRE N° 4 PRISE EN COMPTE FINANCIERE DES MODIFICATIONS DE SERVICES INTERVENUES PENDANT LA PREMIERE ANNEE D'EXECUTION DE LA CONVENTION

Par délibération du 17 mai 2010, le Conseil Général a été saisi du choix en vue d'attribuer la convention de délégation de service public pour l'exploitation du service de transport public routier régulier non urbain de voyageurs sur le périmètre n° 4 et a approuvé les termes de cette convention. L'exécution effective des services a débuté le 26 août 2010 sur ce périmètre.

La force du service de transport public routier non urbain de voyageurs est de s'adapter aux principaux besoins des usagers en vue d'améliorer la qualité de service. Sur la base de ce principe, les délégataires sont tenus de proposer les modifications du service à chaque fois qu'elles apparaissent nécessaires à la satisfaction des besoins des usagers et d'exécuter celles demandées par l'Autorité Organisatrice.

Toute modification de service à l'initiative des délégataires nécessite l'accord de l'Autorité Organisatrice.

Au cours de la première année d'exécution 2010-2011, de nombreuses modifications de services, palliant une offre insuffisante lors de la rentrée scolaire, ont été nécessaires, sur le périmètre n° 4 représenté par le mandataire Jean-Pierre COUTEAUX. Le total cumulé de ces modifications représentait 7 % du chiffre d'affaires inscrit au Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP). Celui-ci doit donc être modifié en application des dispositions contractuelles.

La convention de DSP prévoit en effet qu'un avenant entre le délégataire et l'Autorité Organisatrice doit être établi dès lors que les incidences découlant directement des modifications de services sur une année d'exploitation représentent au moins 1 % du chiffre d'affaires du CEP initial pour l'année considérée.

Des discussions ont été engagées entre les parties afin de trouver un accord sur la prise en charge financière des modifications de services intervenues.

Par application des clauses conventionnelles, une partie de ces incidences est comprise dans l'économie initiale du contrat (1 % du chiffre d'affaires initial).

Les différentes séances de négociations entre le Département et le délégataire ont abouti à fixer le montant des modifications de services qui serait pris en charge par le Département à un total de 305 000 € hors TVA (valeur janvier 2010), soit 2,05 % du chiffre d'affaires du CEP initial pour la première année d'exécution de la convention. C'est sur cette base qu'a été élaboré le CEP marginal de la première année d'exécution repris à l'avenant annexé au présent rapport.

Afin de prendre en compte l'impact financier de ces modifications sur les 7 (sept) années restantes pour l'exécution de la convention, le délégataire a élaboré un nouveau CEP qui doit être intégré à l'annexe n° 23 de la convention de DSP, par voie d'avenant. Ce nouveau CEP porte à 10 565 948 € (valeur janvier 2010) le montant de la part fixe de la contribution du Département, au lieu de 10 373 000 € (valeur janvier 2010) prévus initialement. Le projet d'avenant est joint au présent rapport.

Les autres dispositions de la convention sur le périmètre n° 4 restent inchangées.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Transports et Infrastructures et de la Commission de Délégation de Service Public :

- de fixer à 305 000 €HT (valeur janvier 2010) le

montant des modifications de services intervenues au cours de la première année d'exécution de la convention de DSP à prendre en charge par le Département ;

- d'autoriser la passation d'un avenant à la convention de délégation de service public de transport public routier régulier non urbain de voyageurs pour le Département du Nord sur le périmètre n° 4 (avenant n° 11) de façon à intégrer à l'annexe n° 23 de ladite convention le CEP modifié portant à 10 565 948 € le montant de la part fixe de la contribution financière de l'Autorité Organisatrice, pour les sept (7) années restant à exécuter ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant et l'ensemble des actes et documents y afférant.

N° 2.4

DT/2012/689

OBJET :

CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT ROUTIER REGULIER NON URBAIN DE VOYAGEURS POUR LE DEPARTEMENT DU NORD

PERIMETRE N° 2

INTEGRATION DE LA SOCIETE VOYAGES DUPAS-LEBEDA AU GROUPEMENT MOMENTANE D'ENTREPRISES DELEGATAIRE

La convention de Délégation de Service Public prévoit la possibilité de modifier, en cours d'exécution, la composition du Groupement Momentané d'Entreprises (GME) délégataire, sous réserve de l'approbation de l'Autorité Organisatrice et de la passation d'un avenant.

Le GME délégataire du réseau Arc-en-Ciel 2, représenté par son mandataire la société Autocars MARIOT-GAMELIN, souhaite intégrer la société Voyages DUPAS-LEBEDA dans les membres le composant. Cette société est actuellement sous-traitante du GME.

Il est ainsi nécessaire de modifier l'annexe n° 3.1 « Convention du Groupement Momentané d'Entreprises (GME) », relative à la composition, l'organisation et au fonctionnement du GME délégataire. Elle liste aujourd'hui 21 entreprises solidaires.

Il est également nécessaire de mettre à jour l'annexe n° 4 « Liste des services sous-traités ou subdélégués », afin de prendre en compte la modification de la répartition des services sous-traités qui en découle.

La société Voyages DUPAS-LEBEDA présentant des garanties financières et techniques suffisantes, il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande.

Cette dernière a par ailleurs reçu un accord de principe des membres composant le GME. Un comité de pilotage

permettant d'entériner cette modification sera convoqué par son mandataire après que le Conseil général se soit prononcé sur celle-ci.

Il est proposé au Conseil général, après avis de la Commission Transports et Infrastructures et de la Commission de Délégation de Service Public :

- d'autoriser la passation d'un avenant à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du service de transport public routier régulier non urbain de voyageurs pour le Département du Nord sur le périmètre n° 2 (avenant n° 11) de façon à modifier les annexes n° 3.1 « Convention du Groupement Momentané d'Entreprises (GME) » et n° 4 « Liste des services sous-traités ou subdélégués » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant et l'ensemble des actes et documents y afférant.

N° 2.5

DT/2012/699

OBJET :

**CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE
TRANSPORT PUBLIC ROUTIER REGULIER NON URBAIN DE
VOYAGEURS POUR LE DEPARTEMENT DU NORD
PERIMETRES N° 1, 2, 3 ET 4
INTEGRATION DU PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS
COMMERCIALES 2012-2013 A L'ANNEXE N° 18 A LA
CONVENTION**

Par délibérations des 17 mai 2010 et 5 juillet 2010, l'Assemblée Plénière a été saisie du choix en vue d'attribuer la Délégation de Service Public (DSP) sur les quatre périmètres et a approuvé les termes des conventions.

Les conventions prévoient que les délégataires doivent proposer chaque année un programme d'actions commerciales qui doit être approuvé par le Conseil Général.

Les délégataires ont transmis un premier projet de programme annuel d'actions commerciales pour l'année courant du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013 dans les délais impartis. Ces programmes ont été finalisés en concertation avec les services du Département et sont conformes avec les projets cadre d'actions commerciales de chaque périmètre, repris en annexe n° 17 aux conventions. Il est donc proposé de les intégrer aux annexes n° 18 de ces conventions.

Chaque délégataire a choisi de mettre l'accent sur des points spécifiques :

- ✓ Arc-en-Ciel 1 : mise en avant de la desserte du Musée de Flandre à Cassel sur les fiches horaires correspondantes, opérations de mécénat dans le cadre de « Dunkerque Capitale de la culture » et développement du site Internet qui doit devenir la véritable vitrine commerciale du délégataire ;
- ✓ Arc-en-Ciel 2 : présence d'un stand à la Braderie de Lille visant à promouvoir les nouveaux services

et les déplacements vers Lille et création de fiches horaires spécifiques à l'intermodalité avec diffusion dans les pôles d'échanges et communiqués de presse relayant également les connections avec les autres réseaux (SNCF, Transpole et Transville) ;

- ✓ Arc-en-Ciel 3 : promotion du site Internet et de la page Facebook par une campagne d'affichage et mise en place d'offres promotionnelles pour les fêtes du Gayant et la fête du 15 août ;
- ✓ Arc-en-Ciel 4 : mise en place d'actions de promotion des lignes express, des lignes desservant le ValJoly et de la boucle de Fourmies.

Globalement, les actions prévues sont en cohérence avec la politique ambitieuse du Département en matière de mobilité.

Ces programmes annuels d'actions commerciales sont annexés aux projets d'avenants joints au présent rapport. Ils n'entraînent aucune incidence financière puisque les budgets correspondants sont d'ores et déjà inscrits aux Comptes d'Exploitation Prévisionnels annexés aux conventions de DSP.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Transports et Infrastructures et de la Commission de Délégation de Service Public :

- d'autoriser la passation d'un avenant aux conventions de délégation de service public de transport public routier régulier non urbain de voyageurs pour le Département du Nord sur les périmètres n° 1 (avenant n° 11), 2 (avenant n° 12), 3 (avenant n° 8) et 4 (avenant n° 12) de façon à intégrer les programmes annuels d'actions commerciales 2012-2013 aux conventions considérées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant et l'ensemble des actes et documents y afférant.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

PROJET EDUCATIF GLOBAL DEPARTEMENTAL 2012-2015

Monsieur le Président rappelle que le 4 juillet dernier, l'Assemblée Départementale a notamment souhaité impulser une politique éducative ambitieuse avec l'élaboration d'un Projet Educatif Global Départemental (PEGD). Il met en exergue une concertation longue, libre et vaste.

Monsieur le Président note que le contexte national a changé et souhaite que le Département du Nord contribue à la définition d'un nouveau partenariat avec l'Education Nationale.

Monsieur le Président fait remarquer que la mobilisation de tous doit être opérée dès les premiers signes de souffrance sociale.

Monsieur le Président revient sur les brimades supportées, depuis ces dernières années, par l'École de la République. Il se félicite des orientations nouvelles qui semblent se dessiner pour l'Éducation Nationale.

Monsieur le Président met en exergue le travail de co-écriture de ce projet mené avec les Nordistes. Il souligne que le Département s'emploiera à maintenir le dialogue avec la communauté éducative, avec notamment des outils nouveaux.

Monsieur le Président précise que l'expérimentation portera sur 30 collèges publics volontaires dans une logique de préfiguration.

Monsieur Bernard BAUDOUX indique que le PEGD est un dispositif ambitieux, fédérateur, qui vise à favoriser l'éclosion de tous les talents au collège en prenant en compte le développement du collégien dans toutes ses dimensions.

Monsieur BAUDOUX revient sur le contexte du département et fait remarquer que l'annonce d'une dotation de 15 postes pour le Nord à la rentrée prochaine laisse perplexe.

Monsieur BAUDOUX souligne les politiques menées par le Département à destination des collégiens, des communautés éducatives et des familles.

Monsieur BAUDOUX fait observer que le Département doit favoriser la formation globale dans ses champs de compétence (santé, culture, sport, développement durable), l'épanouissement du collégien pendant et en dehors de son temps scolaire ainsi que le rapprochement des familles de l'institution scolaire. Il signale que toutes les ressources existantes au Conseil Général seront utilisées pour atteindre ces objectifs, mais rappelle qu'aucune substitution aux missions régaliennes de l'État et à leurs financements ne sera mise en place.

Monsieur BAUDOUX met en exergue les débats particulièrement riches qui ont été organisés dans tout le département. Il précise que cette très large consultation populaire a permis de dégager un certain nombre de pistes et de rappeler que la mission d'éducation doit être largement partagée par tous.

Monsieur BAUDOUX attire l'attention des Conseillers Généraux sur la mise en œuvre du PEGD et rappelle les 6 priorités retenues. Il évoque la question des moyens financiers.

Monsieur BAUDOUX souligne, enfin, l'importance pour le PEGD de s'appuyer sur une grande transversalité concernant les problèmes d'échec scolaire avec la maternelle, l'école primaire.

Monsieur le Président donne la parole aux Présidents des Commissions qui ont débattu sur le PEGD.

Monsieur Philippe LETY signale que l'ensemble des membres de la Commission « Education » a salué la démarche de co-construction de ce PEGD et revient sur le débat qui a eu lieu.

Monsieur LETY note que le PEGD continuera à s'enrichir, notamment au niveau des contributions des autres Commissions.

Monsieur LETY précise, enfin, que ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission, le Groupe Union Pour le Nord préférant réserver son vote pour cette Séance Plénière.

Monsieur Marc GODEFROY indique que l'ensemble des membres présents de la Commission « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » a approuvé la qualité de la démarche proposée et de la préparation du PEGD.

Monsieur GODEFROY met en exergue les éléments qui ont été pointés lors du débat en Commission.

Monsieur Erick CHARTON fait remarquer qu'un échange fructueux a eu lieu en Commission « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap ».

Monsieur CHARTON attire l'attention des Conseillers Généraux sur les observations qui ont été faites en Commission, trois portant sur les personnes en situation de handicap et une sur les personnes âgées.

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN signale que les membres de la Commission « Culture, Sports, Tourisme, Vie associative » se sont félicités de la mise en place de ce dispositif et ont souhaité avoir accès aux différents dossiers ou actions concernant la culture et le sport, ainsi qu'aux évaluations qui seront faites au terme d'une année d'expérimentation.

Monsieur le Président souligne le caractère transversal de cette démarche. Il donne la parole aux différents intervenants pour le débat général.

Madame Joëlle COTTENYE souligne que l'évolution de la société a conduit les élus, au fil du temps, à prendre conscience de la demande sociale d'éducation.

Madame COTTENYE évoque le « Programme de réussite éducative » mis en place en 2005 par le Gouvernement pour accompagner de façon individualisée les enfants et adolescents en fragilité. Elle rappelle la création d'internats de réussite éducative ainsi que le partenariat avec les Grandes Ecoles et Universités pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des adolescents issus des quartiers en difficulté.

Madame COTTENYE salue l'initiative du Projet Educatif Global Départemental (PEGD) qui constitue une preuve de démocratie participative.

Madame COTTENYE évoque l'annonce faite par le nouveau Gouvernement d'augmenter le nombre de postes d'enseignants.

Madame COTTENYE estime que le Conseil Général doit se positionner comme partenaire à part entière de la communauté éducative dans le respect des prérogatives de chacun. Elle pense d'une part qu'il est important d'insister sur la clarification des missions et des compétences de

chacun et d'autre part que la coproduction et la responsabilité partagée ne doivent pas signifier confusion des rôles et des modes d'interventions.

Madame COTTENYE remarque que le projet propose une relecture de l'ensemble de l'existant dans le champ de l'éducation avec une dynamique qui donne un sens collectif.

Madame COTTENYE souligne que les membres du Groupe Union Pour le Nord se réjouissent de la reprise de certaines politiques mises en place alors qu'ils étaient majoritaires.

Concernant la politique de construction de salles de sport à proximité des collèges, Madame COTTENYE indique que celle-ci s'essouffle. Elle signale que le Groupe Union Pour le Nord est favorable à une fusion avec la politique d'équipements sportifs dans les communes et les groupements de communes.

Madame COTTENYE fait remarquer que le taux de réussite est plus important après des études effectuées au sein de collèges catholiques. Elle s'interroge sur le lien qui pourrait exister avec le choix par le directeur de composer sa propre équipe éducative et pédagogique.

Madame COTTENYE estime qu'il est important que le Conseiller Général ait un rôle plus actif en matière d'éducation.

Madame COTTENYE souligne que le PEGD est aujourd'hui un véritable guide des orientations éducatives issu d'un acte de démocratie participative. Elle considère que les compétences et les énergies doivent être regroupées afin de donner une équité sociale aux territoires nordistes et aux jeunes un avenir qui soit digne de leurs rêves.

Monsieur Renaud TARDY fait observer que l'éducation est un sujet hautement sensible en France ainsi qu'une préoccupation constante.

Monsieur TARDY estime que le précédent Gouvernement a commis des fautes en matière d'éducation et soulève la question du nombre d'enseignants.

Monsieur TARDY note que les Collectivités Locales ont été amenées à investir massivement dans le champ éducatif.

Monsieur TARDY souligne l'importance des 6 objectifs qui ont été retenus pour le PEGD.

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN indique que le Projet Educatif Global Départemental veut contribuer à la réussite scolaire de chaque jeune Nordiste. Il souligne la transversalité de ce projet.

Monsieur VAN DER HOEVEN évoque l'engagement du Département en matière d'éducation et signale, concernant la construction de collèges numériques, que le Groupe Communiste – Front de Gauche souhaite que la politique d'investissement soit maintenue afin de répondre aux besoins et de soutenir fortement la croissance du Nord.

Monsieur VAN DER HOEVEN considère que le Département ne peut se limiter à constater la dégradation de l'éducation nationale. Il précise que le Groupe Communiste – Front de Gauche est solidaire des enseignants et des parents qui revendiquent et luttent pour défendre et améliorer le service public d'éducation.

Monsieur VAN DER HOEVEN souligne que 6 priorités ont été retenues dans le PEGD et pense qu'elles devront permettre de donner aux jeunes Nordistes un maximum d'outils pour une scolarité réussie qui nécessite, par ailleurs, d'autres transformations sociales de plus grande envergure.

Monsieur VAN DER HOEVEN note que le choix d'une expérimentation sur 30 collèges devrait permettre de bien articuler l'intervention des différents acteurs et de mesurer l'efficacité des dispositifs. Il précise que le comité de pilotage aura un rôle essentiel et que son mode de gouvernance sera décisif.

S'agissant des crédits consacrés au PEGD, Monsieur VAN DER HOEVEN indique que le Groupe Communiste - Front de Gauche veillera à ce que ce projet soit un facteur de cohésion et d'équité territoriale et ne puisse justifier aucun désengagement de l'Etat, notamment en matière d'orientation.

Madame Alexandra LECHNER signale que le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) a été, dès le début, associé à la démarche concernant le PEGD et fait observer que cela s'est fait en plusieurs étapes.

Madame LECHNER note que plusieurs propositions d'actions reprises dans le rapport sont issues de celles faites par les jeunes élus du CDJ et en cite quelques unes.

Madame LECHNER souligne que le CDJ est fier d'avoir pu participer au processus de création de ce projet politique ambitieux et volontariste. Elle remercie, au nom de tous les jeunes élus, Monsieur le Président, les Conseillers Généraux, pour l'intérêt porté à leurs travaux.

Monsieur Albert DESPRES intervient sur la question de l'équité territoriale dans le cadre du Projet Educatif Global Départemental.

Monsieur DESPRES fait remarquer que le Nord compte une très forte proportion de communes de moins de 3 500 habitants, à potentiel fiscal en-deçà de la moyenne départementale. Il pense, compte tenu que le PEGD s'inscrit dans une volonté de « réparation sociale », qu'il est essentiel de créer les outils nécessaires à une équité territoriale renforcée.

Evoquant l'exemple de l'éducation populaire et celui de l'accès au numérique, Monsieur DESPRES indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche est favorable à la création d'un Fonds Départemental de Solidarité Territoriale ayant vocation à intervenir aux côtés des communes sur ces deux volets.

Monsieur Bernard BAUDOIX considère que le travail

des Commissions est très intéressant et revient sur leurs propositions.

Monsieur BAUDOUX fait observer que la politique de construction des salles de sport ne s'essouffle pas. Il précise que des réunions de travail sont prévues afin d'examiner les évolutions possibles.

Monsieur BAUDOUX évoque la problématique du nombre de collèges ainsi que celle du coût de leurs constructions.

Monsieur BAUDOUX revient sur la question de la réussite scolaire des collèges privé par rapport à ceux du public.

Monsieur BAUDOUX souligne que le PEGD doit être en synergie avec les projets d'établissements.

Monsieur BAUDOUX rappelle que le PEGD n'est pas achevé et précise que celui-ci se fera également dans les collèges privés.

Monsieur BAUDOUX pense qu'il faut une réflexion sur le lien qui doit exister entre les établissements du primaire et les collèges numériques.

Monsieur le Président rappelle que cette démarche ambitieuse n'est pas finalisée et fait remarquer qu'elle nécessite une mobilisation, y compris des services du Département.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DE/2012/786

OBJET :

PROJET EDUCATIF GLOBAL DEPARTEMENTAL 2012-2015

L'Education connaît depuis une trentaine d'années des mutations profondes. Le modèle séculaire, d'acquisition des connaissances régie par une Education Nationale étatique, centralisatrice, a laissé place à des attentes plus complexes, au-delà de l'enseignement scolaire. De nombreux acteurs, dont les collectivités territoriales, sont désormais aux côtés de l'Etat, au cœur de la réponse éducative.

Le système éducatif français a longtemps été basé sur une répartition binaire des responsabilités entre l'Education Nationale, en charge de la diffusion des connaissances, et les familles, en charge de la transmission des valeurs. Ce mode d'organisation était considéré comme le moteur de l'ascenseur social, et a fait consensus jusqu'au milieu des années 1970.

Il n'a pas résisté à des évolutions dont personne ne mesure encore pleinement l'ampleur. L'augmentation des connaissances, les recompositions sociales et familiales, la révolution des technologies, la mondialisation et les difficultés d'accès à l'emploi, viennent bouleverser les repères traditionnels.

Cette situation a pu engendrer angoisses, replis sur soi et idéalizations du passé. Les enseignants et les parents sont remis en cause dans leurs missions respectives, souvent de manière caricaturale et ont parfois la tentation de se renvoyer la responsabilité des limites du système. Les enfants et adolescents ne sont pas épargnés : le regard de la société sur sa jeunesse s'est injustement dégradé, cédant parfois plus à la peur qu'à l'espoir. Les jeunes eux-mêmes se trouvent pétris de ces inquiétudes, renonçant à une vision positive de leur rôle, s'interrogeant sur leur place dans la société aujourd'hui, ne parvenant plus toujours à croire dans leur avenir en tant qu'adultes.

Pourtant, l'éducation est bel et bien le levier indispensable pour toute société qui veut un avenir meilleur d'un vivre-ensemble respectueux du bien être de tous et de chacun.

L'éducation des jeunes ne peut plus se résumer à la seule transmission de savoirs, dans un cadre strictement scolaire. L'apprentissage du « savoir-être » est aussi essentiel que la maîtrise de « savoir-faire », que ce soit pour l'épanouissement personnel et l'intégration sociale et professionnelle. Et ce, d'autant plus dans une société économique où la diversité des carrières a souvent remplacé la certitude de l'emploi à vie.

L'éducation globale, sous toutes ses formes, est à valoriser, qu'elle soit formelle (à l'école, reconnue par un diplôme), non formelle (sur le temps périscolaire ou extrascolaire), ou informelle (en famille...). Sous ces deux derniers aspects, elle doit être reconnue comme concourant à la formation du jeune, de sa personnalité, de ses actes. Il en est ainsi de l'éducation populaire, qui se développe sur le temps de loisirs, par la pratique volontaire d'activités sportives, artistiques et culturelles et constitue un véritable creuset d'éducation de chacun par chacun et d'apprentissage de la citoyenneté.

Les collectivités locales, leurs partenaires associatifs, les familles et les jeunes eux-mêmes poursuivent un mouvement engagé depuis une dizaine d'années autour de la synergie de leurs initiatives, dans un esprit de complémentarité, pour réinventer une éducation du XXI^{ème} siècle.

Pour sa part, déterminante bien sûr, l'Etat doit assumer pleinement ses responsabilités : définir les programmes d'enseignement pédagogiques, allouer des moyens suffisants aux établissements en personnels enseignants, de médecine scolaire, de conseillers d'orientation... Et ce, afin de garantir l'équité géographique et sociale tout comme l'unité du système éducatif.

Les perspectives politiques qui se dessinent désormais portent un souffle nouveau dans lequel le Conseil Général du Nord prendra pleinement sa part pour la refondation du système éducatif.

Affirmer que l'éducation est une véritable priorité nationale, mettre au cœur du projet de société l'avenir de la jeunesse, sont des axes majeurs du projet fort et solidaire porté aussi pour le Nord.

Dès 2011, et au travers de son débat d'orientations politiques, le Conseil Général a ainsi souhaité consacrer l'éducation et la jeunesse comme priorités de son action publique.

Durant les dernières années, la situation sanitaire et sociale a été incontestablement difficile pour bon nombre de ses jeunes. Cette dimension, en dépit des exigences d'équité territoriale qu'elle comporte, n'a pourtant pas été perçue comme variable d'intérêt et d'affectation de moyens, et ce en raison d'une stratégie strictement comptable de l'Etat.

De plus, en 10 ans, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans a diminué de 40 %, alors qu'elle est unanimement reconnue comme un levier essentiel de socialisation et de déclencheur de soif d'apprendre. Plus de 10 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification. Dans l'Académie, 8% des jeunes entrent au collège sans maîtriser les ressorts de la langue française.

Collectivité de la solidarité, portant au cœur de son modèle de développement la protection des enfants et des jeunes, l'accompagnement des familles, le Département du Nord déploie tous les moyens pour assurer une réparation sociale, notamment auprès des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Cette réponse n'est plus suffisante en elle-même et les valeurs centrales que nous portons pour la valorisation d'une approche préventive trouvent pleinement en matière d'éducation leur traduction.

La réparation sociale qui, par définition, intervient tardivement, représente un prix trop élevé à payer. L'approche préventive permet au contraire d'en faire souvent l'économie tant pour l'enfant que pour la société. Au même titre qu'à partir de 2004, le Département s'est vu renforcé dans son rôle d'acteur central pour la prévention de la délinquance et qu'il soutient avec force les clubs de prévention, il est essentiel à présent que le Département devienne une collectivité éducatrice à part entière.

A l'image des communes qui, depuis dix ans ont engagé ce virage, désormais, les départements doivent s'engager eux aussi, dans cette réflexion.

En favorisant l'accès à une offre éducative pour tous, en développant des offres spécifiques pour ceux qui en ont le plus besoin, ils contribuent au portage des valeurs fortes d'égalité et d'équité.

En dépit des difficultés, de la responsabilité qu'elle impose, il convient d'assumer cette charge, avec courage, pour répondre aux attentes nombreuses des Nordistes et redonner espoir à des enfants, des jeunes et des parents qui ne croient plus dans leur réussite grâce à l'Ecole de la République.

Au nom de nos valeurs humanistes, la réalisation de ces ambitions passera nécessairement par la mobilisation collective de tous les acteurs, quelles que soient leurs missions, leurs fonctions, leurs places auprès du jeune.

Face à ce défi, le Département du Nord peut se

présenter comme riche d'une expérience forte au travers de ses multiples compétences obligatoires ou volontaires intervenant au quotidien auprès des jeunes et de leurs familles (PARTIE I).

Le PEGD, dont la définition sera ainsi à construire au fil des expériences, sera tout autant le vecteur d'une mise en cohérence de ses actions éducatives que le catalyseur des innovations et des initiatives des partenaires.

C'est la raison pour laquelle, il a été choisi de véritablement co-construire ce projet éducatif avec eux, avec chaque Nordiste, par le biais d'une démocratie participative réelle et innovante que constituent les Ateliers Citoyens Départementaux (PARTIE II).

Laboratoires d'idées et d'initiatives, leurs travaux ont permis, à la fois de dégager les chantiers prioritaires de l'action éducative départementale, mais aussi d'imaginer dès à présent des projets concrets qui seront soutenus par le Département (PARTIE III).

Dans le cadre de l'élaboration d'outils de gouvernance dédiés, indispensables à l'animation du PEGD, une méthodologie propre et de nouvelles instances seront créées, tant au plan départemental que sur les territoires. Celles-ci s'inscriront évidemment dans cet élan d'une collaboration multi-partenariale (PARTIE IV).

Afin de poursuivre cette dynamique, le Département se propose d'être donc le catalyseur et l'ensemblier des énergies existantes et en devenir pour l'éducation de chaque jeune Nordiste, en collaboration étroite et dans le respect des prérogatives de l'Education Nationale, garante de l'unité d'enseignement et d'apprentissage.

PARTIE I : L'ACTION EDUCATIVE EXISTANTE DU DEPARTEMENT DU NORD

Avec 700 000 jeunes âgés de moins de 20 ans, le Département du Nord se singularise parmi les territoires européens. Sa jeunesse est en effet l'une de ses richesses. Elle constitue un atout majeur qui le renforce à s'impliquer davantage dans l'éducation du jeune.

L'avenir de la jeunesse est une priorité d'intervention définie par le Conseil Général, dans le projet de mandat.

Les lois de décentralisation de 1986 et 2004 ont conduit le Département à assurer la construction, l'entretien et le fonctionnement des établissements. Chaque année, il y consacre plus de 210 M€.

Au-delà de ses obligations réglementaires, le Département s'est largement ouvert à d'autres formes d'interventions volontaristes que ce soit au titre de la politique éducative qu'au nom d'autres politiques thématiques ciblées à l'attention des jeunes : en culture, sport, santé... Ainsi, le Département soutient les projets éducatifs des établissements par le biais du Fonds d'Appui aux Projets Educatifs des collèges, doté d'une enveloppe financière annuelle de 2M€.

Il accorde, par ailleurs, des aides financières aux familles les plus modestes, ou développe des actions qui

touchent directement la vie des collégiens, comme l'Agenda 21 ou le projet « assiette durable ». Il a également décidé de déployer les technologies de l'information et de la communication dans les collèges, via le programme « Collège numérique » adopté par le Conseil général en juillet 2011, et confirmé par une délibération dite « Plan d'actions » en décembre 2011.

En dehors du temps et des lieux scolaires, le Département mène également des politiques coordonnées en faveur des collégiens, dans un but éducatif.

Pour l'éducation physique et sportive, le Département aide à la construction et au fonctionnement d'équipements sportifs communaux. Des subventions sont accordées aux associations et sections sportives des collèges pour favoriser la pratique sportive. Le Département accorde en outre, un appui aux comités départementaux sportifs.

L'action culturelle développée en direction des collégiens entend favoriser leur expression, développer leur sensibilité, leur capacité d'analyse et d'observation. Le Département oriente ses subventions aux acteurs culturels vers des actions de médiation envers les collégiens. Les équipements culturels du département (musées, archives, médiathèque...) consacrent également une large partie de leurs actions de médiation envers ce public. Par ailleurs, plusieurs dispositifs spécifiques sont proposés aux équipes pédagogiques des collèges (« collège au cinéma », « sciences au collège », « des élèves à l'œuvre »).

Le Département soutient de nombreuses initiatives citoyennes : le Conseil Départemental des Jeunes est un lieu d'apprentissage des responsabilités civiques ; les projets d'échanges internationaux sont encouragés ; la sensibilisation des élèves à la création d'entreprises et à l'artisanat sont soutenus, par convention avec les chambres consulaires concernées.

En matière sociale, le Département développe des dispositifs jeunesse autour de 3 axes : l'éducation à la citoyenneté et les loisirs, l'insertion et la prévention de la marginalisation. Sur ce dernier point, la Prévention Spécialisée tient une place prépondérante notamment au travers du financement de 30 postes d'acteurs de liaison sociale en environnement scolaire (ALSES) qui interviennent auprès des jeunes à la fois dans le collège et dans leur environnement global (quartier, famille).

Dans le domaine environnemental, des opérations sont encouragées dans les collèges (« planter dans la cour », « recycler c'est dans votre nature », « offrons la nature aux collégiens »), pour sensibiliser les jeunes au développement durable et à la connaissance de la nature.

La politique généraliste relative à la jeunesse contribue elle aussi à l'éducation. Le chéquier jeune, destiné à un usage « sport – culture – loisirs » est offert aux élèves de 3^{ème}. Le portail « jeunes en nord » cible la communication avec les 11-25 ans. Au travers de plateformes d'animation territoriale, les jeunes sont valorisés comme de véritables porteurs de talents.

Dans le domaine de la santé, les initiatives prises par

le Département sont nombreuses : consultations médicales dans les services de prévention santé, accompagnements à l'accès aux soins et à la prévention, programmes de prévention et d'éducation à la vie affective et sexuelle, programme de prévention des conduites de consommation à risques. En matière de protection maternelle et infantile, le Département est chargé de l'organisation de la planification familiale et le suivi des femmes enceintes dont certaines adolescentes, par le biais de 80 centres prévus à cet effet.

Enfin, le Département finance le transport scolaire de plus de 100 000 jeunes, dont 38 000 collégiens, qui se rendent à leur établissement scolaire gratuitement.

L'ensemble des dispositifs départementaux est repris dans la note ci-jointe.

Il représente un crédit annuel d'environ 90 M€.

Si toutes ces actions sont sous-tendues par la même ambition éducative au profit des jeunes Nordistes, en particulier collégiens, elles ont toutefois été décidées aux titres de politiques thématiques distinctes. Compte tenu de cette grande variété, le Département souhaite donner une meilleure lisibilité à ses interventions, en les inscrivant dans un projet d'ensemble.

Il souhaite, par ailleurs, impulser une nouvelle dynamique qui réponde mieux aux problèmes actuels des jeunes, qu'ils relèvent de la scolarité (l'illettrisme, le décrochage), de la santé (l'obésité, la violence) ou encore de la quête d'autonomie et de reconnaissance.

C'est ainsi que le 4 juillet 2011, lors du débat d'orientation politique, le Conseil Général a décidé de s'engager dans un projet éducatif global départemental (PEGD).

PARTIE II : QU'EST-CE QUE LE PEGD & QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

A. Ses grandes ambitions

Le Projet Educatif Global Départemental est l'outil choisi par le département du Nord pour impulser une politique éducative globale et partagée répondant aux problématiques individuelles et collectives de tous les jeunes.

En ce sens le PEGD n'est pas un nouveau dispositif mais une politique publique territoriale visant à mettre en synergie, en convergence et en complémentarité, les actions éducatives relevant de chacun des acteurs. Sur la base d'un diagnostic et d'orientations prioritaires définis en commun avec l'ensemble des membres de la communauté éducative, il lui reviendra d'initier ces nouvelles actions.

A cet égard, le Projet Educatif Global Départemental se constitue à partir des orientations stratégiques définies par le Conseil général. Elles serviront de fondement à la réalisation d'objectifs partagés avec les partenaires, aux premiers rangs desquels les établissements, l'Education Nationale et les associations. Selon les caractéristiques propres des territoires et leurs populations, ces priorités pourront être déclinées en fonction des attentes locales.

Outil novateur, le Projet Educatif Global Départemental s'inscrira nécessairement sur la consolidation des outils départementaux issus des politiques sectorielles, mais aussi sur ceux portés par nos partenaires associatifs et aux premiers rangs desquels les milieux d'éducation populaire.

Ainsi s'appuiera-t-il nécessairement sur le Fonds Départemental d'Appui aux Projets Educatifs et servira de guide d'objectifs aux orientations thématiques à venir, en matière culturelle, de santé des jeunes, de sports... qui s'inscriront dans les mêmes ambitions de construction d'une offre éducative.

- ❖ Le Conseil Général concentrera son action en priorité sur l'accompagnement du jeune collégien, âgé de 11 à 16 ans car cette étape est une période charnière dans la construction de sa personnalité, l'émergence des atouts pour son autonomisation pour qu'il prenne conscience de ses capacités et qualités de citoyen libre, déterminant son projet de vie personnel et professionnel.

A ce titre, un accompagnement spécifique sera réalisé auprès des enfants d'ores et déjà suivis par les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance comme un outil supplémentaire d'appui à ces publics prioritaires.

Le dynamisme et la vigueur du tissu associatif, l'action des communes engagées dans des projets et dispositifs de réussite éducative sont des leviers essentiels à l'enrichissement de l'action du Département.

En effet, la continuité éducative est une attente importante qui interviendra dans la collaboration étroite de tous les niveaux de collectivités : de la petite enfance, à l'enseignement primaire, tout en participant à la définition d'un parcours d'orientation, de professionnalisation et d'autonomie par la connaissance des filières et de la possibilité offerte à tous de poursuivre des cursus étudiants ambitieux. La reconnaissance d'une éducation tout au long de la vie devra être coordonnée avec les stratégies portées par la Région Nord/Pas de Calais envers les lycées et la formation professionnelle.

- ❖ A ce titre, des partenariats avec les communes seront élaborés pour définir des objectifs communs, accompagner l'émergence de projets éducatifs locaux et décliner, pour et avec les jeunes, des projets aux portages diversifiés.

Les aspirations du Projet Educatif Global Départemental seront à croiser avec les projets d'établissements portés par les collèges. Cet attachement à une déclinaison territorialisée des besoins et priorités, permettra la construction progressive d'une réponse éducative pour chaque collégien prenant en compte toutes les étapes de sa scolarité et l'ensemble de son parcours de vie.

A cette politique éducative départementale esquissée correspondront donc une multitude de projets éducatifs locaux sur les territoires.

B. Une co-construction innovante grâce à la démocratie participative : l'éducation est l'affaire de tous

Eu égard à la diversité des thématiques abordées, de l'originalité du portage d'un tel projet pour une collectivité comme un département, il est apparu évident dès les premiers temps de réflexion que ces ambitions devaient revêtir la forme d'une stratégie éducative territoriale partagée.

Les acteurs éducatifs dans toute leur diversité de professionnels, de citoyens et de collégiens sont acteurs de cette démarche.

Des échanges multiples bilatéraux ou collectifs avec les représentants des corps constitués, les instances consultatives existantes, à l'image du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) ou du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN), ont été menés autour de cette problématique. Ils resteront des outils déterminants garants du respect des valeurs portées par le PEGD.

Ainsi, il est apparu indispensable de conduire une approche novatrice dans l'écriture des besoins, des attentes mais aussi de susciter l'imagination, la créativité par le biais de véritables « laboratoires d'idées », dématérialisés à travers le site Internet jeparticipe.cg59.fr, ou au sein d'Ateliers Citoyens Départementaux.

Ces derniers ont réuni plus de 1 000 personnes pour plus d'une trentaine d'heures de débats, au long desquels ont été posées, collectivement, les bases d'un PEGD associant éducation formelle, non formelle et informelle.

- ❖ Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un livret (joint en annexe) contenant les constats prioritaires et plus de 100 propositions opérationnelles.

Ce document reflète la multitude des envies et la liberté de création des participants à ces rencontres. Il correspond donc désormais à une source abondante de réflexions et de pistes de travail mis à la disposition de tous ceux qui souhaitent s'en inspirer ou s'en emparer.

Par ailleurs, même si l'ampleur de la démarche impose une phase de préfiguration du PEGD auprès de quelques collègues volontaires, tous les collègues du Nord et tous les acteurs éducatifs intéressés pourront développer les initiatives qu'ils souhaitent à partir de ce canevas.

Cette dynamique lancée ne devra pas s'essouffler mais au contraire s'amplifier.

Elle est le fer de lance d'une véritable démocratie participative dans le Nord, qui après avoir été co-auteur de ces ambitions sera bientôt le co-pilote de leur mise en œuvre.

A cet effet, des instances spécifiques de pilotage du Projet Educatif Global Départemental seront créées : politiques, partenariales, techniques et territoriales.

Compte tenu de l'ampleur de ce projet pour un territoire aussi vaste et diversifié que celui du département, il a été choisi de procéder à une première phase de préfiguration de la démarche auprès de 30 collèges.

C. Calendrier d'action et méthode de préfiguration dans 30 collèges, de septembre 2012 à juin 2013, pour préparer une délibération cadre du PEGD en juin 2013.

Avant d'en arriver à une délibération cadre pluriannuelle sur le PEGD qui fixera, en juin 2013, les orientations d'actions communes à l'ensemble de la communauté éducative du Nord pour les années 2013-2015, le Département va lancer auprès de 30 collèges volontaires et des acteurs éducatifs de leur territoire d'implantation, une année de préfiguration de ce que pourrait être ce PEGD.

Cette démarche de préfiguration, dans un souci de mobilisation et de portage partagé du projet avec l'ensemble des acteurs, trouve ses sources et vient prolonger le travail de co-construction engagé dans les ateliers citoyens depuis le début de l'année 2012 qui a permis d'aboutir à un diagnostic partagé et à une centaine de propositions d'actions.

La présente délibération fixe le cadre de cette préfiguration auquel les différents acteurs qui souhaitent volontairement s'engager, devront se référer.

Si les 6 orientations d'actions, expression de la volonté politique du Département à l'écoute des Nordistes dans le cadre des ateliers citoyens, sont incontournables, les propositions d'actions qui sont formulées dans ce rapport, issues elles aussi de la démocratie participative, n'ont pour vocation que de donner des pistes de réflexion pour les acteurs des territoires.

Chacun des sites de préfiguration devra, dans le cadre des 6 grandes orientations, choisir 2 ou 3 actions les plus adaptées à la spécificité des problématiques de son territoire. Ce choix d'action s'opèrera prioritairement parmi les propositions d'actions valorisées dans ce rapport, parmi celles plus largement issues des ateliers citoyens ou bien encore dans le cadre de projet déjà existants du Département (collège numérique, par exemple).

Si le collège est, bien naturellement, au cœur de cette préfiguration, il ne saurait en être le seul acteur. S'agissant d'une démarche de *Projet Educatif Global* Départemental, il conviendra de veiller à ce que la dimension *projet*, qui s'appuie sur le partenariat des acteurs, et la dimension *globale*, qui s'appuie sur les différentes facettes d'une éducation formelle, non formelle et informelle, soient bien au cœur de la préfiguration.

La mise en œuvre de ces mesures sera assurée soit par le collège directement, soit en relation avec un partenaire extérieur (la commune, par exemple), ou encore confiée à un intervenant extérieur (une association d'éducation populaire, par exemple), en fonction du mode opératoire retenu par l'établissement.

Pour porter ces actions un comité de pilotage local

devra être installé qui rassemblera l'équipe éducative du collège et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative du territoire, parents, jeunes, associations d'éducation populaire, collectivité(s) locale(s) concernée(s) et partenaires institutionnels.

Le collège pourra assurer, le portage administratif et financier de la préfiguration.

Les services du Département seront également organisés et coordonnés localement de manière à pouvoir venir en appui aux collèges.

Les premiers enseignements des tests pourront être dégagés dès le 2^{ème} trimestre 2013.

Après évaluation, cette démarche permettra la consolidation du PEGD avant l'été 2013 en vue d'une généralisation progressive à l'ensemble des collèges du Nord.

PARTIE III : LE PEGD : 6 PRIORITES

C'est ainsi qu'en croisant les éléments de diagnostic des territoires et de la jeunesse du Nord, éclairés par les priorisations énoncées par les Nordistes et les représentants de la communauté éducative, plusieurs axes de réflexion ont été identifiés comme prioritaires pour le Conseil Général du Nord.

Ceux-ci constitueront donc les objectifs que poursuivront les équipes éducatives dans l'élaboration de leurs projets éducatifs de territoire ou d'établissement et des projets éducatifs individualisés des jeunes dont ils ont la responsabilité.

Afin d'atteindre ces ambitions, une multitude d'outils seront à leur disposition. Quelques illustrations, issues notamment des Ateliers Citoyens Départementaux, sont ici proposées.

ORIENTATION 1 :
LA REUSSITE SCOLAIRE POUR TOUS ET LA LUTTE CONTRE
LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Le Département souhaite que le plus grand nombre d'élèves fréquente le collège avec succès et fait de la réussite scolaire, pour tous, un objectif majeur. Pour ce faire, il veille à donner toutes les conditions matérielles d'enseignement propices à la réussite. Parmi celles-ci, des installations rénovées (construction, travaux) ou bien équipées (matériel pédagogique) concourent à cet objectif.

La lutte contre la fracture numérique suppose une modernisation des approches pédagogiques pour faire face au monde numérique auquel sont confrontés quotidiennement, dès le plus jeune âge, les élèves.

Le Département, à travers son PEGD, peut contribuer à valoriser le collège dans le parcours de l'élève, en développant l'information sur le contenu des filières de formation, les rencontres entre élèves et professionnels, en facilitant le choix d'un métier ou encore la recherche d'un stage d'observation en classe de 3^{ème}.

Le Département veillera au développement de pôles d'excellence dans les collèges. Il est important de pouvoir offrir des options pédagogiques plus variées aux élèves, notamment dans le domaine du sport et de la culture. A cet effet, la recherche d'une plus grande diversité dans les contenus des actions proposées aux collégiens sera encouragée, par le biais notamment de partenariats établis avec le milieu associatif.

Cette mesure sera de nature à améliorer l'image et l'attractivité des collèges, en confortant la mixité des populations scolaires accueillies.

Les aides financières accordées aux familles facilitent également la scolarité du jeune. Ainsi, la prise d'un repas équilibré le midi est-elle encouragée par des aides à la restauration, la bourse départementale permet la réduction des frais de scolarité. D'autres formes d'interventions seront à définir, pour réduire les frais induits par la scolarité du collégien.

Si la réussite scolaire pour tous est l'objectif, certains publics en difficulté doivent toutefois faire l'objet d'une attention particulière, notamment les élèves en situation de handicap et les jeunes en décrochage scolaire ou menaçant de l'être pour éviter les difficultés futures du jeune à trouver sa place face à l'emploi et plus largement dans la société.

Les données relatives à l'échec scolaire dans le Nord sont en effet plus que préoccupantes. L'illettrisme est un fléau majeur pour l'intégration sociale et professionnelle des individus. La mise en œuvre d'un accompagnement renforcé pour la lutte contre le décrochage scolaire est une nécessité absolue (6 000 d'entre eux sont concernés chaque année dans le département).

Parce que les barrières les plus difficiles à franchir sont certainement celles des esprits, parce que la reproduction sociale est encore bien trop prégnante (40% des diplômés d'un premier cycle universitaire occupent un poste d'employé ou d'ouvrier) les jeunes n'osent pas croire dans leurs talents, leurs capacités, leur réussite. Le PEGD visera à inverser cette tendance et à redonner aux jeunes la nécessaire confiance en leurs potentialités en contribuant à l'émergence et l'identification des talents.

Aux moyens modernes d'apprentissage viendront s'ajouter des actions de soutien ou d'aide méthodologique en direction des élèves en difficulté scolaire. Il conviendra, dans ce cadre, de développer des actions de soutien scolaire et de lutte contre l'illettrisme qui touche plus de 10% de nos collégiens.

PROPOSITIONS D' ACTIONS :

- développement du collège numérique : salles numériques dans les collèges, maintenance des dispositifs, prêts d'ordinateurs aux collégiens, selon le cadre fixé par les délibérations adoptées par le Conseil général en 2011 ;
- expérimentations d'internats favorisant la mixité et la réalisation de projets de jeunes en matière sportive ou culturelle,

- développement des liens entre collèges et grandes écoles, à l'image par exemple du projet mené avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lille, et instauration de parrainages de collégiens par des étudiants de ces grandes écoles ou universités,
- soutien aux projets de tutorats par un pair, un élève d'un niveau supérieur prenant en charge un collégien plus jeune,
- expérimentation de la mise à disposition de tablettes numériques dotées des ressources éducatives nécessaires,
- aide à la recherche de stages en entreprise ou en association pour les élèves de 3^{ème},
- aménagement de salles pour les cartables avec casiers individuels pour alléger le poids des cartables,
- élaboration d'un kit de rentrée scolaire pour soutenir le budget des familles.

ORIENTATION 2 :

LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS ET DE VIOLENCES

Entre 11 et 15 ans, la scolarité du collégien est marquée par la traversée de l'adolescence, période charnière de sa vie, où le jeune peut être vulnérable. C'est un être qu'il convient de protéger contre les difficultés ou agressions qu'il peut potentiellement rencontrer. A ce titre, les dispositifs de prévention doivent être développés afin de minimiser les risques potentiels.

Le manque de compréhension, par défaut d'écoute et de dialogue, la violence qui en découle, sont souvent dus au manque de connaissance de l'autre, garçons – filles, origines différentes, passage primaire – collège, relations enseignants – élèves, parents – professeurs.

Afin de « faire société » et de permettre à chaque jeune de se sentir autonome, acteur de son destin et de la société dans laquelle il s'inscrit, il est important de découvrir et de comprendre l'altérité pour déployer des ressorts de tolérance, et devenir un citoyen soucieux du bien vivre ensemble de tous et de chacun.

A l'écoute des préoccupations émises par les jeunes eux-mêmes sur leur sentiment d'insécurité physique, morale et dans leur capacité à se projeter en tant qu'adulte, la question de la lutte contre les discriminations de tous ordres (de genres, d'orientations sexuelles, d'origines confessionnelles ou ethniques, du handicap...) est une urgence.

Le département, à travers son PEGD, se doit de lutter contre toutes les discriminations qui peuvent toucher les collégiens, quelle qu'en soit la nature. Les actions visant à favoriser le mieux vivre ensemble seront encouragées.

PROPOSITIONS D' ACTIONS :

- identification de lieux spécifiques pour les collégiens afin de permettre la rencontre des adultes (écoute individuelle et confidentielle)
- développement de l'éducation à la différence et au respect ;

- poursuite et renforcement de l'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap,
- soutien aux projets de sensibilisation aux différences et à la richesse que cela engendre dans la construction sociale du jeune, à l'éducation au respect et à la tolérance et aux actions d'éveil à la citoyenneté.
- organisation d'ateliers-débats dans les établissements, d'ateliers de parole sur la relation fille – garçons, théâtre forum, ateliers intergénérationnels intégrant collégiens et familles, etc.
- mise en débat avec les jeunes de l'apposition au fronton de leur collège de la devise de la République : « liberté, égalité, fraternité », prétexte à un temps d'échanges sur la citoyenneté,
- mise en place d'une mission de médiateur sur les discriminations confiée à un membre de la communauté éducative au sein du collège pour prendre en compte les actes commis et y chercher des solutions, et mise en place d'une cellule de veille sur les discriminations dans le collège,
- création d'un guide des droits et devoirs par rapport à la discrimination

ORIENTATION 3 :

LA SANTE DES JEUNES – MIEUX ETRE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Au-delà même de l'excuse d'insouciance, de la recherche du risque pour expérience, les alertes ne trompent pas et les pouvoirs publics doivent agir en protecteur de la jeunesse. Les comportements à risque, notamment à l'égard de consommations addictives, se multiplient. Les indicateurs sanitaires, comme en matière d'obésité précoce, ne prêtent pas à interprétation, la santé des jeunes dans le Nord est préoccupante.

Il revient au Département, dans un contexte où la médecine scolaire a vu ses moyens diminuer régulièrement, de déployer et d'amplifier, sans se substituer à l'Etat, en partenariat avec les relais locaux associatifs et médicaux, des actions de prévention santé.

Le Département se doit de développer les dispositifs visant au bien-être du jeune, à son alimentation équilibrée contribuant ainsi à la lutte contre l'obésité qui menace notamment les jeunes des milieux défavorisés. En matière de planification familiale, en plus des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle, il y a lieu d'informer les équipes des collèges sur la problématique de l'accès à la contraception régulière des collégiens, lors d'une situation à risque avérée.

Dans ce domaine de la santé, le Département peut être moteur et soutien d'actions d'éducation à la santé en fonction des besoins repérés dans chaque établissement et sur chaque territoire. La collaboration entre professionnels médico-sociaux et personnel éducatif du collège doit être renforcée, par le biais du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté notamment.

Le collégien, en effet, apprend, jour après jour, à devenir citoyen soit au sein même de l'établissement, par le

biais de responsabilités qu'il pourra assumer (délégué de classe par exemple), mais également en dehors du collège, dans son quartier ou dans la vie de la commune. Le département soutiendra son implication dans la vie sociale, sous toutes ses formes. A ce titre, il encouragera le jeune à être acteur de son propre parcours, à s'impliquer dans les réseaux associatifs.

Par ailleurs, la dimension sanitaire est insuffisante pour percevoir tous les paramètres qui concourent au bien-être du jeune. Ainsi, les actions favorisant la valorisation de l'estime de soi et l'ouverture culturelle seront soutenues.

PROPOSITIONS D' ACTIONS :

- réaffirmation, en lien avec l'Etat, du rôle et de l'importance de la médecine scolaire
- mise en œuvre d'un plan de lutte contre l'obésité et d'éducation à l'équilibre alimentaire,
- encouragement des pratiques sportives, et notamment de la première inscription en club, par la prise en charge de la première licence sportive en club, via le Pass 'sport 59
- développement de l'apprentissage de la natation.
- renforcement des dispositifs de prévention des addictions et des infections sexuellement transmissibles
- tenue d'ateliers d'information et de sensibilisation à la vie affective et sexuelle, à la contraception

ORIENTATION 4 :

FAIRE DU COLLEGE UN LIEU DE VIE OUVERT SUR LE QUARTIER

L'Ecole de la république est une institution mais ses portes doivent être ouvertes sur la société et les acteurs qui l'entourent. Ainsi, des regards méfiants se croisent à son rencontre et c'est pourquoi, conformément aux inspirations qui guident la réalisation des nouveaux collèges, ceux-ci doivent redevenir des lieux de rencontres.

Le collège est en effet un équipement structurant à l'échelle du quartier ou de la Commune. Les installations sportives ou culturelles dont il dispose peuvent être mises à disposition des habitants ou des associations locales. Le collège doit ainsi s'ouvrir davantage sur son environnement, favoriser les échanges, pour mieux accueillir les différents publics qui le fréquentent.

Il est essentiel que le collège, par son ouverture sur son environnement, permette que se fasse l'articulation entre les différentes composantes de l'éducation qui par nature est globale (formelle, non formelle ou informelle).

PROPOSITIONS D' ACTIONS :

- développement de la démarche « association en résidence » où une association s'installe pour une période donnée dans un collège pour y construire et y conduire un projet en lien avec l'équipe pédagogique,
- création et ouverture d'espaces d'échange et de construction de projets dans les collèges, en dehors des temps scolaires,

- opérations d'ouverture des portes du collège : portes ouvertes, expositions, tournois sportifs, manifestations culturelles, pour permettre des échanges entre jeunes, parents, enseignants, habitants du quartier.

ORIENTATION 5 :
L'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMISATION DU JEUNE, A SON OUVERTURE AUX CULTURES ET SUR LE MONDE

Considérer le jeune mineur comme un acteur de ses propres choix, ayant la capacité de formuler avis, projets, propositions n'est pas une évidence pour l'adulte décisionnaire. Il convient dès lors de replacer le jeune au cœur du PEGD, de l'y valoriser comme porteur d'initiatives et de talents.

L'ambition est de s'assurer que chaque jeune puisse acquérir suffisamment de références culturelles et de points de repère pour interagir avec autrui, avec le monde, être libre de décider de l'orientation de son existence et trouver sa place dans la cité. Favoriser des espaces d'expérimentation et d'enrichissement de leurs capacités c'est œuvrer pour une plus grande reconnaissance de tous les jeunes comme citoyens à part entière.

Le Département du Nord doit savoir reconnaître les jeunes comme acteurs à part entière, en développant leur sens des responsabilités et de l'action collective. A ce titre, les jeunes pourraient se voir doter d'une enveloppe financière, leur permettant de monter un projet. En favorisant la participation de toutes les classes du collège, cette action citoyenne contribuerait ainsi à leur prise d'autonomie.

Les collégiens font partie intégrante de la communauté éducative. Même s'ils disposent de quelques sièges au Conseil d'Administration, leur expression est difficile, leur voix parfois masquée par celles des adultes. Le PEGD soutiendra et accompagnera leur prise de parole, à l'instar du Conseil Départemental des Jeunes, instance qui leur permet de débattre et d'émettre des avis et propositions.

Le développement du tutorat (cf. orientation 1) pourra également être un support au développement progressif et accompagné de l'autonomie du jeune.

La pratique du sport ou l'ouverture à la culture sont également des éléments essentiels à la constitution de la personnalité du jeune, à son équilibre et à sa bonne insertion sociale. Des initiatives fortes seront prises en ce sens. Il est également important que le jeune s'ouvre à d'autres cultures, par le biais d'échanges internationaux, qu'il convient de développer davantage.

PROPOSITIONS D' ACTIONS :

- expérimentation de budgets participatifs dans les collèges,
- désignation des délégués de classe comme membres de droit des comités de pilotage du PEGD
- mise à disposition de lieux propres aux collégiens pour la réalisation de leurs projets.

- développement de l'interaction entre les différents conseils participatifs existants – CDJ, conseils municipaux de jeunes, conseils de quartier ou d'équipements, conseils de jeunes collégiens à créer etc. au bénéfice, notamment, des moyens de communication et de coopération numériques.
- développement d'expériences d'immersion à l'étranger, en privilégiant les échanges internationaux en famille et en réciprocité,
- encouragement et diversification des pratiques culturelles,
- accueil d'artistes dans les collèges en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

ORIENTATION 6 :
RAPPROCHER LES FAMILLES ET L'INSTITUTION SCOLAIRE

Le partage de responsabilités éducatives entre équipes éducatives des collèges, parents, associations ne doit pas appeler à la stigmatisation des uns par rapport aux autres et c'est pour cela par exemple que le soutien à la parentalité sera engagé.

Les parents ont toute leur place dans le système éducatif et pourtant leur présence et leur implication dans la vie du collège sont souvent limitées. C'est notamment le cas des parents dont le jeune éprouve des difficultés scolaires et de comportement avec les autres.

Le Département doit être en mesure de repérer et rencontrer ces familles, qui se tiennent bien souvent à l'écart de l'institution scolaire. Il est alors important de veiller à leur bon accueil au collège, de leur destiner une information adaptée et de leur permettre de tenir un rôle effectif dans les différentes instances consultatives et décisionnelles.

La valorisation des compétences des parents, que ce soit au travers de l'animation d'activités périscolaires (aide aux devoirs, ateliers informatique) ou par la valorisation de leurs métiers et savoir-faire, s'inscrira dans cette même logique.

En développant des liens avec les familles, le Département contribue au rapprochement des parents de l'institution scolaire.

PROPOSITIONS D' ACTIONS :

- aménagement, dans les collèges, de lieux spécifiques dédiés aux parents pour permettre les débats, les rencontres entre eux et les échanges avec les enseignants et l'administration,
- organisation de séances d'informations – formations sur la connaissance de l'institution scolaire, fonctionnement du collège, budget etc.
- réalisation d'un guide des ressources locales pour les parents, structures sociales existantes, associations et réseaux de parentalité,
- organisation d'actions éducatives et culturelles ouvertes aux parents, après les temps scolaires,

- organisation de temps d'échanges et de partage d'expériences entre parents, débats et rencontres animés par un intervenant extérieur,
- organisation par les parents de forums des métiers pour exposer leurs métiers aux collégiens,
- expérimentation de l'introduction de médiateurs parents – institution scolaire, dans le souci de rétablir le dialogue et de dédramatiser la relation du parent au professeur.

PARTIE IV : MOYENS & GOUVERNANCE DE LA PREFIGURATION DU PEGD.

A la rentrée de septembre 2012 sera mis en œuvre dans 30 collèges volontaires des actions de préfiguration de ce PEGD.

Les collèges, en témoignant leur volonté de relever avec le Département du Nord les défis précédemment évoqués, s'engagent à respecter les valeurs et principes précédemment cités, ainsi qu'à inscrire leurs démarches dans les orientations départementales.

Si les orientations prioritaires définies dans le cadre de ce PEGD constituent la référence commune aux acteurs de la communauté éducative, les caractéristiques et problématique propres à chacun des territoires de collèges guideront la priorisation de mise en œuvre de projets et d'actions. Pour porter ces dernières, des comités de pilotage partenariaux seront constitués autour des équipes éducatives de l'établissement et de l'ensemble de la communauté éducative.

A – Un pilotage départemental et territorial et un accompagnement technique et méthodologique.

Un comité de pilotage politique réunissant, sous l'égide du Vice-président chargé des Collèges, les principaux Vice-présidents du Département concernés par les thématiques phares esquissées précédemment en matière de jeunesse, santé, culture, sport... mais également leurs Conseillers généraux Délégués, sera en charge de conduire la préfiguration et l'élaboration de la délibération cadre 2013-2015 du PEGD.

Par ailleurs, une Conférence des Principaux de Collèges sera installée par le Vice-Président chargé des collèges pour suivre l'avancée de ces réflexions.

Les instances éducatives existantes comme le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) seront, comme cela a été le cas dans la première phase de démocratie participative, étroitement associées à ce projet.

Comme évoqué précédemment, un comité de pilotage

territorial suivra chacune des préfigurations dessinées autour des collèges.

Les services centraux et territoriaux du département, sous l'impulsion d'un chargé de mission départemental PEGD, se mobiliseront pour apporter un soutien technique et méthodologique aux sites de préfiguration.

B – Le choix des 30 collèges de préfiguration.

Le choix des établissements retenus pour l'expérimentation a été effectué, d'une part au regard de l'engagement des équipes pédagogiques pour s'inscrire dans cette démarche, mais aussi en aspirant à une représentativité de la diversité des territoires et des situations : collèges urbains/collèges ruraux; collèges reconnus en difficulté sociale ou non ; avec SEGPA ou non ; avec internat ou non ; présence d'un poste ALSÉS (Agent de Liaison Sociale dans l'environnement scolaire) ; présence ou participation du collège lors des ateliers et forums citoyens.

La liste des collèges est jointe en annexe 3.

C – Des moyens financiers dédiés.

Pour atteindre ces ambitions et accompagner la mise en œuvre des projets portés à ce titre, le Projet Educatif Global Départemental s'appuiera sur une autorisation d'engagement qui intégrera les crédits consacrés jusqu'ici par le Conseil Général pour soutenir ses actions volontaristes en faveur des collèges et des collégiens et les crédits destinés à soutenir les projets nouveaux ainsi que les interventions des partenaires auxquels il sera fait appel dans le cadre de cette démarche.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Education :

- de donner un avis favorable aux orientations formulées au titre du Projet Educatif Global Départemental,
- de prévoir l'inscription d'un crédit de paiement de 1.000.000 € pour les actions menées au titre de la préfiguration du PEGD,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Education », est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2011

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Jean-Pierre ALLOSSERY donne pouvoir à Bernard HAESBROECK, Gérard BOUSSEMARY donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Didier DRIEUX, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, René LOCOCHE donne pouvoir à André FIGOUREUX, Jacques MICHON donne pouvoir à Norbert JESSUS, Jacques PARENT donne pouvoir à Renaud TARDY, Rémi PAUVROS donne pouvoir à Laurent COULON, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT donne pouvoir à Jacques MARISSIAUX, Michel VANDEVOORDE donne pouvoir à Philippe LETY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Christian POIRET

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Jean-Claude DULIEU

Absent(e)(s) : Eric RENAUD, Nicolas SIEGLER

Le quorum a été vérifié à 17 h 00 lors de l'engagement de la discussion sur cette affaire, 62 Conseillers Généraux étaient alors présents en séance.

Monsieur le Président propose, en accord avec les Présidents des Groupes, de globaliser les deux débats concernant le Compte Administratif (CA) et le Budget Supplémentaire (BS).

Monsieur le Président évoque le calendrier du processus budgétaire jusque la fin de l'année :

- Le 15 octobre : Décision Modificative ;
- Le 12 novembre : Débat d'Orientations Budgétaires ;
- Les 17,18 et 19 décembre : Budget Primitif 2013.

Monsieur le Président ajoute qu'il fera très rapidement des propositions concernant le calendrier complet des séances de l'année 2013.

Concernant le CA, Monsieur le Président fait observer que le Budget 2011 n'avait pas été aisé à bâtir et rappelle

qu'après les élections cantonales de mars 2011, une première DM était intervenue le 4 juillet afin d'enregistrer les variations liées aux projets de mandat et au Débat d'Orientation Politique qui s'était tenu ce jour-là.

Monsieur le Président note qu'à partir de 2010, les recettes issues des droits de mutation pour la cession des immeubles à caractère professionnel ou d'habitation ont connu un redressement significatif.

Monsieur le Président signale que l'exercice 2011 est marqué, en fonctionnement, par un « effet de ciseaux » entre l'évolution des recettes et des dépenses, notamment sociales. Il rappelle que la Majorité Départementale avait adopté un budget sans augmentation des taux de fiscalité pour la deuxième année consécutive et souligne, par ailleurs, une stabilisation des dépenses d'investissement, hors dette.

Concernant le BS, Monsieur le Président précise que le montant disponible s'élève à 54,1 M€ et revient sur l'affectation proposée.

Monsieur le Président note que les droits de mutation à

titre onéreux pourraient connaître une baisse dès cette année et indique, en outre, que l'emprunt devient de plus en plus difficile à trouver pour les Collectivités Locales. Il exprime son soutien à la création d'une banque de financement des investissements locaux.

Monsieur le Président fait observer que le nouveau Président de la République pourrait souhaiter engager une réforme des finances locales et cite ainsi l'un des 60 engagements de François HOLLANDE.

Evoquant le Compte Administratif, Monsieur Bernard HAESBROECK signale que l'exercice 2011 aura été marqué par la mise en application de la réforme fiscale décidée par le Gouvernement FILLON en 2009.

Monsieur HAESBROECK met en exergue une disparition de l'autonomie fiscale du Département et soulève, par ailleurs, la question de la fiscalité d'entreprise. Il indique que les dotations d'Etat ont stagné et souligne que seule la fiscalité indirecte a progressé.

Monsieur HAESBROECK fait observer que les dépenses sociales ont continué à croître. Il note le montant considérable des charges supplémentaires générées par les transferts et créations de compétences.

Monsieur HAESBROECK indique que le Département s'est efforcé de garder une stratégie financière responsable afin de préserver l'avenir. Il souligne, ainsi, une grande maîtrise des coûts de fonctionnement, un recours à l'emprunt limité et un quasi maintien de l'encours de la dette.

Monsieur HAESBROECK fait remarquer que les engagements du mandat ont été respectés.

Monsieur HAESBROECK précise qu'après l'intégration des reports qui doivent être financés, le résultat net s'élève à 70,74 M€.

En ce qui concerne le Budget Supplémentaire, Monsieur HAESBROECK met en exergue l'incorporation du résultat de l'exercice 2011.

Monsieur HAESBROECK indique que le montant disponible pour animer la vie budgétaire de l'exercice est de 54,2 M€. Il signale que 29,4 M€ sont consacrés à la situation de l'endettement en diminuant le recours à l'emprunt et fait, par ailleurs, observer quelques inscriptions importantes de crédits.

Monsieur HAESBROECK fait remarquer qu'un travail est actuellement réalisé afin de consolider la structure de la dette et en remercie Messieurs Patrick REIX, Directeur Général des Services, et Jean-Robert JOURDAN, Directeur Général en charge des Ressources.

Monsieur Didier MANIER indique que les rapports relatifs au Compte Administratif et au Budget Supplémentaire ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires

Européennes », le Groupe Union Pour le Nord s'étant abstenu.

Monsieur Jean-René LECERF souligne que le parti socialiste qui détient l'Élysée, Matignon, l'Assemblée nationale, le Sénat, la quasi-totalité des Régions, une large majorité des Départements, des grandes villes et des principales intercommunalités sera totalement comptable des succès comme des échecs.

Monsieur LECERF indique que le Groupe Union Pour le Nord jouera le rôle d'une opposition constructive mais résolue à rappeler constamment la réalité de la situation du département du Nord et à prendre date lorsque les mises en garde ne seront pas entendues par la majorité.

Monsieur LECERF rappelle que la crise économique mondiale provoque notamment depuis 2011, une généralisation de la défiance à l'encontre des acteurs publics et génère une crise de liquidité au sein de la zone euro. Il signale que la Cour des Comptes prépare un rapport sur la situation financière des Départements qui représentent la strate de collectivité la plus affectée par la dégradation des marges de manœuvre des collectivités locales.

Monsieur LECERF fait remarquer que la suppression des avantages SCHELLIER et des possibilités de défiscalisation fait craindre une forte baisse des droits de mutation.

Concernant le compte administratif 2011, Monsieur LECERF souligne que la réforme de la fiscalité locale rend désormais aléatoire le recours à la fiscalité. Il ajoute que la forte dynamique des dépenses de fonctionnement ne peut être couverte par l'évolution des recettes.

Monsieur LECERF fait observer la baisse de 45 millions d'euros de l'épargne nette sur un an, le plafonnement des dépenses d'investissement à 381 millions d'euros contre 391 millions en 2010 et le faible taux d'exécution des dépenses d'investissement.

Monsieur LECERF constate que les recettes de fonctionnement ont connu en 2011 une évolution significative de 61 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent et que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 100 millions d'euros par rapport à 2010.

Concernant les dépenses de fonctionnement, Monsieur LECERF fait remarquer que ce sont surtout les dépenses maîtrisables qui continuent de croître, tandis que les allocations universelles connaissent un rythme bien moins soutenu.

Monsieur LECERF fait observer que le stock de dette du Département a plus que doublé de 2006 à 2011 alors que dans le même temps, les dépenses d'investissement ont d'abord stagné puis diminué.

Evoquant la décision modificative n°1, Monsieur LECERF constate que celle-ci est en totale rupture avec celles des exercices antérieurs. Il ajoute que les montants des crédits d'investissement et des emprunts sont

très éloignés de ceux enregistrés au compte administratif 2011 et de la tendance observée depuis 2008.

Monsieur LECERF signale que sans une action sur les dépenses de fonctionnement, l'effondrement des dépenses d'investissement sera la première conséquence visible du maintien de la politique budgétaire actuelle.

Monsieur LECERF estime que la stabilisation des dépenses non maîtrisables (APA, RSA, PCH) donne au Département l'oxygène nécessaire à une politique volontariste, d'autant que l'importance du fonds de roulement, associée à la provision constitué en 2011 pour anticiper une baisse des DTMO, permet de lisser le changement de cap et ainsi améliorer la situation du Département du Nord.

Monsieur LECERF indique que le Groupe Union Pour le Nord s'abstiendra sur le Compte Administratif 2011 parce qu'il a voté contre le budget 2011. Il ajoute qu'il s'abstiendra sur la Décision Modificative n°1 car il s'est abstenu sur le budget 2012.

Monsieur Didier MANIER note que le Compte Administratif témoigne d'une bonne gestion. Il précise que l'exécution du budget 2011 est très satisfaisante et fait remarquer que les taux de réalisation sont supérieurs à 90 % dans les principaux postes de dépense.

Monsieur MANIER signale que la persistance de la crise a été anticipée et indique que 2011 fut une année noire pour la croissance et l'emploi avec des conséquences directes sur le Département. Il fait observer que le budget départemental progresse au gré des besoins sociaux qui vont croissants.

Monsieur MANIER constate que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4,22 % pour atteindre 2 364 M€. Il souligne cependant qu'elles sont maîtrisées et rappelle qu'il s'agit de politiques s'adressant à l'ensemble des Nordistes.

Concernant l'investissement, Monsieur MANIER note les 610 M€ mobilisés par le Département en 2011. Il se félicite que le Conseil Général du Nord réalise des investissements d'avenir qui contribuent à l'image du département, son attractivité et son développement.

Monsieur MANIER dénonce les mesures de l'ancien Gouvernement FILLON qui ont sacrifié l'autonomie financière du Département.

Monsieur MANIER revient sur le taux de réalisation des recettes et fait remarquer que le Département est parvenu à se financer, à préserver un peu d'épargne brute et à limiter son recours à l'emprunt. Il souligne, enfin, un encours de dette raisonnable.

Monsieur MANIER indique que le Compte Administratif 2011 montre une gestion rigoureuse au service des engagements pris devant les Nordistes. Il félicite Monsieur REIX, Directeur Général, et les services du Département pour leur travail.

Monsieur MANIER exprime sa satisfaction d'avoir

retrouvé au sommet de l'Etat, une autorité qui se donne pour objectif une nouvelle étape de la décentralisation juste et respectueuse de la démocratie locale.

S'agissant du Budget Supplémentaire 2012, Monsieur MANIER note des moyens nouveaux pour la mise en œuvre du Programme Educatif Global Départemental, le financement du Pass Sport, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et pour la culture.

Monsieur MANIER précise qu'au total, 24,8 M€ de nouvelles dépenses sont prévus et 29,2 M€ sont consacrés à la diminution de l'emprunt. Il signale que le budget départemental s'équilibre dorénavant à hauteur de 2 726 M€ en fonctionnement et à 1 189 M€ en investissement.

Monsieur MANIER met en exergue l'importance des enjeux pour la période à venir.

Monsieur MANIER conclut en indiquant que le Groupe Socialiste et Apparentés votera favorablement le Compte Administratif 2011 et le Budget Supplémentaire 2012.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne la qualité des documents budgétaires présentés.

Monsieur BEAUCHAMP note que ce Compte Administratif dresse le bilan du dernier exercice du Département sous le régime de la « Droite Sarkozyste ». Il fait remarquer que l'héritage est lourd et nécessite des réparations en urgence.

Monsieur BEAUCHAMP met en exergue une explosion des dépenses sociales et indique que cette situation est le résultat de plusieurs années de la politique antisociale menée par la Droite.

Monsieur BEAUCHAMP fait observer que le niveau des compensations de l'Etat n'a cessé de diminuer ces dernières années. Il précise que la dette de l'Etat envers le Département dépasse les 2 milliards d'euros et estime qu'il est impératif que cet argent revienne aux Nordistes.

Monsieur BEAUCHAMP souligne un recul incessant de l'autonomie fiscale du Département. Il dénonce, par ailleurs, le gel des dotations de l'Etat jusqu'en 2013 par le Gouvernement FILLON.

Monsieur BEAUCHAMP pense que le nouveau Gouvernement doit s'atteler à redonner d'urgence aux Collectivités les moyens financiers de mener les politiques qu'elles ont librement décidées. Il précise que le Front de Gauche appelle à une réforme de la fiscalité locale qui passe par le rétablissement d'un impôt économique local.

Monsieur BEAUCHAMP note que le Département a maintenu un haut niveau d'investissement et considère que cet effort doit se poursuivre. Il souhaite qu'une projection sur les 2 ou 3 prochaines années puisse figurer dans le document d'orientations budgétaires, tenant compte des différents scénarios envisagés par le Gouvernement dans le cadre d'une réforme de la fiscalité locale et de ses concours aux Collectivités.

Soulevant la question du recours à l'emprunt, Monsieur BEAUCHAMP souligne des efforts particuliers dans ce domaine. Il fait toutefois remarquer les difficultés affrontées, en ce moment, par les Collectivités pour se financer auprès des banques et signale, par ailleurs, que le Groupe Communiste – Front de Gauche est totalement opposé au recours au marché obligataire.

Monsieur BEAUCHAMP indique que le Parlement dispose maintenant d'une majorité de Gauche pour adopter une loi bancaire qui redonnerait aux activités des banques leur mission d'intérêt général de financement des investissements utiles pour les populations et ajoute que le Front de Gauche et de nombreux syndicats défendent le projet d'un pôle public financier. Il estime, par ailleurs, qu'il faut s'appuyer sur la victoire de la Gauche en France pour ouvrir des changements en Europe et sortir des plans d'austérité dans lesquels les dirigeants veulent enfermer les peuples.

Monsieur BEAUCHAMP signale que les élus Communistes et du Front de Gauche porteront l'exigence d'une refondation des rapports entre les Collectivités et l'Etat et précise que cela passe par l'abrogation de la réforme territoriale et la restauration de l'autonomie financière et politique des Collectivités.

Monsieur BEAUCHAMP conclut en annonçant que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement le Compte Administratif 2011 et le Budget Supplémentaire 2012.

Monsieur Bernard HAESEBROECK s'étonne des conclusions et des argumentaires de Monsieur Jean-René LECERF et lui rappelle le poids de la non-compensation des transferts de charges par l'Etat.

Monsieur HAESEBROECK ajoute qu'il est toujours estomaqué de voir Monsieur LECERF critiquer à la fois le recours à l'emprunt et la baisse du niveau d'investissement.

Monsieur HAESEBROECK revient sur l'impact des difficultés de l'accès au crédit et rappelle que la Caisse de garantie des politiques publiques et de l'investissement public est attendue depuis un an.

Monsieur HAESEBROECK fait remarquer que le Département maintient l'investissement.

Monsieur HAESEBROECK souligne qu'il faut aujourd'hui une stratégie de confiance entre l'Etat et les Collectivités.

Monsieur HAESEBROECK pense qu'une réforme fiscale est souhaitable, et notamment en direction d'une spécialisation des recettes.

Monsieur le Président remercie Messieurs Patrick REIX,

Directeur Général des Services, Jean-Robert JOURDAN, Directeur Général chargé des Ressources, Bertrand ROBIC, Directeur des Finances, pour la qualité des documents.

Monsieur le Président revient sur les événements politiques des mois d'avril, mai et juin 2012. Il note que le Premier Ministre présentera aux Parlementaires sa déclaration de politique générale le 4 juillet prochain.

Monsieur le Président indique qu'il partage les inquiétudes de Monsieur Jean-René LECERF sur les capacités d'investissement des Collectivités Territoriales si le socle des difficultés, connues pendant 10 ans, ne bouge pas. Il prend l'exemple de l'APA et souligne qu'une grande réforme sur le financement de la dépendance est attendue.

Monsieur le Président fait remarquer que les investissements du Département représentent environ 5 000 emplois dans le bâtiment et la voirie au niveau des entreprises de la Région.

Monsieur le Président souhaite une maîtrise des dépenses sociales ainsi qu'une péréquation juste.

Monsieur le Président fait observer que le Département investit pour l'avenir dans le cadre de ses compétences.

DIRFI/2012/771

OBJET :

**COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2011**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12, j'ai l'honneur de soumettre à vos débats le compte administratif du Département pour l'exercice budgétaire 2011.

Ce document présente l'exécution du budget 2011 et l'analyse au regard :

- des montants inscrits au budget primitif ;
- du total des crédits ouverts ;
- de l'exécution de l'année antérieure, à savoir 2010.

Je propose au Conseil général :

- D'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2011 tel qu'il est présenté dans le rapport et qu'il figure dans les annexes à la présente délibération, et qui a été arrêté, en mouvements réels, pour le budget principal, à 2 975 384 341,94 € en dépenses, et à 3 100 853 708,83 € en recettes, **dégageant un excédent global de clôture de 179 379 318,07 €** qui se décompose comme suit :

Excédent de fonctionnement de l'exercice	157 804 492.10
Excédent de fonctionnement des exercices antérieurs	130 106 856.48
Déficit d'investissement	-108 532 030.51

➤ D'arrêter les comptes des budgets annexes, comme exposés dans le rapport de présentation et détaillés

dans les annexes à la présente délibération.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	777 452,94 €	2 376 630,70 €
Recettes	777 452,94 €	2 376 630,70 €
<i>dont participation du Département</i>	549 451,59 €	309 192,29 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €
Résultat global de clôture	0,00 €	

CAFE BLEU du Forum des Sciences	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	999,00 €	64 646,46 €
Recettes	248,00 €	64 646,46 €
<i>dont participation du Département</i>	0,00 €	17 329,23 €
Résultat de l'exercice	-751,00 €	0,00 €
Résultat reporté	1 754,80 €	0,00 €
Résultat cumulé	1 003,80 €	0,00 €
Résultat global de clôture	1 003,80 €	

RUCHE CIEL VILLENEUVE D'ASCQ	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	12 513,40 €	702 839,01 €
Recettes	12 513,40 €	702 839,01 €
<i>dont participation du Département</i>	10 080,91 €	566 348,43 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €
Résultat global de clôture	0,00 €	

RUCHE D'ARMENTIERES	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	370 514,02 €	287 913,56 €
Recettes	399 625,51 €	333 142,97 €
<i>dont participation du Département</i>	301 298,59 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	29 111,49 €	45 229,41 €
Résultat reporté	74 340,90 €	0,00 €
Résultat cumulé	103 452,39 €	45 229,41 €
Résultat global de clôture	148 681,80 €	

RUCHE DE CAMBRAI	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 355 686,70 €	143 790,87 €
Recettes	1 362 186,52 €	785 826,43 €
<i>dont participation du Département</i>	698 614,50 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	6 499,82 €	642 035,56 €
Résultat reporté	648 535,38 €	0,00 €
Résultat cumulé	655 035,20 €	642 035,56 €
Résultat global de clôture	1 297 070,76 €	

RUCHE DE DENAIN	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	275 529,66 €	206 474,26 €
Recettes	307 138,69 €	300 421,79 €
<i>dont participation du Département</i>	147 250,02 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	31 609,03 €	93 947,53 €
Résultat reporté	125 556,56 €	0,00 €
Résultat cumulé	157 165,59 €	93 947,53 €
Résultat global de clôture	251 113,12 €	

RUCHE DE MAUBEUGE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 042 035,85 €	228 550,15 €
Recettes	908 754,75 €	361 831,25 €
<i>dont participation du Département</i>	894 190,64 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	-133 281,10 €	133 281,10 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	-133 281,10 €	133 281,10 €
Résultat global de clôture	0,00 €	

RUCHE DE SAINT POL SUR MER	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	575 114,74 €	269 074,71 €
Recettes	560 296,68 €	283 892,77 €
<i>dont participation du Département</i>	528 837,99 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	-14 818,06 €	14 818,06 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	-14 818,06 €	14 818,06 €
Résultat global de clôture	0,00 €	

RUCHE DE TOURCOING	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	554 924,45 €	297 776,00 €
Recettes	9 088,08 €	297 776,00 €
<i>dont participation du Département</i>	0,00 €	178 476,68 €
Résultat de l'exercice	-545 836,37 €	0,00 €
Résultat reporté	1 312 964,25 €	0,00 €
Résultat cumulé	767 127,88 €	0,00 €
Résultat global de clôture	767 127,88 €	

RUCHE DE DOUAI	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	196 945,07 €	164 918,34 €
Recettes	230 746,13 €	165 874,97 €
<i>dont participation du Département</i>	<i>170 313,04 €</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat de l'exercice	33 801,06 €	956,63 €
Résultat reporté	34 757,69 €	0,00 €
Résultat cumulé	68 558,75 €	956,63 €
Résultat global de clôture	69 515,38 €	

RUCHE TECHNOLOGIQUE DU NORD	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	304 416,95 €	319 402,30 €
Recettes	304 416,95 €	319 402,30 €
<i>dont participation du Département</i>	<i>285 401,75 €</i>	<i>19 345,76 €</i>
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €
Résultat global de clôture	0,00 €	

Réseau Départemental des Ruches d'entreprises du Nord	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0,00 €	208,00 €
Recettes	0,00 €	208,00 €
<i>dont participation du Département</i>	<i>0,00 €</i>	<i>208,00 €</i>
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €
Résultat global de clôture	0,00 €	

- D'adopter le compte de gestion rendu pour ce même exercice par Monsieur le Payeur départemental du Nord, en qualité de comptable du Département.

INTRODUCTION

Le projet de mandat approuvé par les Nordistes en mars 2011 a été traduit, pour cette première année de mise en œuvre, lors d'un débat d'orientations politiques le 4 juillet 2011. Dix chantiers prioritaires ont été identifiés. Ils visent à assurer les conditions nécessaires à l'épanouissement personnel des Nordistes, développer le vivre-ensemble et promouvoir un développement durable.

La démarche a été engagée, par ailleurs, avec l'obligation de préserver les finances départementales et des marges de manœuvre budgétaires pour la totalité du mandat.

Cet objectif a été tenu malgré un contexte économique national dégradé, pesant sur les interventions sociales du

Département, et une politique budgétaire du gouvernement accentuant encore le déséquilibre des finances locales.

Le présent rapport, soumis à l'examen du Conseil Général, ne se limite pas à la reddition des comptes. Il veut, aussi, illustrer la mise en œuvre du projet politique départemental dont le compte administratif n'est que la traduction budgétaire.

Ainsi, est-il organisé pour analyser la situation financière du Département du Nord à l'issue de cet exercice 2011, mais tout autant pour rendre compte de l'emploi des deniers publics, dans le cadre des différentes politiques départementales.

Il s'agit bien, en cela, d'évoquer l'acte politique principal d'une collectivité que constitue son budget.

C'est dans cet esprit qu'est soumis à l'examen du Conseil Général le compte administratif 2011. Il fait apparaître une première mobilisation sur les dix chantiers du mandat, mais aussi la possibilité de la poursuivre tout au long de celui-ci grâce à la stabilisation de l'encours de dette et une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il

témoigne, aussi, du maintien à un haut niveau de l'investissement, essentiel au développement du Nord.

1^{ERE} PARTIE : LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Cette première partie présente, pour l'exercice 2011, le rappel des crédits votés, la structure générale des réalisations, la détermination du résultat et l'évolution de la dette.

1. LES CREDITS VOTES EN 2011

Les 14 et 15 février 2011, le Conseil Général a voté le budget départemental pour l'exercice 2011. Il s'équilibrait en mouvements réels, tant en dépenses qu'en recettes, à 3 099,69 M €..

Ce budget a été modifié par le vote du budget supplémentaire lors de la séance plénière du 20 juin 2011 à l'occasion duquel a été repris le résultat de clôture de l'exercice 2010 constaté au compte administratif 2010, soit 211,45 M €.

Une décision modificative n°1 est intervenue le 4 juillet 2011. Elle a permis de mobiliser des crédits sur les chantiers prioritaires et de procéder à un lissage des échéanciers de crédits de paiement.

Enfin, la décision modificative n°2 du 10 octobre 2011 a constitué une étape d'ajustement des crédits et de réalisation d'écritures comptables en vue de la clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après rappelle les différentes inscriptions budgétaires (en millions d'euros).

Crédits ouverts 2011

(en mouvements réels)	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Budget Primitif 2011	2 397,55 M€	2 550,76 M€	702,14 M€	548,93 M€
BS 2011	56,12 M€	130,11 M€	189,30 M€	155,49 M€
Résultat (compte administratif 2010)		130,11 M€	76,20 M€	157,54 M€
Report sur l'exercice 2011	26,07 M€	0,00 M€	114,16 M€	000 M€
Emprunts globalisés reportés				29,00 M€
Emprunt d'équilibre				-31,06 M€
Nouvelles inscriptions de crédits	30,05 M€		-1,06 M€	
DM1 2011	20,01 M€	18,72 M€	9,10 M€	4,68 M€
Emprunt d'équilibre				0,00 M€
Nouvelles inscriptions de crédits	20,01 M€	18,72 M€	9,10 M€	4,68 M€
DM2 2011	9,10 M€	9,38 M€	-0,16 M€	-12,09 M€
Emprunt d'équilibre				-13,10 M€
Nouvelles inscriptions de crédits	9,10 M€	9,38 M€	-0,16 M€	1,01 M€
Total des crédits votés 2011	2 482,78 M€	2 708,96 M€	900,38 M€	697,01 M€

Au total, fonctionnement plus investissement, le budget départemental de l'exercice 2011 s'est établi en inscriptions et en mouvements réels à 3 383,16 M €.

Les recettes examinées par nature et les dépenses détaillées sous l'angle des politiques publiques feront l'objet d'un examen plus approfondi dans la suite du présent rapport.

2. LA STRUCTURE GENERALE DES REALISATIONS

La structure générale des réalisations de l'exercice 2011, par section, est détaillée dans les deux tableaux ci-dessous. Au total, les dépenses 2011 ont augmenté de 1,95 % par rapport à 2010.

2.1. La section d'investissement

La structure générale des réalisations en section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Acquisitions	91,80 M€	Excédents de fonctionnement capitalisés	157,54 M€
Subventions	87,34 M€	FCTVA	44,32 M€
Travaux	201,06 M€	Subventions d'équipement reçues	22,41 M€
Dette (dont gestion active)	229,83 M€	Emprunts (dont gestion active)	245,01 M€
Autres dépenses	0,79 M€	Autres recettes financières	1,67 M€
		Autres recettes	3,16 M€
TOTAL	610,82 M€	TOTAL	474,12 M€

(mouvements réels)

Les **dépenses d'investissement** sont passées de 649,60 M € en 2010 à 610,82 M € en 2011 (- 38,78 M €, soit - 5,97 %). L'essentiel de cette diminution relève de la

gestion active de la dette qui a vu ses crédits, en dépenses et en recettes, diminuer de 40,05 M € (128,83 M € en 2011 contre 168,88 M € en 2010).

Au sein des dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement se sont élevées à 292 M € contre 319,9 M € en 2010.

Les **recettes d'investissement** ont diminué de 47,61 M € (- 9,13 %) en 2011 par rapport à 2010

(474,12 M € en 2011 contre 521,73 M € en 2010). Cette diminution globale résulte, pour l'essentiel, d'une baisse de 54,63 M € des emprunts mobilisés (116,17 M € en 2011, contre 170,8 M € en 2010).

2.2 La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Personnel	445,15 M€	Fiscalité directe	682,30 M€
Achats, services, gestion générale	253,92 M€	Fiscalité indirecte	901,29 M€
Participations, allocations et subventions	1623,03 M€	Dotations et compensations	911,89 M€
Opérations financières	22,96 M€	Recettes sociales	95,40 M€
Charges exceptionnelles	10,94 M€	Divers recettes de fonctionnement	35,86 M€
Autres	19,50 M€		
TOTAL	2364,57 M€	TOTAL	2626,74 M€

(mouvements réels)

Les **dépenses de fonctionnement** ont progressé de 95,75 M €, passant de 2 268,82 M € en 2010 à 2364,57 M € en 2011 (soit + 4,22 %).

L'évolution naturelle de la masse salariale explique l'augmentation des dépenses de personnel de 7,55 M € (+ 1,72 %). Les autres évolutions concernent essentiellement les participations, allocations et subventions (+ 47,12 M €, soit + 2,99 %).

Les dépenses de fonctionnement liées aux opérations financières se sont établies à 22,96 M €, en diminution de 14,38 % par rapport à 2010.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 61,63 M € par rapport à 2010 (2 626,74 M € contre 2 565,11 M €, soit une progression de + 2,40 %). L'exécution des recettes de fonctionnement est présentée ci-dessous :

- S'agissant des recettes issues de la **fiscalité directe**, le montant réalisé s'est établi à hauteur de 682,30 M € soit un taux de réalisation de 96 % ;

- Pour ce qui concerne la **fiscalité indirecte**, le produit s'est élevé à 901,29 M € ce qui représente un taux de réalisation de 110 % ;

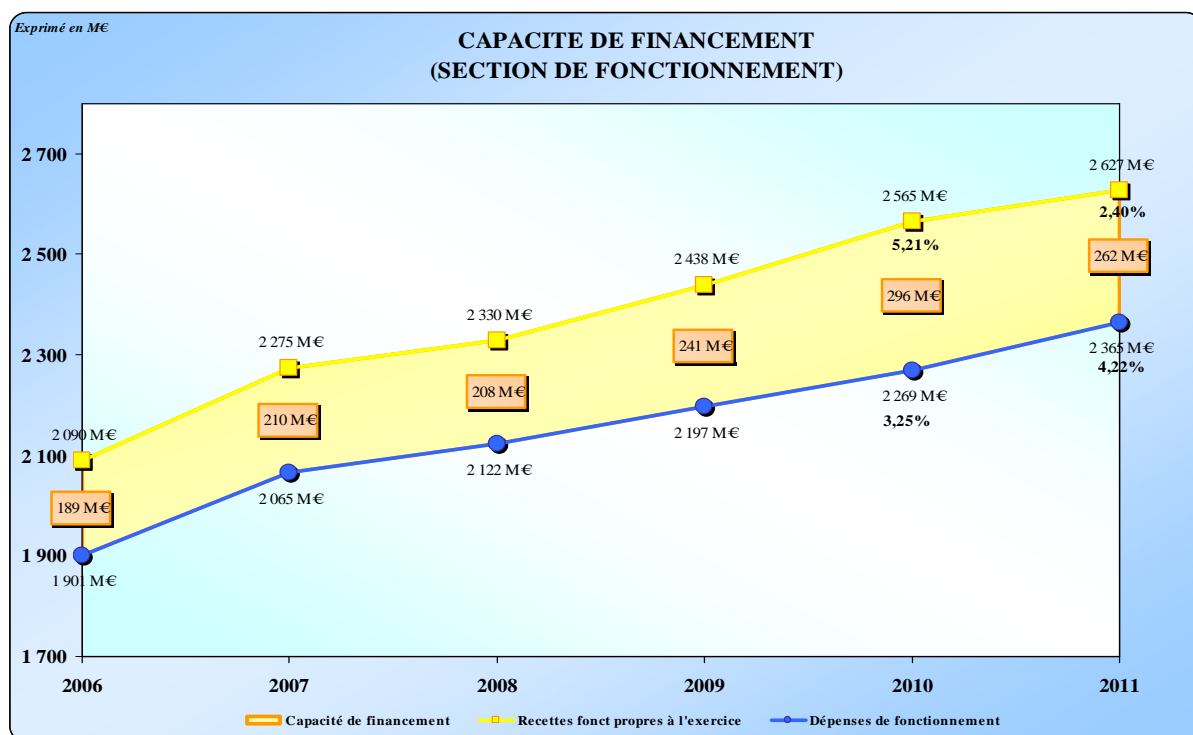
- Enfin, le montant des **dotations et compensations** a atteint 911,89 M € pour un montant budgété à hauteur 916,33 M € soit un taux de réalisation de plus de 99 %.

Globalement les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 97,0 %.

3. LA DETERMINATION DU RESULTAT

3.1. La capacité de financement

La capacité de financement est déterminée par la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement propres à l'exercice. Si cette différence est positive (recettes perçues supérieures aux dépenses réalisées), cela signifie que le Département dégage des ressources pour financer ses investissements, ce qui diminue la nécessité de recourir à l'emprunt.



La capacité de financement s'établissait, en 2006, à hauteur de 189 M €. En 2007, le versement du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) a contribué à la croissance de l'épargne brute. Cette tendance s'est confirmée en 2008. En 2009, la capacité de financement s'établissait à 241 M €. Ce niveau d'épargne brute s'expliquait par une progression des recettes supérieures (+ 4,63 %) à l'évolution des dépenses (+ 3,53 %) pour la même période.

En 2010, la capacité de financement s'élevait à 296 M €. Le redressement significatif des droits de mutation (218,83 M € en 2010 contre 163,66 M € en 2009, soit + 33,71 %) explique en grande partie l'évolution favorable des recettes de fonctionnement.

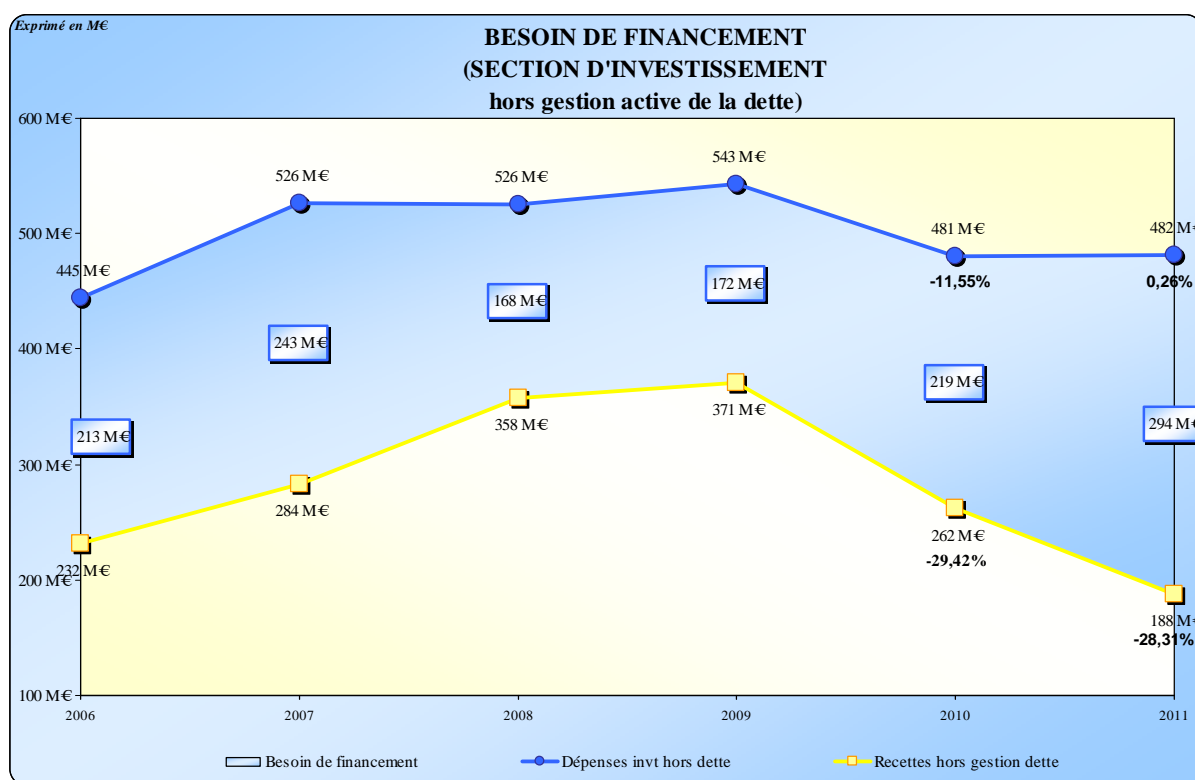
En 2011, la capacité de financement s'est établie en

retrait par rapport à 2010, (262 M € contre 296 M €, soit - 11,51 %). Cette réduction est le résultat d'une évolution des dépenses en fonctionnement (notamment sociales) supérieure à l'évolution des recettes de fonctionnement (notamment celles provenant de l'État).

3.2. Le besoin de financement

Le besoin de financement correspond à la part des dépenses réelles propres de la section d'investissement qui n'est pas couverte par des recettes de même nature.

Les opérations de gestion active de la dette (ouvertures de crédits à long terme et réaménagements ou remboursements par anticipation) ont été déduites pour permettre une présentation cohérente de l'évolution (graphique ci-après).

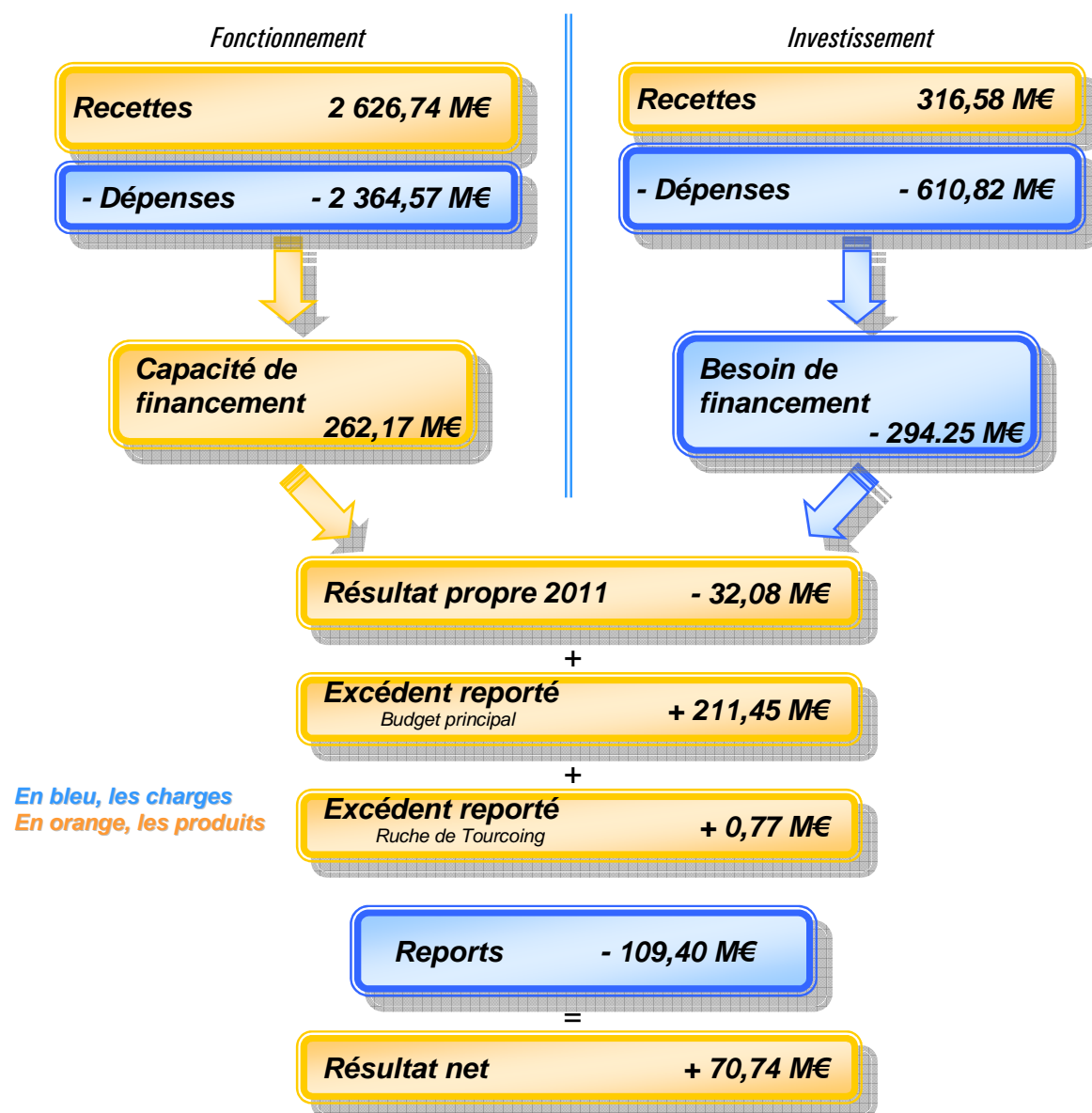


En 2011, les dépenses d'investissement (hors gestion de la dette) sont demeurées stables à 482 M € soit + 0,26 %. En revanche, les recettes d'investissement (hors gestion de la dette) ont connu un infléchissement - 74,14 M € soit - 28,31 % ; cette évolution s'explique notamment par un moindre recours à l'emprunt (- 54,63 M €), et par la diminution du montant du FCTVA (-9,63 M €). Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement s'est établi à 294 M € (pour 219 M € en 2010).

3.3. Le résultat

Le résultat propre de l'exercice est déterminé en agréant le résultat de la section de fonctionnement (qui, lorsqu'il est positif est appelé capacité de financement) et le résultat de la section d'investissement (qui est généralement négatif et alors appelé besoin de financement). Le résultat de clôture prend en compte l'excédent reporté de l'exercice antérieur.

Le calcul du résultat au compte administratif 2011 se présente comme suit :



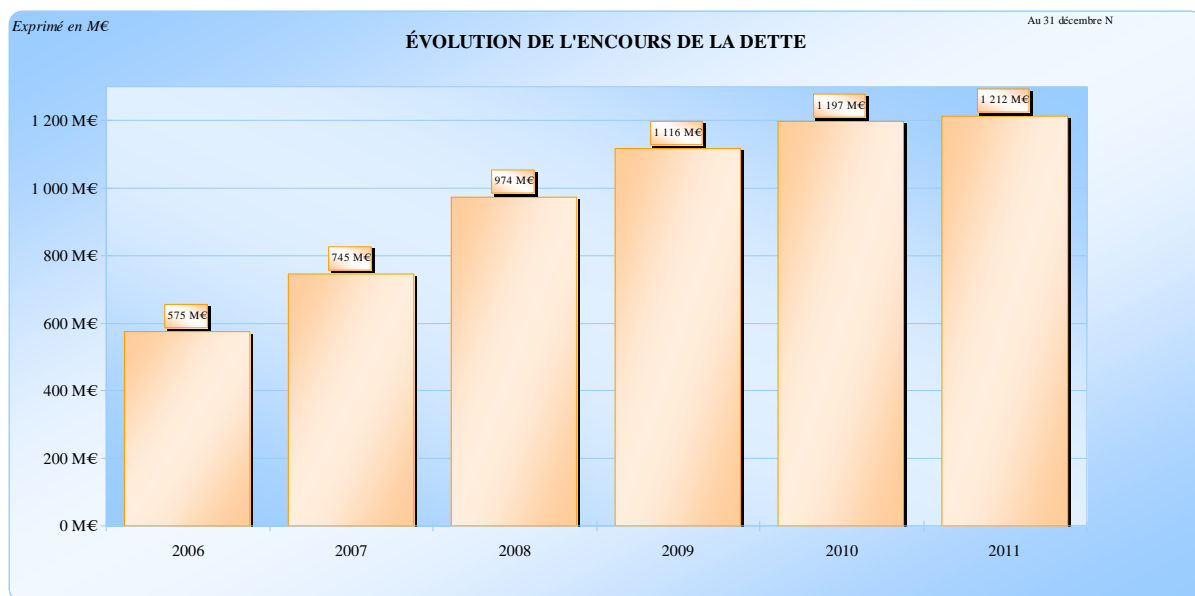
Le résultat propre de l'exercice (qui neutralise les résultats antérieurs pour se concentrer sur les seules dépenses et recettes de l'exercice) s'est établi à -32,08 M € en 2011. Ce résultat s'explique par la volonté d'utiliser, en partie, le résultat cumulé à fin 2010 et une moindre mobilisation d'emprunt en fin d'exercice.

Le résultat net est obtenu en ajoutant l'excédent reporté et en déduisant les recettes et les dépenses qui n'ont pu être réalisées sur l'exercice (reports). En 2011, le solde des reports de fonctionnement s'est élevé à 23,3 M € et celui

des reports d'investissement à 86,1 M €. Le résultat net s'est donc établi en 2011 à 70,74 M €. Pour mémoire, celui-ci était de 100,23 M € en 2010.

4. L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

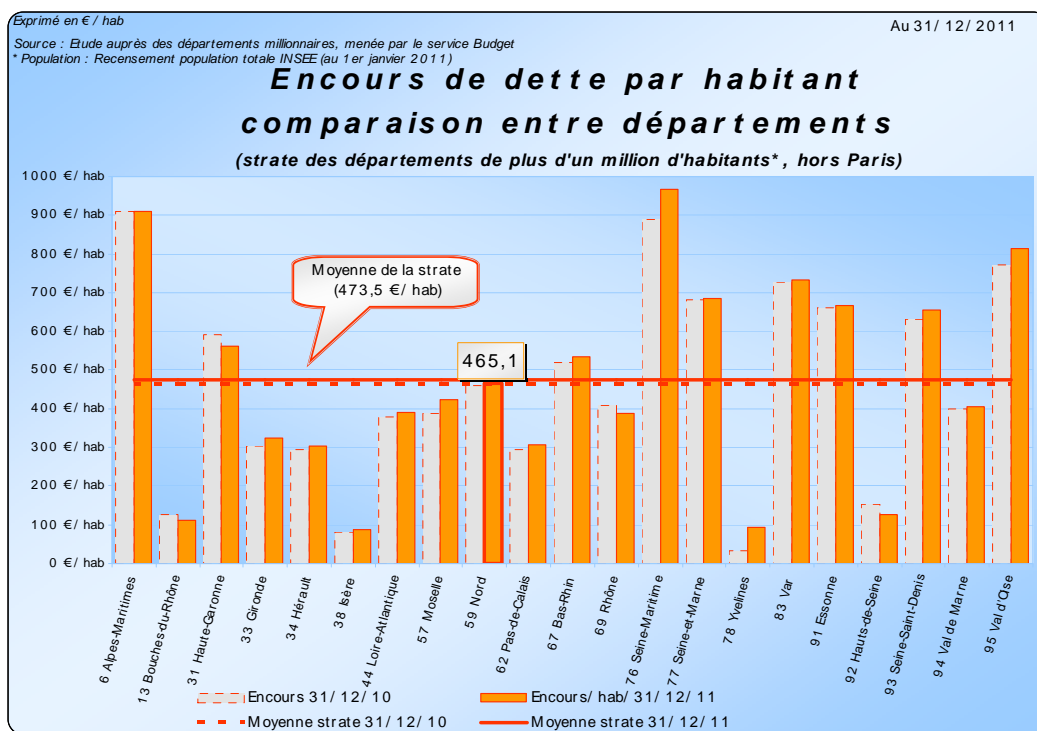
Le Département a mobilisé des emprunts nouveaux à hauteur de 116,17 M € en 2011, sur un montant de 257,43 M € autorisés pour la réalisation des nouvelles opérations d'investissement. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'encours de dette depuis 2006.



Le graphique ci-après indique que, pour de nombreux départements, la tendance est à un accroissement de l'endettement. L'endettement des 21 départements millionnaires en nombre d'habitants a ainsi globalement progressé de 320,00 M € sur l'exercice 2011, soit + 2,48 %.

L'encours de dette du Département du Nord, ramené au nombre d'habitants [Recensement population totale INSEE (au 1^{er} janvier 2011)] pour le Département du Nord :

2 606 3692 habitants] représente 465,1 € au 31 décembre 2011 [Les chiffres de la dette au 31 décembre 2011 sont issus d'une enquête menée auprès des départements millionnaires en nombre d'habitants, par la Direction des Finances / Service du Budget du Département du Nord.], contre 459,3 € l'année précédente, pour une moyenne au niveau de la strate de 473,5 €, comme l'indique le graphique suivant.



2^{EME} PARTIE : L'EXECUTION DES RECETTES

Le tableau ci-après retrace l'exécution des recettes au

titre de l'exercice 2011 et le pourcentage de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires.

Recettes de fonctionnement (en M€)	Description	Budget 2011	Réalisé 2011	Taux de réalisation
Fiscalité directe	Taxe sur foncier bâti	334,5	342,4	102%
	CVAE	277,5	258,5	93%
	Compensation relais	0,0	7,4	0%
	FNGIR	88,5	55,9	63%
	IFER	12,6	11,2	89%
	Autres	0,0	6,9	0%
Sous total fiscalité directe		713,1	682,3	96%
Fiscalité indirecte	Espaces naturels sensibles	7,0	9,8	140%
	CAUE	0,9	2,0	230%
	Taxe électricité	18,6	21,0	113%
	TIPP	347,9	359,4	103%
	TSCA	212,2	250,8	118%
	Droits de mutation	235,0	258,3	110%
Sous total fiscalité indirecte		821,6	901,3	110%
Dotations et compensations	Dotation globale de fonctionnement	663,3	663,3	100%
	Dotation générale de décentralisation	29,2	29,3	100%
	Compensation pour perte de droits de mutation	0,0	0,2	0%
	Allocations compensatrice TH	10,6	11,7	110%
	Compensation exonération TF	2,1	3,5	165%
	Dotation CNSA versée au titre de l'APA	61,3	59,3	97%
	Dotation CNSA versée au titre de la PCH	23,6	22,4	95%
	Dotation compensation réforme TP	75,7	72,7	96%
	Dotation compensation TP	8,6	8,2	96%
	Dotation versée au titre des MDPH	2,0	2,0	100%
FMDI	40,0	39,4	99%	
Sous total dotations et compensations		916,3	911,9	100%
Recettes sociales	Autres	105,8	95,4	90%
Sous total recettes sociales		105,8	95,4	90%
Divers recettes de fonctionnement	Autres	22,0	35,9	163%
Sous total recettes diverses		22,0	35,9	163%
Résultat de fonctionnement reporté	Autres	130,1	0,0	0%
Sous total résultat de fonctionnement reporté		130,1	0,0	0%
Total Recettes de fonctionnement		2 708,9	2 626,7	96,97%
Recettes d'investissement (en M€)	Description	Budget 2011	Réalisé 2011	Taux de réalisation
Recettes hors emprunt	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	41,6	44,3	106,54%
	Dotation départementale d'équipement des collèges	13,0	13,0	100,00%
	Dotation globale d'équipement	1,7	1,3	78,77%
	Divers	25,8	13,0	50,25%
Sous total recettes hors emprunt		82,0	71,6	87%
Emprunts	Emprunts	257,4	116,2	45%
	Contrats long terme - trésorerie	200,0	128,8	64%
Sous total emprunts		457,4	245,0	54%
Excédents de fonctionnement capitalisés	Autres	157,5	157,5	100%
Sous total excédents de fonctionnement capitalisés		157,5	157,5	100%
Total Recettes d'investissement		697,0	474,1	68,02%

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées en 2011 à 2 626,70 M € (+ 2,42 % par rapport à 2010 : 2 565,11 M €). Elles ont été sensiblement modifiées dans leur répartition du fait de la réforme de la fiscalité locale.

- La **fiscalité directe** a représenté 682,30 M €, soit 25,98 % (contre 34,69 % en 2010) des recettes réelles de fonctionnement.
- La **fiscalité indirecte** s'est élevée à 901,30 M € (34,31 % des recettes), augmentant de 204,88 M € par rapport à 2010 (696,42 M €). Le produit des droits de mutation à titre onéreux est passé de 218,83 M € en 2010 à 258,30 M € en 2011. Cela représente une hausse de 18 % par rapport à 2010.
- Les **dotations et compensations**, c'est-à-dire les concours financiers de l'État au Département, ont

représenté 34,72 % des recettes (26,97 % en 2010) pour un montant de 911,9 M € (691,76 M € en 2010). Il s'agit d'une progression de 32 % par rapport à 2010.

Pour une juste appréciation des ressources du Département du Nord en matière de fiscalité, il convient d'aller au-delà de la nomenclature comptable :

- la fiscalité locale sur laquelle le Conseil Général peut exercer sa responsabilité, c'est-à-dire dont la base d'imposition est déterminée localement et dont le Conseil Général fixe le taux, se limite désormais à la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe d'aménagement. L'ensemble de ces recettes locales a atteint 375,2 M € en 2011.
- la fiscalité dont l'État a transféré le produit vers les départements mais pour laquelle il n'y a pas de

territorialisation puisque le Conseil général ne peut en fixer ni le montant ni les taux et qui est déconnectée du processus de création de richesse locale s'est élevée à 879,9 M €. Il s'agit de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP), de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER).

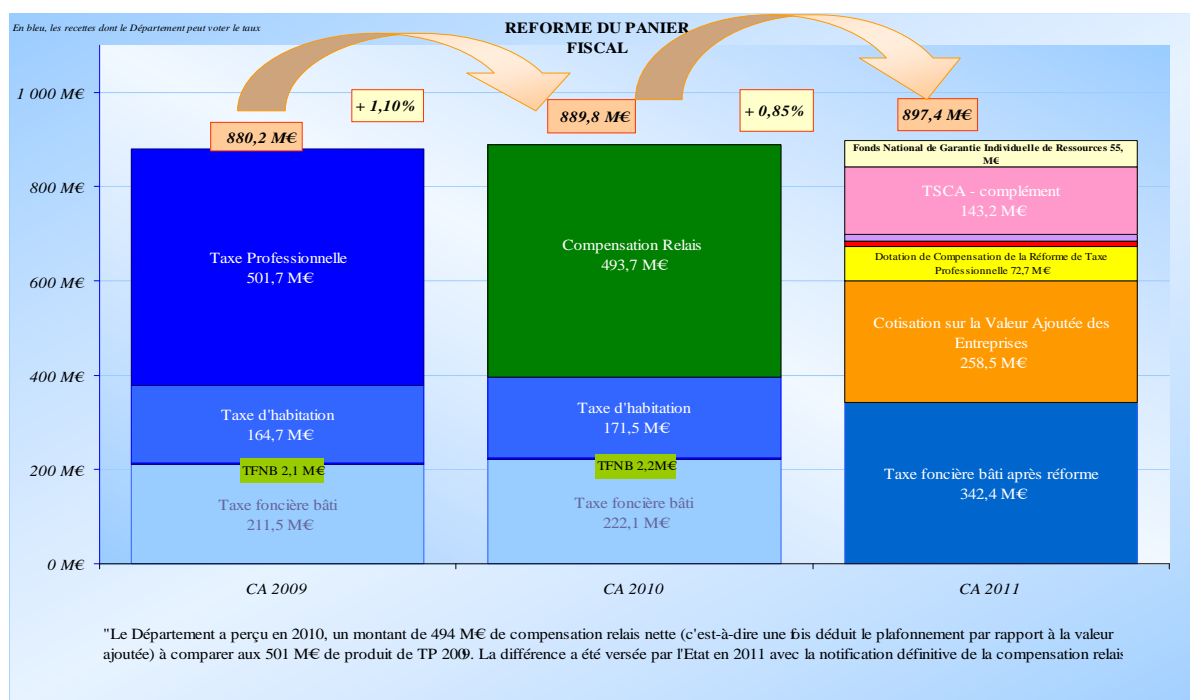
Ainsi, se confirme le recul des produits de véritable fiscalité locale au profit de l'augmentation continue du poids relatif des dotations et compensations, d'une part, et de fiscalité affectée par l'État sans pouvoir local, d'autre part. L'autonomie fiscale des départements s'est donc

affaiblie ces dernières années.

1.1 Les nouvelles ressources issues de la réforme de la fiscalité locale

L'année 2011 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale, adoptée en Loi de Finances 2010 et qui a acté la suppression de la taxe professionnelle.

La suppression de la taxe professionnelle a en effet été à l'origine d'un nouveau panier de ressources au sein duquel la fiscalité sur laquelle le Département a prise est moins importante comme l'indique le schéma ci-dessous :



En compensation de la perte de la taxe professionnelle, le nouveau panier fiscal est composé de trois types de financements :

- Le produit des impôts créés en 2010, à savoir
 - la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :

La loi de finances pour 2010 a organisé la suppression de la Taxe Professionnelle (TP) à

compter du 1^{er} janvier 2010 et l'a remplacée par la Contribution Économique Territoriale (CET), composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la CVAE.

- l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER) :

Il s'agit d'éviter un effet d'aubaine pour cette catégorie d'entreprises, qui bénéficient de manière importante du passage de la TP à la CET.

Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)		
Composantes de l'IFER	IFER perçu par le Département	
Imposition sur les installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent	Si la commune appartient à un EPCI à fiscalité propre	Si la commune n'appartient à aucun EPCI à fiscalité propre
	Communes : 30 % EPCI : 70 %	Communes : 30 % Départements : 70 %
Imposition sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique des courants	Communes : 50 % Départements : 50 %	
Imposition sur les installations de production d'électricité d'origine nucléaire ou thermique à flamme	Communes ou EPCI : 50 % Départements : 50 %	
Imposition sur les installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque ou hydraulique	Communes ou EPCI : 50 % Départements : 50 %	
Imposition sur les stations radioélectriques	Communes ou EPCI : 2/3 Départements : 1/3	

- Un transfert d'impôts antérieurement perçus par l'Etat, à savoir :
 - la fraction des frais d'assiette et de recouvrement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (frais de gestion) ;
 - la fraction des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) auparavant perçus par l'Etat ;
 - un reliquat de Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA).
- Un complément de dotations budgétaires, notamment :
 - le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP):

Dans le cadre de la réforme, a été posé le principe d'un maintien des ressources à l'euro près au niveau de l'année de référence 2010. Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ont permis de compenser, le cas échéant, l'évolution des autres ressources. La DCRTP est alimentée par l'État, le FNGIR est à l'origine d'une redistribution des collectivités bénéficiaires de la réforme

vers les collectivités déficitaires. Sont bénéficiaires les collectivités dont les nouvelles ressources fiscales attribuées en 2011 se sont révélées supérieures au montant du panier de référence. D'autres, au contraire, sont en position déficitaire. Le FNGIR [Un fonds par catégorie de collectivités : bloc communal, départements, régions] permet des transferts des premières vers les secondes.

La réforme s'est appliquée dès le 1^{er} janvier 2010 pour les entreprises. Pour les collectivités territoriales, le nouveau panier de ressources est en vigueur depuis 2011. Afin d'évaluer le produit de CVAE 2011 à inscrire au BP 2011, le Département s'était fondé sur une simulation reçue du ministère du budget pour l'année 2010 ainsi que sur les hypothèses de croissance figurant dans le rapport d'évaluation des effets de la réforme de la taxe professionnelle dit « rapport Durieux ». 277,5 M € avaient donc été inscrits au budget primitif 2011. Or, in fine, le produit a été notifié en fin d'année à 258,5 M €, soit le même montant que le chiffre de référence 2010 simultanément adressé par l'État.

Dans le cadre du dispositif prévoyant la neutralité sur les ressources 2010 de la réforme fiscale, la notification du montant de la CVAE 2010 a un effet sur les autres recettes du panier fiscal et fixe, à partir de 2010, leur montant de référence.

Panier de ressources dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale	Montant 2010 avant réforme	Montant 2010 après réforme	BP 2011	Notification 2011	CA 2011
Taxe d'habitation	166,7 M€				
Taxe foncière sur le non bâti	2,6 M€				
Compensation relais de la Taxe Professionnelle	595,6 M€				
Dégrèvement sur la TP	-94,6 M€				
Taxe foncière sur le bâti	214,5 M€	323,9 M€	334,5 M€	338,7 M€	342,4 M€
Cotisation sur la Valeur Ajoutée		258,4 M€	277,5 M€	258,5 M€	258,5 M€
Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux		12,3 M€	12,6 M€	12,2 M€	11,2 M€
Part Etat des Droits de mutation		13,9 M€	11,8 M€	11,8 M€	11,8 M€
Part Etat sur la Taxe sur les conventions d'assurance		145,4 M€	103,1 M€	145,4 M€	145,4 M€
Compensations fiscales TFB	1,7 M€	2,3 M€	2,1 M€	2,3 M€	3,5 M€
Abattement sur le Foncier Bâti		1,8 M€	0,0 M€	1,8 M€	1,8 M€
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle		72,7 M€	75,7 M€	72,7 M€	72,7 M€
Fonds National de Garantie des ressources		55,9 M€	88,5 M€	55,9 M€	55,9 M€
Total du panier de ressources	886,6 M€	886,6 M€	905,8M€	899,2 M€	903,0 M€

1.2 La fiscalité directe

En 2011, la fiscalité directe comprenait :

- la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) :

Depuis 2011, le périmètre de la fiscalité directe locale pour lequel les départements disposent de la faculté de voter les taux se limite à la seule taxe foncière sur les propriétés bâties. Comme en 2010, le Conseil Général du Nord a voté une stabilité des taux.

Cependant, du fait de la réforme de la taxe professionnelle, le Département a reçu en compensation la part régionale de taxe sur le foncier bâti ainsi que les frais de gestion auparavant prélevés par l'État. De plus, une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives a été décidée en Loi de finances à hauteur de 2 % et une légère croissance physique des bases a été constatée.

Au total, de 2010 à 2011, le produit est, dans ces conditions, passé de 214,5 M € à 342,4 M € pour une estimation de 334,5 M € au BP 2011. Cela représente un taux de réalisation de 102 %.

- la compensation relais :

Pour l'année 2010, année transitoire, l'État avait mis en place une « compensation relais », qui remplaçait temporairement la taxe professionnelle perçue par les collectivités. Il était prévu que son montant serait égal :

- soit au produit de la TP perçu au titre de l'année 2009 ;
- soit au produit de la TP qui résulterait de l'application aux bases 2010 du taux 2009 dans la limite du taux 2008 majoré de 1 %.

Le dispositif, prévu pour 2010, a donné lieu à un versement du solde de 7,4 M € en 2011.

1.3 La fiscalité indirecte

En 2011, la fiscalité indirecte comprenait :


- la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS):

Son taux, fixé par délibération du Conseil Général en date des 14 et 15 février 2011, est de 1,20 %. En 2011 son produit s'élève à 9,8 M €, soit + 3,7 % par rapport à 2010 (9,45 M €) ;

- la taxe de financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de

l'Environnement (CAUE) :

Son taux, fixé par délibération du Conseil Général en date des 14 et 15 février 2011, a été porté à 0,25 % en 2011, au lieu de 0,20 % antérieurement. Elle a été réalisée pour 2 M € en 2011, soit + 21 % par rapport à 2010 (1,65 M €).

 Au 1^{er} mars 2012, la taxe départementale des espaces naturels sensibles et la taxe de financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement disparaissent. Ces deux taxes sont remplacées par la part départementale de la taxe d'aménagement dont le taux est la somme des taux des deux précédentes, soit 1,45 %.

- la taxe finale sur la consommation d'électricité :

En 2011, le coefficient multiplicateur a été fixé à 4. Le produit a représenté en 2011 une somme de 21 M € (19,34 M € en 2010) soit une augmentation de 1,66 M €.

- la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) :

La quote-part de cette taxe perçue par le Département depuis 2004 a vocation à compléter la compensation plancher des charges du Revenu de Solidarité Active (RSA), équivalente à la dépense en faveur du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) supportée par l'Etat pour l'exercice 2003, soit 267,9 M €.

Par ailleurs, la Loi de finances 2008 prévoyait que la compensation pour la taxe différentielle sur les véhicules à moteur (dite « vignette »), d'un montant alors de 5,6 M €, serait dorénavant financée par l'attribution d'une fraction de la TIPP et non plus par le transfert de la TSCA.

Aussi, en 2011, la TIPP s'est-elle élevée à 359,4 M € (contre 344,09 M € en 2010) ; soit une augmentation de 15,31 M €.

- la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) :

La part du produit de la TSCA, transférée aux départements depuis la Loi de finances pour 2005, évolue chaque année en fonction de la mise en œuvre progressive des transferts de compétences. Cette part de TSCA se compose d'une première fraction, attribuée en contrepartie d'une réfaction opérée sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), et d'une deuxième fraction, destinée à compenser les transferts de compétence prévus par la loi du 13 août 2004. En 2011, la TSCA s'est établie à 250,8 M €, contre 103,06 M € en 2010 (soit + 143 %), suite à la mise en place de la réforme de la fiscalité locale.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Prélèvement DGF financé par TSCA (application Loi de Finances pour 2005)	29,35 M€	31,66 M€	32,96 M€	30,42 M€	32,69 M€	33,79 M€
Compensation des transferts de compétences	12,09 M€	59,69 M€	76,81 M€	71,87 M€	70,37 M€	73,89 M€
Taxe sur les Conventions d'Assurances Solde (Réforme TP)						143,15 M€
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	41,44 M€	91,36 M€	109,77 M€	102,28 M€	103,06 M€	250,82 M€
	17,99%	120,44%	20,16%	-6,82%	0,76%	143,38%

▪ les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) :

Dans le cadre des lois de décentralisation, les droits d'enregistrement ont été transférés aux départements en compensation des dépenses relatives à l'aide sociale, aux transports scolaires et aux collèges. Depuis l'année 2000, un taux unique (3,6 %) a été fixé pour la cession des immeubles à caractère professionnel et des immeubles à caractère d'habitation. Les recettes encaissées à ce titre au cours des dernières années ont connu une progression jusqu'en 2007. Le Département du Nord, comme les autres départements, a été confronté à un effondrement de ses recettes liées au retournement du marché immobilier. En 2008, les droits de mutation ont ainsi connu une diminution de 6,17 %, diminution amplifiée en 2009,

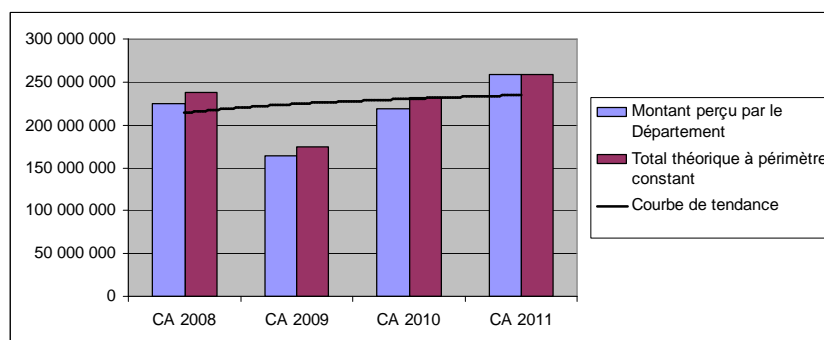
ramenant cette recette à 163,66 M € (- 27 %). En 2010, les recettes issues des droits de mutation ont connu un redressement significatif s'établissant à 218,83 M €, soit + 33,71 %.

Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, un supplément de DMTO, correspondant à des frais de gestion, auparavant prélevés par l'État, a été attribué au Département. Pour la première fois en 2011, il a ainsi bénéficié d'un périmètre élargi. De plus, au cours de cette année, les transactions immobilières ont atteint des niveaux élevés. Ainsi, alors que le montant voté s'élevait à 235 M €, le produit s'est établi à 258,3 M € soit un taux d'exécution de 110 %.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Droits de mutation	222,29 M€	238,92 M€	224,19 M€	163,66 M€	218,83 M€	258,33 M€
<i>Evolution</i>	19,91%	7,48%	-6,17%	-27,00%	33,71%	18,05%

Le graphique ci-dessous permet de constater que le produit 2011 des DMTO est significativement au-delà de la

courbe de tendance 2008-2011. Il confirme ainsi le caractère aléatoire de celui-ci.



Au total, le produit de la fiscalité indirecte s'est établi à 901,3 M€ (34,31 % des recettes réelles de fonctionnement).

1.4. les dotations et participations

– La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La recette de la DGF s'est élevée à 663,3 M € en 2011. Elle est restée stable par rapport à 2010 (662,2 M € en 2010).

Depuis la réforme mise en place par la Loi de finances pour 2005, la DGF est devenue le pivot des dotations de

l'Etat en faveur du Département et a été simplifiée en trois composantes :

- La **Dotation forfaitaire** : elle comprend une **dotation de base** par habitant (qui permet au Département de bénéficier d'une augmentation de sa dotation avec l'accroissement de sa population) et un **complément de garantie** (permettant au Département d'atteindre le montant total de dotation forfaitaire perçu en 2004). La Dotation forfaitaire s'est établie en 2011 à 324 M €. Ce chiffre a été stable par rapport à 2010 (324,02 M €).

- La **Dotation de Péréquation Urbaine (DPU)** : elle est destinée aux départements urbains. Le montant de la dotation attribuée est fonction de la population du département et d'un indicateur synthétique de ressources et de charges, prenant en compte le potentiel financier par habitant, la proportion de bénéficiaires d'aides au logement, la proportion de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (au 1^{er} janvier de l'année N-1) et le revenu moyen par habitant. Le montant perçu en 2011 au titre de la dotation de péréquation est de 45,3 M € (soit une évolution

de + 2 % par rapport à 2010).

- La **Dotation de compensation** : créée en 2004 pour retracer, d'une part, l'ancien concours particulier compensant la suppression des contingents communaux d'aide sociale, et d'autre part, 95 % de la part de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) due au Département en 2003, cette dotation s'est élevée en 2011 à 294,00 M €. Elle a été stable par rapport à 2010.

Le tableau ci-dessous synthétise les composantes de la DGF perçue en 2011 :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dotation forfaitaire	315,81 M€	316,68 M€	320,44 M€	323,23 M€	324,02 M€	323,99 M€
Dotation de péréquation urbaine	37,9 M€	40,91 M€	43,89 M€	43,69 M€	44,22 M€	45,32 M€
Dotation de compensation	276,43 M€	284,58 M€	290,24 M€	293,11 M€	294, M€	294, M€
Dotation globale de fonctionnement	630,14 M€	642,18 M€	654,57 M€	660,03 M€	662,23 M€	663,31 M€
	+ 3,00%	+ 1,91%	+ 1,93%	+ 0,83%	+ 0,33%	+ 0,16%

– La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

La DGD s'est élevée en 2011 à 29,28 M €, en baisse de 0,85 % par rapport à 2010. Elle est utilisée pour la compensation financière partielle des transferts de compétences qui ne donnent pas lieu à un transfert de fiscalité.

Dans le cadre de la réforme des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, mise en œuvre en 2004 et 2005, la DGD des départements (hors concours

particuliers) a été consolidée au sein de la DGF : 95 % des crédits de la DGD 2003 ont été intégrés dans la dotation forfaitaire des départements pour 2004.

Chaque département perçoit ainsi, depuis 2004, une DGD résiduelle égale à 5 % de la DGD 2003, indexée et ajustée le cas échéant. La DGD constitue donc une variable d'ajustement au financement partiel des transferts de compétences.

Elle progresse chaque année en fonction du taux d'évolution de la DGF de la Loi de finances initiale. Elle a donc été stable en 2011.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dotation globale de décentralisation article 7461	28,10 M€	28,58 M€	29,25 M€	29,23 M€	29,53 M€	29,28 M€
	+ 4,86%	+ 1,72%	+ 2,32%	- 0,05%	+ 1,00%	- 0,85%

– Les compensations fiscales

Les différentes réformes décidées par l'Etat aboutissant à une perte de recettes fiscales directes locales font l'objet de compensations. Elles évoluent chaque année en fonction de règles d'actualisation spécifiques.

- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : En 2011, elle

a été réalisée à hauteur de 72,7 M € pour une estimation de 75,7 M €.

- les autres compensations de fiscalité directe : Les allocations compensatrices de taxe foncière, de taxe d'habitation et de taxe professionnelle sont les variables d'ajustement

au service des normes globales d'évolution des concours financiers de l'État. En 2011 le

montant des compensations fiscales s'est établi à 23,52 M €.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Compensations au titre de la taxe professionnelle	15,79 M€	14,73 M€	11,50 M€	9,62 M€	8,89 M€	8,23 M€
Compensations de taxe foncière	4,00 M€	3,66 M€	3,09 M€	2,24 M€	1,66 M€	3,47 M€
Compensations de taxe d'habitation	10,60 M€	10,73 M€	10,79 M€	10,82 M€	11,67 M€	11,67 M€
Compensations fiscales	30,39 M€	29,12 M€	25,38 M€	22,68 M€	22,37 M€	23,52 M€
	-4,23%	-4,21%	-12,83%	-10,66%	-1,34%	+5,14%

1.5. Les principales autres recettes de fonctionnement

– Les recettes d'action sociale (hors RMI, RSA, APA et PCH)

Les recettes sociales (hors RMI, RSA, APA et PCH) se sont élevées pour l'année 2011 à 95,4 M € (108,05 M € en 2010). Cela représente une baisse de 12 % par rapport à 2010.

Elles correspondent aux recouvrements d'aide sociale et d'indus, aux cofinancements du Fonds Social Européen et aux remboursements des caisses d'assurance maladie et des organismes mutualistes.

– Les concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) verse au Département du Nord trois concours destinés à financer en partie la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation

Personnalisée d'Autonomie (APA) et le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

- La dotation de CNSA au titre du handicap s'est élevée à 22,4 M € en 2011 (contre 23,89 M € en 2010, soit une diminution de 6 %).
- Le concours de la CNSA pour le financement de APA s'est élevé à 59,3 M € en 2011 (contre 59,67 M € en 2010). Le montant de ce concours est réparti annuellement entre les départements en fonction de critères spécifiques (nombre de personnes âgées de plus de soixante-quinze ans, dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie, potentiel fiscal, nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active).

Le Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que la dépense nette d'APA d'un département ne peut excéder 30 % de son potentiel fiscal.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Allocation Personnalisée d'Autonomie	193,58 M€	202,79 M€	202,15 M€	197,91 M€	199,87 M€	184,92 M€	1 181,23 M€
	-0,13%	4,76%	-0,32%	-2,10%	0,99%	-7,48%	
Financement (FFAPA, puis CNSA)	58,17 M€	51,32 M€	66,62 M€	60,38 M€	59,67 M€	59,28 M€	355,44 M€
	-10,78%	-11,77%	29,81%	-9,37%	-1,18%	-0,64%	
Pourcentage de participation de l'Etat	30,05%	25,31%	32,96%	30,51%	29,85%	32,06%	30,09%

- Une somme de 2 M € a été perçue en 2011 pour l'aide au fonctionnement de la MDPH, contre 2,73 M € en 2010.

– Le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)

L'article 37 de la Loi de finances pour 2006 avait initialement créé pour deux ans un fonds de mobilisation départementale pour l'insertion FMDI, doté de 100 M € en 2006 et de 80 M € en 2007. L'article 14 de la Loi de finances rectificative pour 2006 a porté la dotation de ce fonds à 500 M € par an en 2006, 2007 et 2008 au niveau national. Le fonds a, ensuite, été reconduit chaque année.

Les crédits du FMDI sont répartis en trois parts :

- une première part au titre de la **compensation**, eu égard à l'écart éventuel entre la compensation établie conformément aux règles constitutionnelles et la dépense exposée par les départements ;
- une deuxième part au titre de la **péréquation**. Elle est répartie en fonction de critères de ressources et de charges des départements, tels que le potentiel financier et le nombre d'allocataires du RMI [Le nombre d'allocataires retenu est celui constaté au 1^{er} janvier N-1 (donc 2008, avant la mise en place du RSA).] rapporté au nombre d'habitants,

- une troisième part au titre de l'**insertion** vise à accompagner les politiques de retour à l'emploi (intéressements, contrats d'avenir, RMA notamment).

Le Département a perçu pour le FMDI un montant de 39,4 M€ en 2011 contre 40,36 M€ en 2010. Cela représente une baisse de 2 %.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement de l'année 2011, hors emprunt, ont été réalisées à hauteur de 71,6 M€ (91,08 M€ en 2010). Cette diminution s'explique par le montant exceptionnel du FCTVA perçu par anticipation en 2009 (128,60 M€ contre 44,3 M€ en 2011).

2.1. La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC)

L'article 41 de la Loi de finances pour 2008 a réformé la DDEC qui prend désormais la forme d'un prélèvement sur

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dotation départementale à l'équipement des collèges -	11,90 M€	12,13 M€	12,96 M€	12,96 M€	12,96 M€	12,96 M€
	+ 2,62%	+ 1,98%	+ 6,83%	+ 0,00%	+ 0,00%	+ 0,00%

Cette dotation s'est donc élevée à 12,9 M€ au compte administratif 2011. Elle est demeurée stable par rapport à 2010.

2.2. La Dotation Globale d'Équipement (DGE)

La DGE est indexée sur le taux de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations publiques (FBCF) tel qu'estimé dans la Loi de finances 2009. Instituée en 1983 pour aider à financer les équipements et infrastructures, la DGE des départements a été réformée par la Loi de finances initiale 2006.

Les crédits attribués en fonction de la longueur de la voirie et du potentiel financier sont désormais intégrés dans la DGF des départements. La DGE fait partie des dotations d'investissement qui ne sont pas revalorisées. De plus, à compter de 2009, seules les dépenses effectuées dans une commune rurale sont désormais éligibles à la DGE.

Au total, la DGE s'est élevée en 2011 à 1,3 M€ (1,83 M€ en 2010).

2.3. Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.)

Le FCTVA constitue le remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par la collectivité sur ses dépenses d'investissement réalisées en année N-2 (dernier exercice clos).

La loi n° 2009-122 du 4 février 2009 de finances rectificative pour 2009 prévoyait en son article 1^{er} un versement anticipé du FCTVA en 2009, au titre des dépenses réalisées en 2008 (N-1 donc), pour les collectivités qui

les recettes de l'État, qui se substitue aux crédits budgétaires de la mission « relations avec les collectivités territoriales ».

En effet, les critères de répartition de cette dotation entre collectivités n'étaient plus tous pertinents. Par ailleurs, il est apparu que l'évolution de cette dotation pour chaque collectivité était devenue quasi-linéaire. C'est la raison pour laquelle des prélèvements sur recettes ont été appelés à se substituer dans le budget de l'Etat à la dotation budgétaire.

Pour les départements, la répartition se fait désormais en fonction de la moyenne actualisée des dotations versées au cours des dix dernières années, afin de refléter l'effort d'investissement consenti par les départements et l'évolution des effectifs des collèges.

La Loi de Finances pour 2009 avait prévu, en son article 12, le gel de certaines dotations d'investissement et notamment de la DDEC. Ce principe a été reconduit en 2010 puis en 2011.

augmenteraient leurs dépenses d'investissement au cours de l'année 2009, sous certaines conditions.

Dans le cadre du plan de relance national, pour bénéficier de ce versement anticipé du FCTVA en 2009, les collectivités territoriales devaient engager des dépenses réelles d'investissement en 2009 supérieures à la moyenne des années 2004 à 2007.

Compte tenu du montant des dépenses d'investissement réalisées par le Département du Nord au cours de l'exercice 2009, soit 468,40 M€ pour un objectif de 376,21 M€, le dispositif prévu dans le cadre du plan de relance national, permettant aux collectivités de percevoir le FCTVA sur la base des investissements de l'année précédente a été acquis de façon pérenne : désormais, le remboursement a lieu l'année n+1.

Le versement au titre du FCTVA s'est élevé en 2011 à 44,32 M€, soit -17,8 % par rapport à 2010 (53,95 M€).

2.4. Les emprunts

Il convient, tout d'abord de préciser que l'encours de dette du Département ne comprend aucun emprunt structuré. Il est, pour l'essentiel, indexé sur les éléments sécurisés, à savoir le taux du Livret d'Épargne Populaire (LEP), l'EURIBOR ou l'EONIA.

Les emprunts mobilisés en 2011 pour un montant de 116,17 M€ (170,80 M€ en 2010) se décomposent comme suit :

- emprunt de 15 M€ le 27 décembre 2011 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sur un

contrat dont le taux est celui du LEP ;

une marge de 1,1 %.

- tirage de 5 M € le 20 décembre 2011 auprès de Dexia Crédit local sur un contrat indexé sur l'EONIA et avec une marge de 1,24 % ;
- tirage de 25 M € le 23 décembre 2011 auprès de Dexia Crédit local sur un contrat indexé sur l'EONIA et avec une marge de 1,24 % ;
- tirage de 33,17 M € le 20 décembre 2011 auprès du Crédit Foncier sur un contrat multi-index reconstituable indexé sur l'EONIA et avec une marge de 0,4 % ;
- tirage de 38 M € le 20 décembre 2011 auprès de la Société générale sur un contrat d'ouverture de crédit à long terme évolution indexé sur l'EONIA et avec

3^{EME} PARTIE : L'EXECUTION DES DEPENSES PAR POLITIQUES PUBLIQUES

En 2011, le Conseil général a consacré 2 975,4 M € à la réalisation de ses politiques dont 2 364,6 M € en fonctionnement et 610,8 M € en investissement.

Le tableau ci-après présente l'exécution des différentes politiques publiques départementales. Il permet d'apprécier celle-ci au regard :

- des crédits inscrits au budget primitif ;
- du total des crédits ouverts ;
- et de l'exécution de l'année antérieure, à savoir 2010.

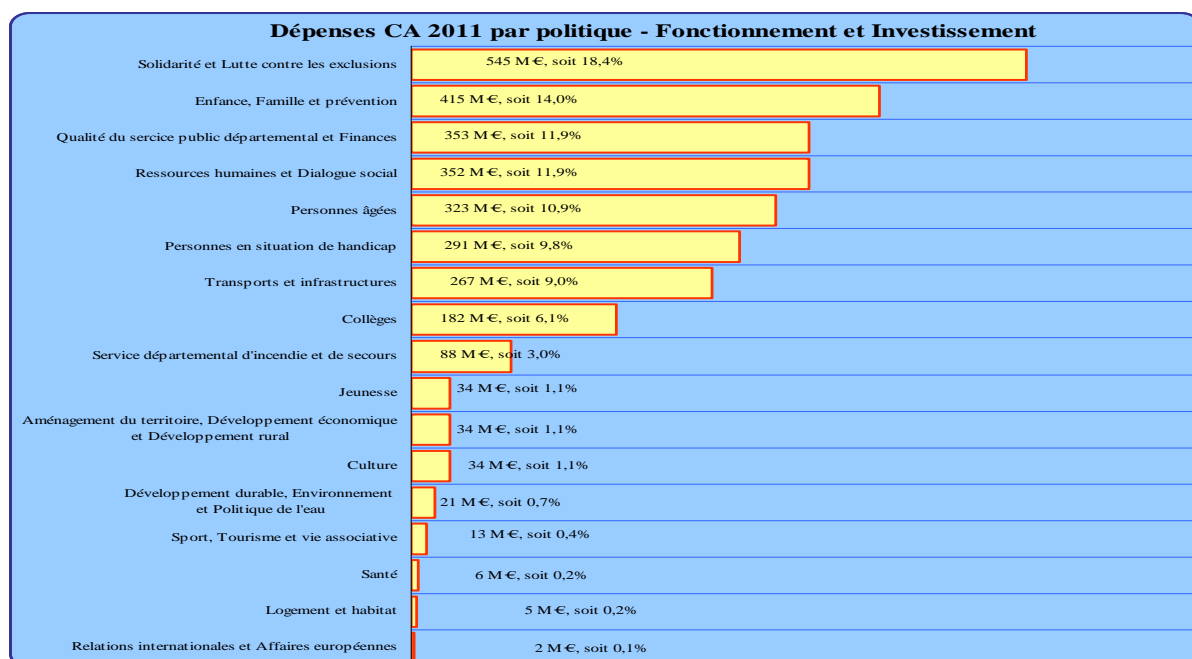
Politique	Réalisé 2 010	BP 2011	Crédits ouverts 2 011	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	525,0	553,3	559,5	545,1	97,4%
ENFANCE FAMILLE ET PREVENTION	403,1	410,5	425,8	414,7	97,4%
RESSOURCES HUMAINES	346,7	358,9	359,0	352,1	98,1%
PERSONNES AGEES	314,6	334,1	348,4	322,7	92,6%
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	278,1	288,8	300,3	291,1	96,9%
FINANCES	296,0	349,8	465,7	268,4	57,6%
ENSEIGNEMENT	220,6	212,2	232,9	182,3	78,3%
INFRASTRUCTURES	149,7	148,7	182,9	155,6	85,1%
TRANSPORT	80,4	107,2	117,7	111,1	94,4%
AFFAIRES GENERALES	77,5	85,2	105,3	84,2	79,9%
JEUNESSE	32,4	34,7	36,0	34,0	94,5%
CULTURE	29,5	33,1	40,6	33,9	83,7%
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	25,8	28,5	34,4	22,3	64,8%
ENVIRONNEMENT	14,9	16,4	27,0	21,2	78,7%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	9,0	11,0	15,5	11,7	75,5%
TOURISME	6,8	7,1	7,1	6,6	93,4%
SPORTS	4,7	6,5	7,7	6,6	85,1%
PREVENTION SANTE	5,2	7,1	8,2	6,2	74,6%
LOGEMENT ET HABITAT	5,4	5,8	7,2	5,5	76,5%
RELATIONS INTERNATIONALES	1,5	1,7	2,1	2,0	95,8%
Service départemental d'incendie et de secours	81,0	88,0	88,0	88,0	100,0%
Crédits hors délégation	10,6	10,9	11,9	10,0	84,2%
TOTAL	2 918,4	3 099,7	3 383,2	2 975,4	87,9%

Pour chaque politique, les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont regroupées.

Il convient de relever que, pour la moitié des politiques, le taux d'exécution est supérieur à 90 %. De plus, les taux d'exécution sont élevés pour les politiques qui mobilisent le

plus de crédits. Sur des budgets moins importants, de faibles écarts en valeur absolue peuvent aboutir à des taux d'exécution plus faibles.

Le graphique ci-après permet de prendre la mesure de la répartition des dépenses réalisées.



Lors des développements qui suivent, les tableaux par délégation s'entendent hors frais de personnel. Les frais de personnel sont regroupés sous la délégation « Ressources Humaines et dialogue social ». Toutefois, certaines délégations peuvent inclure les frais de personnel afin de donner une vision plus complète :

- soit du périmètre (c'est le cas de la délégation Enfance et Famille qui comprend les dépenses liées aux assistants familiaux) ;
- soit le coût d'une politique. Il s'agit des politiques relatives aux personnes âgées, aux personnes en

situation de handicap, aux collèges, à la voirie et au Revenu de Solidarité Active (RSA).

1. TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

Le budget 2011 en faveur des transports et des infrastructures s'est élevé à 300,6 M €, dont 141,4M € en fonctionnement et 159,2 M € en investissement. Il a été exécuté à hauteur de 88,7 % avec un total mandaté de 266,7 M €.

Politique	Secteur d'Intervention	Réalisé 2 010	Crédits ouverts 2 011	Réalisé Fonctionnement	Réalisé Investissement	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
INFRASTRUCTURES	Acquisition d'équipements de sécurité	2,78	4,82		3,36	3,36	69,65%
	Divers Infrastructures	15,20	15,36	0,13	13,05	13,18	85,84%
	Entretien courant, gestion matériel et véhicules	14,93	15,71	13,43	0,12	13,55	86,23%
	Etudes générales	1,06	3,04	0,00	0,96	0,96	31,46%
	Matériel d'exploitation	0,00	0,37		0,32	0,32	87,89%
	Opérations de sécurité	0,89	2,58		1,11	1,11	43,26%
	Participation au Contrat Plan Etat Région	0,00	1,01		1,01	1,01	100,00%
	Participation aux travaux réalisés par des tiers	1,02	2,08		0,59	0,59	28,19%
	Plan Routier	100,83	125,01	0,00	110,59	110,59	88,47%
	Port de Gravelines	1,31	1,51		1,29	1,29	85,89%
	Service hivernal voirie	11,65	11,46	9,68		9,68	84,40%
	INFRASTRUCTURES		149,67	182,94	23,24	132,40	155,64
TRANSPORT	Qualité du service transport et intermodalité	1,27	3,15	0,89	0,19	1,09	34,62%
	Réseau transport Arc en Ciel	0,33	25,31	22,99	0,96	23,95	94,65%
	Transports scolaires hors réseau Arc en Ciel	78,81	89,21	86,05		86,05	96,46%
TRANSPORT		80,41	117,67	109,94	1,16	111,09	94,42%
TOTAL		230,07	300,61	133,18	133,55	266,73	88,73%

Sur les 266,7 M € consommés, 155,6M € ont été consacrés aux infrastructures principalement en investissement, avec notamment 110,6 M € pour le plan routier, contre 100,8 M € en 2010, soit une augmentation de 9,7 %.

Les investissements réalisés ont permis principalement de reconstruire les chaussées dégradées et d'aménager les voies pour en améliorer la sécurité tant des automobilistes que des cyclistes et des piétons. Ces investissements visent également une « route durable » en y intégrant les politiques environnementales et sociales adoptées par le Département.

Parmi les grands projets réalisés ou démarrés au cours de l'année 2011, peuvent notamment être mentionnés :

- la création d'un giratoire sur la RD 136 à Neuf Mesnil, Maubeuge ;
- le doublement de la RD 121, bretelle de sortie de la RN2 depuis Avesnes ;
- le contournement de Caudry, section gare-CFA ;
- la création d'un giratoire avec la rue de la sucrerie, réfection des chaussées et aménagements cyclables à Escaudoeuvres, Cambrai ;
- la déviation de Cantin, opération terminée en 2011. Cette opération a été engagée dans le cadre de la « démarche HQE Route Durable ».
- l'aménagement d'un giratoire sur la RD 140 à Féchain ;
- le remplacement de l'ouvrage d'art sur la RD 326 à Saint Momelin ;
- la déviation du Hameau de Haeghe Meulin sur la RD 916A ;
- la liaison Tourcoing – Wattrelos phase 1 sur la RD 791 ;

- la mise en sécurité de la RD 933 à Enntières en Weppes, Prêmesques ;
- RD 645 Abscon – Escaudain – création d'un giratoire ;
- Contournement du Pont-à-Marcq ;
- RD 107 à Maubeuge/Louvroil –rue d'Hautmont ;
- le prolongement de la RD 955 en entrée Ouest de Denain

Au titre de la politique en faveur des transports et en vertu de la loi, le Département a assuré le transport routier interurbain de voyageurs, amélioré l'accessibilité de son réseau et financé le transport des élèves et étudiants en situation de handicap.

Le réseau départemental de transport collectif (réseau Arc-en-Ciel) est géré sous la forme de quatre délégations de service public correspondant à quatre périmètres : Flandres, Pévèle-Weppes, Cambrésis et Avesnois.

En 2011, le transport scolaire a été gratuit pour environ 110 000 élèves, collégiens et lycéens. De même, le Département a choisi d'organiser le transport des élèves et étudiants en situation de handicap, à travers des marchés dédiés, afin de diminuer la charge qui pèse sur les quelques 3 000 familles concernées.

Ainsi, 111,1 M € ont été consommés au titre des transports en 2011 pour 80,4 M € en 2010. En effet, en août 2010, à l'occasion du renouvellement de délégations de service public, le Département a mis en place un nouveau réseau de transport interurbain appelé « Arc-en-ciel ». La véritable première année du réseau pour les quatre périmètres a donc été 2011. De plus, les nouvelles règles de paiement des délégataires ont conduit à des effets de rattrapage en 2011. Au cours de

l'exercice 2011, a eu lieu la régularisation des paiements en fonction de la fréquentation effective au titre de toute l'année scolaire 2010-2011 et ont été payées les régularisations désormais trimestrielles du début de l'année scolaire 2011-2012.

Politique	Secteur d'Intervention	Réalisé 2 010	Crédits ouverts 2 011	Réalisé Fonctionnement	Réalisé Investissement	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
ENFANCE FAMILLE ET PREVENTION	Prévention dans le cadre des missions de protection de l'enfance	1,47	3,14	1,90		1,90	60,40%
	Protection de l'enfance	397,68	413,70	404,33	2,05	406,38	98,23%
	Protection maternelle et infantile Enfance	3,94	8,96	4,67	1,77	6,44	71,85%
ENFANCE FAMILLE ET PREVENTION		403,09	425,80	410,89	3,82	414,71	97,40%
JEUNESSE	Jeunesse	32,36	36,00	33,89	0,13	34,02	94,52%
JEUNESSE		32,36	36,00	33,89	0,13	34,02	94,52%
TOTAL		435,45	461,80	444,78	3,95	448,74	97,17%

448,7 M € ont été consommés, soit par rapport à 2010, une augmentation de 3,1 % et 13,3 M €. Cette hausse est imputable :

- à hauteur de 11,6 M € à l'enfance et à la famille, avec une hausse de 2,9 %, liée d'une part à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis et d'autre part à la revalorisation salariale des assistants familiaux ;
- à hauteur de 1,7 M € à la jeunesse, avec une hausse de 5,1 %.

La protection de l'enfance a mobilisé l'essentiel des crédits, à savoir 406,4 M €, dont 404,3 M € en fonctionnement et 2,1 M € en investissement, soit une augmentation de 2,2 % par rapport à 2010 (396,5 M € en fonctionnement et 1,2 M € en investissement).

Le Département a la responsabilité de mettre en œuvre une politique de protection de l'enfance. Elle s'exerce, soit par une intervention à domicile, soit dans le cadre d'un accueil physique des jeunes. Plus de 21 000 enfants bénéficient à ce jour d'une mesure de protection de l'enfance et plus de 11 000 sont accueillis par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE). 2 759 assistants familiaux accueillent dans le cadre de la protection de l'enfance plus de 5 000 enfants. Le Département y a consacré un budget de 131,923 M € en 2011.

Ensuite, les dépenses consacrées à l'accueil en établissement ont été de plus de 217,5 M € en 2011.

Il faut ajouter 1,8 M € en faveur de la prévention dans le cadre de la protection de l'enfance. Sur ce poste a été enregistrée une hausse de 13,3 % par rapport à 2010 où le

Politique	Secteur d'Intervention	Réalisé 2 010	Crédits ouverts 2 011	Réalisé Fonctionnement	Réalisé Investissement	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Autres politiques d'aménagement territorial	1,17	2,41	0,00	1,80	1,80	74,44%
	Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire	20,01	25,74		16,25	16,25	63,14%
	Plateformes multimodales	0,75	0,75	0,75	0,00	0,75	100,00%
	Politique agricole	3,59	5,07	1,63	1,55	3,18	62,82%
	Politiques territoriales urbaines & rurales	0,28	0,41	0,28		0,28	68,70%
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES		25,80	34,38	2,66	19,60	22,26	64,76%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Accès à l'emploi, dispositifs associatifs	1,81	2,31	1,61		1,61	69,66%
	Création - transmission d'activités	2,15	4,30	0,97	1,33	2,30	53,42%
	Création transmission d'activités - Ruches	3,72	5,57	1,98	3,04	5,02	90,20%
	Innovation, activités stratégiques et nouvelles technologies	1,07	3,11	0,59	2,01	2,59	83,37%
	Interventions économiques diverses	0,21	0,18	0,16	0,00	0,16	89,58%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		8,96	15,47	5,31	6,38	11,69	75,52%
TOTAL		34,76	49,85	7,97	25,98	33,95	68,10%

Par rapport à 2010, la dépense a diminué de 0,8 M € et 2,3 % en passant de 34,8 M € à 34 M €. Les interventions en faveur du développement économique ont augmenté de 2,7 M € et 30,5 %. Simultanément, les crédits consommés en aménagement et développement des

2. ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE

Le budget 2011 en faveur de l'enfance, de la famille et de la jeunesse s'est élevé à 461,8 M €. Il a été exécuté à hauteur de 97,2 %.

montant mandaté s'était élevé à 1,5 M €.

Enfin, la protection maternelle et infantile a, elle, mobilisé 4,7 M € en fonctionnement et 1,8 M € en investissement, soit un total de 6,4 M €. La hausse par rapport à 2010 est de 63,39 %, mais correspond à l'intégration de dépenses antérieurement réalisées par la politique de santé et prévention. Au titre de la protection maternelle et infantile (PMI), le Département a proposé plusieurs dispositifs et actions aux familles nordistes visant à améliorer l'offre d'accueil de la petite enfance et soutenir la parentalité.

Par ailleurs, le Département a continué de mailler le territoire en soutenant financièrement les projets de structures d'accueil collectif. En 2011, 44 projets ont fait l'objet d'une subvention pour un total de 1,7 M €.

3. AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Le budget 2011 en faveur de l'aménagement du territoire, du développement économique et du développement rural s'est élevé à 49,9 M €, dont 10,7 M € en fonctionnement et 39,1 M € en investissement. Il a été exécuté à hauteur de 68,1 % avec 33,9 M €.

Ont été consommés :

- 16,3 M € en faveur des fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire ;
- 2,8 M € pour les autres interventions au bénéfice des territoires ;
- 11,7 M € au titre du développement économique ;
- 3,2 M € pour la politique agricole.

territoires ont diminué de 3,5 M € en 2011 en passant de 25,8 M € à 22,3 M €, soit une baisse de 13,7 %.

Les fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire constituent le principal poste de dépenses

soit 16,3 M € (47,9 % des crédits consommés au titre de la politique d'aménagement du territoire, de développement économique et de développement rural).

Le Département a mené d'autres interventions au bénéfice des territoires pour 2,8 M €.

Pour ce qui concerne le développement économique, le montant des dépenses 2011 s'est établi à 11,7 M € dont 7,32 M € en faveur de la création et de la transmission d'activités.

En matière de **politique agricole** (3,2 M €), en application de la loi du 25 février 2005 relative au

développement des territoires ruraux, le Département assure, depuis le 1^{er} janvier 2006, la pleine compétence en matière d'aménagement foncier.

4. DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE L'EAU

Le budget 2011 en faveur du développement durable, de l'environnement et de l'eau s'est élevé à 27 M €, dont 5,1 M € en fonctionnement et 21,9 M € en investissement. Il a été exécuté à hauteur de 78,7 %, avec 21,2 M € consommés, le niveau d'exécution étant similaire en fonctionnement (76,8 %) et en investissement (79,2 %).

Politique	Secteur d'Intervention	Réalisé 2 010	Crédits ouverts 2 011	Réalisé Fonctionnement	Réalisé Investissement	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
ENVIRONNEMENT	Assainissement & épuration en milieu rural	6,47	11,90	0,00	11,66	11,67	98,01%
	Développement durable et Agenda 21	0,01	0,06	0,05		0,05	88,04%
	Environnement et boisement	1,89	2,88	1,19	0,83	2,02	70,18%
	Espaces naturels sensibles	4,99	9,72	2,00	4,01	6,02	61,90%
	Gestion de l'eau	1,40	2,14	0,62	0,78	1,40	65,38%
	Traitement des déchets	0,13	0,28	0,04	0,05	0,09	31,65%
TOTAL		14,89	26,98	3,92	17,33	21,24	78,73%

Au titre de la politique de l'eau, 13,1 M € ont été mandatés :

- 0,6 M € en fonctionnement pour la gestion de l'eau ;
- 11,7 M € en investissement pour l'assainissement et l'épuration en milieu rural ;
- 0,8 M € en investissement pour la gestion de l'eau.

Par rapport à 2010, les dépenses ont augmenté de 6,4 M €, de 14,9 M € à 21,2 M €. Cette hausse s'explique quasiment intégralement par un effort supplémentaire :

- de 5,2 M € en faveur de l'assainissement et de l'épuration en milieu rural ;
- de 1 M € pour les espaces naturels sensibles.

Les espaces naturels sensibles ont mobilisé 6 M €, dont 2 M € en fonctionnement et 4 M € en investissement.

Enfin, 2,1 M € ont été consacrés au boisement.

5. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Au titre de la loi du 11 février 2005, le Département du Nord contribue à une meilleure intégration des personnes en situation de handicap et participe à la mise en œuvre du droit à compensation défini par la loi du. Le Département devient responsable de la nouvelle Prestation de compensation du handicap (PCH), qui prend la suite de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et il contribue, avec l'ensemble des partenaires du groupement d'intérêt public, au fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées.

Le budget 2011 consacré aux personnes en situation de handicap s'est élevé à 300,3 M €, dont 295,7 M € en fonctionnement et 4,7 M € en investissement. Il a été consommé à hauteur de 96,9 %.

Politique	Secteur d'Intervention	Réalisé 2 010	Crédits ouverts 2 011	Réalisé Fonctionnement	Réalisé Investissement	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Aide sociale Personnes Handicapées (en établissement, en famille d'accueil, à domicile)	190,62	206,62	202,66	0,00	202,66	98,09%
	Allocations PH	81,22	80,90	78,22		78,22	96,68%
	Maison Départementale des Personnes Handicapées	3,85	8,22	8,14	0,01	8,15	99,07%
	Subventions Participations PH	2,46	4,61	0,00	2,12	2,12	46,08%
TOTAL		278,15	300,34	289,02	2,13	291,15	96,94%

Par rapport à 2010, les dépenses ont augmenté de 13 M € soit +4,7 %. Elles sont passées de 278,2 M € à 291,2 M €. La hausse globale résulte de mouvements divergents :

- une hausse de 12 M € des dépenses d'aide sociale ;
- une baisse de 3 M € des allocations ;
- un accroissement de 4,3 M € du soutien à la MDPH ;
- une diminution de 0,3 M € des subventions et participations.

Les allocations PCH et ACTP se sont élevées à 78,2 M € en 2011, soit un taux d'exécution de 96,7 %.

La PCH est accordée, sur la base d'une évaluation sociale et médico-sociale, par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées rattachée à

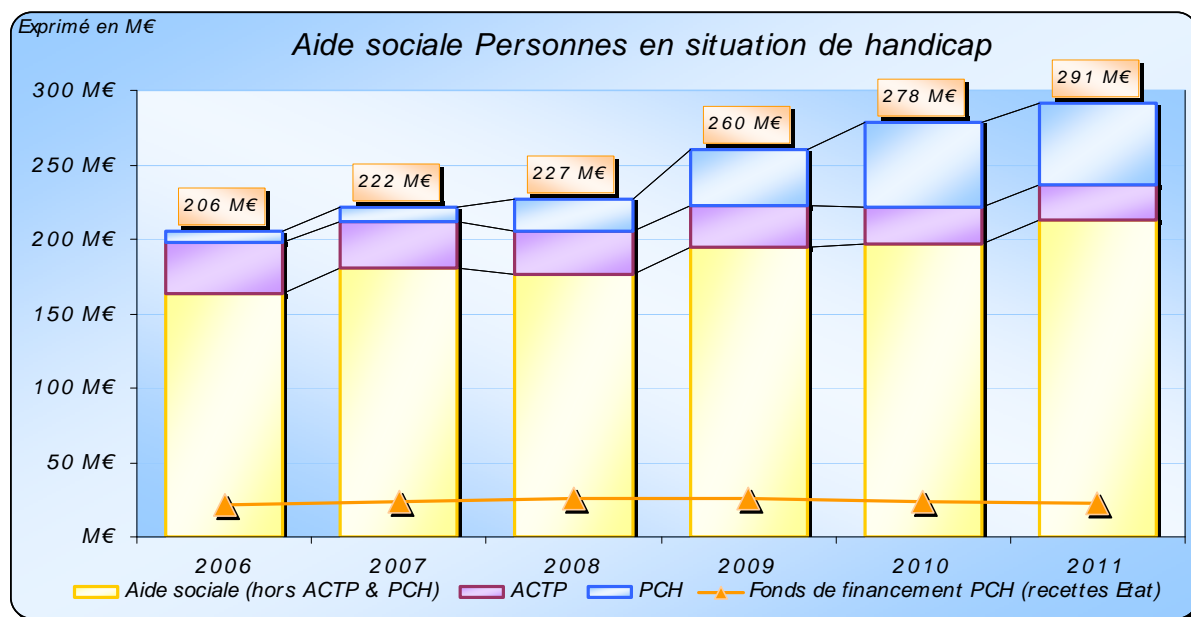
la MDPH (succédant aux COTOREP et CDES), dans laquelle le Département est représenté.

La loi prévoit pour les bénéficiaires de l'ACTP un droit d'option entre la PCH et l'ACTP. Si la loi exclut l'octroi de nouvelles ACTP depuis le 1^{er} janvier 2006, elle n'a pas prévu de date butoir pour mettre fin aux allocations compensatrices accordées avant le 1^{er} janvier 2006.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution, sur la période 2006-2011, des dépenses en faveur des personnes en situation de handicap (y compris de personnel, intégrées à la délégation ressources humaines et dialogue social). La progression de la PCH n'est compensée, ni par une diminution dans les mêmes proportions de l'ACTP, ni par le concours de la CNSA. L'aide sociale en faveur des

personnes en situation de handicap hors allocations, subventions et financement de la MDPH a également

progressé de 6,3 % entre 2010 et 2011, en passant de 190,6 M € à 202,6 M €.



6. ENSEIGNEMENT

Le budget 2011 en faveur de l'enseignement s'est élevé à 72,4 M € en fonctionnement et 160,5 M € en

investissement. Les dépenses réalisées en section de fonctionnement sont restées stables par rapport à 2010 et ont représenté 70,2 M €, soit un taux de réalisation de 97 %. Les dépenses d'investissement ont atteint 112,1 M €, soit un taux de réalisation de 70 %.

Politique	Secteur d'intervention	Réalisé 2 010	Crédits ouverts 2 011	Réalisé Fonctionnement	Réalisé Investissement	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
ENSEIGNEMENT	Aides aux élèves	9,34	8,90	8,06		8,06	90,62%
	Centre d'information et d'orientation, institut universitaire form des maîtres	1,12	0,96	0,57	0,28	0,84	87,70%
	Collèges numériques	3,42	10,79	0,75	9,82	10,57	97,93%
	Entretien maintenance et mises aux normes des collèges	25,52	44,65		38,34	38,34	85,86%
	Equipement des collèges publics	4,68	7,27		6,29	6,29	86,47%
	Etudes et constructions de collèges	107,88	68,25		43,15	43,15	63,22%
	Fonctionnement des collèges privés	22,55	22,94	22,94		22,94	99,99%
	Fonctionnement des collèges publics	30,27	30,23	29,83		29,83	98,66%
	Maîtrise de l'énergie	3,95	19,27		4,51	4,51	23,39%
	Mission d'accueil de restauration et d'entretien	1,43	2,41	2,21		2,21	91,90%
	Politique éducative	6,07	6,46	5,88		5,88	91,08%
	Subventions pour travaux à des tiers	4,41	10,82		9,72	9,72	89,88%
	TOTAL		220,63	232,93	70,24	112,09	182,33

182,3 M € ont été consommés en 2011, dont :

- 29,8 M € pour le fonctionnement des collèges publics ;
- 22,9 M € pour le fonctionnement des collèges privés ;
- 102 M € pour la construction, l'équipement et l'entretien des collèges ;
- 2,2 M € pour l'accueil et la restauration dans les collèges ;
- 10,6 M € en faveur des collèges numériques ;
- 5,9 M € pour la politique éducative ;
- 8,1 M € pour l'aide aux élèves ;
- 0,8 M € pour les centres d'information et d'orientation (CIO) et les instituts de formation des maîtres (IUFM).

Par rapport à 2010, les dépenses ont diminué de 38,3 M € soit -17,4 %. Cela résulte, pour l'essentiel, de calendriers de travaux.

Le montant des dépenses de fonctionnement des collèges publics représente 29,8 M €. La majeure partie de

ces dépenses résulte des **dotations versées aux collèges publics** afin de leur permettre de faire face aux charges de fonctionnement qui leur incombent (dépenses de viabilisation, dépenses d'entretien, dépenses administratives...).

Le montant des dépenses en faveur du fonctionnement des **collèges privés** s'est établi à 22,9 M €.

L'exercice 2011 s'est caractérisé principalement par une hausse importante des dépenses en faveur des collèges numériques (+ 187 % en fonctionnement par rapport à 2010 et + 211 % en investissement par rapport au même exercice), suite à l'adoption d'un plan « collèges numériques » qui prévoit de généraliser dans les 200 collèges du Nord, des outils de pointe tels que les espaces numériques de travail (ENT), et de mettre à la disposition des collégiens du Nord, des tableaux blancs interactifs (TBI).

Les dépenses d'investissement pour des **études et constructions de collèges** ont atteint 102,3 M €.

7. SPORTS, TOURISME ET VIE ASSOCIATIVE

Le budget 2011 en faveur des sports, du tourisme et de la vie associative s'est élevé à 14,8 M €, dont une moitié en fonctionnement (7,6 M €) et une autre en investissement

(7,2 M €). Il a été exécuté à hauteur de 89 %, ce chiffre global renvoyant à des disparités entre fonctionnement (98 %) et investissement (79,7 %).

Politique	Secteur d'Intervention	Réalisé 2 010	Crédits ouverts 2 011	Réalisé Fonctionnement	Réalisé Investissement	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
SPORTS	Financement d'équipements sportifs	2,35	5,03		4,01	4,01	79,71%
	Sport de haut niveau	0,22	0,29	0,29		0,29	99,99%
	Sport de proximité	1,61	1,81	1,40	0,28	1,68	92,77%
	Sport scolaire	0,51	0,61	0,61		0,61	99,70%
	SPORTS		4,68	7,74	2,30	4,28	6,59
TOURISME	Développement de l'offre touristique	3,44	3,92	3,05	0,60	3,65	93,00%
	Val Joly	3,37	3,15	2,09	0,87	2,96	93,97%
TOURISME		6,80	7,07	5,14	1,47	6,61	93,43%
TOTAL		11,48	14,81	7,44	5,75	13,19	89,09%

13,2 M € ont été consommés en 2011, dont 6,6 M € en faveur du sport et de la vie associative et 6,6 M € pour le tourisme.

Les 6,6 M € en faveur du sport ont été consacrés :

- au sport de proximité à hauteur de 1,7 M € ;
- au sport scolaire pour 0,6 M € ;
- au sport de haut niveau à hauteur de 0,3 M € ;
- et surtout aux équipements sportifs pour 4 M €.

Par rapport à 2010, les dépenses ont crû de 1,7 M € soit +14,9 %. Cette hausse s'explique par le sport. Les crédits consommés à ce titre ont augmenté de 1,9 M € soit 40,7 % en passant de 4,7 M € à 6,6 M €. Les dépenses en faveur du tourisme ont diminué de 0,2 M € soit - 2,8 % entre 2010 et 2011.

Le **sport de proximité** présente un niveau de dépenses à hauteur de 1,7 M €. La majeure partie de ces dépenses a permis, d'une part, d'accompagner certaines ligues et comités départementaux, et d'autre part, de subventionner des manifestations sportives.

Dans le cadre du **sport scolaire**, les associations et sections sportives des collèges ont bénéficié de 0,6 M €.

Le **sport de haut niveau** a bénéficié de financements à hauteur de 0,3 M € de subventions.

La politique de **financement d'équipements sportifs** a mobilisé 4 M €, principalement pour la construction et à la rénovation de salles de sport.

En ce qui concerne la politique en faveur du tourisme, les 6,6 M € consommés ont bénéficié à hauteur de :

- 3 M € au Val Joly ;
- 3,6 M € au développement de l'offre touristique.

8. QUALITE DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL ET FINANCES

Le budget 2011 en faveur de la qualité du service public départemental s'est élevé à 352,5 M €, dont environ un quart en fonctionnement (81,5 M €) et les trois quarts restants en investissement (271 M €). Il a été exécuté à hauteur de 62 %, ce chiffre global renvoyant à des taux de réalisation comparables entre fonctionnement (60 %) et investissement (62 %). En effet, l'emprunt mobilisé a été significativement inférieur à l'emprunt autorisé et les frais financiers ont également été moins importants que prévus.

Politique	Secteur d'Intervention	Réalisé 2 010	Crédits ouverts 2 011	Réalisé Fonctionnement	Réalisé Investissement	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
AFFAIRES GENERALES	Achats	0,00	1,71	1,33	0,00	1,33	78,11%
	Déplacements	4,42	5,24	4,50	0,00	4,50	85,91%
	Informatique	9,22	17,85	5,50	5,37	10,87	60,86%
	Locations		2,12	1,88		1,88	88,50%
	Maintenance et petit entretien	2,78	2,89	2,33		2,33	80,67%
	Services généraux administratifs	22,27	29,41	15,53	9,90	25,44	86,50%
	Services généraux des domaines culturel et sportif	0,21	0,20	0,20	0,00	0,20	100,00%
	Services généraux du domaine social	24,67	25,33	8,54	12,69	21,24	83,84%
	Services généraux du domaine voirie	8,00	10,82	3,66	6,05	9,70	89,71%
	Services généraux EPDSAE	5,96	9,24	0,11	6,09	6,20	67,12%
	Services généraux MDPH	0,00	0,51	0,09	0,38	0,47	91,52%
AFFAIRES GENERALES		77,54	105,32	43,68	40,48	84,16	79,91%
FINANCES	Affectation du résultat	0,00	76,20	0,00	0,00	0,00	0,00%
	Dépenses imprévues	0,00	3,12	0,00	0,00	0,00	0,00%
	Dette, opérations financières et divers finances	295,95	344,64	26,19	230,53	256,72	0,00%
	Produits de fiscalité indirecte	0,00	11,71	11,64		11,64	99,42%
FINANCES		295,95	465,67	37,83	230,53	268,36	57,63%
TOTAL		373,49	570,99	81,51	271,01	352,52	61,74%

Sur les 352,5 M € consommés en 2011, 84,2 M € relèvent des affaires générales et 268,3 M € des finances.

S'agissant des affaires générales, il convient de distinguer les achats, l'informatique, les déplacements et les services généraux. Les achats ont mobilisé 1,3 M €, exclusivement en fonctionnement. L'informatique a donné lieu à des dépenses de 10,9 M €, dont 5,5 M € en fonctionnement et 5,4 M € en investissement. Les déplacements ont coûté 4,5 M € imputés en fonctionnement.

Enfin, 67,5 M € ont été mobilisés sur les services généraux, dont :

- 1,9 M € de locations ;
- 2,3 M € de maintenance et petit entretien ;
- 25,4 M € pour les services généraux administratifs ;
- 21,2 M € pour les services généraux du domaine social ;
- 9,7 M € pour les services généraux de la voirie ;
- 0,2 M € pour les services généraux des domaines culturel et sportif ;

- 6,2 M € pour les services généraux de l'établissement public départemental de soins, d'adaptation et d'éducation (EPDSAE) ;
- 0,5 M € pour les services généraux de laMDPH.

En ce qui concerne les finances, 268,4 M € ont été consommés, avec :

- 230,5 M € d'opérations financières en investissement ;
- 26,2 M € d'opérations financières en fonctionnement ;

Politique	Secteur d'intervention	Réalisé 2 010	Crédits ouverts 2 011	Réalisé Fonctionnement	Réalisé Investissement	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
CULTURE	Développement de la lecture publique	3,06	3,95	0,97	1,98	2,95	74,62%
	Équipements culturels départementaux	11,39	9,79	3,30	3,86	7,15	73,09%
	Patrimoine culturel et historique	6,29	17,31	1,17	14,16	15,33	88,54%
	Soutien à la vie culturelle	8,73	9,50	7,42	1,08	8,50	89,41%
TOTAL		29,47	40,56	12,85	21,08	33,93	83,66%

33,9 M € ont été consommés, dont :

- 2,9 M € en faveur du développement de la lecture publique ;
- 7,2 M € pour les équipements culturels départementaux ;
- 15,3 M € au service du patrimoine culturel et historique ;
- 8,5 M € pour le soutien à la vie culturelle.

Par rapport à 2010, les dépenses ont augmenté de 4,5 M € et 15,1 % en passant de 29,5 M € à 34 M €. Les dépenses en faveur du patrimoine culturel et historique ont notamment crû de 9 M € en passant de 6,3 M € à 15,3 M €. Cette priorité a été financée pour moitié par des efforts sur les autres lignes :

- diminution de 4,2 M € des crédits consommés sur les équipements culturels départementaux ;
- diminution de 0,2 M € sur le soutien à la vie culturelle ;
- diminution de 0,1 M € sur la lecture publique.

Le **développement de la lecture publique** présente un niveau de dépenses réalisées de 2,9 M € dont 2 M € en investissement.

Politique	Secteur d'intervention	Réalisé 2 010	Crédits ouverts 2 011	Réalisé Fonctionnement	Réalisé Investissement	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
RESSOURCES HUMAINES	Autres charges des ressources humaines	0,67	1,25	0,86	0,00	0,86	68,94%
	Charges de personnel Paie	343,41	355,02	349,05		349,05	98,32%
	Formation	0,28	0,46	0,05		0,05	11,32%
	Services au personnel	2,29	2,28	2,18		2,18	95,89%
TOTAL		346,65	359,01	352,14	0,00	352,15	98,09%

Au titre de l'exercice 2011, les dépenses de personnel relevant de cette délégation s'établissent à 349 M € contre 343,4 M € en 2010, soit une progression maîtrisée de 1,64 %. Pour obtenir la masse salariale globale, il convient d'ajouter les dépenses liées aux assistants familiaux. **Au total, la masse salariale départementale s'élève ainsi à 445,1 M € (contre 437,6 M € en 2010, soit + 1,72 %).**

Politique	Secteur d'intervention	Réalisé 2 010	Crédits ouverts 2 011	Réalisé Fonctionnement	Réalisé Investissement	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
LOGEMENT ET HABITAT	Politique de l'habitat	5,43	7,17	0,68	4,81	5,49	76,49%
LOGEMENT ET HABITAT		5,43	7,17	0,68	4,81	5,49	76,49%

- 11,6 M € de prélèvement en faveur du fonds de péréquation des DMTO.

Par rapport à 2010, les dépenses ont diminué de 21 M € soit - 5,6 % en passant de 373,5 M € à 352,5 M €.

9. CULTURE

Le budget 2011 en faveur de la culture s'est élevé à 40,6 M €, dont 14,8 M € en fonctionnement et 25,8 M € en investissement. Il a été exécuté à hauteur de 83,7 %.

Le secteur **Équipements culturels départementaux** a mobilisé 7,2 M €, soit 21,1 % du total.

Le montant des ressources dédiées au **patrimoine culturel et historique** s'est établi à 15,3 M €, dont 14,2 M € en section d'investissement, consacrés principalement à la construction des archives départementales.

Le montant des dépenses en faveur du **Soutien à la vie culturelle** est de 8,5 M € (hors frais de personnel), dont 7,4 M € en section de fonctionnement et 1,1 M € en section d'investissement.

10. RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL

Le budget 2011 en faveur des ressources humaines et du dialogue social s'est établi à 359 M €, exclusivement en fonctionnement. Il a été exécuté à hauteur de 98,1 % avec un total de 352,1 M €.

L'essentiel des crédits a été consacré aux dépenses de personnel avec 349 M €. Il convient d'ajouter 2,2 M € pour les services au personnel, 0,1 M € pour la formation et 0,9 M € pour les autres charges de ressources humaines.

11. LOGEMENT ET HABITAT

Le budget 2011 alloué au logement et à l'habitat était de 7,2 M € (0,7 M € en section de fonctionnement et 6,5 M € en section d'investissement). Il a été exécuté à hauteur de 99 % en fonctionnement, avec 0,7 M € et 74,1 % en investissement, avec 4,8 M €.

Par rapport à 2010, les dépenses ont augmenté de 0,1 M € soit + 1,0 % en passant de 5,4M € à 5,5M €

4,8 M € ont été mandatés en investissement pour la réhabilitation et la construction de logements. 3,8 M € ont été attribués à PARTENORD Habitat pour la réhabilitation de logements et le développement de l'offre locative sociale, dans le cadre de la convention triennale 2009-2011 avec le Département. 0,9 M € ont été dédiés à la requalification de logements anciens de propriétaires occupants aux ressources modestes au titre des opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou des programmes d'intérêt général (PIG) sur différents territoires, comme par exemple celui de l'OPAH RU de Denain-Escadain-Lourches et celui du PIG Tornade de Maubeuge Val de Sambre.

Politique	Secteur d'Intervention	Réalisé 2 010	Crédits ouverts 2 011	Réalisé Fonctionnement	Réalisé Investissement	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	Allocations RMI RSA	467,16	488,20	483,04		483,04	98,94%
	Insertion des allocataires du RMI RSA	43,60	55,09	45,46	0,82	46,29	84,01%
	Solidarité	14,27	16,17	15,64	0,15	15,79	97,62%
TOTAL		525,03	559,47	544,14	0,97	545,11	97,43%

Par rapport à 2010, les dépenses ont augmenté de 20,1 M € soit + 3,8 % en passant de 525M € à 545,1M €. Cette hausse résulte :

- des allocations de RSA à hauteur de 15,9 M € ; elles passent de 467,1 M € à 483M € (479,5M € hors régularisations) ;
- des dépenses en faveur de l'insertion des allocataires à hauteur de 2,7 M € ; elles passent de 43,6M € à 46,3 M €. Dans le cadre des enveloppes déconcentrées, le financement de l'offre d'insertion a concerné des actions d'intervention sociale globale (10,80 %), d'intervention sociale spécifique (27,06 %), de développement social local (14,13 %) et des actions de remobilisation vers l'emploi (48 %) comme les parcours PLIE, la méthode IOD et les chantiers d'insertion.

Les 0,7 M € consommés en fonctionnement ont été attribués à différents organismes pour leurs actions d'information, de conseil et d'aide technique aux particuliers et aux propriétaires privés intéressant les publics modestes ou défavorisés.

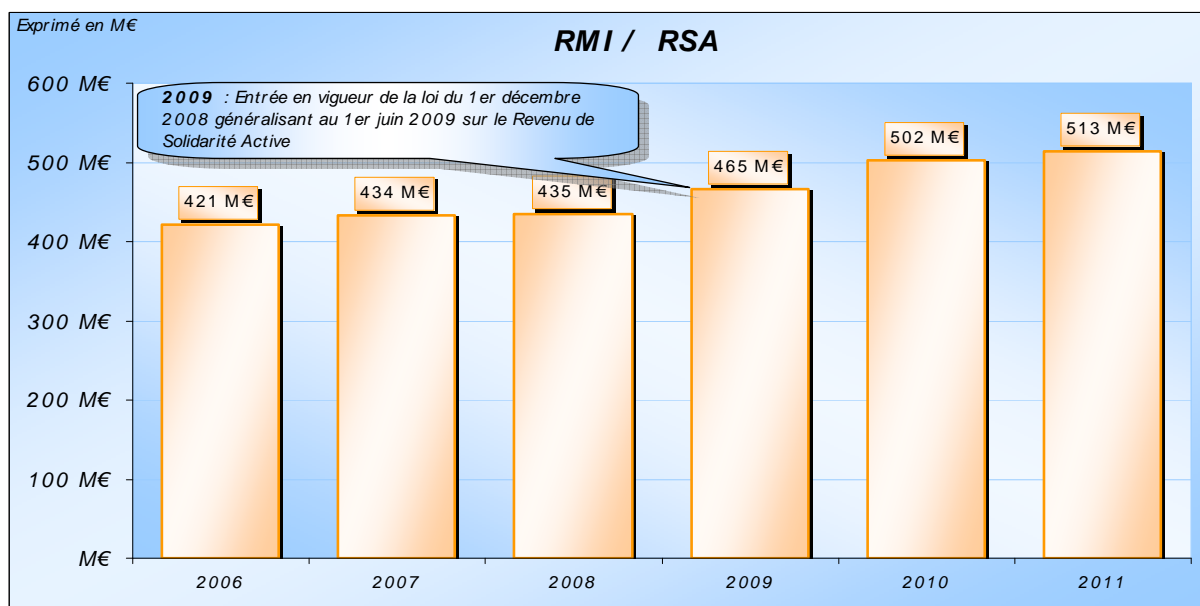
12. SOLIDARITE ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Le budget 2011 dédié à la solidarité et à la lutte contre les exclusions s'est élevé à 559,5 M €, dont 556,6M € en fonctionnement et 2,9 M € en investissement. Il a été consommé à hauteur de 97,4 % au service du retour à l'emploi des allocataires du RSA, d'une part, et de la mise en œuvre du droit au logement pour les Nordistes en difficulté, d'autre part.

- des crédits dédiés à la solidarité à hauteur de 1,5 M € ; ils passent de 14,3M € à 15,8M €.

Depuis le 1^{er} juin 2009, et conformément à la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le RSA s'est substitué au RMI, dont le financement avait été transféré aux Départements le 1^{er} janvier 2004. Le dispositif RSA a entraîné une augmentation significative des crédits affectés à la politique départementale d'insertion (+ 15 % entre 2009 et 2011).

Les dépenses pour la solidarité et contre les exclusions (y compris les frais de personnel) sont passées, comme l'indique le graphique ci-dessous, de 421 M € en 2006 à 513 M € en 2011. En 2011, elles ont augmenté de 2,2 % par rapport à 2010.



13. RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPEENNES

Le budget de 2,1 M € en faveur des relations internationales et affaires européennes a été exécuté à

Politique	Secteur d'Intervention	Réalisé 2 010	Crédits ouverts 2 011	Réalisé Fonctionnement	Réalisé Investissement	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
RELATIONS INTERNATIONALES	Aides humanitaires	0,05	0,10	0,10		0,10	100,00%
	Coopération et Solidarité internationale	0,86	1,14	1,09		1,09	95,03%
	Les Jeunes et l'International	0,51	0,74	0,74		0,74	99,55%
	Programmes européens	0,09	0,08	0,05		0,05	66,54%
TOTAL		1,50	2,07	1,98	0,00	1,98	95,76%

Par rapport à 2010, les dépenses ont augmenté de 0,5 M € soit + 32 % en passant de 1,5M € à 1,98M €.

En vertu de l'article L. 1115-1 du code général des collectivités territoriales, « les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement ». Sur ce fondement, le Département mène des actions de coopération et promeut la solidarité internationale. Avec des dépenses à hauteur de 1,1 M € en 2011, l'augmentation par rapport à 2010 a atteint 27,0 %.

hauteur de 95,8 %. 2 M € ont été consommés :

- 1,1 M € pour la coopération et la solidarité internationale ;
- 0,7 M € pour la mobilité internationale des jeunes ;
- 0,1 M € en faveur d'aides de nature humanitaire ;
- 0,1 M € pour les programmes européens.

Le montant de dépenses réalisées sur le secteur « **Les jeunes et l'international** » (0,7 M €) correspond aux subventions accordées, en 2011, dans le cadre des échanges de jeunes âgés de 11 à 24 ans. Elles ont augmenté de 45,2 % par rapport à 2010.

En faveur d'aides de nature humanitaire, la dépense s'est établie à 0,1 M €, soit très précisément deux fois plus qu'en 2010.

14 PERSONNES AGEES

Le budget 2011 dédié aux personnes âgées s'est élevé à 348,4 M €, dont 321,3M € en fonctionnement et 27,2M € en investissement. Il a été consommé à hauteur de 92,6 %.

Politique	Secteur d'Intervention	Réalisé 2 010	Crédits ouverts 2 011	Réalisé Fonctionnement	Réalisé Investissement	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
PERSONNES AGEES	Aide Sociale Personnes Agées (en établissement, en famille d'accueil, à domicile)	100,48	119,38	116,85	0,53	117,38	98,33%
	Allocation Personnalisée d'Autonomie	196,67	194,21	185,17	0,00	185,17	95,34%
	Autres formes d'aides, subventions Personnes Agées	14,30	31,75	5,43	11,62	17,06	53,74%
	Coordination gérontologique	3,13	3,08	3,08		3,08	100,00%
TOTAL		314,58	348,42	310,54	12,15	322,69	92,62%

Par rapport à 2010, les dépenses ont augmenté de 8,1 M € soit + 2,6 % en passant de 314,6M € à 322,7 M €. Cette hausse résulte de mouvements opposés :

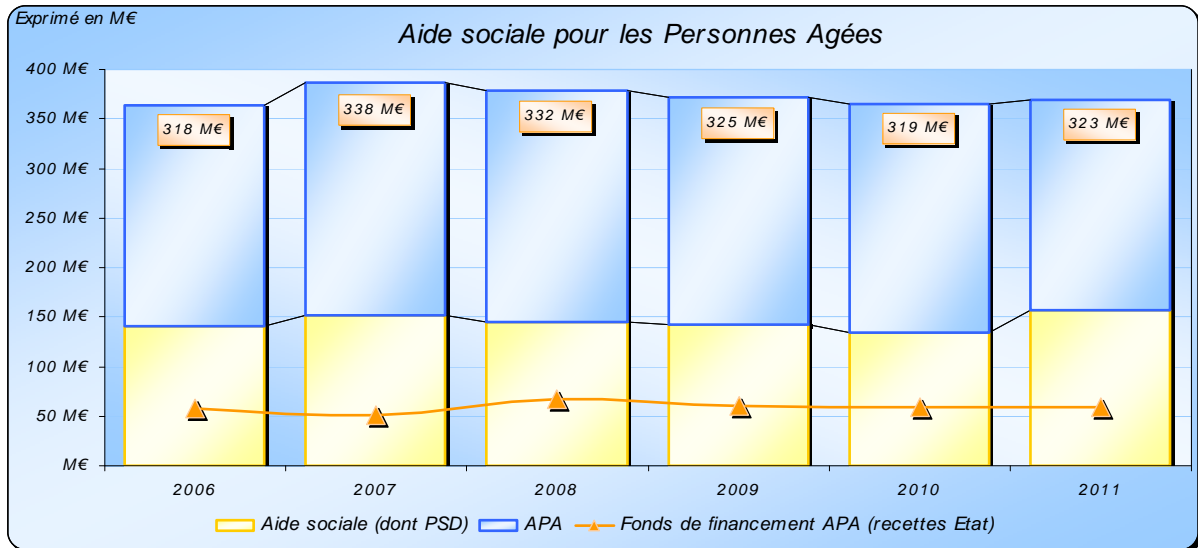
- la hausse des dépenses d'aide sociale de 16,9 M € ;
- la baisse des dépenses d'APA de 11,5 M € ;
- la hausse des autres aides de 2,8 M € ;
- la baisse de 0,1 M € sur la coordination gérontologique.

L'aide sociale intègre les dépenses d'hébergement tant en établissement qu'en accueil familial.

Mise en place par la loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des

personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'APA s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus, dont le niveau de dépendance justifie l'octroi d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance particulière, à domicile ou dans un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'ensemble des dépenses d'aide sociale en faveur des personnes âgées (dont la prestation spécifique dépendance – PSD- et l'APA), en considération du financement de l'État apporté via le concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).



15. PREVENTION ET SANTE

Le budget 2011 en faveur de la prévention et de la santé s'est élevé à 8,2 M €, quasiment intégralement en

fonctionnement. Il a été consommé à hauteur de 74,6 % pour des dépenses d'un montant de 6,2 M €.

Politique	Secteur d'Intervention	Réalisé 2 010	Crédits ouverts 2 011	Réalisé Fonctionnement	Réalisé Investissement	Réalisé 2 011	Taux de réalisation
PREVENTION SANTE	Politique de prévention santé	2,47	3,24	2,77	0,01	2,78	85,85%
	Protection maternelle et infantile Santé	2,73	5,01	3,38		3,38	67,40%
TOTAL		5,20	8,25	6,15	0,01	6,16	74,65%

Par rapport à 2010, les dépenses ont augmenté de 1 M € soit + 18,5 % en passant de 5,2 M € à 6,2 M €. Cette hausse résulte :

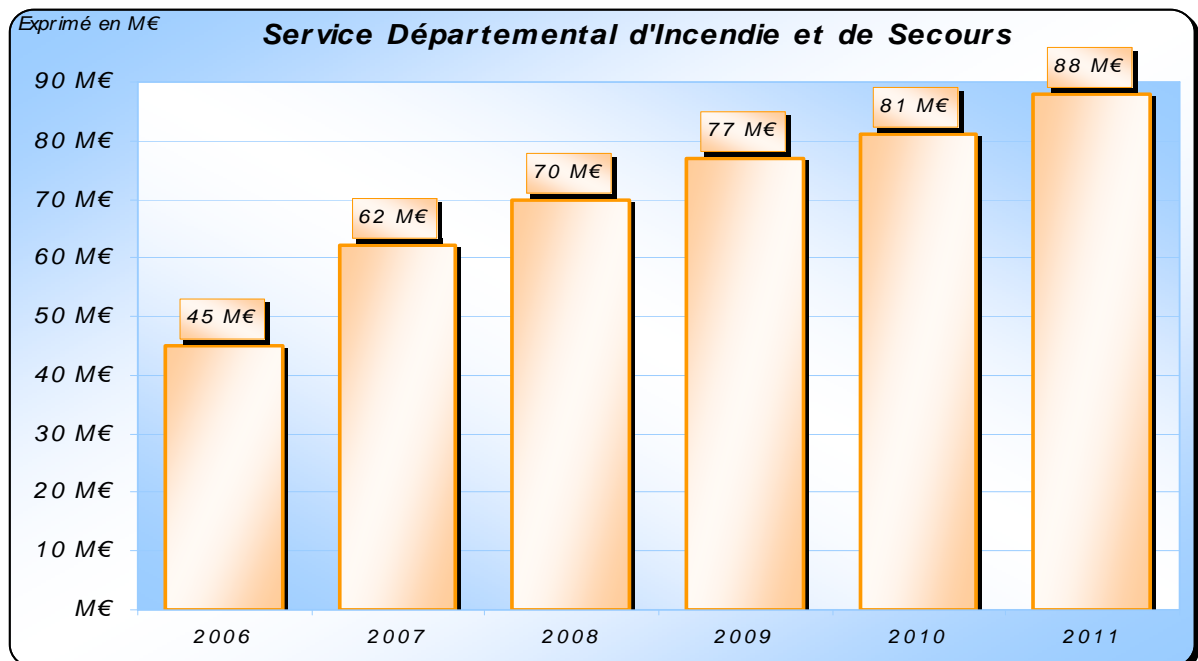
- à hauteur de 0,3 M € de la politique de prévention santé ;
- à hauteur de 0,7 M € des actions en faveur de la santé au titre de la protection maternelle et infantile.

Le plan départemental solidarité santé, adopté par le Conseil général le 3 juillet 2006, a fixé les grandes orientations en matière de prévention et de santé jusqu'en 2011.

Les actions de prévention santé ont porté, en 2011, sur quatre axes principaux : l'accès aux soins, la prévention des addictions à l'alcool et au tabac, la prévention du SIDA et la lutte contre l'obésité.

16. SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS (SDIS)

88 M € ont été versés en 2011 au titre de la participation départementale au SDIS qui a évolué comme suit depuis 2006.



Pour l'année 2011, la participation départementale au budget du SDIS du Nord s'est élevée à 88 M €, contre 81M € l'an passé, soit une progression de 7,95 %. Depuis 2006, cette participation a augmenté de plus de 95,6 %, dans le cadre d'un plan de développement du SDIS, notamment un plan pluriannuel d'investissement pour les centres d'incendie et de secours (CIS), une remise à niveau des effectifs et un investissement lourd dans le matériel roulant.

4^{EME} PARTIE : LES BUDGETS ANNEXES

1. LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL PUBLIC

Les dépenses constatées au titre de l'exercice 2011 se sont élevées à 3,15 M € et les recettes à 3,15M € également. Le budget a donc été équilibré.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	777 452,94€	2 376 630,70 €
Recettes	777 452,94€	2 376 630,70 €
<i>dont participation du Département</i>	<i>549 451,59 €</i>	<i>309 192,29 €</i>
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €
Résultat global de clôture	0,00 €	

2. LE CAFE BLEU DU FORUM DEPARTEMENTAL DES SCIENCES

Le Café Bleu, point restauration du Forum des Sciences,

est comptabilisé en budget annexe. Le résultat reporté en investissement conduit à un résultat de clôture de 1003,80 € en 2011.

CAFE BLEU du Forum des Sciences	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	999,00 €	64 646,46 €
Recettes	248,00 €	64 646,46 €
<i>dont participation du Département</i>	<i>0,00 €</i>	<i>17 329,23 €</i>
Résultat de l'exercice	-751,00 €	0,00 €
Résultat reporté	1 754,80 €	0,00 €
Résultat cumulé	1 003,80 €	0,00 €
Résultat global de clôture	1 003,80 €	

3. LES RUCHES D'ENTREPRISES

Les 9 ruches d'entreprises offrent plus de 17 000 m² de surface locative, répartis en près de 300 bureaux ou ateliers. Ces pépinières d'entreprises ont pour objectif d'accueillir

des créateurs d'entreprise pour leur permettre de démarrer leur activité dans les meilleures conditions.

Les résultats 2011 des budgets annexes des Ruches

d'Entreprises ont été les suivants :

RUCHE CIEL VILLENEUVE D'ASCQ	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	12 513,40 €	702 839,01 €
Recettes	12 513,40 €	702 839,01 €
<i>dont participation du Département</i>	<i>10 080,91 €</i>	<i>566 348,43 €</i>
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €
Résultat global de clôture	0,00 €	
RUCHE D'ARMENTIERES	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	370 514,02 €	287 913,56 €
Recettes	399 625,51 €	333 142,97 €
<i>dont participation du Département</i>	<i>301 298,59 €</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat de l'exercice	29 111,49 €	45 229,41 €
Résultat reporté	74 340,90 €	0,00 €
Résultat cumulé	103 452,39 €	45 229,41 €
Résultat global de clôture	148 681,80 €	
RUCHE DE CAMBRAI	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 355 686,70 €	143 790,87 €
Recettes	1 362 186,52 €	785 826,43 €
<i>dont participation du Département</i>	<i>698 614,50 €</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat de l'exercice	6 499,82 €	642 035,56 €
Résultat reporté	648 535,38 €	0,00 €
Résultat cumulé	655 035,20 €	642 035,56 €
Résultat global de clôture	1 297 070,76 €	
RUCHE DE DENAIN	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	275 529,66 €	206 474,26 €
Recettes	307 138,69 €	300 421,79 €
<i>dont participation du Département</i>	<i>147 250,02 €</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat de l'exercice	31 609,03 €	93 947,53 €
Résultat reporté	125 556,56 €	0,00 €
Résultat cumulé	157 165,59 €	93 947,53 €
Résultat global de clôture	251 113,12 €	
RUCHE DE MAUBEUGE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 042 035,85 €	228 550,15 €
Recettes	908 754,75 €	361 831,25 €
<i>dont participation du Département</i>	<i>894 190,64 €</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat de l'exercice	-133 281,10 €	133 281,10 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	-133 281,10 €	133 281,10 €
Résultat global de clôture	0,00 €	
RUCHE DE SAINT POL SUR MER	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	575 114,74 €	269 074,71 €
Recettes	560 296,68 €	283 892,77 €
<i>dont participation du Département</i>	<i>528 837,99 €</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat de l'exercice	-14 818,06 €	14 818,06 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	-14 818,06 €	14 818,06 €
Résultat global de clôture	0,00 €	

RUCHE DE TOURCOING	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	554 924,45 €	297 776,00 €
Recettes	9 088,08 €	297 776,00 €
<i>dont participation du Département</i>	0,00 €	178 476,68 €
Résultat de l'exercice	-545 836,37 €	0,00 €
Résultat reporté	1 312 964,25 €	0,00 €
Résultat cumulé	767 127,88 €	0,00 €
Résultat global de clôture	767 127,88 €	
RUCHE DE DOUAI	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	196 945,07 €	164 918,34 €
Recettes	230 746,13 €	165 874,97 €
<i>dont participation du Département</i>	170 313,04 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	33 801,06 €	956,63 €
Résultat reporté	34 757,69 €	0,00 €
Résultat cumulé	68 558,75 €	956,63 €
Résultat global de clôture	69 515,38 €	
RUCHE TECHNOLOGIQUE DU NORD	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	304 416,95 €	319 402,30 €
Recettes	304 416,95 €	319 402,30 €
<i>dont participation du Département</i>	285 401,75 €	19 345,76 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €
Résultat global de clôture	0,00 €	
Réseau Départemental des Ruches d'entreprises du Nord	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0,00 €	208,00 €
Recettes	0,00 €	208,00 €
<i>dont participation du Département</i>	0,00 €	208,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €
Résultat global de clôture	0,00 €	

CONCLUSION

Au terme du présent rapport relatif au compte administratif 2011, complété par le document financier 2011 joint au rapport d'activité des services, la situation financière du Département du Nord peut être qualifiée de globalement saine.

En effet, les fondamentaux de maîtrise des dépenses de fonctionnement, d'autofinancement et de stabilisation de la dette sont acquis, situant ainsi notre Département dans la moyenne nationale des départements de plus d'un million d'habitants.

Dans un contexte économique et social très dégradé et d'une contraction des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, le Conseil général du Nord a fait face et même maintenu un haut niveau d'investissement. Il a, par ailleurs, en cette première année du mandat 2011-2014, développé nombre de ses politiques départementales au bénéfice des Nordistes.

Le maintien de cette situation « saine » passe par la confirmation d'une stratégie budgétaire de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'engagement en investissement proportionné à la capacité d'autofinancement de la collectivité et à la stabilisation de sa dette.

Elle passe aussi et surtout, par une refondation de la relation financière entre l'État et les collectivités locales basée, notamment, sur l'équité, la solidarité et l'affirmation de leur liberté d'administration.

Sur la base de ce rapport, sont intervenus 2 votes dans les conditions suivantes :

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le Compte de Gestion rendu par Monsieur le Payeur Départemental du Nord qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président ayant quitté l'hémicycle, en application de l'article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine FILLEUL, 3^{ème} Vice-Présidente, prend la présidence de la séance.

Madame Martine FILLEUL soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au Compte Administratif.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent).

Analyse des votes :

Nombre de Conseillers Généraux en exercice : 79

Nombre de Conseillers Généraux présents au moment du vote :

Nombre de procurations : 25

Absents sans procuration : 14

Vote intervenu à 18h15

Ont pris part au vote : 64 (y compris les votants par procuration)

N'ont pas pris part au vote : 1 (Président du Conseil Général)

Résultats du vote :

Pour : 50 (Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste-Front de Gauche)

Contre : 0

Abstention : 14 (Groupe Union Pour le Nord)

Majorité absolue des suffrages exprimés : 26

Plusieurs Conseillers Généraux présents au moment de l'engagement de la discussion sur le Compte Administratif 2011, ont quitté la réunion.

Ils n'étaient plus présents au moment du vote. Ils ont donné procuration.

39

Noms des Conseillers Généraux	Procurations à
Joël CARBON	Georges FLAMENGT
Erick CHARTON	Jean SCHEPMAN
Alain FAUGARET	Marie FABRE
Vincent LANNOO	Alexandra LECHNER
Frédéric MARCHAND	Delphine BATAILLE
Roger VICOT	Martine FILLEUL
Bernard BAUDOUX	Serge VAN DER HOEVEN
Alain BRUNEEL	Albert DESPRES
Jean-Claude QUENNESSON	Jean JAROSZ
Fabien THIEME	Aymeric ROBIN
Stéphane DIEUSAERT	Guy BRICOUT
André FIGOUREUX	Jean-René LECERF
Christian POIRET	Bernard DELVA

Monsieur Olivier HENNO présent au moment de l'engagement de la discussion sur le Compte Administratif 2011, a quitté la réunion. Il n'était plus présent au moment du vote. Il a donné procuration à Monsieur Dany WATTEBLED.

Monsieur WATTEBLED étant absent et n'ayant pas donné

procurations, Monsieur Olivier HENNO est compté absent sans procurations.

Monsieur Joël WILMOTTE présent à la reprise de la séance à 14h00, a quitté la séance avant l'engagement de la discussion sur le Compte Administratif 2011 (17h00). Il a

donné procuration à Monsieur Christian POIRET. Monsieur POIRET présent à l'engagement de cette discussion n'était plus présent au moment du vote. Et par voie de conséquence, Monsieur WILMOTTE est compté absent sans procuration.

Plusieurs Conseillers Généraux, présents au moment de l'engagement de la discussion sur le Compte Administratif 2011, ont quitté la réunion.

Ils n'étaient plus présents au moment du vote. Ils n'ont pas donné procuration. Sont donc comptés absents sans procuration :

Monsieur Dany WATTEBLED
Madame Joëlle COTTENYE
Monsieur Jean-Claude DEBUS
Monsieur Jacques HOUSSIN
Monsieur Luc MONNET
Monsieur Alain POYART
Monsieur Patrick VALOIS
Monsieur Jean-Luc PERAT

Monsieur René LOCOCHE était absent. Il avait donné procuration à Monsieur André FIGOUREUX.

Monsieur FIGOUREUX était présent à l'engagement de la discussion sur le Compte Administratif 2011 (17h00), il n'était plus présent au moment du vote. Et par voie de conséquence Monsieur René LOCOCHE est compté absent sans procuration.

Monsieur le Président regagne l'hémicycle et reprend la présidence de la séance.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DIRFI/2012/772

OBJET :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

Le Budget Supplémentaire (BS) 2012 est la première étape budgétaire après le vote du Compte Administratif.

Il a différents objectifs :

- intégrer les résultats du compte administratif de l'exercice 2011 au budget 2012 ;
- prendre en compte, en investissement et en fonctionnement, les recettes et les dépenses restant à réaliser à la clôture de l'exercice 2011 et faisant l'objet d'un report sur l'exercice 2012 ;
- proposer les ajustements financiers nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales en fonction des réalisations des premiers mois de 2012 ;
- proposer le lissage des échéanciers des Autorisations d'Engagement (AE) et des Autorisations de Programme (AP) ainsi que quelques créations d'AE et AP.

1) **L'incorporation des résultats du compte administratif 2011**

1. Le résultat du compte administratif 2011

Au compte administratif 2011, a été dégagé un résultat cumulé de 179,4 M€, qui provient du résultat cumulé à fin 2010 (211,4 M€), auquel s'ajoute le résultat propre de 2011 (-32,1 M€).

en M€	CA 2011
Recettes réelles de fonctionnement	2 626,7
Dépenses réelles de fonctionnement	2 364,6
Epargne brute	262,2
Remboursement du capital de la dette	101,0
Epargne nette	161,2
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	71,6
Dépenses d'investissement	381,0
Emprunt	116,2
Résultat propre de l'exercice	-32,1
Résultat antérieur affecté	211,4
Résultat cumulé à fin d'exercice	179,4
dont déficit d'investissement	-108,5
dont excédent de fonctionnement	287,9

Le résultat cumulé à fin 2011 se décompose en :

- o un déficit d'investissement de 108,5 M€. Il est composé du déficit de l'exercice 2011 (32,3 M€) auquel s'ajoute le déficit reporté des exercices

antérieurs (76,2 M€)

- o un excédent de fonctionnement de 287,9 M€, qui est prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement. Après cette opération, l'excédent de fonctionnement s'élève à 179,4 M€.

DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-108,53 M€
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (avant affectation)	287,91 M€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	108,53 M€
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (après affectation)	179,38 M€

2. Les crédits reportés en investissement et en fonctionnement

Les crédits de paiement qui ont fait l'objet d'un engagement au titre de l'exercice 2011 mais qui n'ont pas

été utilisés à la clôture de l'exercice sont repris au BS 2012 :

- **en section d'investissement** pour un montant net en dépenses de **86,06 M€**.
- **en section de fonctionnement** pour un montant net en dépenses de **23,31 M€**.

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (après affectation)	179,38 M€
Reports de fonctionnement	23,31 M€
<i>Dépenses de fonctionnement reportées</i>	<i>25,01 M€</i>
<i>Recettes de fonctionnement reportées</i>	<i>1,71 M€</i>
Reports d'investissement	86,07 M€
<i>Dépenses d'investissement reportées</i>	<i>88,79 M€</i>
<i>Recettes d'investissement reportées</i>	<i>2,72 M€</i>
Résultat net (après financement des reports de crédits sur l'exercice 2012)	70,01 M€

3. L'affectation du résultat 2011

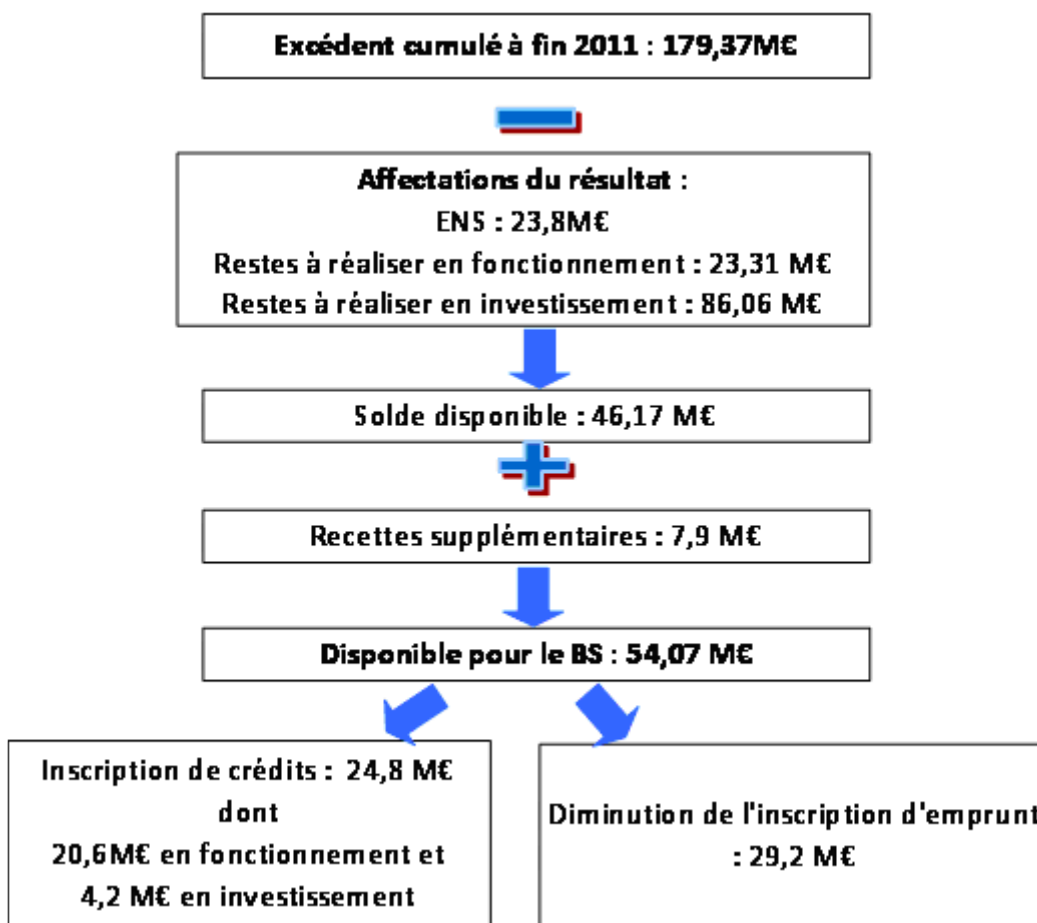
Conformément à la réglementation, certaines recettes sont affectées. Ainsi, à l'issue du compte

administratif 2011, l'excédent constaté sur les Espaces Naturels Sensibles l'Environnement est de 23,8 M€.

II) L'équilibre du BS 2012

Après financement de ces reports de crédits et intégration de recettes supplémentaires (7,9 M€), le montant

disponible au BS 2012 s'élève à **54,07 M€**. Il est proposé de l'utiliser à hauteur de **24,8 M€** pour répondre à des demandes de crédits complémentaires et à hauteur de **29,2 M€** pour diminuer l'autorisation d'emprunt.



À l'issue du Budget Supplémentaire, l'équilibre du budget départemental s'établira donc ainsi :

BP + BS	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	2 517 178 289,56	2 709 158 448,28	1 113 024 248,24	921 044 089,52
Ordre	209 032 181,22	17 052 022,50	75 990 522,50	267 970 681,22
Total :	2 726 210 470,78	2 726 210 470,78	1 189 014 770,74	1 189 014 770,74

III) Les principaux crédits de paiement du BS 2012 par politique publique

➤ Politique Insertion et solidarité :

Pour faire face à l'évolution des allocations au titre du RSA, liée d'une part à la revalorisation du barème du RSA au 1^{er} janvier 2012 de 1,7% et, d'autre part, à une hausse du nombre d'allocataires, il est proposé d'inscrire des dépenses de fonctionnement supplémentaires de **7,27 M€**, les crédits inscrits au BP 2012 s'élevant à 488,1 M€ ;

➤ Politique Enfance et famille :

Les dépenses afférentes à l'accueil familial connaissent deux facteurs de variation. D'une part le prévisionnel 2012

a été basé sur une revalorisation du SMIC estimée à 2 %, les évolutions successives des mois de décembre et de janvier amènent cette revalorisation à 2,44%. D'autre part, une hausse d'activité est constatée au 1^{er} trimestre 2012.

Au total, l'impact de ces variations entraîne une augmentation de 2% du budget prévisionnel 2012, impliquant une dépense supplémentaire de **2,69 M€**;

➤ Politique Personnes âgées :

Un ajustement des crédits au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à hauteur de **-1,40 M€** est proposé, conformément à la dépense constatée sur le premier semestre 2012.

➤ **Politique personnes en situation de handicap :**

Le 7 novembre 2011, le Conseil Général a voté à l'unanimité un plan de soutien pour améliorer le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord. C'est dans ce cadre que le comité de suivi entre le Département et la MDPH a acté l'octroi de **0,8 M€** supplémentaires. 0,3 M€ concernent le fonds de compensation du Handicap et 0,5 M€ le fonctionnement de la MDPH.

➤ **Politique Enseignement :**

2,10 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires sont proposés à l'enseignement dont 1 M€ sous autorisation d'engagement pour la mise en place du plan éducatif global départemental (PEGD), 0,5 M€ pour les collèges numériques et 0,6 M€ pour le fonctionnement des collèges publics.

Ces crédits supplémentaires sont atténués par une inscription supplémentaire à hauteur de **4 M€** de recettes relatives à l'hébergement et la restauration scolaires.

Par ailleurs, une régularisation des recettes d'investissement encaissées issues de la reconstruction du collège Samain de Roubaix est proposée pour un montant de **0,525 M€**.

➤ **Politique jeunesse :**

Lors de la préparation budgétaire 2012, la mission jeunesse a estimé son besoin de financement à 0,87 M€. Ce besoin a été partiellement couvert par une inscription budgétaire 2012 de 0,68 M€. Il est donc proposé d'inscrire des crédits complémentaires à hauteur de **0,19 M€**.

➤ **Politique Infrastructures et Transport :**

Les crédits prévus pour les interventions hivernales sont diminués de **3 M€** en fonctionnement et redéployés vers la section d'investissement compte tenu du peu d'interventions de viabilité pendant l'hiver 2011-2012.

Par ailleurs, les recettes d'investissement sont abondées de **1,22 M€** au titre de la régularisation des recettes perçues auprès de collectivités parties prenantes dans la mise en œuvre du plan routier.

➤ **Politique Environnement et développement durable :**

De nouveaux crédits sont proposés en dépenses de fonctionnement à hauteur de **0,23 M€** dont 0,07 M€ pour la mise en œuvre du plan climatique départemental, 0,03 M€ pour le dispositif de démocratie participative et 0,13 M€ pour la gestion des sites Espaces Naturels Sensibles.

Une ouverture de crédits à hauteur de **1 M€** en investissement est proposée afin de financer des travaux d'aménagement dans le cadre du fonds d'intervention Espaces Naturels Sensibles.

➤ **Politique Tourisme et sports :**

Les crédits nouveaux proposés au BS s'élèvent

à **1,92 M€** dont 1 M€ pour la mise en place du Pass Sport, conformément à la délibération proposée au Conseil Général du 25 Juin 2012 (DSJ/SJ/2012/647), 0,66 M€ pour le fonctionnement du syndicat mixte du Val Joly, 0,19 M€ pour le financement de manifestations dans le cadre des Jeux Olympiques 2012 de Londres, 0,015 M€ pour le développement de l'offre touristique et 0,056 M€ pour le vélodrome de Roubaix.

Une recette d'investissement complémentaire issue de la cession des thermes de Saint-Amand est proposée pour un montant de **0,56 M€**.

➤ **Politique Culture :**

De nouvelles ouvertures de crédits sont proposées pour un montant de **0,90 M€**, dont 0,3 M€ pour le soutien aux actions culturelles et 0,6 M€ pour des événements liés à la politique de notoriété du département du Nord et conformément à la délibération proposée au Conseil Général du 25 Juin 2012 (DC/2012/823).

Les recettes d'investissement sont quand à elles diminuées de **-1,56 M€** résultant de l'ajustement des échéanciers des archives départementales.

➤ **Admissions en non valeur :**

Conformément à la délibération soumise à la réunion de l'Assemblée plénière du 25 juin 2012 (DIRFI/2012/703), des crédits pour un montant de 6,22 M€ sont proposés en non valeur. Ils seront imputés sur chacune des politiques ayant émis le titre d'origine et concernent essentiellement le domaine de l'action sociale (indus RSA, recours sur successions, ...).

Cette inscription de dépenses supplémentaires est partiellement financée par l'inscription de 2,34 M€ de recettes de fonctionnement, essentiellement issues de la fiscalité directe, notamment sur la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et les allocations compensatrices de taxe d'habitation

➤ **Gestion active de la dette :**

Un rehaussement du plafond de la gestion active de la dette est proposé à hauteur de **200 M€** aussi bien en recettes qu'en dépenses. Ce rehaussement permettra au Département de saisir des opportunités du marché financier dans le cadre de la gestion active de sa dette.

Ces écritures sont complétées par une diminution à hauteur de **29,2 M€** de l'autorisation d'emprunt inscrite initialement au Budget Primitif 2012 à hauteur de **279 M€**

IV) Les modifications d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement

1) Les Autorisations de programme (A.P)

De nombreux investissements du Département sont gérés, de façon pluriannuelle, sous autorisations de programme.

La mise à jour de la programmation technique permet d'ajuster les crédits de paiement de 2012 et des exercices suivants.

Cet ajustement conduit à une réduction de 11,5 M€ du montant total des autorisations de programme en cours.

	Dont crédit de paiement avant 2011	Dont crédit de paiement 2011	Dont crédit de paiement 2012	Dont crédit de paiement 2013	MONTANT TOTAL
TOTAL GENERAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS BP 2012	2 506 141 579,83	434 815 716,11	364 600 978,33	433 222 248,58	5 085 962 443,16
REPORT LISSAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00	-127 378 500,99	79 596 483,12	0,00	0,00
MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS BS 2012	0,00	0,00	-6 462 351,18	31 591 555,31	-11 502 588,50
TOTAL GENERAL DES NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	0,00	0,00	30 000,00	1 240 000,00	1 810 000,00
CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	-67 691 317,51	0,00	0,00	0,00	-67 691 317,51
TOTAL GENERAL	2 438 450 262,32	307 437 215,12	437 765 110,27	466 053 803,89	5 008 578 537,15

Les politiques concernées par les principaux mouvements sont :

Tourisme	-1,8 M€
Personnes âgées	-1,01 M€
Culture	-1,19 M€
Affaires générales	+1,73 M€

Développement économique	-0,26 M€
Enfance et famille	-0,33 M€
Enseignement	-1,74 M€
Environnement	-1,35 M€
Aménagement du territoire	-4,74 M€

Par ailleurs, il est proposé la création de nouvelles autorisations de programme, pour un montant total de 1,8 M€ ainsi réparti :

CULTURE

		2012	2013	2014	TOTAL
12PS023APD	12 DSubv re restauration monuments historiques privés	10 000,00	200 000,00	40 000,00	250 000,00
	TOTAL	10 000,00	200 000,00	40 000,00	250 000,00

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

		2012	2013	2014	TOTAL
12PS020APDS	12 DVAP Aide aux projets d'insertion	20 000,00	40 000,00	0,00	60 000,00
	TOTAL	20 000,00	40 000,00	0,00	60 000,00

LOGEMENT ET HABITAT

		2012	2013	2014	TOTAL
12PS022APDS	12 DVAP Projets innovants Habitat	0,00	1 000 000,00	500 000,00	1 500 000,00
	TOTAL	0,00	1 000 000,00	500 000,00	1 500 000,00

	TOTAL GENERAL	30 000,00	1 240 000,00	540 000,00	1 810 000,00
--	----------------------	------------------	---------------------	-------------------	---------------------

Le BS propose également la clôture de certaines Autorisations de Programme, pour un montant de 67,7 M€.

Ainsi, à l'issue du BS, les AP sont inscrites pour un montant global de 5 008,6 M€.

2) Les Autorisations d'engagement (A.E)

A la section de fonctionnement, l'ajustement des autorisations d'engagement conduit à une augmentation

de 0,62 M€ (le détail est repris dans le document budgétaire).

	Dont crédit de paiement avant 2011	Dont crédit de paiement 2011	Dont crédit de paiement 2012	Dont crédit de paiement 2013	MONTANT TOTAL
TOTAL GENERAL DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT EN COURS BP 2012	197 507 693,06	93 907 463,56	161 847 644,03	157 265 081,86	1 063 359 880,19
REPORT LISSAGE DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00	-18 309 638,03	15 560 441,43	0,00	0,00
MODIFICATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT EN COURS BS 2012	0,00	0,00	-3 579 844,42	761 334,40	621 281,70
TOTAL GENERAL DES NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	0,00	0,00	466 250,00	1 054 750,00	2 911 000,00
CLOTURE DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS	-8 462 217,09	0,00	0,00	0,00	-8 462 217,09
TOTAL GENERAL	189 045 475,97	75 597 825,53	174 294 491,04	159 081 186,26	1 058 429 954,80

Les politiques concernées par les principaux mouvements sont :

Aménagement des territoires	+0,25 M€
Culture	+0,59 M€
Développement économique	-0,91 M€
Enfance et Famille	+0,76 M€

Enseignement	+1,06 M€
Personnes en situation de handicap	+0,3 M€
Tourisme	-0,56 M€
Prévention santé	-0,51 M€

Il est par ailleurs proposé la création de nouvelles autorisations d'engagement, pour un montant total de **2,91 M€** ainsi réparti :

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
12P3015AEDS 12 DVAE FDAN innovation territoriale	0,00	27 500,00	16 500,00	11 000,00	0,00	55 000,00
TOTAL	0,00	27 500,00	16 500,00	11 000,00	0,00	55 000,00

CULTURE

	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
12P2196AEDS 12 DVAE Renommée du Nord en matière culturelle	350 000,00	500 000,00	700 000,00	0,00	0,00	1 550 000,00
TOTAL	350 000,00	500 000,00	700 000,00	0,00	0,00	1 550 000,00

ENVIRONNEMENT

	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
12P3015AEDS 12 D'Entretien de haies bocagères - DDL	60 000,00	251 000,00	0,00	0,00	0,00	311 000,00
TOTAL	60 000,00	251 000,00	0,00	0,00	0,00	311 000,00

SPORTS

	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
12P3018AED 12 DVAE Exploitation du vélodrome couvert de Roubaix	56 250,00	276 250,00	230 000,00	216 750,00	216 750,00	996 000,00
TOTAL	56 250,00	276 250,00	230 000,00	216 750,00	216 750,00	996 000,00

TOTAL GENERAL	466 250,00	1 054 750,00	946 500,00	228 750,00	216 750,00	2 911 000,00
----------------------	-------------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

Ainsi, à l'issue du BS, les AE sont inscrites pour un montant global de 1 058,4 M€.

v) Les budgets annexes

Café Bleu - Forum des Sciences	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	1 300,49 €	1 300,49 €	0,00 €	-391,00 €
Ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 003,49 €
Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 300,49 €	1 300,49 €	0,00 €	612,49 €

Laboratoire département public	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	70 434,33 €	43 482,83 €	160 955,02 €	187 906,52 €
Ordre	16 787,50 €	43 739,00 €	43 739,00 €	16 787,50 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	87 221,83 €	87 221,83 €	204 694,02 €	204 694,02 €

Ruche Ciel	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	-33 812,00 €	-34 111,45 €	4 000,00 €	4 299,45 €
Ordre	1 716,55 €	2 016,00 €	2 016,00 €	1 716,55 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	-32 095,45 €	-32 095,45 €	6 016,00 €	6 016,00 €

Ruche d'Armentières	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	5 300,00 €	-1 3 229,34 €	235 408,20 €	253 937,54 €
Ordre	2 459,66 €	20 989,00 €	20 989,00 €	2 459,66 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 229,41 €
Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	45 229,41 €	0,00 €
TOTAL	7 759,66 €	7 759,66 €	301 626,61 €	301 626,61 €

Ruche de Cambrai	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	5 300,00 €	0,00 €	607,27 €	5 907,27 €
Ordre	41 836,00 €	47 136,00 €	47 136,00 €	41 836,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	642 035,56 €
Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	642 035,56 €	0,00 €
TOTAL	47 136,00 €	47 136,00 €	689 778,83 €	689 778,83 €

Ruche de Denain	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	5 500,00 €	-2 784,00 €	41 951,38 €	50 235,38 €
Ordre	1 543,00 €	9 827,00 €	9 827,00 €	1 543,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93 947,53 €
Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	93 947,53 €	0,00 €
TOTAL	7 043,00 €	7 043,00 €	145 725,91 €	145 725,91 €

Ruche de Maubeuge	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	5 200,00 €	-42 907,87 €	131 256,47 €	179 364,34 €
Ordre	12 939,13 €	61 047,00 €	61 047,00 €	12 939,13 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	133 281,10 €
Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	133 281,10 €	0,00 €
TOTAL	18 139,13 €	18 139,13 €	325 584,57 €	325 584,57 €

Ruche de Saint Pol sur Mer	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	5 300,00 €	-21 974,50 €	36 205,12 €	63 481,62 €
Ordre	8 966,50 €	36 241,00 €	36 241,00 €	8 966,50 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 816,06 €
Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	14 818,06 €	0,00 €
TOTAL	14 266,50 €	14 266,50 €	87 264,18 €	87 264,18 €

Ruche de Tourcoing	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	300,00 €	463,80 €	-2 390 663,71 €	-3 157 955,39 €
Ordre	163,80 €	0,00 €	0,00 €	163,80 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	767 127,88 €
Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	463,80 €	463,80 €	-2 390 663,71 €	-2 390 663,71 €

Ruche du Douaisis	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	5 000,00 €	-19 905,62 €	3 658,89 €	28 564,51 €
Ordre	9 156,38 €	34 062,00 €	34 062,00 €	9 156,38 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	956,63 €
Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	956,63 €	0,00 €
TOTAL	14 156,38 €	14 156,38 €	38 677,52 €	38 677,52 €
Ruche Technologique du Nord				
Ruche Technologique du Nord	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	5 200,00 €	-8 661,00 €	116 486,12 €	130 347,12 €
Ordre	6 729,00 €	20 590,00 €	20 590,00 €	6 729,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	11 929,00 €	11 929,00 €	137 076,12 €	137 076,12 €
Siège				
Siège	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	250,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
Ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	250,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €

VI) Création d'un budget annexe pour la ruche de Fourmies

Il est proposé de créer un budget annexe pour la ruche

de Fourmies et d'abonder, dans un premier temps, ce budget de 1 700 € en section d'investissement pour l'achat de matériel informatique.

Ruche de FOURMIES	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
Ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €

CONCLUSION

Finances, Ressources Humaine, Relations internationales, Affaires européennes » :

J'ai l'honneur de proposer au Conseil Général, sur avis de la Commission « Qualité du Service public,

⇒ d'incorporer au budget 2012 les résultats de la gestion de l'exercice antérieur :

DEFICIT D'INVESTISSEMENT	108 532 030,51 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (après affectation)	179 379 318,07 €

⇒ d'affecter le résultat constaté au compte administratif 2011 ainsi que de financer les reports

de crédits sur l'exercice 2012 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (après affectation)	179 379 318,07 €
Reports de fonctionnement	23 305 443,57 €
<i>Dépenses de fonctionnement reportées</i>	<i>25 014 679,12 €</i>
<i>Recettes de fonctionnement reportées</i>	<i>1 709 235,55 €</i>
Reports d'investissement	86 067 616,94 €
<i>Dépenses d'investissement reportées</i>	<i>88 787 614,81 €</i>
<i>Recettes d'investissement reportées</i>	<i>2 719 997,87 €</i>
Résultat net (après financement des reports de crédits sur l'exercice 2012)	70 006 257,56 €

⇒ de prendre ainsi en compte (en mouvements réels) :

Pour la section d'investissement :

- les crédits d'investissement non utilisés à la clôture de l'exercice 2011 et reportés sur le budget 2012 pour un montant de : 88 787 614,81 € ;
- les recettes non encaissées en 2011 et reportées sur l'exercice 2012 pour un montant de : 2 719 997,87 €.

Pour la section de fonctionnement :

- les crédits de fonctionnement non utilisés à la clôture de l'exercice 2011 et reportés sur le budget 2012 pour un montant de : 25 014 679,12 € ;
- les recettes non encaissées en 2011 et reportées sur l'exercice 2012 pour un montant de : 1 709 235,55 €.

⇒ de donner son accord sur les nouvelles

autorisations de programme et autorisations d'engagement décrites au présent rapport et sur les prorogations, modifications et clôtures apportées à celles existantes conformément au document budgétaire ;

⇒ de prendre en compte les inscriptions nouvelles et les différents virements détaillés dans le projet de budget supplémentaire ;

Il est précisé que « l'état des subventions de fonctionnement » contenu dans le document budgétaire « projet de budget supplémentaire » reprend les subventions accordées par la Commission Permanente et le Conseil Général, depuis le vote du budget primitif.

⇒ d'affecter les résultats des budgets annexes ;

⇒ de créer le budget annexe de la ruche de Fourmies et de l'abonder de 1 700 € ;

⇒ en définitive d'arrêter le présent budget supplémentaire pour l'exercice 2012 :

BS	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	70 829 027,75	104 669 074,78	401 840 762,05	368 000 715,02
Ordre	33 840 047,03	0,00	62 500,00	33 902 547,03
Total :	104 669 074,78	104 669 074,78	401 903 262,05	401 903 262,05

A l'issue du Budget Supplémentaire, l'équilibre du budget départemental s'établira ainsi :

BP + BS	Fonctionnement		Investissement	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Réel	2 517 178 289,56	2 709 158 448,28	1 113 024 248,24	921 044 089,52
Ordre	209 032 181,22	17 052 022,50	75 990 522,50	267 970 681,22
Total :	2 726 210 470,78	2 726 210 470,78	1 189 014 770,74	1 189 014 770,74

⇒ *d'arrêter les budgets complémentaires des services à comptabilité distincte ;*

⇒ *d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2012 ainsi modifié.*

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent).

Compte tenu des pouvoirs relatés ci-dessus, **l'analyse du vote** s'établit comme suit :

Nombre de Conseillers Généraux en exercice : 79

Nombre de Conseillers Généraux présents au moment du vote : 40

Nombre de procurations : 25

Absents sans procuration : 14

Vote intervenu à 18h20

Ont pris part au vote : 65 (y compris les votants par procuration)

Résultats du vote :

Pour : 51 (Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste-Front de Gauche)

Contre : 0

Abstention : 14 (Groupe Union Pour le Nord)

Majorité absolue des suffrages exprimés : 26

Monsieur le Président suspend la séance à 18 heures 30.

MARDI 26 JUIN 2012

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Alain BRUNEEL, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Jean-Pierre ALLOSSERY donne pouvoir à Bernard HAESBROECK, Delphine BATAILLE donne pouvoir à Martine FILLEUL, Gérard BOUSSEMART donne pouvoir à Philippe LETY, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Norbert JESSUS donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Bernard HANICOTTE, René LOCOCHE donne pouvoir à André FIGOUREUX, Jacques MARISSIAUX donne pouvoir à Didier MANIER, Jacques MICHON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Jacques PARENT donne pouvoir à Renaud TARDY, Rémi PAUVROS donne pouvoir à Laurent COULON, Michel VANDEVOORDE donne pouvoir à Joël CARBON, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Christian POIRET

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) : Eric RENAUD, Nicolas SIEGLER

Monsieur le Président reprend la séance à 9 heures 20.

**DIVERSES MESURES RELATIVES A LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL**

**Qualité du Service Public Départemental –
Démarche globale de suivi
et de pilotage des organismes associés**

**PAD (Projet d'Administration Départementale) :
Programme d'e-administration (2012-2015)**

**Plan de Déplacements de l'Administration (PDA) du
Département du Nord**

**Délibération cadre – Elaboration d'un Plan
Recherche et Innovation pour un Développement
Durable (PRIDD)**

Monsieur le Président souligne que le Projet d'Administration Départementale (PAD) vient définir, coordonner, prioriser les missions des services départementaux afin de moderniser la gestion du Département et améliorer la qualité de l'action en faveur des Nordistes.

Monsieur le Président rappelle que le PAD vise à obtenir une administration au service des politiques publiques, modernisée dans ses pratiques et ses moyens, et encore plus proche des citoyens. Il ajoute que cela suppose d'aboutir à des mesures d'amélioration, de modernisation et d'innovation.

Concernant la démarche globale de suivi et de pilotage des organismes associés, Monsieur le Président fait remarquer que celle-ci concerne 9 organismes étroitement liés dans la mise en œuvre du service public départemental.

Monsieur le Président pense que cette démarche permettra de faire évoluer la culture départementale vers plus d'ouverture et de renforcer la coordination avec les partenaires. Il fait observer que cette refonte permettra aussi de passer d'un partenariat parfois passif, à une gestion plus active formalisant un certain nombre de processus opérationnels.

Monsieur le Président souligne que lorsque le Département finance largement ou totalement une structure, il est indispensable que celui-ci ait une visibilité claire et précise des résultats de cette injection d'argent public. Il ajoute que l'une des conditions de réussite de cette démarche est la définition partagée des objectifs de ce nouveau partenariat et la recherche de valeurs ajoutées aux différentes parties.

Evoquant le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA), Monsieur le Président indique que celui-ci décline des opérations répondant à des besoins exprimés par les agents départementaux, avec l'objectif de renforcer et de formaliser l'engagement du Conseil Général en matière de développement durable.

Monsieur le Président considère que le Département doit être à la pointe de la e-administration qui se développe dans d'autres structures partenaires. Il précise que l'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire fait partie des priorités.

Concernant le Plan de Recherche et d'Innovation pour un Développement Durable (PRIDD), Monsieur le Président rappelle que le Département a fait de l'innovation un moteur important de l'action publique départementale dans ses pratiques, ses politiques et en particulier dans ses investissements.

Monsieur le Président indique que le rapport présenté cible des moyens, 1 % des dépenses d'investissement jusqu'en 2014, une méthode, la mutualisation et l'expérimentation via notamment des appels à projets, une gouvernance à la fois politique et scientifique, et la désignation à terme d'un conseiller général délégué.

Monsieur Bernard HAESBROECK explique que la démarche à l'égard des organismes associés vise à consolider une responsabilité concernant l'utilisation efficiente des fonds publics et la maîtrise des risques financiers et juridiques liés à ces partenariats. Il ajoute qu'à travers cette démarche le Département veut s'assurer de la qualité des services publics notamment en veillant à la bonne cohérence de l'action de ces organismes avec les priorités départementales.

Monsieur HAESBROECK énumère les 9 organismes ayant la caractéristique d'être présidés par un Conseiller Général et de bénéficier d'une participation parfois importante du Département. Il précise que ces structures feront l'objet d'un suivi annuel récurrent.

Monsieur HAESBROECK indique que d'autres organismes associés seront concernés par le dispositif avec une programmation complémentaire, ponctuelle en fonction d'enjeux repérés et dont la durée et la nature du suivi seront adaptées selon les conclusions des premières évaluations.

Monsieur HAESBROECK souligne que l'élaboration de rapports annuels en lien avec les organismes concernés est prévue, et que ces comptes-rendus pourront être accompagnés de préconisations et de recommandations présentées en commission thématique.

Monsieur HAESBROECK rappelle que le Département se doit de prévoir, lorsque les montants de la contribution dépassent le seuil réglementaire, des conventions d'objectifs liant la collectivité aux organismes associés. Il indique que ces conventions seront optimisées afin de mieux faire apparaître les engagements et les attentes réciproques.

Concernant le programme d'e-administration, Monsieur HAESBROECK estime que la diffusion des usages

des technologies de l'information et de la communication doit être utilisée comme un axe de modernisation de l'administration pour améliorer la qualité du service public départemental.

Monsieur HAESBROECK indique que le programme d'e-administration proposé sera périodiquement évalué et adapté et que le Président propose de créer un groupe de suivi politique du programme. Il précise que cette commission de suivi sera composée de lui-même, de Monsieur Jean-Marie RUANT, d'un élu du Groupe Communiste - Front de Gauche et d'un du Groupe Union Pour le Nord.

Monsieur HAESBROECK souligne que ce programme d'e-administration visera à rapprocher les services départementaux des usagers et à améliorer l'efficacité et l'efficience du service rendu par le Département. Il ajoute que cette démarche sera un bon support à la démocratie de proximité et s'inscrira dans une action publique pour l'accès au très haut débit.

Monsieur HAESBROECK évoque diverses actions réalisées, engagées ou en préparation en matière d'e-administration. Il attire l'attention sur la nécessité de veiller à la sécurité des données et à ne pas créer de rupture numérique en facilitant de manière pédagogique l'accès et l'utilisation de ces nouvelles technologies.

Monsieur HAESBROECK rappelle la volonté du Département de s'associer au Conseil Régional et au Conseil Général du Pas-de-Calais afin d'élaborer un schéma directeur territorial du très haut débit.

Madame FABRE fait remarquer que le Président a souhaité la présence du Conseil Général du Nord au sommet de la Terre de Rio pour témoigner du rôle important des collectivités locales dans le champ du développement durable.

Evoquant le Plan de Déplacements de l'Administration (PDA), Madame Marie FABRE indique que cette démarche est conforme aux objectifs du projet de mandat 2011-2014. Elle souligne que ce PAD se veut pratique, réaliste et souvent réalisable à court terme.

Madame FABRE explique qu'une étude a été réalisée auprès de 8 600 agents du Département et que l'analyse a conduit à définir un plan adapté aux souhaits des agents et incitant à l'utilisation de modes de transport respectueux de l'environnement.

Madame FABRE fait remarquer que le PDA propose des alternatives aux déplacements en voiture, économes, respectueuses de l'environnement et du confort des agents. Elle fait remarquer que le plan encourage une démarche éco-responsable et met en cohérence un ensemble d'actions parfois déjà existantes.

Madame FABRE évoque les actions déclinées dans le PDA, notamment les abonnements de transport en commun, les pistes cyclables, le parc de vélos, le co-voiturage, les parkings relais, la gestion des véhicules de service et le travail à distance.

Madame FABRE souligne que la mise en œuvre du PDA se fera en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et les instances paritaires. Elle propose la création d'un comité de pilotage pour en assurer le suivi et l'évaluation.

Monsieur Jean SCHEPMAN rappelle que dans le cadre du PRIDD, le Département consacrera 4 millions d'euros d'investissement par an afin de pouvoir continuer à être le fer de lance en France de la recherche et de l'innovation.

Monsieur SCHEPMAN estime que le Département du Nord doit continuer à être innovant notamment en matière de routes et de bâtiments mais aussi en ce qui concerne les eaux pluviales.

Monsieur SCHEPMAN indique que des solutions innovantes peuvent également être trouvées dans le domaine de l'énergie. Il évoque l'énergie piézoélectrique et photovoltaïque.

Monsieur le Président remercie Monsieur SCHEPMAN pour la mise en œuvre par exemple de la récupération de l'énergie piézoélectrique. Il pense que le Département doit être porteur de ce type d'innovation technologique en lien avec le développement durable.

Concernant le rapport relatif à la démarche globale de suivi et de pilotage des organismes associés, Monsieur Michel LEFEBVRE considère qu'il est juste que le Département soit amené à introduire des outils de contrôle permettant de mesurer les résultats de ses politiques au regard des objectifs fixés. Il estime, cependant, qu'il faut veiller à ce que la démarche engagée ne serve pas de variable d'ajustement pour diminuer les dépenses dans certains domaines en réduisant le service rendu à la population.

Monsieur LEFEBVRE note que ce rapport concerne, prioritairement, 9 organismes étroitement impliqués dans la mise en œuvre du service public départemental et attire ainsi l'attention des Conseillers Généraux sur :

- l'Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education ;
- la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;
- la station touristique du Val Joly ;
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Partenord Habitat ;
- le réseau des Ruches d'Entreprises ;
- l'Agence Technique Départementale ;
- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ;
- le Comité Départemental du Tourisme.

S'agissant du rapport relatif au Plan de Déplacements de l'Administration, Monsieur LEFEBVRE souligne qu'une réflexion globale de la politique de mobilité a permis de trouver un équilibre entre le respect de l'environnement, les contraintes économiques et le cadre de vie de l'ensemble des collaborateurs du Conseil Général. Il précise que la complémentarité entre les différents modes de déplacements est essentielle et fait observer que la mise en œuvre de ce Plan est plus que jamais nécessaire.

En ce qui concerne le rapport relatif au Programme d'e-administration 2012-2015, Monsieur LEFEBVRE indique que ce projet, qui trouve naturellement sa place au sein de l'Agenda 21, a pour vocation de faciliter la relation entre les habitants et le Département, mais aussi entre les agents.

Monsieur LEFEBVRE évoque, enfin, le rapport relatif à l'élaboration d'un Plan Recherche et Innovation pour un Développement Durable et fait remarquer que l'outil de planification proposé doit permettre une plus grande transversalité selon 3 clefs d'entrée. Il pense qu'il faut être attentif à ce que cette transversalité et le partenariat plus large, visés en filigrane, ne fassent pas ombrage à l'autorité des élus dans les domaines de compétence qui leur ont été attribués.

Monsieur LEFEBVRE note que les Collectivités Territoriales disposent de marges de manœuvre de plus en plus limitées, d'un point de vue financier et humain, et sont donc incitées à mieux adapter et cibler leurs actions pour répondre aux attentes de leurs usagers dans une logique d'efficacité et d'amélioration de la qualité des services.

Monsieur LEFEBVRE précise que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement ces 4 rapports, mais restera néanmoins vigilant à ce que cette démarche de modernisation importante ne devienne pas l'instrument d'une rationalisation des dépenses et d'une révision départementale des politiques publiques en direction de la population.

Concernant la démarche globale de suivi et de pilotage des organismes associés, Monsieur Jean-Claude DEBUS considère cette démarche rassurante car elle vise à instaurer un contrôle de gestion et un suivi lisible des organismes associés. Il s'interroge sur la façon dont était contrôlée auparavant la gestion de ces organismes qui représentent une part importante des dépenses de fonctionnement.

Considérant que le Conseil Général participe au financement de certains organismes de manière partagée, Monsieur DEBUS se demande s'il est pertinent d'appliquer le même dispositif d'évaluation et de pilotage à toutes les structures.

Evoquant le Plan de Déplacement de l'Administration, Monsieur DEBUS estime celui-ci quelque peu tardif et trop limitatif. Il rappelle que le Groupe Union Pour le Nord a souvent proposé que le Département s'engage dans la réalisation de parkings relais afin de favoriser le covoiturage.

Au sujet du programme de la e-administration, Monsieur DEBUS considère que cette évolution est un levier majeur de modernisation du Département et qu'elle est le moyen de se rapprocher au quotidien des Nordistes.

Monsieur DEBUS indique qu'il souhaite que l'Etat s'engage aux côtés du Département dans la concrétisation du déploiement du très haut débit par la fibre optique, afin d'aider au développement économique de tout le territoire nordiste.

Concernant le PRIDD, Monsieur DEBUS signale que le

Groupe Union Pour le Nord soutient sans réserve la démarche consistant à porter de manière concrète et volontariste le développement de l'innovation dans le Nord, spécialement pour développer des procédés pouvant être utiles au Département. Il évoque la recherche autour du procédé de récupération d'énergie piézoélectrique.

Monsieur DEBUS estime que l'effort consenti pour la période 2012-2014 pour le PRIDD est significatif et donc de nature à créer un véritable effet levier.

Monsieur DEBUS annonce que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront les quatre projets de délibérations concernant les mesures relatives à la qualité du service public départemental.

Monsieur le Président indique qui va faire circuler dans l'hémicycle un objet utilisé dans le cadre de l'énergie piézoélectrique afin que chaque Conseiller puisse le voir de plus près.

Monsieur Jean SCHEPMAN informe l'Assemblée Départementale que dans le cadre des innovations, le Département est en train d'expérimenter à Dunkerque une utilisation des sédiments marins et des canaux sur les routes.

Concernant le PDA, Monsieur Vincent LANNOO souligne la participation citoyenne des 8 600 agents du Département qui ont été consultés et associés sur le projet. Il ajoute que les organisations syndicales ont également été associées à cette démarche.

Monsieur LANNOO évoque la gestion des abonnements de transport en commun des agents départementaux, le développement d'aménagements cyclables sur l'ensemble du réseau routier départemental, la création de parking-relais pour faire la promotion du co-voiturage ainsi que la possibilité d'une expérimentation du travail à distance.

Monsieur LANNOO remarque que ces opérations sont réalisables à court terme et s'intègrent parfaitement dans les missions existantes. Il indique que les membres du Groupe Socialiste et Apparentés voteront favorablement ce projet de délibération.

Madame Monique LEMPEREUR rappelle qu'en qualité d'élus, les Conseillers Généraux sont responsables de l'application et de l'efficacité de leurs politiques. Elle ajoute qu'il faut donner à l'administration les moyens justes et utiles à son bon fonctionnement.

Madame LEMPEREUR rend hommage aux agents territoriaux pour leur dévouement et la qualité de leur travail.

Concernant les organismes associés, Madame LEMPEREUR indique qu'elle est favorable au renforcement de la coordination et de la cohérence. Elle ajoute que la mise en synergie des moyens et des outils sera bénéfique.

Évoquant la e-administration, Madame LEMPEREUR estime que les nouvelles technologies doivent être mises en

place avec le souci de faire progresser la démocratie grâce à la rapidité et la ventilation des informations. Elle exprime sa satisfaction en voyant que ces mesures rapprocheront l'administration, les élus et les habitants.

Madame LEMPEREUR considère qu'à travers le PRIDD le Département prend une avance sur ses responsabilités vis-à-vis de la nature et de la préservation de l'environnement. Elle fait observer que les Conseillers Généraux Socialistes et Apparentés persistent sur le chemin du développement durable et solidaire partout là où c'est possible.

Madame LEMPEREUR pense que les rapports concernant les diverses mesures relatives à la qualité du service public départemental apportent la preuve que le Département peut organiser des services efficaces, utiles et solidaires. Elle ajoute que les membres du Groupe Socialiste et Apparentés voteront favorablement les projets de délibérations présentés.

Monsieur Bernard HANICOTTE intervient pour faire remarquer que le rapport relatif à la démarche globale de suivi et de pilotage des organismes associés fait référence à la SPL Vélodrome de Roubaix. Il précise, pour éviter toute ambiguïté, qu'il s'agit du Vélodrome Couvert Régional Jean STABLINSKI à Roubaix.

Monsieur Didier MANIER indique que les 4 rapports concernant les mesures relatives à la qualité du service public départemental ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes ».

Monsieur Bernard HAESBROECK informe l'Assemblée Départementale qu'auparavant le contrôle des organismes associés se faisait à travers des rapports annuels, des comptes-rendus et des conventions d'objectifs. Il ajoute que les contributions et les participations du Département étaient adossées à des évaluations.

Monsieur HAESBROECK rappelle que la démarche vise à améliorer le suivi et le pilotage des organismes dans un souci de recherche de qualité de service.

Concernant la MDPH, Monsieur HAESBROECK signale qu'une antenne sera implantée à Dunkerque. Il fait remarquer que la mise en place de la e-administration au sein de la MDPH devrait faciliter les échanges avec les usagers et donc probablement améliorer sensiblement la qualité du service.

Monsieur HAESBROECK évoque des expériences intéressantes dans le domaine du logement.

Monsieur HAESBROECK souligne que le Département a le devoir de moderniser ses modes de fonctionnement et de contrôle, pour les Nordistes, pour économiser l'énergie et les finances publiques et surtout pour les adapter au progrès.

Madame Marie FABRE remercie les différents groupes pour leur position unanime sur le plan de déplacements de l'administration. Elle pense que le PDA est un travail de

transversalité et de coordination et qu'aujourd'hui il peut être mis en place plus facilement et de manière plus cohérente.

Madame FABRE fait remarquer que les parkings relais et le co-voiturage ne sont pas uniquement destinés à l'administration.

Madame FABRE évoque la gestion des abonnements de transport et le travail à distance.

Madame FABRE fait observer que le Plan de Déplacement de l'Administration est réaliste et qu'il a été conçu pour que les mesures soient réalisables.

Monsieur Jean SCHEPMAN rappelle que 65 millions d'euros ont été dépensés pour le plan de maîtrise de l'énergie et que depuis 2003 ou 2004, l'économie d'énergie est d'environ 35 % par an. Il souligne qu'au-delà des économies financières, c'est aussi moins de CO₂ dans l'atmosphère.

Monsieur le Président constate que le Département avance et s'oriente vers des préoccupations qui sont devenues majeures dans la société. Il remercie les collaborateurs du Département d'être les ambassadeurs de cette politique de modernisation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

DPSCP/2012/633

OBJET :

**QUALITE DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL
DEMARCHE GLOBALE DE SUIVI ET DE PILOTAGE DES
ORGANISMES ASSOCIES**

Le service public départemental, principalement mis en œuvre par les services du Département, voit aussi l'intervention partielle ou totale et sur certaines politiques publiques, d'un certain nombre d'organismes tiers.

Ces derniers, communément appelés « organismes associés » sont issus pour certains de dispositions législatives et réglementaires, d'autres résultent d'une initiative prise par le Conseil Général du Nord.

L'intervention de ces organismes dans le périmètre de responsabilité du Département doit conduire à s'assurer :

- de la qualité et la cohérence du service public rendu aux citoyens, qui reposent notamment sur une adéquation entre les orientations stratégiques départementales et leur mise en œuvre opérationnelle par les organismes associés ;
- de la bonne utilisation des fonds publics par un emploi efficient des financements départementaux ;
- de la maîtrise des risques financiers, juridiques et organisationnels liés à ces partenariats.

A cet égard, il est apparu nécessaire de déployer une démarche globale de pilotage et de suivi des structures associées réorganisant, en le renforçant, le dispositif

d'accompagnement actuel.

Cette démarche spécifique concerne prioritairement 9 organismes étroitement impliqués dans la mise en œuvre du service public départemental : l'Etablissement Public Départemental de Soins d'Adaptation et d'Education ; la Maison Départementale des Personnes Handicapées ; le Syndicat Mixte du Val Joly ; le Service Départemental d'Incendie et de Secours ; Partenord ; le Réseau des Ruches ; l'Agence Technique Départementale ; le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement et le Comité Départemental du Tourisme du Nord. Les organismes ainsi retenus présentent la caractéristique d'être présidés par un élu départemental et de bénéficier d'une participation financière importante du Conseil Général qui contribue pour tout ou partie à leur fonctionnement.

Le pilotage et le suivi de ces organismes s'organisent autour de trois points clés :

1- Le renforcement de la coordination Conseil Général – organismes associés

Ce renforcement de la coordination institutionnelle suppose tout d'abord une gouvernance renouvelée.

Un comité de suivi, garant de la cohérence entre les actions du Département et celles des organismes satellites, réunira deux fois par an, sous l'égide du Président du Conseil Général, les Présidents des dites structures.

Un dispositif de formation ad hoc des conseillers généraux siégeant au sein des instances décisionnelles d'organismes associés sera mis en place. Un représentant de l'administration participera systématiquement aux instances délibérantes et assistera les élus concernés.

Chaque commission thématique de référence du Conseil Général sera par ailleurs amenée à examiner les rapports de pilotage et d'évaluation consacrés à ces structures. Cette fonction nouvelle de suivi et de conseil s'inscrit dans la démarche de valorisation du rôle des commissions. A cette fin, les commissions pourront non seulement requérir l'aide des services mais également procéder à l'audition des responsables ou représentants des organismes concernés, bénéficiaires du concours financier du Département.

Un rapport de synthèse sera présenté annuellement en commission Qualité du Service Public ainsi qu'en séance plénière par le Vice Président Qualité du Service Public Départemental et Finances.

2- Un processus de pilotage précis engagé par les services

Des rapports de pilotage annuels seront élaborés par les directions de référence en lien avec les organismes concernés et présentés aux instances politiques de pilotage.

En tant qu'outils de suivi, d'analyse et d'aide à la décision, ces rapports seront structurés comme suit :

- données factuelles (historique, liens avec le Département...);
- données stratégiques (analyses financières et d'activités, en lien avec les objectifs

départementaux, points de vigilance, éléments de perspective et de tendance...);

- conclusions accompagnées le cas échéant de préconisations.

En outre, les conventions d'objectifs liant notre collectivité à ces organismes rattachés seront optimisées de manière à mieux faire apparaître les engagements et les attentes réciproques.

3- Une administration départementale organisée à cette fin

L'administration départementale, dont plus particulièrement les directions opérationnelles, s'inscrit au cœur de cette démarche. Acteurs essentiels de l'animation du dialogue de gestion et de l'élaboration des rapports de pilotage et des conventions d'objectifs, les directions concernées s'assureront également du suivi qui en découle. Ainsi qu'exposé supra, elles seront présentes systématiquement aux instances de décision des organismes suivis.

La Direction Pilotage Stratégique et Conduite de Projets au sein de la Direction Générale chargée de la Qualité du Service Public assurera la coordination de l'ensemble de la démarche.

Il convient de noter, par ailleurs, que ces dispositifs concernant les organismes rattachés s'appliqueront également aux organismes partenaires qui peuvent nécessiter un suivi juridique, financier et/ou stratégique et figurant comme tels dans un plan de suivi et de contrôle défini annuellement, en concertation avec les directions opérationnelles.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la commission Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes :

- d'approuver la démarche globale de pilotage et de suivi des structures associées.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes », est adopté à l'unanimité.

DGR/E-ADM/2012/580

OBJET :

**PAD (PROJET D'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE)
PROGRAMME D'E-ADMINISTRATION (2012-2015)**

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont aujourd'hui véritablement entrées dans les usages, et le secteur puissant de l'économie numérique favorise et accompagne quotidiennement l'émergence de nouvelles pratiques sociales et de nouveaux besoins. La société est donc aujourd'hui régulièrement

tournée vers les télécommunications, l'audiovisuel et les services en ligne.

L'e-administration qui est l'usage des TIC pour mettre en place une administration de meilleure qualité, est une nouvelle manière de concevoir les moyens de communication et d'échanges. Elle vise à constituer pour tous une offre complémentaire de services, en profitant de l'opportunité numérique.

Le Département du Nord qui évolue actuellement dans un contexte de fortes mutations institutionnelles et organisationnelles doit s'appuyer sur l'e-administration comme l'un des leviers majeurs de modernisation et d'optimisation de son administration. Il doit en favoriser le développement pour continuer d'accomplir une mission de service public, véritablement adaptée au contexte et aux nouvelles exigences de chacun, et se préparer à celles de demain. Cet axe de développement participe également à renforcer l'image d'une institution forte et solidaire.

Pour toutes ces raisons le Département du Nord affiche aujourd'hui son ambition en s'inscrivant dans une démarche de modernité et s'engage fermement dans la voie de l'e-administration : l'adoption d'un premier programme e-administration (2012-2015) est l'acte fondateur de cette volonté.

Cette programmation vise à rendre visible l'action et à l'encourager tout en donnant une nouvelle impulsion aux projets déjà engagés. Il ne s'agit pas de changer radicalement les mécanismes en place, mais de les valoriser en favorisant les formes de partenariats par exemple, ou de les adapter progressivement et pragmatiquement aux nouvelles exigences.

A-L'e-administration : une stratégie pour le Département :

Pour améliorer les relations avec tous ses usagers (citoyens, entreprises, associations...) la modernisation de l'administration départementale s'inscrit dans une approche de développement durable, participant à rendre notre collectivité éco-responsable.

Elle propose de nouveaux modes d'intervention qui simplifient les démarches pour tous, mais permettent aussi la coopération avec les autres collectivités et organismes publics. Elle s'intègre et sert les programmes majeurs engagés (le Plan Educatif Global du Département du Nord, les schémas de l'Enfance, de la Jeunesse, des Personnes en situation de handicap, des Personnes âgées, etc.), ou à venir, dans la logique du projet de mandat et du projet d'administration départementale.

Les défis du Département du Nord sont les suivants :

- Apporter les réponses adaptées aux attentes de chacun des Nordistes, en s'engageant auprès des usagers et des partenaires pour offrir un service public moderne, efficace, et de qualité,
- S'inscrire dans une dynamique partenariale et de mutualisation pour favoriser l'attractivité du territoire en participant notamment à l'aménagement numérique avec le Très Haut Débit (THD). La

couverture numérique du territoire doit faire l'objet d'engagements de l'Etat et des collectivités territoriales. Une délibération spécifique sera ultérieurement proposée à l'Assemblée départementale.

Cette modernisation va également entraîner une simplification de l'organisation interne et une amélioration du partage de l'information entre les différents services.

B- Les orientations du programme d'e-administration :

Le programme, annexé ci-joint, met en relief certaines priorités. Il participe à la construction d'une administration au service des politiques publiques, modernisée dans ses moyens et encore plus proche des citoyens.

1- Un service public départemental plus proche de ses usagers

L'e-administration concerne toutes les politiques départementales et doit s'ouvrir vers tous les publics cibles (usagers, citoyens, partenaires, entreprises, agents et élus). Elle vise à faciliter les relations de l'administration avec ses usagers, à soutenir la démarche de démocratie participative, et à répondre aux besoins d'échanges et de coopération avec les partenaires et les entreprises. Elle s'appuiera sur le site institutionnel internet du Département renouvelé et offrira par ailleurs des accès directs pour les usagers familiers des outils.

La jeunesse :

Le Département du Nord a pris des engagements forts en matière de politiques pour la jeunesse, en réaffirmant son rôle de chef de file et sa volonté de favoriser la réussite des jeunes nordistes. L'e-administration, par les outils et les usages qu'elle propose, encourage les pratiques modernes et innovantes à destination de nos jeunes usagers. Ces pratiques concernent à la fois les relations administratives avec l'institution et les méthodes éducatives.

Le plan *collèges numériques*, qui affirme notamment le principe du déploiement des TIC dans les collèges du Nord est une première action d'envergure. Les espaces numériques de travail, qui seront déployés à partir de septembre 2012, proposeront divers services de base adaptés aux besoins spécifiques des différents acteurs. Ils permettront de réunir autour des usages tous les membres de la communauté éducative.

Le chéquier « Jeunes en Nord » est proposé aux jeunes nordistes en classe de 3^e pour favoriser l'accès au sport, aux loisirs et à la culture. Les démarches liées à ce dispositif qui s'appuient sur un formulaire de demande à remplir seront modernisées par la possibilité de solliciter le chéquier en ligne. Dispositif comparable au chéquier jeune, le pass sport en projet pour la prochaine rentrée scolaire, pourra également être sollicité sous forme dématérialisée.

Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap :

Concernant les dispositifs d'action sociale, les outils

d'e-administration permettent de développer les actions de communication et d'information adaptées et d'améliorer la réponse des services départementaux aux besoins et attentes des usagers. Ils rendent en partie accessible l'information, simplifient les démarches notamment pour les aidants qu'il convient de mieux soutenir. Leur mise en place répond à certains objectifs des schémas à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées adoptés en mars 2012.

Dans le cadre du plan de soutien à l'amélioration du fonctionnement de la MDPH du Nord, les outils et les usages liés à l'e-administration ont permis récemment d'offrir l'accès à un portail internet dédié au suivi des nouvelles demandes de prestations. L'amélioration du dispositif d'échange d'information sur l'allocation personnalisée d'autonomie, pourra élargir l'offre de service déjà engagée pour le handicap et permettre dans les mêmes conditions de communiquer sur la prestation et suivre les demandes en ligne.

A moyen terme, à partir du site institutionnel, il est envisagé de réunir au même endroit la plupart des thématiques liées à la santé, aux personnes âgées, à la solidarité et aux luttes contre les exclusions, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, et de **proposer un accès personnalisé et sécurisé grâce à un identifiant unique.**

La mobilité :

Les politiques des infrastructures et des transports ont été réunies au sein de la thématique mobilité afin que cette question, qui concerne tous les nordistes dans leur vie quotidienne soit envisagée dans sa globalité. L'amélioration de la mobilité, qui a fait l'objet d'une délibération le 26 mars 2012, est au cœur des préoccupations départementales. Là aussi, l'e-administration peut apporter des améliorations significatives dans la relation à l'utilisateur en modernisant les services déjà offerts ou en diversifiant l'offre. L'objectif est de mettre à disposition de l'utilisateur un portail sur la mobilité, qui lui permettra d'accéder facilement à une information structurée, utile et intuitive. Ce portail permettra notamment à l'utilisateur d'élaborer son trajet, de connaître les perturbations des réseaux autour des transports, des projets routiers et des chantiers en cours, de recevoir des lettres d'information.

La démocratie participative :

Pour **soutenir la nouvelle démarche de démocratie participative et conforter la relation des élus** avec les citoyens, les échanges en ligne s'installent et se développent, à travers notamment le site <http://jeparticipe.cg59.fr> lancé le 17 novembre 2011, en accompagnement des Ateliers Citoyens et des Conseils Cantonaux de Concertation. Les technologies numériques sont une opportunité pour revitaliser la démocratie. Elles sont utilisées pour donner la parole aux citoyens et ainsi favoriser l'émergence d'une opinion publique locale, en renovant le dialogue avec les élus et l'institution. Mais elles sont également un moyen de valoriser l'ensemble des pratiques participatives menées par le Département du Nord et de garantir la totale transparence des dispositifs.

Cette démarche qui associe le citoyen aux décisions peut aussi offrir un moyen d'évaluation de la qualité de notre service public, en prenant en compte l'intérêt général, et les attentes des usagers.

Cette nouvelle démarche se complètera par une réflexion sur l'ouverture des données publiques (projet **open data**) qui permettra leur mise en valeur et donc une meilleure connaissance du territoire, et qui participera également à enrichir le débat avec le citoyen.

Les relations avec les entreprises et les partenaires :

Les relations entre la collectivité et ses partenaires évoluent progressivement vers une dématérialisation totale des échanges de données et de documents. Grâce à la normalisation croissante de ces échanges, la mise en œuvre de ces procédures dématérialisées tend vers plus de rapidité, d'économie, de sécurité tout en respectant les obligations réglementaires. Les échanges de données entre les collectivités et leurs partenaires institutionnels ou privés évoluent rapidement.

Ces échanges dématérialisés, parfois contraints par la réglementation (échanges obligatoirement dématérialisés avec le comptable à partir du 1^{er} janvier 2015) concernent les relations avec le comptable public, la préfecture (actes soumis au contrôle de Légalité), la caisse primaire d'assurance maladie notamment. D'autres flux concernent les échanges avec les tiers, fournisseurs de la collectivité. Le Département du Nord diffuse ses Dossiers de Consultation des Entreprises au format électronique et les entreprises répondent de plus en plus de manière dématérialisée. Afin d'aller plus loin, il convient pour la collectivité de s'adapter à différents modes d'échanges selon la volumétrie des documents et les capacités de chaque fournisseur à recevoir des commandes dématérialisées et à produire des factures électroniques.

C- Les supports techniques du programme e-administration :

Si l'e-administration ne réside pas dans la mise en œuvre d'un projet technologique, elle doit viser avant tout l'adaptation progressive des usages administratifs et politiques, elle repose sur plusieurs éléments qui garantiront sa réussite :

Des soutiens techniques :

Le nouveau schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) dont la vocation est de servir les usages a été adopté le 26 mars 2012. Il a d'ailleurs prévu un certain nombre d'évolutions et d'innovations technologiques en ce sens.

Des moyens financiers et organisationnels :

Le programme e-administration s'inscrit dans le cadre du budget existant dans le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI).

Une aide des fonds européens (FEDER) sera sollicitée et pourrait être obtenue au titre du programme Compétitivité Régionale et Emploi (Axe 3 priorité 6, amélioration des relations administration-usagers-Elus).

Une évaluation, un pilotage et une communication adaptés :

La réalisation du plan sera périodiquement évaluée et adaptée en fonction des résultats obtenus et des éventuels nouveaux besoins ou contraintes, et sera accompagnée par une assistance à maîtrise d'ouvrage spécifique.

La satisfaction, les temps de réponse, les délais de traitement pourront notamment être mesurés (généralisation de l'enquête de satisfaction, à la fin de toutes les procédures en ligne). L'identification d'une trajectoire 2012-2015 permettra de mettre régulièrement en avant une démarche innovante et/ou des actions concrètes de l'e-administration qui attestent de la progression du Département du Nord dans ce domaine, et ainsi offrir un moyen d'échange différent avec les Nordistes.

D- Le programme d'e-administration

Celui-ci s'attache à mettre en relief une série d'actions d'e-administration qui répondent au projet de mandat, aux contraintes réglementaires et qui permettront la capitalisation rapide des bonnes pratiques, avec comme objectif premier, la qualité du service public.

Afin d'en permettre une lecture, un suivi et une évolution plus simple le programme proposé et joint en annexe est notamment découpé en fonction des publics cibles et des objectifs principalement visés. Il pourra être complété et enrichi régulièrement.

Afin d'atteindre ces objectifs et après avis de la Commission « Qualité du Service Public, finances, Ressources Humaines, Relations internationales, Affaires européennes », il est proposé au Conseil Général :

- d'adopter le programme d'e-administration,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le concours des fonds européens, et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes », est adopté à l'unanimité.

DGR/2012/775

OBJET :

**PLAN DE DEPLACEMENTS DE L'ADMINISTRATION (PDA) DU
DEPARTEMENT DU NORD**

Contexte

Initiée par l'Agenda 21 départemental, une étude a été réalisée en 2009 auprès de l'ensemble des 8 600 agents du Département pour définir un projet de Plan de Déplacements de l'Administration (PDA). La contribution

des agents a été traduite dans un programme d'actions privilégiant deux axes :

- être adapté aux souhaits des usagers,
- inciter à l'utilisation des modes de transports respectueux de l'environnement.

En adéquation avec le projet de mandat « 2011-2014 », le plan d'actions du PDA décline des opérations qui s'articulent de manière cohérente avec les démarches de progrès du Projet d'Administration Départementale (PAD).

Méthodologie

Le diagnostic et les résultats de l'étude reposent sur l'enquête réalisée auprès des agents du Département en 2009, pour identifier leurs attentes, et sur la concertation avec les acteurs de l'ensemble des Directions Générales concernées.

Les propositions du PDA ont fait l'objet d'une présentation à l'Administration, aux organisations syndicales et en Comité Technique Paritaire.

L'objectif stratégique du PDA vise à identifier et à mettre en œuvre des actions, sur la base de l'existant et de ses perspectives d'évolution, en phase avec les priorités politiques départementales.

Les objectifs du PDA du Département du Nord

Le PDA est un projet d'intérêt général et de dimension territoriale au service des agents du Département et des habitants du Nord.

Certaines des actions proposées répondent à des besoins exprimés par les agents départementaux et, par la même occasion, à de nombreux aspects de la vie quotidienne des Nordistes dans le cadre de compétences départementales telles l'Agenda21, la Voirie, les Transports, l'Environnement, l'Aménagement du territoire,...

Ce projet répond à quatre objectifs :

- proposer des alternatives aux déplacements en voiture, économes et respectueuses de l'environnement et du confort des agents,
- promouvoir une démarche éco-responsable,
- mettre en cohérence un ensemble d'actions, pour certaines déjà existantes,
- inscrire le PDA dans une vision globale prospective.

Le projet de PDA est alimenté en grande partie par des opérations déjà engagées et/ou portées individuellement par certains services dans les domaines comme le plan cyclable, le schéma de mobilité ou le Plan Routier Départemental par exemple.

Les mesures qui structurent le PDA

Action 1 : Développer la gestion des abonnements transports en commun des agents

Actuellement, seuls 15 % des agents utilisent quotidiennement les transports en commun et bénéficient de

la participation du Département (environ 1700 agents).

Le Département proposera aux agents des modalités de prise en charge plus simples pour les abonnements de transport en commun annuels.

Pour favoriser un report modal vers les transports publics, le Département propose d'étudier les dispositifs avec les Transporteurs en vue de négocier d'éventuels accords pour des abonnements annuels à des tarifs attractifs au profit des agents.

Par ailleurs, il est proposé d'équiper les services concernés de cartes de transports en commun annuelles « anonymes » pour les déplacements professionnels des agents.

Action 2 : Développer les aménagements cyclables sur le réseau routier départemental

36 % des agents déclarent que des aménagements spécifiques (bandes/pistes cyclables, parkings,...) les inciteraient à l'usage du vélo. Il est proposé de réaliser les aménagements cyclables prévus annuellement par le Département en donnant priorité à la continuité des tronçons à haute fréquentation.

Cette action, s'inscrit dans le cadre des opérations du « plan cyclable » programmées.

Action 3 : Développer le parc des vélos

29 % des agents déclarent qu'ils utiliseraient occasionnellement ou régulièrement les vélos de service si la flotte était plus développée.

Le Département dispose d'une flotte d'une centaine de vélos de service acquis et affectés dans les directions à la demande de ces dernières.

Il est proposé de poursuivre le développement de cette action par l'achat d'abonnements mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels au fur et à mesure du déploiement des dispositifs de type V'Lille.

Action 4 : Promouvoir le covoiturage

28 % des agents se disent prêts à faire du covoiturage si les freins à cette pratique sont levés.

Une grande partie des agents enquêtés déclarent ne pas avoir connaissance de « covoitureur » à proximité de leur lieu de résidence. La mise en relation des usagers sur un site web, et l'adhésion du Département aux dispositifs mis en œuvre par les acteurs locaux, permettraient de développer la formation d'équipage de covoiturage sur le territoire.

Action 5 : Créer des parkings relais « CG59 » dédiés au covoiturage

Il est proposé d'offrir de bonnes conditions de stationnement aux agents, et usagers, qui pratiquent le covoiturage (places dédiées « covoiturage ») et plus généralement, de créer des aires de covoiturage aux abords des grands axes, en périphérie des villes, pour identifier des lieux de rencontre entre covoitureurs et leur donner la possibilité de se garer.

Cette action, qui relève du Plan Routier Départemental,

peut également s'inscrire dans le cadre d'une démarche de contractualisation et de territorialisation.

Action 6 : Créer des parkings vélos

Des places de stationnement de véhicules ont été transformées en parking à vélo fermé au sous-sol de l'immeuble « le Forum » à Lille depuis 2004. Le parking est aujourd'hui complet et a besoin d'être agrandi. Une réflexion est engagée pour offrir 80 places supplémentaires sur le site.

De manière générale, il est souhaitable que les sites du Département sur l'ensemble du territoire disposent d'un stationnement sécurisé, que ce soit pour les vélos personnels des agents, les vélos de service ou ceux des usagers.

Action 7 : Développer le mode de gestion des véhicules de service

L'objectif de cette action consiste à optimiser la gestion et l'exploitation de la flotte des véhicules du Département (environ 1 000 véhicules, hors engins et véhicules de la Voirie).

La rationalisation et la mutualisation des véhicules affectés aux services pourraient permettre de dégager des marges de manœuvres pour répondre aux besoins de déplacements professionnels des agents.

Un projet alternatif serait de recourir à l'autopartage pour les déplacements professionnels occasionnels des agents plutôt que d'immobiliser un parc en acquisition ou en location pour ce type de besoin. L'autopartage est un système qui permet à un prestataire de mettre des véhicules à la disposition des clients pour la durée de leur besoin uniquement et de prendre en charge les différents coûts d'achat et d'entretien, la gestion de places de stationnement, etc.

Par ailleurs, l'Administration a besoin d'outils pour valoriser les mesures qui encouragent le changement des comportements, le recours aux modes de déplacement propres et doux, et, pour anticiper l'évolution des besoins, tester les nouvelles technologies comme l'usage de véhicules électriques.

Action 8 : Expérimenter le travail à distance pour éviter les déplacements

Sur l'ensemble des territoires, environ un tiers des agents se déclarent intéressés par le travail à distance pour éviter ou diminuer les déplacements liés au trajet domicile/lieu de travail.

Il est proposé d'expérimenter, sur la base du volontariat individuel ou collectif, des formules de travail à distance.

Action 9 : Développer les réunions à distance (audio/visio conférence)

30 à 40 % des agents se déclarent intéressés par les réunions à distance sur l'ensemble des territoires. Le développement des TIC permet les échanges de documents, l'audio conférence et la visio conférence.

Le développement de ce type de technologies pourrait contribuer à limiter les déplacements des agents et leur impact sur l'environnement.

Les opérations réalisables à court terme et qui pourraient s'intégrer directement dans les missions existantes seront lancées en priorité.

Ce projet de Plan de Déplacements de l'Administration a pour objectif de renforcer et de formaliser l'engagement du Conseil Général en matière de développement durable et s'inscrit dans la continuité des travaux de l'Agenda 21 départemental.

Après avis des Commissions « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations internationales, Affaires européennes », « Transports, Infrastructures » et « Environnement, Politique de l'eau », il est proposé au Conseil Général :

- d'adopter le Plan de Déplacements de l'Administration (PDA).

AMENDEMENT AU RAPPORT N°DGR/2012/775

Objet : Plan de déplacements de l'Administration (PDA) du Département du Nord.

Exposé des motifs

Le projet de plan de déplacements de l'administration a été présenté au Comité Technique Paritaire lors de sa réunion du 31 mai 2012.

Plusieurs représentants du personnel ont fait observer que la rédaction du paragraphe concernant l'action n°8, relative au travail à distance, laissait penser que l'administration avait déjà pris la décision de procéder à une expérimentation dont elle aurait défini unilatéralement les conditions.

L'assurance a été donnée que ces conditions feraient l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales.

En conséquence, afin de lever cette ambiguïté, il est

proposé d'amender le rapport dans les termes suivants :

L'intitulé et le libellé de l'action n°8 « Expérimenter le travail à distance pour éviter les déplacements » sont modifiés comme suit :

« Action 8 : Réflexion sur les perspectives du travail à distance

Sur l'ensemble des territoires, environ un tiers des agents se déclarent intéressés par le travail à distance pour éviter ou diminuer les déplacements liés au trajet domicile/lieu de travail.

Il est proposé d'engager une réflexion, en concertation avec les représentants du personnel, sur les perspectives du travail à distance, sur la base du volontariat individuel ou collectif. »

Le projet de délibération correspondant au rapport ainsi amendé, conforme aux avis des Commissions « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes », « Transports, Infrastructures » et « Environnement, Politique de l'eau », est adopté à l'unanimité.

DPI/2012/714

OBJET :

DGAD/D.P.I.

DELIBERATION CADRE

**ELABORATION D'UN PLAN RECHERCHE ET INNOVATION
POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (P.R.I.D.D.)**

La recherche et l'innovation pour répondre aux défis des problématiques départementales

Dans un contexte budgétaire contraint, conjugué à des impératifs de mutations profondes liées aux enjeux de développement durable, les besoins d'innovation et de prospective permettant de disposer d'outils les plus justes et les plus adéquats s'imposent d'évidence.

Le Département du Nord, premier département de France avec plus de 2 500 000 habitants, présente des volumes d'activités importants. Il déploie Ingénierie et Maîtrise d'Œuvre sur 203 collèges, sur 32 000 000 m² de surface au sol (Espaces Naturels Sensibles, Voirie, Collèges...), 2 500 000 m² de bâtiments (copropriétés, immeubles partagés, bâtiments sociaux, administratifs, techniques, d'enseignements, culturels...) et 5 500 km de voiries.

Depuis quelques années déjà, le Département du Nord est entré dans des politiques pionnières sur différents domaines. Il s'est engagé dans des actions significatives telles qu'un agenda 21 participatif, le développement de la Haute Qualité Environnementale et de sa certification, le Plan de Maîtrise de l'Energie, la démarche et la certification Route durable. Ces différentes actions

appellent d'autres prolongements, d'autres démarches, recherches ou expérimentations.

La capacité d'innovation du Département du Nord, sa taille significative, première maîtrise d'ouvrage des Départements, justifient l'engagement dans un effort cohérent de recherche et d'innovation dans les domaines de l'aménagement. Cet effort doit permettre par l'élaboration d'un « Plan de Recherche et d'Innovation pour un Développement Durable (P.R.I.D.D.) » d'atteindre les objectifs fixés par le projet de mandat en particulier :

- une économie au service de l'emploi : en marquant l'engagement du Département dans l'innovation publique, innovation qui a destination à être démultipliée ensuite au service de l'économie ;
- l'éco-performance : les projets financés permettront de renforcer la performance économique et environnementale des investissements et de l'exploitation du patrimoine départemental.

Le « Plan Recherche et Innovation pour un Développement Durable » (P.R.I.D.D.)

Les actions de recherche menées avec le soutien du Département gagneraient à être rassemblées au sein d'un « Plan de Recherche et d'Innovation pour un Développement Durable (P.R.I.D.D.) ».

Ce plan affiché, validé et porté par les élus du Conseil Général, constituerait un levier majeur pour la Maîtrise d'Œuvre et les activités départementales. Il marquerait la posture concrète et volontariste du Conseil Général en termes d'innovation. Signal fort envers les partenaires potentiels (structures universitaires, associations professionnelles, structures économiques, entreprises, autres collectivités), il faciliterait leur mobilisation.

Le PRIDD a pour objet d'apporter un soutien à des projets de recherche et d'innovation dans le domaine des compétences d'aménagement du Département. Il complète ainsi les autres soutiens à la recherche par exemple dans les domaines de maladies dégénératives. Le PRIDD a vocation :

- à favoriser l'expérimentation : les projets du Département pourront servir à développer ou valider des techniques et des produits innovants ;
- à rechercher une mutualisation des efforts de recherche : d'autres collectivités ou partenaires pourront être associés aux projets soutenus dans le cadre du PRIDD. Les partenaires locaux seront privilégiés.

Les actions affichées au P.R.I.D.D. s'appuieraient au cas par cas sur des conventions d'études et de recherches, des marchés d'études et des contrats de maîtrise d'œuvre voire de travaux, des appels à projets thématiques, etc.

Les actions menées dans le cadre du P.R.I.D.D. auraient vocation à déboucher sur des développements concrets au sein de la collectivité. Elles pourraient même être susceptibles de renforcer ou développer des filières, procédés ou méthodes à une échelle plus vaste,

départementale voire nationale. Elles favoriseraient ainsi la ré industrialisation du département.

La transversalité, clef de voûte du P.R.I.D.D.

L'objectif du PRIDD est que les résultats obtenus puissent bénéficier à toutes les activités du Département, en dépassant les cloisonnements usuels tels routes, voiries, bâtiments. C'est pourquoi, les actions du P.R.I.D.D. seraient réparties selon 3 **clefs d'entrée transversales** :

➤ **les recherches thématiques ;**

A titre d'exemple « **L'énergie photovoltaïque au quotidien** » :

Le Département a expérimenté sur différents collèges la mise en place de panneaux photovoltaïques, Néanmoins, étant donné les enjeux des consommations d'électricité, la superficie de patrimoine départemental et le besoin d'emploi sur son territoire, il semble pertinent que le Département s'implique dans une réflexion de fond sur la technologie photovoltaïque, ses applications et le contexte réglementaire national. Cela lui permettrait d'être force de propositions, de construire une réelle stratégie et de participer à la hauteur de son poids territorial au développement de cette technologie incontournable.

➤ **les recherches de produits, de processus, de savoir faire innovants pour le Département ;**

A titre d'exemple « **procédé de récupération d'énergie piézoélectrique** » :

L'énergie représente un enjeu majeur de notre société. Différentes structures ont développé des systèmes de récupération d'énergie piézoélectrique sous diverses formes (houle, ...). Certaines, à l'étranger, ont expérimenté et affichent des systèmes de récupération de cette énergie sous les chaussées routières. Leurs performances seraient suffisantes pour alimenter des surfaces de bâtiments conséquentes (de l'ordre de 400 à 600 logements par kilomètre). Une telle recherche, outre l'intérêt direct qu'elle représente si l'on considère les axes routiers fortement circulés et surfaces de bâti du patrimoine départemental, est porteuse de développements technologiques et industriels non négligeables. Une recherche sur ce type de projet pourrait être développée en collaboration avec l'I.S.E.N. et d'autres partenaires.

➤ **les projets transversaux au sens d'une problématique à résoudre ;**

A titre d'exemple « **les eaux pluviales du domaine départemental** » :

Le patrimoine départemental présente une surface imperméabilisée importante mentionnée précédemment dont les incidences sur l'eau pluviale et, par conséquence, sur l'environnement sont indéniables. Parallèlement, la consommation d'eau dans les collèges s'élève à 450 000 m³. Enfin, la Loi Grenelle, par le décret n° 2011-815 du 6 juillet 2011 relatif à la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines, permet désormais aux communes et établissements publics d'établir ainsi que de percevoir une taxe pour le rejet des eaux pluviales. L'ensemble de ces différents paramètres argumente en

faveur d'une recherche stratégique pour arriver concrètement à juguler les effets de l'imperméabilisation des sols et anticiper de nouvelles charges financières potentielles.

Le P.R.I.D.D. constituerait l'espace des réflexions de nature transversale et technique, essentielles à l'optimisation des choix et des stratégies liés au patrimoine départemental ; il aurait valeur d'outil de planification de développement durable.

Les moyens affectés au P.R.I.D.D. et la gouvernance

➤ **Moyens**

Le PRIDD se déroulera sur une première période 2012-2014. L'effort conséquent du Département se traduira par un affichage simple des moyens : 1 % maximum des dépenses d'investissement sur 2012-2014. Ceci représentera de l'ordre de 4 millions d'euros par an, qui pourront bénéficier d'un effet de levier par la recherche de partenariats et de financements européens. Les Autorisations de programmes et les Crédits de paiement nécessaires pour le P.R.I.D.D. seront mis en place lors des procédures budgétaires habituelles ; ils resteront contenus dans le cadre des objectifs généraux d'équilibre budgétaire auxquels la collectivité est astreinte.

Enfin, il convient de considérer que les moyens consacrés au P.R.I.D.D à hauteur de 1 % des investissements départementaux sont de nature à générer des retours sous diverses formes : optimisation des dépenses, économies, réalisation de recettes indirectes voire directes par la ré industrialisation. L'effort conséquent permet de concentrer les moyens sur des projets ciblés assurant des résultats potentiels. L'expérience de la Route Durable qui évite des projets non nécessaires, le suivi à distance des consommations de fluides des collèges sont des exemples des retombées possibles.

➤ **Méthode d'élaboration et de suivi du PRIDD**

Chaque action susceptible d'être inscrite au P.R.I.D.D. devra faire l'objet d'une préparation rigoureuse de manière à pouvoir appréhender et préciser les enjeux ainsi que le projet envisagé : état de l'Art et des pratiques, motivations, objectifs recherchés, partenariats impliqués, coûts, retours attendus. Une fiche d'appui au projet mettra en évidence les recherches préalables éventuelles à effectuer afin de préciser les objectifs et d'apporter des informations claires et nécessaires pour cerner la pertinence des actions.

Les actions seront développées en associant, chaque fois que nécessaire, les Vice-présidents dans le cadre de leurs compétences respectives, eu égard aux objectifs visés et aux moyens à mettre en œuvre.

Le cumul des actions de recherche et d'innovation constituera le P.R.I.D.D.

L'Assemblée Départementale sera tenue informée des actions poursuivies au titre du P.R.I.D.D, des pré-études réalisées à cet effet, y compris de celles qui n'auraient pu aboutir. Un bilan sera présenté annuellement.

Afin de faciliter le travail au quotidien, un Conseiller Général Délégué au P.R.I.D.D sera désigné.

Pour constituer la première version du P.R.I.D.D., le Conseil Général ou la Commission Permanente seront amenés à se prononcer lors de délibérations subséquentes sur le financement des études ou la réalisation d'actions spécifiques.

Les pistes d'études suivantes ont déjà induit, pour certaines, des premières approches partenariales et sont proposées pour constituer les premières actions du P.R.I.D.D. :

- . l'énergie photovoltaïque au quotidien ;
- . procédé de récupération d'énergie piézoélectrique (I.S.E.N.) ;
- . les eaux pluviales du domaine départemental ;
- . la conception et la fabrication d'un four propre pour recycler les enrobés ;
- . une nouvelle approche pour un système différent de réduction des bruits (I.S.E.N., C.N.R.S., I.E.M.N).

Sur ces thématiques, des contacts avec différentes institutions, délégations ou services pourront être développés. De même, des conventions pourront être établies et signées avec les partenaires à impliquer.

Je propose au Conseil Général :

- d'adopter le principe de réalisation d'un « Plan Recherche et Innovation pour le Développement Durable » ainsi que la fixation d'un objectif cible de 1 % du budget d'investissement en moyenne annuelle jusqu'en 2014,
- d'autoriser Monsieur le Président à développer les processus de concertation et de conception avec l'ensemble des acteurs concernés (Etat, structures universitaires et d'enseignement, associations professionnelles, structures économiques, entreprises, autres collectivités, etc.) pour préparer les actions du P.R.I.D.D.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE DE LA MESURE PASS'SPORT

Monsieur le Président annonce la diffusion d'un petit film montrant la mobilisation du Département autour de la jeunesse et du sport.

Monsieur le Président indique que 100 jeunes du département du Nord vont assister grâce au Conseil Général aux Jeux Olympiques de Londres.

Monsieur le Président explique que le « Pass'Sport » est destiné à aider les familles de collégiens entrant en 6^{ème} à prendre en charge une partie du coût de la licence lors de l'inscription dans un club sportif. Il précise qu'un chéquier

d'une valeur de 50 euros sera offert à chaque élève qui en fera la demande.

Monsieur le Président souligne les bienfaits de la pratique sportive pour la santé des jeunes et leurs résultats scolaires. Il rappelle que cet engagement s'inscrit dans l'ambition du Département de placer la jeunesse au cœur de son action, de ses priorités, quels que soient les domaines d'intervention.

Monsieur le Président fait remarquer que cette mesure s'inscrit naturellement dans le futur Projet Educatif Global Départemental (PEGD). Il espère que la mise en place du « Pass'Sport » permettra une plus grande diversité de la pratique sportive des jeunes.

Monsieur le Président signale que cette mesure pourrait entraîner un coût global estimé à 1 000 000 €. Il considère que tout ce qui n'est pas investi dans l'Education, le Sport et la Culture sera à payer un jour lors de la réparation sociale.

Monsieur le Président mentionne quelques événements sportifs, passés ou à venir, dans le département du Nord au cours de l'année 2012.

Monsieur Laurent COULON estime que le sport doit être un vecteur d'intégration, de citoyenneté, d'éducation et d'unité pour la jeunesse. Il souligne que le PEGD et les politiques volontaristes menées par le Département témoignent des engagements pris par le Conseil Général du Nord en faveur de la jeunesse.

Monsieur COULON fait remarquer que le « Pass'Sport » s'intègre pleinement dans le PEGD.

Monsieur COULON indique que l'un des objectifs du « Pass'Sport » est de soutenir la pratique sportive des jeunes Nordistes pour lutter contre l'inactivité et l'obésité. Il ajoute que cette mesure limitera le frein financier que peut présenter le coût d'une inscription dans un club.

Monsieur COULON explique que les bénéficiaires de ce dispositif sont les élèves entrant en 6^{ème} et ceux inscrits en instituts spécialisés, car un décrochage important de la pratique sportive a été constaté lors du passage du primaire au collège. Il ajoute que l'absence de prise en compte de tout critère de conditionnalité à caractère social a été retenue pour répondre aux préoccupations des clubs qui souhaitaient un dispositif souple, simple et rapide.

Monsieur COULON porte à la connaissance des Conseillers Généraux que le lancement de cette mesure devrait susciter environ 3 000 adhésions supplémentaires. Il précise qu'une communication a été mise en place autour de cette mesure « Pass'Sport ».

Monsieur COULON annonce qu'une évaluation du dispositif sera rapidement effectuée afin de pouvoir le corriger et l'adapter en fonction des remarques et des difficultés rencontrées par le mouvement sportif ou par les jeunes bénéficiaires.

Monsieur COULON souhaite que cette mesure puisse avoir le succès escompté et permettre à des milliers de

jeunes de trouver ou retrouver le chemin d'un club sportif et d'une pratique sportive régulière et encadrée.

Monsieur VAN DER HOEVEN indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Vie associative ».

Monsieur Albert DESPRES évoque les 30^{ème} Jeux Olympiques de Londres et souligne les valeurs de dépassement de soi, de recherche de l'exploit, de performance et, le cas échéant, de victoire, portées par cet événement, au même titre que les grands rendez-vous du sport.

Monsieur DESPRES fait remarquer que les choix politiques des dernières années ont démantelé progressivement la colonne vertébrale du modèle sportif français.

Monsieur DESPRES estime que l'égalité d'accès à toutes les pratiques sportives passe d'abord par l'école, avec l'enseignement de l'éducation physique et sportive et la promotion du sport scolaire. Il ajoute qu'il convient d'affirmer clairement la reconnaissance de l'utilité sociale des associations sportives et de l'engagement bénévole et pense, par ailleurs, que la conquête du temps libre et la place du corps dans la société doivent être totalement repensées.

Monsieur DESPRES considère qu'une nouvelle ambition pour le sport s'impose en France et espère que l'espoir de changement, né le 6 mai dernier, se concrétisera rapidement par un engagement fort de l'Etat, en relation avec ses partenaires institutionnels.

Monsieur DESPRES précise que le Groupe Communiste – Front de Gauche approuve la mise en place de la mesure Pass'Sport. Il estime que le choix d'appliquer cette disposition aux élèves de 6^{ème} est pertinent.

Monsieur DESPRES se félicite que chaque club sportif puisse bénéficier de ce soutien à la double condition d'être affilié à une fédération et d'être conventionné par le Conseil Général.

Monsieur DESPRES fait remarquer que les plus petits clubs s'inquiètent des difficultés de trésorerie qu'ils pourraient rencontrer dans l'attente du bénéfice concret du montant du chèque et la demande de communication qu'ils devront avoir en direction des jeunes ciblés par le Pass'Sport.

Monsieur DESPRES pense qu'il faudra garantir la communication en mettant à contribution les collègues et le portail « Jeunes en Nord ».

Monsieur DESPRES conclut en signalant que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement ce rapport.

Monsieur Stéphane DIEUSAERT estime qu'il faut encourager les jeunes à entreprendre une activité sportive régulière et que la mise en place du « Pass'Sport » est une bonne initiative.

Monsieur DIEUSAERT considère qu'apporter une aide financière sans condition de ressources risque de toucher les jeunes qui pratiquent déjà un sport et qui disposent des moyens suffisants pour le faire.

Monsieur DIEUSAERT fait remarquer que l'aide financière du Département touchera essentiellement les fédérations sportives et seulement de façon accessoire les associations. Il pense qu'il serait intéressant de réfléchir au moyen de faciliter l'accès des jeunes aux activités sportives tout en apportant un bénéfice direct aux associations.

Monsieur DIEUSAERT souhaite qu'une évaluation puisse être réalisée dans un an pour faire un point précis sur la mise en application du « Pass'Sport ».

Madame Françoise POLNECQ souligne que la pratique d'un sport pour un jeune constitue un apprentissage de la citoyenneté par le respect et l'application de règles. Elle ajoute que le sport est aussi le tissage du lien social.

Madame POLNECQ rappelle que le Conseil Général du Nord a toujours soutenu les associations, les fédérations sportives, les comités départementaux pour une meilleure pratique du sport amateur.

Madame POLNECQ fait remarquer qu'il est important que les procédures de versement soient simples et rapides pour ne pas décourager les familles et les clubs.

Considérant le dispositif « Pass'Sport », Madame POLNECQ constate qu'il est favorable à la santé et à l'épanouissement des collégiens, et apporte un soutien aux clubs sportifs de proximité. Elle se réjouit de la rapidité de la mise en œuvre de cette mesure.

Madame POLNECQ annonce que le Groupe Socialiste et Apparentés votera favorablement le projet de délibération relatif à la mesure « Pass'Sport ».

Monsieur Jean-Luc PERAT estime que cette mesure est particulièrement intéressante et va permettre à un certain nombre de jeunes de s'inscrire et de compléter éventuellement leur pratique UNSS.

Monsieur PERAT considère que la méthodologie est un peu lourde et que cela risque de mettre la trésorerie de certains petits clubs en grande difficulté.

Monsieur PERAT fait remarquer que la classe de 6^{ème} démarre un cursus de 4 années et qu'il faudrait que le Département soit au rendez-vous les années suivantes. Il pense qu'il sera peut-être nécessaire de jouer cet accompagnement en fonction de l'imposition des parents ou de leur capacité financière.

Monsieur PERAT considère que dans le cadre de ce dispositif, le Département doit s'associer à l'Education nationale, notamment aux professeurs d'éducation physique.

Monsieur Laurent COULON partage les préoccupations des Conseillers Généraux concernant la place du sport sur le plan national. Il rappelle que la jeunesse et le sport font

partie du projet présidentiel et du nouveau pacte qui doit être mis en œuvre entre l'Etat et les collectivités locales.

Monsieur COULON revient sur les raisons qui ont amené à choisir les élèves entrant en 6^{ème} comme bénéficiaires du Pass'Sport.

Concernant la communication autour de cette mesure, Monsieur COULON indique que le Département a déjà lancé un plan de communication à travers les médias, le journal Le Nord, auprès des collèges et des comités départementaux. Il ajoute que cette communication sera accentuée jusqu'en septembre prochain.

Evoquant les contraintes administratives et financières liées à la convention, Monsieur COULON souligne que le conventionnement des clubs avec le Département du Nord est une exigence légale. Il explique que la marche à suivre pour obtenir le conventionnement n'est pas difficile.

Considérant l'aspect financier et les retards de trésorerie que pourrait occasionner le dispositif, Monsieur COULON annonce qu'il a souhaité que le prestataire assurant la gestion du « Pass'Sport » soit très vigilant afin qu'il n'y ait pas de difficulté.

Monsieur COULON souligne que l'objectif de la démarche est d'atteindre 3 000 adhésions supplémentaires, mais qu'il serait heureux si ce chiffre était dépassé.

A propos d'une éventuelle généralisation de cette démarche, Monsieur COULON pense qu'il faut se focaliser sur les élèves de 6^{ème} et examiner ensuite comment cette mesure pourrait être adaptée aux élèves de 5^{ème} et 4^{ème}, les 3^{èmes} bénéficiant déjà d'un « Chéquier Jeunes ».

Monsieur le Président espère que les jeunes qui vont intégrer un club sportif grâce à l'aide départementale conserveront l'envie d'y rester.

Concernant le projet d'élargir la démarche à toute la scolarité en collège, Monsieur le Président indique qu'il faudra évaluer cette mesure ainsi que la capacité financière du Département. Il ajoute que dès le début de l'année 2013, un point en commission devra être réalisé sur la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DSJ/SJ/2012/647

OBJET :

MISE EN PLACE DE LA MESURE PASS'SPORT

Afin de soutenir la pratique sportive des jeunes Nordistes et lever les freins financiers rencontrés par les familles pour inscrire leurs enfants dans un club sportif, le Département souhaite mettre en place un pass'sport.

La mesure proposée consiste en la remise d'un chèque

unique d'une contre-valeur de 50 euros, gratuit et attribué sans condition de ressources. Ce Pass'Sport permettra aux bénéficiaires de payer leur adhésion à un club sportif comprenant à la fois la prise en charge de la licence sportive ainsi qu'une partie des coûts d'inscription.

Les bénéficiaires seront l'ensemble des jeunes collégiens inscrits en classe de 6^{ème}. Les jeunes de cette tranche d'âge inscrits dans des établissements spécialisés pourront aussi bénéficier de cette mesure. Le caractère universel de la mesure, qui vise à encourager une meilleure pratique sportive pour l'ensemble des jeunes Nordistes sans distinction, justifie l'absence de prise en compte de tout critère de conditionnalité à caractère social ou autre.

Le nombre de bénéficiaires potentiels de cette mesure est estimé à 35 000 jeunes (chiffres INSEE 2006 et chiffres fournis par le Rectorat du Nord)

Cette mesure sera mise en place dès la rentrée scolaire de septembre 2012.

I. Les modalités

Les bénéficiaires pourront obtenir ce chéquier sur simple demande, via un formulaire disponible sur le site « Jeunes en Nord », à l'identique du bon de commande du « chéquier Jeunes en Nord ». Ce bon de commande sera transmis à un prestataire pour instruction. Une fois les vérifications effectuées, le chéquier sera envoyé au jeune pour utilisation dans son club sportif lors de son adhésion, les 50 € venant en déduction du montant des frais acquittés pour la cotisation sportive.

Les clubs conventionnés avec le Département renverront les chèques perçus au prestataire en charge de vérifier l'authenticité des chèques et d'établir un bordereau de remboursement global. Ce bordereau permettra au Département de rembourser les partenaires.

II. Impact financier

Actuellement, 17 000 élèves de 6^{ème} (sur un effectif global de 35.000 soit environ 1 élève sur 2) sont inscrits dans un club sportif. Le lancement de cette mesure devrait avoir pour effet de susciter annuellement environ 3 000 nouvelles adhésions, soit une hausse de 20 % de la pratique sportive.

Sur cette base, le coût annuel de la mesure, hors frais de fonctionnement et de communication, serait le suivant :

17 000 adhérents en moyenne + 3 000 nouveaux adhérents soit environ 20 000 bénéficiaires
20 000 chèquiers x 50 € = 1 000 000 € en coût réel

Le conventionnement et le remboursement des clubs sportifs seront gérés directement par les services départementaux (Direction Sport Jeunesse). Le suivi des bénéficiaires ayant besoin d'informations complémentaires sera également effectué au sein de cette direction. Le contact direct avec les usagers du chéquier « Jeunes en Nord » s'est en effet révélé un élément essentiel de réussite du dispositif pour le millésime 2011-2012.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Vie associative » :

- d'adopter les modalités de mise en œuvre du « Pass'Sport » telles que présentées dans le rapport,
- d'autoriser la réalisation du « Pass'Sport »,
- d'imputer la dépense à l'article 9333 nature comptable 611 du budget départemental.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Vie associative », est adopté à l'unanimité.

**MISE EN PLACE D'UN VOLET CONSACRE A LA MOBILITE
DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX
JEUNES PERMETTANT LE FINANCEMENT DU PERMIS DE
CONDUIRE**

Monsieur le Président propose qu'un grand débat politique ait lieu à la rentrée prochaine sur la politique jeunesse dans le Nord, notamment à partir des orientations parlementaires qui seront prises. Il ajoute qu'il s'agira, d'une part, d'articuler l'action départementale en complémentarité de cette impulsée par l'Etat, et d'autre part, d'être source d'innovation au regard des problématiques spécifiques de la population nordiste.

Monsieur le Président indique qu'un travail de réflexion et de consultation a été mené afin que le soutien au financement du permis de conduire puisse être mis en œuvre dès la rentrée prochaine.

Monsieur le Président souligne que l'absence de permis de conduire peut former un frein majeur d'accès à l'emploi et à la formation. Il ajoute que sa possession représente un facteur important d'autonomisation du jeune, d'ouverture culturelle et d'insertion sociale.

Monsieur le Président signale que 1 000 jeunes âgés de 18 à 25 ans pourront bénéficier d'une aide de 1 000 € pour financer leur permis de conduire, à condition qu'ils aient déjà réussi l'examen du code de la route.

Monsieur le Président remercie les Vice-Présidents et les Conseillers Généraux qui ont travaillé à l'émergence de critères précis, assurant ainsi une affectation efficace des moyens auprès de ceux qui en ont le plus besoin.

Monsieur le Président souligne que la mise en œuvre de ce dispositif repose sur la synergie des acteurs locaux accompagnant les jeunes, notamment les missions locales et les agents départementaux au sein des UTPAS. Il ajoute que ce dispositif s'articule avec la réflexion lancée par Monsieur Rémi PAUVROS sur la mobilité dans le Nord.

Monsieur Fabien THIEME indique que l'enjeu et l'ambition de ce projet de délibération sont de mieux

accompagner les jeunes dans leurs parcours d'insertion professionnelle en facilitant leur mobilité. Il souligne que les besoins sont réels dans le département du Nord où la jeunesse est durement frappée par le chômage et la précarité.

Monsieur THIEME fait remarquer que de multiples dispositifs en faveur de l'autonomie des jeunes existent, mais signale, toutefois, qu'il est aujourd'hui nécessaire de mieux prendre en compte la question de la mobilité qui est déterminante dans les parcours d'insertion.

Monsieur THIEME précise qu'aujourd'hui, 150 jeunes bénéficient annuellement de l'aide au permis de conduire dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes. Il fait observer qu'il est proposé d'amplifier cette politique et met en exergue les différentes modalités.

Monsieur THIEME note que cette volonté nouvelle s'inscrit dans une réflexion et une action d'ensemble sur les autres freins à la mobilité réelle et à l'insertion durable.

Monsieur THIEME indique que ce dispositif, qui n'est pas encore activé, rencontre d'ores et déjà un vif succès au regard des demandes qui parviennent au Département, mais souligne que cela est le signe d'une dégradation des conditions de vie des jeunes et des familles, pour laquelle des réponses doivent être rapidement apportées.

Monsieur Aymeric ROBIN met en exergue la difficulté pour de nombreux jeunes à choisir leur avenir et s'inscrire dans un parcours professionnel qui leur apportera la fierté d'exercer un métier et les moyens d'en vivre décemment.

Monsieur ROBIN note que les acteurs locaux de l'emploi ont pris conscience de la nécessité d'accompagner spécifiquement les jeunes dans leur accès à l'emploi et peuvent compter sur l'engagement du Département qui, au titre du FDAJ, contribue à financer les projets d'insertion professionnelle et sociale.

Monsieur ROBIN indique que l'aide du FDAJ pouvait déjà être mobilisée pour concourir au financement du permis de conduire, mais dans des proportions minimales. Il fait observer que le nouveau dispositif, présenté aujourd'hui, est tout autre dans son ambition et dans ses moyens.

Monsieur ROBIN souligne avec satisfaction l'accompagnement des jeunes par les Missions locales qui seront les chevilles ouvrières du dispositif.

Monsieur ROBIN fait remarquer que la possession du permis de conduire permet de résoudre de nombreuses difficultés, mais n'est pas l'unique garant du droit à la mobilité. Il pense que l'organisation de réponses innovantes sur les territoires est indispensable.

Monsieur ROBIN considère qu'il est nécessaire de compléter le soutien au permis par des actions en faveur d'une véritable éducation à la route et à la sensibilisation de ses dangers.

Monsieur ROBIN estime enfin qu'il est essentiel de ne pas dissocier cette aide au permis d'une réflexion sur l'emploi des jeunes qui doit en être le débouché logique.

Monsieur ROBIN signale que les élus du Groupe Communiste – Front de Gauche pensent qu'il est urgent de défendre le CDI comme norme et d'affirmer que, dans les entreprises, la négociation ne doit pas se substituer à la loi. Il ajoute que le Groupe soutient également le droit pour les Nordistes de travailler près de chez eux, en défendant les industries locales.

Monsieur ROBIN conclut en indiquant que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera en faveur de cette nouvelle aide au permis de conduire qui vient renforcer utilement celles déjà existantes en direction de la jeunesse.

Monsieur Bernard HANICOTTE souligne qu'il est aujourd'hui indispensable d'être mobile et autonome dans ses déplacements. Il fait remarquer que le coût de préparation d'un permis de conduire correspond à un poste budgétaire très lourd et inaccessible pour les jeunes aux moyens modestes.

Monsieur HANICOTTE indique que le Groupe Union Pour le Nord adhère à cette démarche qui représentera chaque année un atout indéniable pour la formation et la recherche d'emploi de 1000 jeunes en parcours d'insertion.

Monsieur HANICOTTE ajoute que cette mesure contribuera à diminuer le nombre de conducteurs sans permis évitant ainsi des situations pouvant générer des drames.

Madame Marie DEROO fait remarquer que le Département s'investit depuis de longues années pour faciliter le chemin vers l'âge adulte, notamment à travers ses politiques et ses actions dès la toute petite enfance. Elle précise que le Département s'est également engagé aux côtés des jeunes de 18 à 25 ans, surtout auprès de celles et ceux qui sont les plus confrontés aux difficultés.

Madame DEROO signale que le Président de la République a fait de la jeunesse l'une des priorités de son mandat.

Madame DEROO rappelle que le Département s'est déjà engagé aux côtés des jeunes avec de nombreux dispositifs, postes d'éducateurs, contrats d'insertion, clauses d'insertion, formations qualifiantes et aussi secours et aides ponctuelles par l'intermédiaire du FDAJ. Elle fait observer qu'il s'agit de mesures d'accompagnement et non d'assistance.

Madame DEROO explique que le permis de conduire est bien souvent un laissez-passer pour l'emploi, mais aussi une possibilité de s'y installer de manière durable.

Madame DEROO souligne que l'aide sera proposée à des jeunes déjà engagés dans la recherche d'emploi, et ayant déjà pris en charge une partie du permis avec l'obtention du code de la route. Elle ajoute que cette aide sera accordée selon des critères de ressources et en lien avec le partenaire chargé d'accompagner les jeunes.

Madame DEROO conclut son intervention en se réjouissant de cette permanence d'actions en faveur des jeunes et en souhaitant un beau succès à ce nouveau

dispositif qui viendra compléter des mesures déjà prises par certaines collectivités.

Monsieur Marc GODEFROY indique que le rapport a reçu un avis favorable de la Commission « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé ». Il précise que les élus du Groupe Union Pour le Nord étaient excusés ce jour-là.

Monsieur Fabien THIEME réaffirme la volonté du Département du Nord de prendre en compte la place de la jeunesse sur le territoire nordiste, avec toutes les réalités et difficultés auxquelles elle est confrontée.

Concernant les questions de prévention et de sécurité, Monsieur THIEME fait observer que la réflexion doit se faire en liaison avec l'Etat qui a en charge la part qui lui revient.

Monsieur le Président ajoute que cette aide au financement du permis de conduire viendra compléter utilement dans le département du Nord les mesures attendues du Gouvernement en matière de jeunesse.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DEF/2012/755

OBJET :

MISE EN PLACE D'UN VOLET CONSACRE A LA MOBILITE DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES PERMETTANT LE FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

L'avenir de la jeunesse fait partie des engagements prioritaires du Département. A ce titre, le Schéma de l'enfance, de la jeunesse et des familles voté par l'assemblée départementale le 26 mars 2012 pour une durée de quatre ans fixe parmi ses orientations un axe en faveur de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.

L'autonomie des jeunes revêt différents aspects qui s'inscrivent au-delà de l'autonomie financière, même si celle-ci en constitue un des principaux enjeux. Cette autonomie rend possible l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes dans la société.

Pour autant, un certain nombre d'obstacles freinent cet objectif d'insertion. Les difficultés sont d'autant plus marquées pour les jeunes qui disposent de faibles ressources ou ne peuvent bénéficier de soutiens familiaux.

Les jeunes nordistes sont en effet particulièrement confrontés à des difficultés d'insertion sur le marché du travail : le taux de chômage des jeunes de 16 à 24 ans est de 30 % dans le département du Nord et la part des jeunes dans l'ensemble des demandeurs d'emploi représente 20 % contre 16 % au niveau national.

Les dispositifs déjà existants en faveur de la jeunesse en termes de formation, d'accès à l'emploi,

d'accompagnement en matière de santé, de logement sont autant d'éléments permettant d'accéder à l'autonomie et à l'insertion durable.

La mobilité ressort également comme une problématique majeure pour les jeunes. Il s'agit d'un élément déterminant ayant un impact indéniable dans les parcours d'insertion.

Les difficultés des jeunes en termes de mobilité sont particulièrement prégnantes sur le département du Nord, en particulier dans ses territoires les plus ruraux.

Face à ces constats, le Département souhaite impulser une nouvelle politique en faveur de la mobilité des jeunes en développant les outils facilitant leur insertion professionnelle.

Cette politique s'adresse en particulier aux jeunes les plus en difficulté au travers du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.

Elle doit prendre en considération à la fois les besoins en termes de financement et d'accompagnement de ces publics dans l'accomplissement de leurs projets.

Afin d'être efficace, la problématique de la mobilité des jeunes doit être en effet appréhendée de la façon la plus complète.

Le développement des aides à la mobilité s'articule donc autour de deux constats :

- l'importance des freins économiques à la mobilité physique en l'absence d'accès au permis de conduire ;
- l'existence de freins culturels à la mobilité des personnes, y compris quand le transport public existe.

La proposition du projet de mandat s'attache à lever ces freins en favorisant la mobilité physique par le renforcement des aides au permis de conduire.

Le Département soutient au titre du FDAJ les projets d'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté âgés de 16 à 25 ans. L'aide s'inscrit de façon subsidiaire aux autres dispositifs existants, dans une démarche d'accompagnement du parcours d'insertion de jeunes dont les ressources sont inférieures à un demi-SMIC net ou brut selon que le jeune est isolé ou hébergé.

Le dispositif est actuellement défini par un Règlement Intérieur voté par l'assemblée départementale les 2 juillet et 22 octobre 2007.

Le dispositif FDAJ, bien identifié par les jeunes, bénéficie de l'implication de l'ensemble des acteurs jeunesse sur les territoires. Au total, plus de 6 300 aides individuelles pour soutenir l'insertion sociale ou professionnelle des jeunes ont été accordées par le FDAJ en 2011 pour un montant de 1 357 526 €.

Parmi ces interventions, la revalorisation des aides consacrées à l'accès au permis de conduire est un enjeu majeur pour les jeunes confrontés aux difficultés d'insertion

et pour lesquels l'obtention d'une aide financière visant à soutenir le coût du permis de conduire permet de lever les freins à une insertion professionnelle. Actuellement, 150 jeunes bénéficient annuellement de l'aide au permis de conduire dans le cadre du FDAJ.

Le Département entend financer 1000 permis de conduire par un investissement renforcé dans la limite d'une aide de 1000 € par jeune. Cette aide représente une prise en charge du permis de conduire à plus de 80 % sur la base d'un coût de permis à 1 200 €.

Ces aides interviendront en complémentarité des autres dispositifs existants et dans un impératif d'équité territoriale.

En s'appuyant sur le FDAJ, l'organisation territoriale et partenariale du dispositif permettra la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique en faveur des jeunes positionnés sur ces aides, en lien privilégié avec les Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale, les Missions locales, la prévention jeunesse, la prévention spécialisée et les animateurs d'insertion et de lutte contre les exclusions dans les centres sociaux.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Lutte contre les Exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » :

- d'adopter le Règlement Intérieur du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes, joint au rapport, prenant en compte les modalités proposées dans le présent rapport.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille Jeunesse, Santé », est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION QUALITE DU SERVICE PUBLIC, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS INTERNATIONALES, AFFAIRES EUROPEENNES

Monsieur Didier MANIER indique que tous les rapports examinés en Commission ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Président informe l'Assemblée Départementale qu'il existe un projet de cité judiciaire sur les environs d'Euralille. Il souligne que cela signifie que le Tribunal de Grande Instance quittera son bâtiment actuel, qui est une propriété du Département malheureusement truffée d'amiante.

Monsieur le Président souhaite qu'il y ait une réflexion collective sur le schéma immobilier, l'enjeu étant majeur en termes de confort, de travail pour les collaborateurs du

Département mais aussi en termes d'équilibre financier. Il annonce qu'un schéma sera soumis aux Conseillers Généraux le 15 octobre prochain.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 1.1

DIRFI/2012/703

OBJET :

**ADMISSION EN NON-VALEURS DES TITRES DE RECETTES
1^{ER} SEMESTRE 2012**

Conformément à l'article D.3342-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M52 relative à la comptabilité des départements, le Payeur peut demander l'admission en non-valeur d'une créance dès que celle-ci lui paraît irrécouvrable en raison de la situation du débiteur ou de l'échec du recouvrement amiable.

Les motifs de non recouvrement

Pour ce qui concerne la situation des débiteurs :

- 1- l'insolvabilité du débiteur (PV de carence, échec de l'opposition à tiers détenteur...)
- 2- l'impossibilité de retrouver le débiteur (adresse erronée ou ancienne),
- 3- le décès du redevable et dossier de succession vacante négatif (renonciation des héritiers à la succession, pas d'héritiers connus...)

Pour ce qui concerne l'échec du recouvrement :

- 1- la modicité de la somme restant due (inférieure à 300 €, conformément à la délibération N°DirFi/2009/236),
- 2- la créance devenue irrécouvrable par son ancienneté ou par des poursuites impossibles à l'étranger.

Le montant proposé en non-valeur à notre Assemblée par le Payeur Départemental s'élève à **1 823 452,19 €** pour les exercices de 1996 à 2011.

Il se répartit comme suit :

- 1- Budget principal : 1 823 320,96 €,
- 2- Laboratoire départemental : 131,23 €

Le détail par exercice comptable des titres admis en non-valeurs est consultable à la Direction des Finances, au service des recettes.

Le tableau joint au présent rapport, en annexe, reprend la répartition des montants par imputation.

Il appartient au Conseil Général de se prononcer sur l'admission en non-valeur sollicitée par le Payeur Départemental, de ces créances, sur le budget

départemental 2012.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » :

- d'autoriser la mise en non-valeur des titres de recettes d'un montant total de **1 823 452,19 €** (Budget principal : 1 823 320,96 €, Laboratoire départemental : 131,23 €)
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits votés sur la nature comptable **6541** du Budget départemental de l'exercice 2012.

N° 1.2

DIRFI/2012/773

OBJET :

**TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE
COEFFICIENT MULTIPLICATEUR 2013**

L'article L.3333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 a institué, au profit des départements, une taxe départementale sur la consommation finale d'électricité, laquelle est venue se substituer à l'ancienne taxe départementale sur l'électricité.

En vertu de l'article L.3333-3 du CGCT, la taxe est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, et non sur les prix. Est fixé un tarif par mégawatheure :

- 0,25 € pour les consommations professionnelles en cas de puissance de production supérieure à un seuil ;
- 0,75 € pour les autres consommations professionnelles et les consommations non professionnelles.

Le même article permet à chaque département de fixer un coefficient multiplicateur, et non un taux, dont le plafond est revalorisé chaque année en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac.

Par délibération du 28 novembre 2011, le Conseil Général a établi à 4,06 le coefficient multiplicateur de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité et a prévu une actualisation en fonction de l'inflation hors tabac.

L'arrêté d'actualisation pour 2013 permet une revalorisation du coefficient multiplicateur à 4,14. En vertu de l'article L.3333-3 du CGCT, les départements ne peuvent y procéder qu'avant le 1^{er} octobre précédant l'exercice concerné.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Qualité du service public – Finances – Ressources humaines – Relations internationales – Affaires européennes » est invité à statuer sur ce dossier et, le cas

échéant, de décider :

- 1) d'appliquer en 2013 aux montants mentionnés aux 1 et 2 de l'article L.3333-3 du Code Général des Collectivités Territoriales un coefficient multiplicateur unique égal à 4,14, correspondant à la limite supérieure du coefficient multiplicateur actualisée en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac ;
- 2) d'autoriser M. Le Président du Conseil Général à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 1.3

DIRFI/2012/821

OBJET :

**REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE
PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2011
FDPTP 2011**

Jusqu'en 2010, le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe professionnelle (FDPTP) était réparti à hauteur de :

- 40 % aux communes dites « concernées » par leur proximité d'un établissement exceptionnel écrêté,
- 60 % aux collectivités (*communes et EPCI*) dites « défavorisées » par la faiblesse de leur potentiel financier.

Avec la réforme de la taxe professionnelle et la création de la cotisation sur la base de la valeur ajoutée, la notion d'écrêtement d'un établissement exceptionnel a disparu, modifiant ainsi l'alimentation du FDPTP.

L'article 1648 A modifié du Code Général des Impôts (art. 84 de la loi n°2010-165) stipule :

- les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle perçoivent en 2011 une dotation de l'Etat dont le montant est égal à la somme des versements effectués au titre de 2009 en application du 1° du II et du b du 1° du IV bis du présent article dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2009.
- les ressources de chaque fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle sont réparties par le Conseil Général, à partir de critères objectifs qu'il définit à cet effet, entre les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les agglomérations nouvelles défavorisées.

Ces critères doivent toujours se rapporter à la faiblesse du potentiel fiscal ou à une charge objective supportée par les collectivités bénéficiaires.

Pour l'exercice 2011, le montant de ce fonds s'élève

à 18 520 924 €.

Si, à partir de 2012, les ressources de chaque fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle sont réparties par le Conseil Général l'année de versement de la dotation de l'Etat, une tolérance a été accordée pour répartir les FDPTP 2011, eu égard à la diffusion tardive de la circulaire ministérielle.

Les FDPTP 2011 et 2012 devront ainsi être répartis en 2012.

Le dispositif reste, pour 2011, le même que pour les FDPTP des années antérieures.

Il est proposé au Conseil Général de décider :

- *d'adopter, en 2012, les critères de répartition du FDPTP 2011 annexés ci-après*

N° 1.4

DIRFI/2012/824

OBJET :

**REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL DES TAXES
ADDITIONNELLES AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR
LES MUTATIONS A TITRE ONEREUX DANS LES COMMUNES
D'UNE POPULATION INFÉRIEURE A 5 000 HABITANTS
FDPTA 2011**

En application de l'article 9 de la loi n°47-2359 du 22 décembre 1947, il est perçu au profit d'un fonds de péréquation départemental, une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux dans les communes d'une population inférieure à 5 000 habitants. Le taux de cette taxe additionnelle est fixé à 1,20 % du prix du bien cédé.

Pour l'exercice 2011, le montant de ce fonds s'élève à 19 640 875,75 euros (10,23 % de plus qu'en 2010).

Conformément à l'article 1595 bis modifié du Code Général des Impôts, il appartient au Conseil Général de choisir la pondération des critères qui conduiront à la répartition de ce fonds.

Le dispositif reste, pour 2011, le même que pour les FDPTA des années antérieures.

Il est proposé au Conseil Général d'adopter les critères ci-après pour répartir le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle 2011 :

- 50 % en fonction de la population,
- 20 % en fonction de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal,
- 25 % en fonction de l'effort fiscal,
- 5 % en fonction des dépenses d'équipement brutes de la commune.

N° 1.5

DIRFI/2012/473**OBJET :****S.A D'HLM VILOGIA****DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DELIBERATION
DU 28 NOVEMBRE 2011 (DIRFI/2011/1204) ET NOUVELLE****DEMANDE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE POUR UN
EMPRUNT PHARE D'UN MONTANT DE 300 768 €A****SOUSCRIRE AUPRES DE****LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR
FINANCER LA CREATION D'UN ACCUEIL DE JOUR AU SEIN
DE LA RESIDENCE « LA ROSERAIE » A TOURCOING, POUR
PERSONNES SOUFFRANT DE LA MALADIE D'ALZHEIMER**

Par délibération du 28 novembre 2011, le Département du Nord a accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour un

emprunt de 254 845 € à la S.A d'HLM VILOGIA pour financer la création d'un accueil de jour au sein de la Résidence « La Roseraie » à Tourcoing, pour personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.

Ce projet est porté par le Centre Communal d'Action Sociale de Tourcoing qui assure la gestion de la Résidence pour personnes âgées « la Roseraie » rue Racine à Tourcoing.

La Société VILOGIA sollicite une augmentation du montant de l'emprunt à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont le montant total s'élèverait à 300 768 €. Le projet de financement initial prévoyait un apport du CCAS correspondant à une subvention du Groupe Vauban Humanis – Caisse de retraite et de prévoyance qui n'a pu être obtenue.

Le tableau de financement est donc le suivant.

	Plan initial de financement	Nouveau plan de financement
Subvention Conseil Général	18 000 €	18 000 €
Fonds propres du CCAS issus d'une subvention du Groupe Vauban Humanis	52 532 €	0 €
Prêt phare Caisse des Dépôts	254 845 €	300 768 €
COUT TOTAL	325 377 €	318 768 €

Compte tenu de ces éléments, une nouvelle délibération d'attribution de garantie est nécessaire.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources Humaines, Relations internationales, Affaires européennes » est invité à statuer sur ce dossier et, le cas échéant, à décider :

- de modifier la décision du 28 novembre 2011

(dirfi/2011/1204) en portant à 300 768 € au lieu de 254 845 € la garantie du Département, au taux de 100 %, pour le remboursement du prêt phare que la S.A d'HLM VILOGIA doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la création d'un Accueil de jour pour personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés au sein de la Résidence pour personnes âgées « La Roseraie » à Tourcoing, aux conditions suivantes :

Caisse des Dépôts:	Prêt phare
Nature du crédit :	Crédit à long terme
Montant	300 768 €
Durée :	25 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	2,85 %
Taux annuel de progressivité	0,00 %
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée
Indice de référence du livret A	2,25 %
Différé d'amortissement	aucun
Echéance	annuelle
Garantie	100 %

(1) Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence dont la valeur à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.

Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence

En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts

moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de l'organisme prêteur par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département et la S.A d'HLM VILOGIA, pour définir les conditions d'attribution et de mise en

œuvre de ces garanties, ainsi que le contrat de prêt et acte de caution à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations, en qualité de garant.

N° 1.6

DAI/2012/807

OBJET :

**ENGAGEMENT DE TRAVAUX AU FORUM
PERSPECTIVES IMMOBILIERES POUR LES SERVICES
DEPARTEMENTAUX**

Une réflexion a été engagée sur les services centraux lillois aujourd'hui dispersés sur plusieurs sites (3 secteurs / 12 bâtiments). L'objectif est de les regrouper sur le site Delory, en permettant ainsi de rationaliser les coûts notamment réduire le montant des loyers versés (2.400.000 €/an) et d'améliorer les conditions d'installation.

Dans ce cadre, après s'être rendu propriétaire de la totalité du Forum en janvier 2012, le Département doit réaliser les travaux d'aménagement et de mise en conformité des 7000 m² que la SNCF a prévu de libérer en octobre 2012 pour en disposer rapidement et les affecter à des services départementaux actuellement installés dans des immeubles loués.

Ces travaux présentent un coût d'opération de 10.000.000 €TTC (valeur octobre 2011) décomposé comme suit :

- Travaux : 9 720 000 €TTC
 - dont gros œuvre (lot 1 : gros œuvre, aménagement intérieur, finition.) : 6 720 000 €
 - dont lot technique (lot 2 : lot technique : sécurité incendie, SSI, courant fort et faible, chauffage, ventilation. La structure de ce lot est motivée par la forte imbrication des prestations dans un immeuble de grande hauteur (IGH).) : 3 000 000 €.
- Prestations intellectuelles : 280 000 €TTC

Il est proposé de recourir à la maîtrise d'œuvre interne pour les travaux de gros œuvre étendu et de ne recourir à la maîtrise d'œuvre extérieure que pour le seul lot technique.

Dans ces conditions, et eu égard au montant des travaux du lot technique, il sera fait appel à des marchés en procédure adaptée pour les prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS). Les travaux feront l'objet d'une procédure d'Appel d'Offres ouvert selon l'allotissement décrit précédemment.

Cette opération préfigure une démarche d'élaboration et d'adoption d'un Schéma Directeur Immobilier (SDI). Il permettra d'organiser la rationalisation des implantations immobilières de nos services (telles que déjà réalisées sur les immeubles sociaux et ceux affectés à la voirie) et de définir une stratégie immobilière à long terme adaptée et évolutive.

Centré sur les 200 bâtiments hébergeant les services

(hors collèges et bâtiments culturels), le SDI visera l'optimisation de la ressource immobilière, l'amélioration de l'accueil de l'utilisateur par plus de lisibilité et d'accessibilité, l'adaptation aux besoins de l'activité, la qualité et l'efficacité de l'environnement de travail et une rationalisation des coûts.

Pour ce faire, un diagnostic de l'ensemble du patrimoine affecté aux services est en cours de réalisation et devrait être terminé pour fin 2012.

Une présentation des orientations du SDI (grands principes et objectifs prioritaires) à l'assemblée départementale est prévue avant la fin de cette année.

Il est proposé au Conseil Général, sur avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes » de statuer et, le cas échéant, décider :

- d'acter la démarche d'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à créer l'opération « Aménagement intérieur de l'immeuble Forum à Lille » ;
- de lancer, pour les marchés de travaux, une procédure d'Appel d'Offres ouvert dans les conditions prévues aux articles 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants ;
- de recourir à la procédure de marché négocié prévue aux articles 35 I 1° et 35 II 3° du Code des Marchés Publics, en cas d'appel d'offre infructueux ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur le programme 10 P0690V024 – chapitres 900202 2031 et 900 202 231351 du budget départemental.

N° 1.7

DGC/2012/423

OBJET :

**RESSOURCES HUMAINES
CREATION ET TRANSFORMATION D'EMPLOIS**

Pour mémoire, les dépenses inscrites au budget principal du Budget Primitif 2012 au titre des Ressources Humaines s'élèvent à 365 millions d'euros.

En matière d'effectifs, la politique de stabilisation se poursuit en 2012. Néanmoins, un nombre réduit de créations de postes est proposé dans cette délibération afin de pouvoir notamment accompagner la mise en œuvre des politiques départementales et certains axes du Projet d'Administration Départementale.

Des mesures d'ajustement des effectifs sont également à

envisager afin de prendre en compte des éléments nouveaux qui se répercutent sur les effectifs de la collectivité : réussite aux concours et examens des agents du Département, avancements, promotions, ...

Afin de mettre en œuvre les priorités définies dans le Schéma Directeur des Espaces Naturels Sensibles, il est proposé la création de 4 postes permanents répartis ainsi :

- 1 technicien territorial.
- 3 adjoints techniques de 2^{ème} classe.

Le coût en année pleine de ces 4 postes est évalué à 133 259 euros. Ce coût sera financé par le biais de la taxe départementale instituée en faveur des Espaces Naturels Sensibles du Département.

Pour accompagner le développement des politiques de qualité de service public, il est également proposé la création de 2 postes permanents d'attaché territorial dans le domaine du contrôle de gestion.

Afin de prendre en compte l'ensemble des mesures proposées, ainsi qu'un certain nombre d'ajustements dus à des transformations de postes (suite à des recrutements, à des réussites aux concours, à des requalifications de postes, à des avancements, des promotions ou des intégrations), il est proposé :

- la création de 249 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe.
- la suppression de 243 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe.

Les crédits inscrits lors du vote du Budget Primitif 2012 permettent de financer cette mesure.

Après avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources Humaines, Relations internationales, Affaires européennes », il est proposé au Conseil Général :

- d'approuver, dans le cadre de sa délibération générale adoptant la DM1 de 2012 par fonction et par chapitre, les propositions de créations et de transformations présentées dans ce rapport qui ont une incidence budgétaire.

N° 1.8

DRI/2012/209

OBJET :

**ACTUALISATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIFS DE
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET DE PROJETS DE
COOPERATION LIES AUX ACCORDS INTERNATIONAUX DU
DEPARTEMENT DU NORD**

Le présent rapport a pour objet de procéder à

l'actualisation des critères d'attribution des subventions relatives :

- à la solidarité internationale ;
- au dispositif de soutien aux projets de coopération liés aux accords internationaux du Département du Nord.

Il s'agit de réorienter notre action internationale afin de la rendre plus lisible par les nordistes, les élus et les associations.

Une fiche détaillée pour chacun des dispositifs est jointe au présent rapport.

I- Contexte

La politique des relations internationales du Département a été caractérisée par l'augmentation du nombre de partenariats et de contacts, la multiplication de projets de coopération et la structuration de l'implication du Département dans les réseaux et événements internationaux majeurs.

Dans le cadre de cette politique, le Département a toujours souhaité maintenir un « volet d'intervention » visant à soutenir les actions à l'international portées par des nordistes ou à favoriser leur ouverture sur le monde.

A ce titre, la délibération cadre relative à l'engagement international du Département du Nord (adoptée le 13 décembre 2010) a confirmé le souhait de favoriser l'engagement des acteurs du territoire départemental en complément des actions relevant d'un cadre strictement institutionnel, notamment à travers les dispositifs de :

- soutien aux projets de coopération liés aux accords internationaux du Département [Fiche n°4 de la délibération cadre] ;
- soutien aux initiatives de solidarité internationale [Fiche n°6 de la délibération cadre].

II-Accroître la lisibilité des dispositifs de soutien aux projets de coopération liés aux partenariats internationaux du Département et de soutien aux initiatives de solidarité internationale

1) Une finalité confirmée

Dispositif de soutien aux projets de coopération liés aux partenariats internationaux du Département.

Ce dispositif permet de dynamiser les partenariats du Département en impliquant des acteurs nordistes. Il contribue au développement des partenariats du Département en allant au-delà d'échanges strictement institutionnels.

Les actions de coopération au bénéfice des populations du Nord et des territoires partenaires seront développées. Elles doivent permettre aux populations une meilleure connaissance mutuelle (culture, histoire, géographie) et la possibilité de bénéficier de services (actions conjointes de prévention en direction des jeunes, manifestations culturelles...).

Dispositif de soutien aux initiatives de solidarité internationale.

Il s'agit au « Nord » de permettre aux acteurs Nordistes de contribuer à l'effort international en faveur du développement humain et de s'engager dans les champs de la solidarité internationale et de la citoyenneté. Ces actions favorisent au « Sud » l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement des territoires concernés par les projets.

Au « Nord », le Département participe au développement de synergies entre les différents acteurs de son territoire (capitalisation d'expériences, échanges de savoir-faire...).

Au « Sud », les conditions de vie des populations et des groupes ciblés par les projets sont améliorées dans des domaines privilégiés correspondant à la fois aux *Objectifs du Millénaire pour le Développement* et aux domaines d'intervention du Département.

2) Visibilité renforcée et simplification

Les ajustements proposés visent à renforcer la visibilité et à faciliter la compréhension des dispositifs pour les opérateurs et les nordistes.

- Pour les projets de coopération liés aux partenariats internationaux du Département, ils correspondent aux thématiques considérées comme prioritaires par le Département et ses partenaires (figurant dans le cadre des accords et programmes de coopération ou plans d'action opérationnels).
- Pour les initiatives de solidarité internationale, ce socle correspond à 7 des 8 Objectifs du Millénaire pour le développement.
- **Des modalités de financements ajustées :** Au regard des projets financés dans le passé, des modalités d'intervention des différents bailleurs et du budget affecté à ces dispositifs, les montants et taux de subventions pourraient être révisés :
 - Pour les initiatives relevant des partenariats internationaux du Département : participations départementales de 2 000 € à 10 000 € (par tranche de 1 000 €).
 - Pour les initiatives de solidarité : participations départementales de 5 000 à 7 000 € (par tranche de 1 000 €).
- **Plus d'équité entre les opérateurs :** Afin de tendre à une plus forte équité entre les bénéficiaires potentiels sur l'ensemble du territoire départemental, il est proposé de mettre en place deux appels à projets annuels par dispositif et de limiter à deux le nombre de demandes de subventions annuelles.

Cependant, les demandes déposées au-delà de ces quotas pourront être mises en attente et étudiées en fin d'exercice budgétaire en fonction des crédits disponibles pour chacun de ces dispositifs.

- **Une cohérence renforcée :** Auparavant, les projets soutenus en marge des programmes de coopération

initiés avec nos partenaires sénégalais, guinéens et camerounais relevaient du dispositif de soutien aux initiatives nordistes de solidarité internationale.

Il est désormais proposé d'intégrer tous les projets relevant de nos partenariats internationaux au sein d'un même dispositif (« Dispositif de soutien aux projets de coopération liés aux partenariats internationaux du Département »).

III– Valorisation des projets et du soutien départemental

1) Actions de valorisation à l'initiative des bénéficiaires

Outre, les éléments de justification relatifs aux projets soutenus et actions réalisées dans le Nord et à l'étranger, une attention particulière sera apportée aux modalités de valorisation du projet et du soutien départemental auprès de la population du Nord.

L'opérateur devra présenter, au moment du dépôt de sa demande et dans les documents justificatifs, le ou les temps de restitution du projet (réalisé dans le Nord) à cet effet. Celui-ci sera aussi l'occasion de mentionner le soutien du Département (utilisation du logo, notification du soutien financier aux participants, sollicitation de la présence du Conseiller Général du canton concerné...).

2) Actions de valorisation à l'initiative du Département

Afin de mettre en valeur les projets soutenus et l'action du Département, ils pourront faire l'objet d'articles ou de dossiers dans les outils de communication institutionnels : Magazine le Nord (dossier annuel), portail dédié à l'international proposé dans le cadre de la stratégie de communication / promotion à l'international du Département (articles, dossiers thématiques, reportages...).

Par ailleurs, ces éléments pourront être communiqués sous forme de rapport/brochure ou au format électronique aux institutions nationales et internationales concernées par chacun des dispositifs ou par les thématiques s'y rapportant.

En outre, un temps fort annuel pourrait être envisagé afin de promouvoir les projets emblématiques, de favoriser les échanges et la capitalisation entre les acteurs.

IV– Modalités de mise en œuvre

Dès validation des deux nouveaux dispositifs, une information de l'ensemble des opérateurs nordistes concernés sera réalisée, suivie d'un plan de communication visant à en assurer sa promotion, en vue d'une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2013.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales et Affaires Européennes » d'autoriser :

- la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs selon les modalités figurant dans le présent rapport.

N° 1.9

DRI/2012/809

OBJET :

**PARTICIPATION DU DEPARTEMENT DU NORD A
« FUTURALLIA LILLE REGION 2012 », FORUM
INTERNATIONAL ET MULTISECTORIEL POUR LES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)**

1- L'engagement international du Département

De nombreux projets de coopération bilatéraux et multilatéraux ont été réalisés dans les domaines de la culture, de l'action sociale (Personnes Agées, Enfance-Famille), de la prévention santé ou encore de la jeunesse.

Le développement économique constitue une thématique de travail par la mise en œuvre de projets de coopération dans le domaine économique et de la promotion du département du Nord tels que « ALLIATRA » (projet transfrontalier INTERREG IVA – France/Wallonie/Vlaanderen) afin de stimuler le développement économique au travers d'une approche transfrontalière cohérente et intégrée. Un évènement tel que FUTURALLIA 2012 permettra de renforcer la coopération économique entre le Département et ses partenaires et offrira à nos Petites et Moyennes Entreprises (PME) une excellente plate-forme au niveau international.

La délibération cadre relative à l'engagement international du Département du Nord (adoptée lors de la Séance plénière du 13 décembre 2010) privilégie cette approche multilatérale visant à favoriser les échanges entre partenaires et à créer un réseau de coopération.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de participer à cet évènement international et multisectoriel de rendez-vous pour les PME répondant à l'Orientation stratégique – OS N° 1 « Accroître l'attractivité des territoires et les liens entre les habitants » déclinée en Objectifs opérationnels :

OBJ N°1A– Enrichir, accroître la qualité des politiques, des projets initiés par le Département sur la base d'échanges de savoir-faire et d'expériences avec ses partenaires étrangers ;

OBJ N°1B– Développer et mettre en œuvre des projets de coopération en direction des populations et territoires du Nord et de ses partenaires ;

OBJ N°1C– Promouvoir, valoriser le territoire et l'institution départementale et assurer son rayonnement international.

Cet évènement répond aussi aux objectifs de la délibération-cadre relative aux nouvelles interventions économiques départementales et aux domaines d'intervention encouragés par le Département adoptée lors de la Séance Plénière du 26 mars 2012 (filiales d'activités et l'innovation, création d'entreprises, artisanat et

commerce, économie sociale et solidaire, agriculture et agro-alimentaire, tourisme).

Il permettra également aux entreprises des Ruches départementales participantes de s'ouvrir au marché national et international.

II–FUTURALLIA 2012 :

1) Le concept

Créé à l'initiative de la CCI de la Vienne, FUTURALLIA affiche plus de vingt années d'expériences et 14 éditions de rencontres d'affaires qui ont fait leurs preuves.

Dès 1990, FUTURALLIA s'est internationalisé avec succès. De 2005 à 2011, FUTURALLIA a pris place en BELGIQUE, en POLOGNE, au CANADA, au QUATAR et aux ETATS-UNIS.

Cette opération est un carrefour d'affaires internationales à destination des Petites et Moyennes Entreprises (PME). L'édition française a toujours eu lieu à Poitiers, ville d'origine du concepteur FUTURALLIA. En 2012, la décision a été prise de choisir, pour la première fois, une autre région française : la région Nord-Pas de Calais.

Ainsi, les 27, 28 et 29 juin 2012, « FUTURALLIA Lille Région 2012 » permettra à 700 décideurs de 35 pays différents de se rencontrer à Lille Grand Palais, au cœur de la région Nord-Pas de Calais.

Organisé par CCI International Nord de France et soutenu par le Conseil régional Nord-Pas de Calais, ainsi que Lille Métropole, cet évènement de renommée internationale se positionne comme un véritable levier de développement économique, commercial permettant aux dirigeants de PME de nouer des partenariats stratégiques commerciaux, financiers et technologiques à l'international. Il s'agit aussi d'un véritable vecteur de valorisation du Département, de son territoire, de son intervention économique, des Ruches d'entreprises et de son Réseau afin de faire rayonner le Nord à l'international.

2) Les enjeux

Cet évènement a pour objectif global de :

- favoriser la création de valeur ajoutée dans les PME ;
- contribuer à l'internationalisation des entreprises du Nord et notamment des Ruches départementales ;
- participer au rayonnement international du Département et de ses opérateurs ;
- multiplier les contrats internationaux et nationaux des PME ;
- générer des retombées directes sur l'économie locale ;
- fédérer les partenaires économiques et étrangers autour d'une réalisation concrète à forte visibilité.

Il répond également à l'attente de nos partenaires concernant le développement économique.

III– Actions et modalités d’organisation

1) Démarche réalisée et actions proposées

Lors des différentes rencontres avec les partenaires étrangers du Département, il a été constaté l’intérêt commun de travailler dans le domaine économique.

L’ensemble des partenaires institutionnels du Département a été sollicité : les Provinces du Hainaut et de Flandre occidentale (Belgique), la Municipalité de Dordrecht (Pays-Bas), le Land de Styrie (Autriche), le Département de Baranya (Hongrie), la Municipalité de Varna (Bulgarie), la Voïvodie de Lodz (Pologne), le Judet de Suceava (Roumanie), la Région Grèce Ouest (Grèce), la Province du Nouveau Brunswick (Canada), la Préfecture du Hyogo (Japon).

Au vu des accords et déclarations d’intention exprimés par nos partenaires, cet évènement correspond aux trois niveaux du réseau de coopération décrit dans la délibération cadre : Coopération transfrontalière, Coopération en Europe, Coopération Hors Europe.

Concrètement, cette opération prévoit plusieurs types d’actions :

- participation des entreprises des ruches départementales ;
- mise en avant des relations transfrontalières franco-belges ;
- aménagement d’un stand promotionnel commun Réseau des Ruches du Nord et son homologue flamand POM West-Vlaanderen ;
- élaboration d’alliances transfrontalières, au sein des réseaux de ruche des deux côtés de la frontière, ancrées sur la réalité économique de la région transfrontalière, en vue de faciliter l’internationalisation des entreprises débutantes ;
- participation jusqu’à 16 rendez-vous personnalisés et préprogrammés en fonction des offres et demandes de chaque entreprise ;
- conseils par des professionnels du commerce international aux entreprises dans un espace Experts,
- rencontres interclustering grâce à la présence des 7 pôles de compétitivité et 14 pôles d’excellence afin de permettre une meilleure coopération entre les pôles de compétences régionaux et leurs homologues étrangers ;
- consolidation des projets d’internationalisation des PME ;
- aménagement d’un espace de rencontres professionnelles doté de toutes les nouvelles technologies au service des entreprises et des partenaires ;
- mise en place d’un forum de l’expertise avec un programme d’ateliers interactifs dédiés sur différentes thématiques (techniques, géographiques, partage d’expériences, institutionnelles et Pouvoirs Publics) en « live » ou vidéoconférence ;

- organisation de rendez-vous avec les représentants des délégations étrangères ;
- soirée de clôture interactive avec un bilan « en direct » de l’opération grâce à l’agrégation en temps réel des données relatives aux rendez-vous et à des interviews des participants.

2) Résultats attendus

Des résultats concrets sont attendus pour l’ensemble des actions :

- créer une dynamique d’échanges entre les différents partenaires ;
- créer un réseau de partenaires et participation à des actions de promotion économique des territoires ;
- mettre en exergue la forte implication des différentes collectivités territoriales européennes dans le domaine économique ;
- contribuer au développement des contacts directs entre les territoires et les opérateurs économiques des différents pays.

3) Mobilisation et implication des services

La mise en œuvre de ce projet repose sur l’implication de plusieurs directions et services départementaux ainsi que des organismes associés : le Réseau des Ruches d’entreprises du Nord. La Direction des Relations internationales assure l’élaboration, le pilotage et la coordination du projet.

Chez nos partenaires, les services et directions concernés par la thématique « Economique et International » sont mobilisés ainsi que d’autres structures associées présentes sur leur territoire (Exemple : POM West Vlaanderen).

Le budget de la manifestation comportant l’indication des subventions publiques attendues est joint en annexe.

Il est proposé au Conseil général, après avis de la commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » :

- de valider la participation financière du Département à hauteur 50 000 € dans le cadre de FUTURALLIA 2012 ;
- d’autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à l’exécution de la délibération ;
- d’imputer la dépense correspondante au chapitre 93048 du budget départemental de l’exercice 2012 intitulé « Coopération - Partenariats Internationaux » (subventions) - OPERATION 12P731OV003.

N° 1.10

DRI/2012/387

OBJET :

**PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD ET LA
PREFECTURE DU HYOGO AU JAPON
EVOLUTION ET PLAN D'ACTION 2012-2015**

I- Les relations entre le Nord et le Hyogo

1) Origine des relations entre le Nord et le Japon

Les liens entre le Nord et le Japon sont anciens et ont été caractérisés, au cours des années 90, par l'établissement de contacts avec les Préfectures du Hyogo et d'Aichi ainsi qu'avec l'organisme CLAIR (antenne française), en charge de la promotion des collectivités japonaises à travers le monde.

En 2000, une délégation du Département du Nord s'est rendue au JAPON afin de conforter les contacts engagés avec ces deux collectivités. Ce déplacement s'inscrivait également dans le cadre du vernissage, au Musée préfectoral du Hyogo, de l'exposition « Matisse et ses origines » (prêt d'œuvres du Musée départemental Matisse). Dans ce contexte et par l'intermédiaire de son Bureau de représentation en Europe, les liens avec la Préfecture du Hyogo se sont progressivement renforcés.

2) Dynamisme des échanges avec la Préfecture du Hyogo

Cette relation a connu un réel essor à compter de 2003. En effet, des représentants du Bureau européen du Hyogo et de l'Association Internationale du Hyogo (HIA) ont été conviés, avec d'autres partenaires étrangers du Département, à la cérémonie d'ouverture de *Lille 2004, Capitale européenne de la Culture*.

Le Hyogo a également été mis à l'honneur de cette manifestation à travers l'organisation, au Conservatoire de Lille, d'une représentation de théâtre de marionnettes traditionnelles de l'île d'Awaji. Elle a été suivie par l'accueil d'une délégation du groupe d'amitié franco-japonaise de l'assemblée du Hyogo.

Entre 2004 et 2011, de nombreuses rencontres et plusieurs événements ont été initiés aux plans institutionnel et culturel (près d'une trentaine). Des échanges de pratiques ont, ainsi, été réalisés dans les domaines de la décentralisation, de l'économie, de l'urbanisme ou encore en matière de politiques culturelles. Plusieurs manifestations culturelles conjointes ont été organisées dans le Nord : représentation de théâtre (2004), co-organisation d'une *Quinzaine japonaise* (2008), exposition d'art contemporain (2009), ateliers d'initiation à la calligraphie japonaise (2011)...

Les questions liées au vieillissement de la population constituant un enjeu partagé, le Hyogo a participé aux séminaires d'ouverture et de clôture du projet *Mieux vieillir en Europe : regards croisés de collectivités locales*. Par ailleurs, une mission d'étude du Département du Nord a été réalisée sur ce thème, au Japon (Tokyo, Hyogo), en 2009.

II- Pertinence et cadre institutionnel relatifs à une coopération avec le Japon

1) Contraintes et intérêts d'un partenariat entre le Nord et le Hyogo

Les coopérations entre territoires très distants, d'un point de vue géographique et culturel, sont parfois perçues comme trop contraignantes ou peu pertinentes. Les difficultés à maintenir le lien, à animer de tels partenariats ou encore les coûts de réalisation d'actions de coopération induits par la distance apparaissent comme autant de freins à l'établissement de relations pérennes et pertinentes.

Cependant, l'existence de relais japonais en France, tels que le Bureau de représentation du Hyogo en Europe, ou l'antenne de CLAIR à Paris et d'acteurs culturels/éducatifs nordistes dynamiques facilite l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de coopération. De même, les événements portés par ces structures japonaises, au plan européen et ayant concerné le Département du Nord, ont permis de limiter fortement les coûts de réalisation.

L'établissement d'un partenariat structuré avec la Préfecture du Hyogo constitue une opportunité non négligeable pour le Nord. Avec un poids économique avoisinant celui du Danemark (PIB du Hyogo équivalent à 190 milliards d'euros), le Hyogo fait preuve d'un fort dynamisme économique et d'un potentiel d'innovation reconnu. Il est le siège de grands groupes industriels et centres de recherches de pointe.

Sur le plan culturel, le Nord et le Hyogo disposent d'un patrimoine naturel et culturel pouvant donner lieu à de nombreux échanges et favoriser la connaissance mutuelle des cultures, territoires et pays respectifs. En effet, les relations entre la France et le Japon se sont densifiées au cours des dernières années et l'intérêt, réciproque, de leurs habitants pour leurs cultures est toujours grandissant.

2) Une volonté commune de structurer cette relation

La mission conduite par notre institution au Japon en 2009 a, également, été l'occasion de réaliser, avec Messieurs les Gouverneur et Vice-gouverneur du Hyogo, un bilan de cette relation et d'évoquer les perspectives de coopération. De ces rencontres, est ressortie une volonté partagée de disposer d'un cadre plus structurant autour des axes suivants : culture et jeunesse, économie et échanges institutionnels.

Après avoir précisé les orientations pour chacun de ces domaines (2010), quatre accueils de représentants du Hyogo, dans le Nord, ont permis au cours de l'année 2011, d'établir un diagnostic des potentialités de coopération entre territoires (visites de sites et rencontres d'acteurs économiques et culturels).

Si le plan d'actions qui en découle donne davantage de sens et de cohérence à cette relation, la question d'une formalisation de ce partenariat reste d'actualité. Aussi, il est proposé de se prononcer sur l'opportunité de formaliser cette relation qui selon les pratiques japonaises pourrait prendre la forme d'une convention équivalente aux accords de coopération décentralisée des collectivités françaises ou d'une simple déclaration d'amitié.

III– Plan d’actions 2012-2015

1) Objectifs et orientations

Qu’il relève d’un cadre officiel ou non, le projet de plan d’actions élaboré avec la Préfecture du Hyogo a pour ambition de structurer notre relation et de disposer d’une vision à moyen terme en matière de coopération territoriale (objectifs pertinents et impacts certains sur nos territoires).

Il a, ainsi, pour ambition de renforcer les liens entre collectivités, acteurs associatifs et éducatifs des territoires et populations autour de projets emblématiques. Chacun des projets proposés ci-dessous, fait l’objet d’une fiche descriptive annexée au présent rapport.

2) Coopération économique et scientifique

Comme précédemment évoqué (II.1), les potentialités et l’intérêt d’échanges scientifiques et économiques entre le Nord et le Japon – en particulier le Hyogo – sont réels. Les actions envisagées visent, dans ce domaine, à encourager et favoriser la mise en relation des acteurs économiques, pôles d’innovation et de recherche de nos territoires respectifs.

Elles reposent sur un travail mené en collaboration avec les organismes spécialisés du Nord (APIM, CCI International, North France Invest...) et du Hyogo. Dans le prolongement du séminaire économique organisé en décembre dernier, la première partie de l’année 2012 a été caractérisée par la participation du Hyogo au salon international *Futurallia* et par l’édition d’un document de sensibilisation des acteurs économiques et scientifiques dans le Nord et au Japon.

Il est, en outre, proposé d’intégrer le « Club Japon Nord-Pas-de-Calais » qui a fait l’objet d’une redynamisation par la CCI International en avril dernier. Cette participation permettra de promouvoir les échanges économiques Nord-Hyogo et notre partenariat dans un cadre plus structurant.

Par ailleurs, le Département du Nord a été invité à transmettre, à plusieurs reprises, de la documentation dans le cadre de la tenue du salon international du Hyogo (annuel) afin de promouvoir notre territoire. Sans que cela n’implique de déplacement, il pourrait être proposé de participer de manière récurrente à cet évènement à travers la création et l’envoi d’un « kit » de promotion du Nord (kakémonos, film promotionnel, documentation du Nord et de ses partenaires...).

Cette démarche pourrait être approfondie à travers la réalisation de deux missions (dans le Hyogo et dans le Nord) issues des milieux économiques et de la recherche (coût essentiellement assumé par chacune des structures participantes).

3) Coopération en matière de culture, d’enseignement et de jeunesse

Il s’agit, dans ces domaines et de manière générale, d’accompagner les échanges culturels entre populations et territoires et de contribuer à la promotion de nos cultures.

Le principal projet consiste en un soutien aux activités pédagogiques et culturelles du Lycée Montebello – seul établissement nordiste du secondaire à disposer d’une section d’enseignement du japonais – afin de favoriser

l’ouverture des jeunes à l’international et à la culture japonaise mais aussi en vue d’enrichir et compléter leur parcours d’apprentissage linguistique.

Il est, par ailleurs, proposé de soutenir les activités de trois structures associatives *Japon et Culture* (métropole lilloise), *Cercle d’Échanges Franco-Japonais de Valenciennes-DENGAKU* (valenciennois), *Des Savoirs à Dunkerque* (dunkerquois). Ce soutien permettrait de promouvoir notre partenariat et plus généralement les relations franco-japonaises.

L’année 2013 devrait être caractérisée par la participation d’une troupe de théâtre du Hyogo à la 30^{ème} édition du Festival international de théâtre de l’Université Charles de Gaulle Lille III et la réalisation, sur le campus, de plusieurs actions de promotion de la culture japonaise. Les frais de participation et d’accueil étant supportés par l’Université avec le soutien du Département. Il est, en outre, proposé d’organiser (à la charge du Département) un temps d’échange et de rencontre en marge de cet évènement et réunissant l’ensemble des acteurs culturels et éducatifs évoqués plus haut.

Enfin, les rencontres réalisées en 2011 ont permis de rencontrer une dizaine de structures culturelles du Nord dont plusieurs relevant du Département (Beaux Arts de Lille, LAM, La Piscine de Roubaix, Musée du Verre, Musée Matisse...). Aussi, le Bureau de représentation du Hyogo a proposé de réaliser, dans le Hyogo, une exposition d’œuvres issues de ces différentes structures.

Ce dernier projet ambitieux pourrait également, dans un souci de réciprocité, se traduire par l’accueil dans le Nord d’œuvres issues des musées du Hyogo. De manière générale, cela pourra permettre de développer ou conforter les liens entre structures culturelles des territoires et pays. S’il nécessitera un temps important de préparation (un an et demi à deux ans) et entraînera un coût certain, il convient de se positionner dès à présent sur l’intérêt d’engager une telle démarche.

4) Coopération institutionnelle

Comme évoqué précédemment, de nombreux échanges de pratiques ont été réalisés dans le cadre d’accueils de représentants du Hyogo ou via l’organisme CLAIR Paris. Notre institution pourrait se positionner officiellement comme structure partenaire et d’accueil de missions d’études japonaises réalisées en France. Cela pourrait également se traduire par l’accueil d’un stagiaire / fonctionnaire japonais de manière récurrente (à terme un accueil annuel).

Dans le même esprit, le Département pourrait, au plan national, prendre une part plus active dans l’animation des relations décentralisées entre la France et le Japon : participation au groupe pays de Cités-Unies France, aux activités de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) et aux assises franco-japonaises (organisées alternativement en France et au Japon tous les deux ans).

5) Promotion du partenariat et coopération de territoire à territoire

La réalisation d’actions culturelles impliquant des

acteurs de nos territoires constitue une occasion de promouvoir ce partenariat et le dynamisme de notre institution en matière de relations internationales.

La réalisation de documents de présentation/promotion à destination des acteurs économiques et culturels ou la participation à des événements emblématiques permet d'encourager les initiatives entre nos deux territoires et de valoriser cette coopération. Cette démarche pourra également s'appuyer sur nos outils de communication institutionnels respectifs.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » :

- de valider le plan d'actions 2012-2015, présenté à travers le présent rapport et ses annexes, relatif au partenariat entre le Département du Nord et la Préfecture du Hyogo ;
- d'attribuer les participations départementales aux organismes concernés par cette coopération : Lycée Montebello (8 000 €), Université LilleIII (3 500 €), associations *Japon et Culture* (2 500 €), *Cercle d'Échanges Franco-Japonais de Valenciennes Dengaku* (2 500 €) et *Des Savoirs à Dunkerque* (2 500 €) ;
- d'émettre un avis favorable à l'organisation de deux missions d'acteurs économiques et culturels dans le Nord et le Hyogo (1 déplacement et 1 accueil) et d'un échange d'expositions entre structures culturelles de nos territoires (1 exposition dans le Hyogo et 1 exposition dans le Nord) ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département du Nord et chacune des structures concernées ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 93048, à l'article 6562, du budget départemental 2012 intitulé « Projets de coopération liés aux accords internationaux du Département (OPERATION : 12P731OV002 pour les subventions Hors Autorisation d'Engagement) ».

N° 1.11

DRI/2012/644

OBJET :

**PROJET DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DU
TOURISME DURABLE ET PROMOTION DES DESTINATIONS
TOURISTIQUES (2012-2014)**

I- Contexte

La Politique actuelle des Relations internationales du

Département vise la mise en œuvre de projets transversaux, pluriannuels et multi-acteurs en Europe et hors Europe. Aujourd'hui, le Département compte douze partenaires officiels, auxquels s'ajoutent plusieurs rapprochements en cours de finalisation ainsi que plusieurs contacts.

De nombreux projets de coopération bilatéraux et multilatéraux ont été réalisés dans les domaines de la culture, de l'action sociale, de la prévention santé ou encore de la jeunesse.

Le tourisme constitue une nouvelle piste de travail par la mise en œuvre d'un projet de coopération dans le domaine du tourisme durable et promotion des destinations touristiques (2012-2014).

La délibération cadre relative à l'engagement international du Département du Nord (validée le 13 décembre 2010) privilégie cette approche multilatérale visant à favoriser les échanges entre partenaires et à créer un réseau de coopération. C'est dans ce contexte qu'il a été proposé de mettre en œuvre ce projet multilatéral d'échanges dans le domaine du tourisme répondant à **l'OrientatIon stratégique** – OS N° 1 « Accroître l'attractivité des territoires et les liens entre les habitants » déclinée en **Objectifs opérationnels** :

OBJ N°1A – Enrichir, accroître la qualité des politiques, des projets initiés par le Département sur la base d'échanges de savoir-faire et d'expériences avec ses partenaires étrangers ;

OBJ N°1B – Développer et mettre en œuvre des projets de coopération en direction des populations et territoires du Nord et de ses partenaires ;

OBJ N°1C – Promouvoir, valoriser le territoire et l'institution départementale et assurer son rayonnement international.

Cette initiative a pour objectif global de mener une réflexion commune avec les différents partenaires sur le tourisme durable. Elle répond également à l'attente de nos partenaires concernant la promotion des destinations touristiques de leur territoire.

II- Actions et modalités d'organisation

1) Démarche réalisée et actions proposées

Le tourisme est une compétence commune du Département et des collectivités partenaires. Lors des différentes rencontres avec les partenaires étrangers du Département, il a été constaté l'intérêt commun de travailler dans le domaine du tourisme durable. Par la suite, une étude préliminaire réalisée par la DRI, le Service Tourisme de la DPAE et le CDT a permis d'identifier deux axes de travail :

- le tourisme durable et l'application du concept de développement durable auprès du secteur du tourisme ;
- la promotion des destinations touristiques des collectivités partenaires et du Département du Nord.

A l'issue de ce travail, l'ensemble des partenaires institutionnels du Département a été sollicité, en novembre 2011. Plusieurs d'entre eux ont répondu à cette initiative : les Provinces du Hainaut et de Flandre occidentale (Belgique), le Département de Baranya (Hongrie), la Région Grèce Ouest (Grèce), le Judet de Suceava (Roumanie), la Province du Nouveau Brunswick (Canada), le Département de Dagana (Sénégal), la Région Administrative de Mamou (République de Guinée).

Au vu des accords et déclarations d'intention exprimés par nos partenaires, ce projet correspond aux trois niveaux du réseau de coopération décrit dans la délibération cadre : Coopérations transfrontalières, Coopération en Europe, Coopération Hors Europe.

Concrètement, le projet prévoit plusieurs types d'actions pour la période 2012-2014 :

- préparation et cadrage général du projet/échange entre experts ;
- échanges des pratiques et savoir faire entre les collectivités territoriales partenaires ;
- création d'un réseau de partenaires et participation à des actions de promotion touristique ;
- proposer à un pays partenaire une ingénierie touristique institutionnelle.

Des échanges entre experts ont déjà été réalisés lors de rencontres entre techniciens du Département du Nord, de la Province de Hainaut et de la Province de Flandre Occidentale, durant le premier semestre de l'année 2012.

La première action de préparation et cadrage général du projet réunissant des techniciens représentant tous les pays partenaires est planifiée, en octobre 2012. Cette rencontre qui sera organisée dans le Nord a pour objectif de déterminer les modalités concrètes de réalisation des actions prévues dans la période 2013-2014.

2) Résultats attendus

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de coopération visant à aborder d'autres domaines, comme la culture ou l'économie, mentionnés dans les Accords de coopération.

Des résultats concrets sont attendus pour l'ensemble des actions :

- créer une dynamique d'échange entre les différents partenaires ;
- mettre en exergue la forte implication des différentes collectivités territoriales européennes dans le domaine du tourisme ;
- connaître la politique tourisme de l'UE et son application au niveau local ;
- contribuer au développement des contacts directs entre les territoires et les opérateurs touristiques des différents pays ;

- générer une prise de conscience du fait du tourisme responsable.

3) Mobilisation et implication des services

La mise en œuvre de ce projet repose, côté Département, sur l'implication de plusieurs directions et services départementaux : la DRI, la DPAE – Service Tourisme, la Mission Agenda 21 ainsi que des organismes associés : le CDT et ses partenaires (les Chambres de commerce, les Offices de tourisme).

La Direction des Relations Internationales assure l'élaboration, le pilotage et la coordination du projet.

Chez nos partenaires, les services et directions concernés par la thématique Tourisme sont mobilisés ainsi que d'autres structures associées présentes sur leur territoire (Exemple : Fédérations de tourisme en Belgique).

4) Coûts et modalités pratiques

Le maître d'ouvrage est le Département du Nord et la mise en œuvre des actions sera réalisée par les services et les acteurs de terrain concernés du Département du Nord et des territoires partenaires. L'ensemble des modalités pratiques liées à la réalisation des actions sont mentionnées dans une Fiche projet transmise à tous les acteurs participants au projet.

Les coûts du projet sont partagés entre le Département du Nord et ses partenaires. Ainsi, chaque collectivité partenaire s'engage à prendre à sa charge l'accueil (hébergement et repas) des participants et l'organisation des actions ou manifestations qui ont lieu sur son territoire.

Concernant les actions prévues dans le Nord, les dépenses seront imputées sur les lignes budgétaires : « Accueil de délégations » et « Projets de coopération ». Il s'agit de dépenses liées à l'accueil et l'hébergement des partenaires invités, au transport en France, aux actions de communication interne/externe et à l'organisation des manifestations.

Il est proposé au Conseil général, après avis de la commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » :

- d'autoriser la mise en œuvre, par le Département du Nord, du Projet de coopération dans le domaine du tourisme durable et promotions des destinations touristiques (2012-2014) ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

COMMISSION EDUCATION

Monsieur Philippe LETY signale que la motion déposée par le Groupe Communiste – Front de Gauche a été amendée pour tenir compte des évolutions politiques. Il indique que les rapports examinés ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission à l'exception du rapport 5/1 pour lequel les membres du Groupe Union Pour le Nord ont voté contre.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 5.2

DE/2012/556

OBJET :

DETERMINATION DU PRIX DU REPAS DES COLLEGIENS

ANNEE 2013

ORIENTATIONS GENERALES

La loi 2004-909 du 13 août 2004 et le décret 2006-753 du 29 juin 2006 ont conduit le Département dans le cadre de ses nouvelles compétences, à déterminer les prix des repas servis aux élèves.

Le Conseil Général a autorisé chaque année des augmentations de tarifs pour tenir compte de l'évolution du coût des denrées et de l'énergie.

Dans le même temps, il a affiché l'objectif de réduire les écarts de tarifs constatés et de tendre vers leur harmonisation à l'échelle du Département.

Pour l'année 2012, l'Assemblée Départementale a autorisé une augmentation des tarifs de 3 % pour les établissements dont le prix du repas était inférieur à 2,70 €, de 1,5 % pour ceux dont les tarifs étaient compris entre 2,70 € et 2,90 €. Aucune augmentation n'était autorisée pour les collèges dont les tarifs étaient supérieurs à 2,90 €.

Pour l'année 2013, il y a lieu d'indiquer aux établissements publics locaux d'enseignement les taux d'évolution des prix des repas, et des différents taux participant à la constitution du prix du repas et ce, avant l'élaboration de leur budget prévu courant novembre 2012.

Le taux d'inflation prévisionnel pour l'année 2012 est de l'ordre de 2,5 %. Les 2 postes principaux expliquant cette hausse sont l'énergie et les produits alimentaires. Ceux-ci représentant 60 % du prix du repas, l'incidence réelle de l'inflation est de 1,5 % sur le prix du repas.

Ainsi, une augmentation de 2 % du prix du repas permettrait d'intégrer l'évolution du coût des dépenses alimentaires et celles de l'énergie. Cette augmentation s'appliquerait aux collèges dont le prix du repas est inférieur à 2,80 €. Le prix des repas resterait bloqué pour les collèges dont les tarifs sont supérieurs ou égaux à 2,80 €.

Ces propositions, décrites dans le tableau ci-annexé, concernent les collèges dont le service de restauration est en gestion directe. Elles ne s'appliquent pas aux collèges dont le service de restauration dépend de la Région, d'une commune ou d'un prestataire extérieur.

S'agissant des cotisations perçues par le Département au titre du reversement de la contribution des familles aux dépenses d'hébergement et du fonds commun des services de l'hébergement, il est proposé de maintenir leur taux au même niveau qu'en 2012, soit :

- 22,5 % pour le reversement de la contribution des familles aux dépenses d'hébergement qui participe aux charges de personnel pour le fonctionnement de la demi-pension, lorsque la fabrication des repas est assurée par le service annexe de l'hébergement d'un établissement d'enseignement et 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire de service autre qu'un établissement d'enseignement,
- 0,5 % pour le fonds commun des services d'hébergement.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Education :

- de se prononcer sur les orientations 2013 qui serviront de base aux propositions de tarifs émanant des Conseils d'Administration des EPLE d'ici la fin de l'année 2012,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider les tarifs de restauration qui seront proposés par les établissements pour l'année 2013.

ERRATUM

Objet : Rapport n°556 « détermination du prix du repas des collégiens – Année 2013 – Orientations générales »

8^{ème} paragraphe de la page 1

Il est écrit :

« Ces propositions, décrites dans le tableau ci-annexé, concernent les collèges dont le service de restauration est en gestion directe. Elles ne s'appliquent pas aux collèges dont le service de restauration dépend de la Région, d'une commune ou d'un prestataire extérieur ».

Il faut lire :

« Ces propositions concernent les collèges dont le service de restauration est en gestion directe. Elles ne s'appliquent pas aux collèges dont le service de restauration dépend de la Région, d'une commune ou d'un prestataire extérieur, dont la liste est reprise dans le tableau ci-annexé ».

Cette modification n'a pas d'impact sur les propositions contenues dans le rapport.

N° 5.3

DE/2012/557

OBJET :

**ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE FONCTION AUX AGENTS
DE L'ETAT ET AUX AGENTS DEPARTEMENTAUX DES
COLLEGES**

Dans le parc des collèges du Département, les logements de fonction sont occupés soit sous le régime de la nécessité absolue de service pour le personnel administratif (NASPA) ou de service (NASPS), soit par utilité de service (US), les logements restants pouvant faire l'objet de convention d'occupation précaire (COP).

L'occupation des 932 logements de fonction est actuellement gérée par le Département du Nord au sein des 200 collèges publics. La répartition des attributions se décompose comme suit : NASPA : 608 (dont 455 logements occupés), NASPS : 192, US : 7, COP : 158, Logements vacants : 120.

Ces logements sont encadrés par des textes réglementaires qu'il y a lieu de préciser ci-dessous :

Le **Décret n°86-428 du 14 mars 1986** a fixé les conditions d'attribution des concessions de logements aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et donné compétence aux Présidents des collectivités de rattachement pour accorder les concessions et signer les conventions d'occupation précaire.

La délibération du Conseil Général du Nord du 12 octobre 1987 a repris les dispositions de ce décret.

Ainsi, le Département statue sur les attributions de logements, dès réception des propositions émanant du chef d'établissement et validées par le Conseil d'Administration, à partir d'un inventaire transmis auprès du correspondant territorial en début d'année scolaire.

Suite à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'attribution des logements de fonction pour les agents départementaux des collèges (ADC) est désormais régie par les articles L.2124-32 et L.2222-11 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui renvoient à l'article 21 de la loi n° 90-1067 modifiée du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du Code des Communes.

Par ailleurs, dans le respect des dispositions de l'article 82 de la loi du 13 août 2004 au titre duquel le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique dans les collèges dont il a la charge, le Département du Nord a, en 2006, élaboré une Convention-Cadre afin de préciser les modalités d'exercice des missions des personnels techniciens, ouvriers et de service dont il lui revient d'assurer le recrutement et la gestion.

L'**article 15 du Décret n° 2008-263 du 14 mars 2008** relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du Code de l'Education a abrogé le Décret n° 86-428

du 14 mars 1986 relatif aux concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL).

Désormais, ce sont les articles **R.216-4 à R.216-19 du Livre IV Code de l'Education** qui fixent les règles relatives aux concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les EPL. Il y a donc lieu de compléter la délibération du Conseil Général du Nord du 12 octobre 1987 en fonction de ces nouvelles dispositions et il revient à la collectivité de fixer les conditions d'attribution des logements de fonction pour les agents départementaux des collèges, par :

- La détermination des emplois pouvant être logés gratuitement ou moyennant redevance.
- L'identification des sujétions particulières, liées à leurs missions, justifiant l'attribution d'un logement de fonction.
- L'énumération des avantages accessoires liés à l'usage de chaque logement de fonction.

Compte tenu de la nécessité d'actualiser l'ensemble du dispositif d'attribution des concessions de logement, une **charte départementale** reprenant les règles d'attribution des logements de fonction aux agents départementaux des collèges et les règles d'administration des logements de fonction pour l'ensemble des personnels (ADC et Etat) a été rédigée et annexée au présent rapport.

Ces nouvelles dispositions pourront prendre effet à compter de l'année scolaire **2012/2013**. Cependant, les concessions antérieures sont maintenues et s'appliquent jusqu'à leur terme.

Il est proposé au Conseil Général :

- de se prononcer sur la charte départementale et les titres d'occupation annexés au présent rapport ;
- d'autoriser le principe d'un état des lieux systématique d'entrée et de sortie quelle que soit la nature de la concession (NAS, US, COP) ;
- d'autoriser le principe du versement d'une caution par tout locataire logé en COP dès son entrée dans les lieux, laquelle sera restituée un mois après sa sortie, sous réserve de non-dégradation des locaux ;
- d'acter l'obligation pour tout locataire, quelle que soit la nature de sa concession, de fournir une attestation d'assurance multirisques habitation et de produire un justificatif de souscription d'un contrat d'entretien pour les chaudières au gaz (en vertu de l'application de l'article R216-18 du décret n°2008-263 du 14 mars 2008) ;
- d'autoriser la mise en place d'un groupe de travail sur la question de la perception des loyers par le Département dans le cadre des concessions par utilité de service et des conventions d'occupation précaire et l'instauration d'un fonds, constitué de ces loyers, afin de couvrir les dépenses liées à l'entretien et à la remise en état des logements de fonction ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON rappelle que la Droite et son Gouvernement avaient décidé de continuer de mettre à mal l'enseignement public en supprimant encore des milliers de postes pour la rentrée 2012-2013. Il fait observer que ces décisions n'épargnent pas le département du Nord.

Monsieur QUENNESSON considère qu'il faut continuer à défendre l'école de la République pour tous, dont la vocation pédagogique, émancipatrice nécessite des personnels et des enseignants en nombre suffisant.

Monsieur QUENNESSON précise que le Groupe Communiste – Front de Gauche comprend parfaitement que le nouveau Gouvernement ne peut pas tout faire tout de suite, mais estime que la proposition de ne rendre que 30 postes à l'Académie de Lille pour la prochaine rentrée scolaire est insuffisante devant les 339 suppressions de postes prévues.

Monsieur QUENNESSON signale que la motion a donc comme objectif premier d'alerter le nouveau Gouvernement sur la situation préoccupante de l'enseignement dans l'Académie de Lille.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que 6 000 postes seront débloqués à la rentrée prochaine dans l'enseignement secondaire.

Monsieur Jean-René LECERF indique que le Groupe Union Pour le Nord votera contre la motion déposée par le Groupe Communiste – Front de Gauche. Il estime que ce qui importe dans l'éducation, c'est la qualité de la formation dispensée et l'évaluation de celle-ci.

Monsieur LECERF fait remarquer que malgré l'augmentation considérable des moyens depuis 20 ans dans l'Education nationale, les résultats se détériorent malheureusement de façon sensible. Il s'interroge sur la volonté d'avoir toujours plus de professeurs et moins d'élèves par classe.

Concernant la revalorisation du collège de secteur par sa fréquentation obligatoire, Monsieur LECERF estime que cette conception est simpliste et qu'elle se fera vraisemblablement au seul bénéfice des collèges privés.

Evoquant la scolarisation dès l'âge de 2 ans, Monsieur LECERF pense que la formation des maîtres n'est probablement pas la plus performante pour s'occuper des très jeunes enfants. Il ajoute que cette scolarisation précoce ne bénéficie pas forcément aux catégories professionnelles pour lesquelles elle a été initialement mise en œuvre.

Monsieur LECERF se demande s'il ne faut pas inciter les enseignants à effectuer un temps de présence plus important

dans les établissements scolaires. Il s'interroge sur les raisons pour lesquelles l'enseignement privé a connu un peu moins de problèmes que l'enseignement public, et si elles sont liées à la possibilité pour le directeur d'établissement d'avoir, dans une certaine mesure, la main sur le recrutement de son équipe pédagogique.

Monsieur le Président considère que derrière les propos de Monsieur LECERF il y a une question de moyens.

Monsieur MANIER fait remarquer à Monsieur LECERF qu'il aurait pu essayer de convaincre le Gouvernement précédent du bien fondé de ses idées.

Monsieur MANIER signale que le Gouvernement vient de se constituer et qu'un certain nombre d'annonces est en cours.

Monsieur MANIER souhaite que dorénavant le Gouvernement ait, concernant le Département du Nord, une approche qui se fasse sur la base du rattrapage de ce qui est dû et des caractéristiques spécifiques au territoire. Il ajoute que ce principe sera revendiqué pour l'Education nationale mais aussi pour chacune des politiques qui désormais sera déclinée au Département du Nord.

Monsieur le Président souligne que le bilan constaté par la communauté éducative sur les politiques menées par les précédents gouvernements n'est vraiment pas bon.

Monsieur le Président pense que les traces laissées par les politiques précédentes demanderont du temps à être effacées. Il estime que ce travail se fera dans le rétablissement de la confiance entre les décisions de l'Etat et la communauté éducative au sens large du terme.

Monsieur le Président considère que les jeunes nordistes ont besoin d'une politique éducative forte, de qualité, et répondant à leurs besoins. Il ajoute qu'il faut une politique inégalitaire pour tenir compte de la réalité sociale de chacun des territoires.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 5.1

DE/2012/571

OBJET :

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE
COMMUNISTE-FRONT DE GAUCHE, POUR LA DEFENSE D'UN
SYSTEME SCOLAIRE EGALITAIRE**

Lors de la séance plénière du 26 mars 2012, le Groupe Communiste-Front de Gauche a présenté une motion concernant les mesures à prendre dans l'objectif de promouvoir un système scolaire égalitaire.

Ce texte figure en annexe au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Education :

- de se prononcer sur les propositions contenues dans cette motion.

Motion pour la défense d'un système scolaire égalitaire

Amendement n°1 – Groupe Communiste – Front de Gauche

1^{er} paragraphe

Remplacer : « Depuis 2007, Nicolas Sarkozy, défenseur acharné du capitalisme financier, applicateur zélé de la stratégie de Lisbonne et des traités européens, n'a cessé de vouloir mettre en œuvre des politiques d'austérité en direction de notre peuple. François Fillon totalement irrespectueux des citoyens saborde systématiquement et sans vergogne nos Services publics. »

Par : « La Stratégie de Lisbonne et des traités européens n'ont cessé de mettre en œuvre des politiques d'austérité en direction de notre peuple. »

Exposé des motifs

Suite aux résultats de la dernière élection présidentielle, il y a lieu de modifier ce paragraphe qui ne correspond plus à l'actualité politique.

Amendement n°2 – Groupe Communiste – Front de Gauche

2^{ème} paragraphe

Remplacer : « la droite reste sourde... »

Par : « la droite est restée sourde... »

Exposé des motifs

Suite aux résultats de la dernière élection présidentielle, il y a lieu de modifier ce paragraphe qui ne correspond plus à l'actualité politique.

Amendement n°3 – Groupe Communiste – Front de Gauche

2^{ème} paragraphe

Supprimer : « Pire, elle matraque, pilonne et démantèle ce qui reste de l'école de la République ! »

Exposé des motifs

Suite aux résultats de la dernière élection présidentielle, il y a lieu de supprimer ce paragraphe qui ne correspond plus à l'actualité politique.

Amendement n°4 – Groupe Communiste – Front de Gauche

5^{ème} considérant

Remplacer « Considérant l'abandon par le gouvernement... »

Par « Considérant l'abandon par le gouvernement précédent... »

Exposé des motifs

Suite aux résultats de la dernière élection présidentielle, il y a lieu de modifier ce paragraphe qui ne correspond plus à l'actualité politique.

Amendement n°5 – Groupe Communiste – Front de Gauche

6^{ème} considérant

Remplacer « Considérant le sabordage de... »

Par « Considérant la suppression d'une véritable... »

Exposé des motifs

Cette modification reformule plus précisément le sens du considérant.

Amendement n°6 – Groupe Communiste – Front de Gauche

7^{ème} demande

Remplacer « la fin de la politique ségrégative du gouvernement en matière de carte scolaire... »

Par « la fin de la politique ségrégative en matière de carte scolaire... »

Exposé des motifs

Suite aux résultats de la dernière élection présidentielle, il y a lieu de modifier ce paragraphe qui ne correspond plus à l'actualité politique.

Motion pour la défense d'un système scolaire égalitaire (version consolidée)

La stratégie de Lisbonne et des traités européens n'ont cessé de mettre en œuvre des politiques d'austérité en direction de notre peuple.

Aujourd'hui, la France qui, en son temps, a fait l'admiration de nos voisins pour son école républicaine, laïque, obligatoire, accessible et gratuite pour tous, apparaît comme l'un des pays les plus inégalitaires en matière de scolarité. L'échec scolaire, le décrochage s'amplifient, la droite est restée sourde aux revendications du monde

enseignant et des parents d'élèves.

- Considérant les 1020 suppressions de postes dans l'Académie de Lille, dont plus de 400 dans les Lycées Professionnels, la disparition annoncée du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), les 207 fermetures de classes, les classes uniques dans les villages, voire même les regroupements pédagogiques intercommunaux et leurs lots de difficultés accentuant la désertification rurale,
- Considérant la réduction des moyens qui affecte les enseignants des établissements éducatifs spécialisés et la désorganisation des équipes pluridisciplinaires accompagnant les enfants les plus en souffrance qui en découle,
- Considérant le trop petit nombre d'enfants porteurs de handicap scolarisés dans notre département,
- Considérant que l'assouplissement de la carte scolaire participe à la création d'un enseignement à deux vitesses au détriment du service public,
- Considérant l'abandon par le gouvernement précédent de la scolarisation des 2-3 ans dans l'école de la République au profit du secteur marchand avec le développement de jardins d'éveil, ce que les parents ne peuvent pas toujours financer alors que l'école maternelle permet de prévenir l'échec scolaire,
- Considérant la suppression d'une véritable formation des professeurs des écoles qui n'apprennent plus à enseigner, à qui l'on demande un niveau de qualification de plus en plus élevé, sans contrepartie salariale, sans moyens pour exercer,
- Considérant l'appauvrissement des programmes scolaires vidés régulièrement du contenu essentiel à l'éducation d'un futur citoyen qui devra être acteur de la société dans laquelle il vivra,
- Considérant le nombre de plus en plus élevé d'élèves par classe anéantissant ainsi toute possibilité d'un enseignement, d'une pédagogie de qualité dans un environnement de qualité,

Le Conseil Général du Nord demande :

- l'arrêt des suppressions de postes dans l'Education Nationale,
- des créations significatives de postes en fonction des besoins et des territoires,
- la remise en place d'une véritable médecine scolaire, de postes de RASED, et d'un nombre important de postes pour accompagner les enfants porteurs d'un handicap,
- que des moyens supplémentaires soient alloués aux écoles et aux élèves en fonction des difficultés rencontrées et des territoires,
- la fin de la ghettoïsation scolaire et l'accueil de tous les enfants sans discrimination avec les moyens humains et techniques nécessaires à leur accompagnement en fonction de leurs problématiques,
- que l'école soit un droit dès 2 ans et soit obligatoire de 3 à 18 ans selon l'idée de l'élève qui n'a que l'école pour apprendre,
- la fin de la politique ségrégative en matière de carte scolaire pour rétablir la fréquentation des collèges publics de secteur,
- une réforme de la formation des enseignants pour un Service public de l'Education de qualité sur tout le territoire.

Le projet de délibération relatif à la motion ainsi amendée, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche ainsi que Monsieur Jean-Luc PERAT, non inscrit, votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord votent contre. Messieurs Olivier HENNO et Dany WATTEBLED, non inscrits, s'abstiennent).

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, LOGEMENT, HABITAT

Monsieur Roméo RAGAZZO indique que les 5 rapports ont reçu un avis favorable de la Commission. Il précise que les membres du Groupe Union Pour le Nord n'ont pas pris part au vote sur la motion déposée par le Groupe Communiste - Front de Gauche.

Concernant le rapport 6/2, Monsieur Alain POYART souligne que la convention de partenariat 2012-2014 avec Partenord Habitat vient traduire les nouvelles orientations de la politique départementale en matière de logement. Il craint que le montant de l'aide soit faible par rapport aux besoins.

Monsieur POYART s'interroge sur le seuil choisi pour l'appel à projets proposé aux communes de moins de 3 500 habitants. Il souhaiterait qu'un bilan de cette nouvelle politique soit réalisé après la 1^{ère} année de mise en œuvre, de manière à l'adapter éventuellement.

Monsieur POYART salue l'engagement du Département du Nord dans le Plan Campus Grand Lille, à hauteur de 5 millions d'euros.

Monsieur POYART indique que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement ce projet de délibération.

Monsieur le Président fait remarquer que le Plan Campus Grand Lille est le plus petit plan de toute la métropole au regard du nombre d'étudiants sur le territoire concerné.

Monsieur Fabien THIEME indique que la convention entre le Conseil Général et Partenord Habitat, pour les années 2012-2014, ajoute de la cohérence aux différents dispositifs adoptés depuis le début du mandat en matière de logement et se doit, également, de contribuer aux attentes exprimées par les concitoyens.

Monsieur THIEME fait remarquer que l'Etat détient l'essentiel des réponses et des leviers en matière de répartition de crédits et d'autorisation de construction de logements neufs. Il souligne, cependant, que l'engagement du Département aux côtés de Partenord pour la construction, en 3 ans, de 988 logements sociaux neufs et la réhabilitation de 3 514 logements, est un signe fort lancé à la population, aux bailleurs et à l'Etat.

Monsieur THIEME note que l'augmentation du budget consacré à cette convention qui vise à ce que le Plan Campus soit l'objet d'un financement dédié, est un point important.

Monsieur THIEME fait observer que les premières décisions annoncées par le Ministre du Logement s'orientent dans un sens positif, mais estime qu'il faut aller bien au-delà.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne que la convention proposée entre le Conseil Général et Partenord, pour les années 2012-2014, ajoute de la cohérence aux dispositifs du Département.

Monsieur BEAUCHAMP évoque quelques chiffres, pour la période 2009-2011, concernant le montant de la subvention départementale et les opérations réalisées par Partenord.

Monsieur BEAUCHAMP fait observer que, dans la nouvelle convention, Partenord agira davantage contre les inégalités territoriales.

Monsieur BEAUCHAMP précise qu'il est proposé, pour les trois ans à venir, de porter la participation du Département à un total de 16 529 000 €, 11 529 000€ pour les volets A, B et C, et 5 000 000 € pour le Plan Campus.

Monsieur BEAUCHAMP attire l'attention des Conseillers Généraux sur les volets A, B, C et D qui concernent respectivement :

- l'offre locative et les réhabilitations dans les Intercommunalités déléguées ;
- l'offre locative et les réhabilitations hors des Intercommunalités déléguées ;
- le logement étudiant hors Campus ;
- le Plan Campus.

Monsieur BEAUCHAMP met en exergue des nouveaux dispositifs qui ont été intégrés dans cette nouvelle convention afin d'avoir davantage de souplesse et de lisibilité.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au

rapport suivant :

N° 6.2

DHL/2012/518

OBJET :

**PARTENORD HABITAT
CONVENTION DE PARTENARIAT 2012-2014
DELEGATION DE LA 11^{EME} VICE-PRESIDENCE
LOGEMENT ET HABITAT**

Partenaire privilégié du Département pour la mise en œuvre de la politique départementale du logement et de l'habitat, Partenord Habitat est un acteur majeur en terme de construction et de gestion du parc locatif social dans le Nord.

L'office gère un parc immobilier de 40 783 logements dont 38 851 logements « classiques » et 1 932 produits spécialisés (FJT, béguinages...) soit 16,5 % du parc total du logement social du département.

La majorité des locataires (65 %) ont entre 30 et 64 ans, 42 % sont des couples, 36 % des personnes isolées et 22 % des familles monoparentales. 74 % des locataires ont des ressources inférieures à 60 % des plafonds HLM.

I- Bilan de la convention 2009-2011 (cf détail en annexe)

Pour les années 2009-2011 le Département a attribué une subvention de 11 529 000 € à Partenord Habitat.

Cette subvention a été affectée à la construction et à la réhabilitation de près de 2 000 logements :

- 946 constructions neuves
- 1 040 réhabilitations

II- La convention de partenariat 2012-2014

Face à la tension observée sur le marché du logement et au coût élevé des loyers et des charges, le Conseil Général s'est engagé à faire de la politique Habitat Logement une priorité et a adopté ses nouvelles orientations lors du Débat d'Orientations Politiques (DOP) du 4 juillet 2011 et dans la délibération-cadre du 19 décembre 2011.

A. Les engagements de Partenord Habitat pour répondre aux nouvelles orientations du Conseil Général

- Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Le PDH sera élaboré conjointement par le Département et l'Etat et a pour objet d'assurer la cohérence entre les politiques d'Habitat menées dans les territoires dotés d'un PLH et celles menées dans le reste du département.

Le PDH se composera d'un diagnostic, d'orientations – pour le Conseil Général également d'un programme d'actions – et d'un observatoire.

Afin de remédier aux déséquilibres et aux inégalités territoriales et sociales, **le PDH du Département sera axé sur les territoires hors délégation de compétences aide à la pierre** (cf carte en annexe) qui représentent 26 % de la population (620 000 habitants) et qui sont très défavorisés par l'Etat dans la répartition des crédits pour le logement. En 2012, ils ne sont destinataires que de 5,8 % de l'enveloppe de l'Etat destinée au logement social dans le Nord.

Partenord Habitat contribuera à l'élaboration du PDH.

– **La remise en location de logements vacants et l'adaptation de bâtiments communaux ou de propriétés privés en logements sociaux**

Alors que les demandes de logement social sont très élevées (90 000 au 1^{er} janvier 2012), une des actions prioritaires du Conseil Général est de remettre sur le marché une partie de ces logements en faveur notamment du public qui relève du PDALPD.

Par ailleurs, en milieu rural, des bâtiments communaux ou des propriétés privées (corps de ferme désaffectés par exemple) pourraient être aménagés ou transformés pour augmenter l'offre de logements.

Pour répondre à cette politique, Partenord Habitat étudiera la possibilité de mettre en œuvre différentes procédures juridiques : acquis amélioré, bail à réhabilitation, convention d'usufruit, gestion pour compte de tiers...

Les interventions de Partenord Habitat dans la remise sur le marché de logements vacants se feront en partenariat avec l'AIVS.

– **Promouvoir des logements accessibles socialement et physiquement à tous**

Le Département souhaite promouvoir le maintien à domicile notamment en favorisant les expériences sur des logements modulables permettant de mutualiser les services et les coûts et plus largement en encourageant les efforts d'accessibilité pour tous.

22 % des locataires de Partenord Habitat ayant plus de 65 ans, **l'office fait évoluer ses pratiques pour répondre aux besoins de maintien à domicile :**

- construction de logements neufs adaptés aux personnes âgées,
- adaptation en continu du patrimoine existant (cf annexe 4 – la démarche « Accessibilité pour tous et adaptation du patrimoine existant »),

– **Le logement des jeunes et des étudiants**

Le Département souhaite développer l'offre de logements pour les jeunes et rechercher des solutions innovantes (colocation, cohabitation transgénérationnelle, produits spécifiques...).

Concernant plus particulièrement le logement étudiant,

et au-delà du Plan Campus Grand Lille (cf infra), les universités de Valenciennes, d'Artois et du Littoral accueillent un nombre important d'étudiants auxquels une offre adaptée doit pouvoir être proposée.

Partenord Habitat présentera un plan d'actions « logement des jeunes » dans son projet d'entreprise en octobre 2012.

– **Le Plan Campus Grand Lille**

En février 2011, le Département s'est engagé aux côtés de l'Etat, de LMCU et de la Région dans le Plan Campus et a affecté 10 M € au logement étudiant via Partenord Habitat.

Pour la durée de la convention jointe au présent rapport, outre les 11 529 000 € dédiés au logement classique 5 M € seront réservés pour le Plan Campus. Partenord Habitat appellera les fonds au fur et à mesure de l'état d'avancée des projets.

Deux projets sont en cours d'élaboration actuellement :

- Construction de 100 logements étudiants sur le site du Collège Léon Blum à Villeneuve d'Ascq (sortie des logements en 2015),
- En mai 2012, Partenord Habitat répondra à l'appel d'offres du CROUS pour la construction d'une première tranche de 300 logements (800 à terme) sur le site de la résidence Gallois à Villeneuve d'Ascq.

– **L'appel à projets**

Un appel à projets concernant les communes de moins de 3 500 habitants a été lancé dans le courant du 1^{er} semestre 2012.

Il proposera 3 thématiques :

- Construction ou remise sur le marché de logements à vocation sociale avec adaptation ou création des services d'appui nécessaires,
- Innovation forte dans le neuf ou l'existant, en matière de qualité environnementale et de développement durable ainsi que dans le domaine de l'accessibilité physique et sociale pour tous,
- Reconversion de bâtiments agricoles ou communaux en logements sociaux.

Partenord Habitat prendra une part active dans cet appel à projets dans le cadre des crédits alloués au titre de la convention.

– **Le partenariat entre les services de l'office et ceux du Département**

Afin d'améliorer la prise en charge du public prioritaire défini dans le PDALPD et plus globalement de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes, un nouveau partenariat renforcé sera mis en place au niveau local entre Partenord Habitat et les services du Département.

B. La participation financière du Département dans la programmation de Partenord Habitat

Pour les 3 ans d'exécution de la convention, il est proposé que le Département attribue une participation financière de 11 529 000 € pour l'offre nouvelle et la réhabilitation d'une part et 5 M € au titre du Plan Campus Grand Lille d'autre part.

Conformément aux nouvelles orientations du Conseil Général et afin de tendre à l'équité territoriale, la

participation départementale sera orientée prioritairement sur les territoires hors délégation de compétences aide à la pierre.

Ainsi les territoires hors délégation bénéficieront d'une subvention globale de 7 452 000 € quant aux territoires en délégation leur subvention s'élèvera à 4 077 000 €

1) L'offre nouvelle et la réhabilitation : l'affectation de la participation départementale

Territoires hors délégation 7 452 000 €					
Offre nouvelle			Réhabilitation et restructuration		
Subvention départementale	Nombre de logements	Subvention par logement	Subvention départementale	Nombre de logements	Subvention par logement
6 480 000	270	24 000	972 000	648	1 500

Territoires en délégation 4 077 000 €					
Offre nouvelle			Réhabilitation et restructuration		
Subvention départementale	Nombre de logements	Subvention par logement	Subvention départementale	Nombre de logements	Subvention par logement
1 249 000	718	1 740	2 828 000	2 830	1 000

2) Le Plan Campus Grand Lille

Pour le développement de l'offre nouvelle de logements étudiants sur le territoire des universités lilloises, une enveloppe de 5 000 000 € sera réservée pour la durée de la convention, répartie comme suit :

2012 :	1 000 000 €
2013 :	2 000 000 €
2014 :	2 000 000 €

Les crédits départementaux seront appelés par Partenord Habitat au fur et à mesure de l'avancée des projets.

3) Le versement de la subvention

Le montant total de la subvention (hors Plan Campus) s'élèverait à 11 529 000 € pour 3 ans soit 3 843 000 €/an.

Elle serait versée comme suit :

- 50 % après le vote du budget départemental,
- 50 % en fin d'année, au vu d'un état récapitulatif financier détaillant les logements neufs et les réhabilitations de l'année par territoire,
- Pour 2012, la totalité de la subvention sera versée dès la signature de la convention.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Aménagement des Territoires, Développement économique, Développement de l'espace

rural, Logement, Habitat » :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2012-2014 avec Partenord Habitat et tous les actes correspondants ;
- d'attribuer 2 subventions (11 529 000 € + 5 000 000 €) pour un montant global de 16 529 000 € pour 3 ans à Partenord Habitat réparties comme suit :
 - 11 529 000 € (3 843 000 €/an) destinés à la construction et à la réhabilitation dont :
 - 7 452 000 € pour les territoires hors délégation aide à la pierre,
 - 4 077 000 € pour les territoires en délégation aide à la pierre.
- d'autoriser chaque année le versement de cette subvention en deux fois :
 - 50 % après le vote du budget du Département,
 - 50 % en fin d'année au vu d'un récapitulatif des constructions et des réhabilitations de l'année en cours.
- Pour 2012, la subvention sera versée en une fois dès la signature de la convention ;
- d'autoriser le réajustement éventuel des 2 volets financiers (hors Plan Campus) en fin d'année

d'application de la convention ;

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 9172 nature comptable 2041782 du budget départemental de l'exercice 2012. Opération : 12P1017OV001 ;

- **5 000 000 € au titre du Plan Campus Grand Lille pour la construction de logements**

étudiants pour les 3 ans d'application de la convention. Cette subvention sera versée à Partenord Habitat au fur et à mesure de l'état d'avancement des projets ;

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 9172 nature comptable 2041782 du budget départemental de l'exercice 2012. Opération : 12P1017OV002.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9172 2041782	11 529 000	0	11 529 000	11 529 000	0
9172 2041782	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	0

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité (Messieurs Didier MANIER, Michel MANESSE, Bertrand RINGOT, Jean-Claude QUENNESSON et Alain POYART quittent la salle au moment du délibéré et du vote).

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 6.1

DDL/2012/432

OBJET :

MODIFICATION DU MONTANT DES TRANCHES PROGRAMMEES

ELECTRIFICATION RURALE

FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DU NORD

FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Certaines tranches de travaux programmées en 2011 ou les années précédentes ont été :

- réalisées pour un montant inférieur aux prévisions
- ou
- abandonnées.

Les autorisations de programme concernées sont reprises dans le tableau ci-après.

Autorisation de programme	N°
Subventions aux communes pour Electrification rurale 2003 2006 2009 2010	03P001APD 06P001APD 09P001APD 10P001APD
Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord 2004 2005 2006 2008 2009 2010	04P091APD 05P091APD 06P091APD 08P091APD 09P091APD 10P091APD
Fonds Départemental de Solidarité Territoriale 2006 2007 2008 2009 2010 2011	06P1025APD 07P1025APD 08P1025APD 09P1025APD 10P1025APD 11P1025APD

Il convient de prendre acte de cette situation et d'arrêter le nouveau montant de chacune des tranches concernées.

Les annexes 1 à 16 au rapport reprennent les tranches concernées et précisent leur montant définitif.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat :

- de prendre acte du nouveau montant de chacune des tranches récapitulées dans les annexes 1 à 16 ci-jointes.

N° 6.4

DPAE/2012/579

OBJET :

ACCES A L'EMPLOI

ADOPTION DE NOUVEAUX CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ASSOCIATIF ET CREATION D'UNE AIDE D'INVESTISSEMENT POUR LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE DELEGATION DE LA 3^{EME} VICE-PRESIDENCE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT RURAL

Dans le cadre des nouvelles orientations économiques votées en séance plénière du 26 mars 2012, il a été décidé d'appuyer les actions de structuration et de professionnalisation des secteurs de l'Economie Sociale et Solidaire – ESS – et de l'Insertion par l'Activité Economique – IAE.

Le développement d'activités liées au champ de l'ESS contribue à l'insertion des personnes les plus exclues du marché du travail. Le domaine de l'ESS, même s'il est distinct et plus vaste que celui de l'Insertion par l'Activité Economique, répond à des valeurs communes de cohésion sociale. Les politiques d'ESS et d'IAE doivent donc mieux s'articuler pour répondre aux besoins d'insertion professionnelle des publics prioritaires, notamment des allocataires du RSA et des jeunes de moins de 26 ans.

Il est donc proposé :

- la création d'une **aide directe d'investissement pour les Structures d'Insertion par l'Activité Economique – SIAE –**,
- la **refonte des critères d'éligibilité de l'aide au développement de l'emploi associatif.**

Ces deux outils poursuivent le **même objectif de remise à l'emploi des publics prioritaires** du Département, à savoir les allocataires du RSA et les jeunes de moins de 26 ans :

- le premier favorise l'insertion professionnelle de ces publics en facilitant leur employabilité et leurs compétences,
- le second propose aux associations une incitation financière à l'embauche de ces personnes en contrats de travail de qualité (emploi pérenne et dont le temps de travail permet une réelle insertion).

I- L'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics en situation de précarité et notamment les allocataires du RSA, il est proposé de mettre en place une aide directe à l'investissement pour les SIAE, hors Ateliers Chantiers d'Insertion – ACI – qui relèvent de la délégation « Solidarité et Lutte contre les Exclusions ».

Les besoins constatés en investissement après consultation des partenaires institutionnels – DIRECCTE, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – ou réseaux d'acteurs – URIAE, Union Régionale de l'Insertion par l'Activité Economique – portent sur **l'aide à la création, au développement des SIAE ou à la professionnalisation des personnes en parcours d'insertion dans ces structures**. Le dispositif proposé sera complémentaire aux autres outils mobilisables.

Les bénéficiaires :

Les structures, ayant l'agrément d'Entreprise d'Insertion – EI, d'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion – ETTI, d'Association Intermédiaire – AI, seront éligibles à cette aide dès lors que :

- les postes en insertion créés bénéficient à des allocataires du RSA ou des jeunes de moins de 26 ans,
- ou que les personnes en postes concernées par une montée en compétence soient des allocataires du RSA ou des jeunes de moins de 26 ans.

Elles devront également être à jour de leurs déclarations et paiements de cotisations sociales.

Les critères :

Les investissements retenus sont du matériel de production ou matériel roulant ou encore des aménagements de locaux justifiés par l'augmentation du nombre de postes ou une montée en compétence des publics en insertion afin de favoriser leur sortie vers l'économie classique.

Le plan global d'investissements éligibles ne dépassera pas 40 000 € hors taxe sur 3 ans.

Le montant :

L'aide du Département n'excédera pas 50 % des investissements éligibles et sera plafonnée à 10 000 € lorsque le projet concerne moins de 5 allocataires du RSA et jeunes de moins de 26 ans, 15 000 € pour les projets les plus ambitieux.

Le partenariat avec les autres acteurs de l'emploi –

Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, Maisons de l'Emploi, Missions Locales – et les acteurs de l'économie classique – Consulaires, fédérations patronales ou entreprises – devra être mis en avant.

II-L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ASSOCIATIF

II-1 / Présentation du dispositif actuel

L'aide aux projets, ou plus particulièrement l'aide au développement de l'emploi associatif, s'inscrit dans un fonds plus global intitulé « Accès à l'emploi - Dispositifs Associatifs » correspondant à une réelle volonté du Département de concilier action économique et solidarité.

Ses critères ont été actés dans une délibération cadre votée en Conseil Général le 24 septembre 2001.

Les associations peuvent bénéficier de ce soutien dans le cadre d'un projet de création ou de développement à condition que celui-ci permette la création d'au moins un emploi au sein de la structure. Les contrats des emplois créés générés par le projet doivent être à durée indéterminée et d'au moins 17 h/semaine ; ils doivent, de plus, prioritairement bénéficier à des personnes en situation précaire.

Il s'agit bien d'une aide au démarrage, indépendante de l'activité menée, c'est-à-dire qu'elle ne prend pas en compte le cœur de métier de l'association (qui relève de financements de droits communs : culture, insertion, sport...), mais permet de renforcer sa structuration financière. Son objectif est de favoriser la création d'emplois de qualité.

La subvention départementale se décompose ainsi :

- 4 573 € : aide forfaitaire à la création ou au développement. Ce « forfait » permet de ne pas pénaliser les plus petits projets.
- 1 525 € : aide supplémentaire lorsque le projet de l'association s'inscrit dans les objectifs d'un contrat de ville ou d'un contrat de développement rural.
- 1 067 € : subvention par création d'emploi à temps plein au profit de public en difficulté. Le Département se basera sur les prévisions de création d'emploi à trois ans.

II-2/ Bilan et constats réalisés

Depuis la création de ce dispositif en 2001, ce sont plus de 900 000 € qui ont été mobilisés et qui ont contribué à la création de 400 emplois en Contrats à Durée Indéterminée – CDI – et en Equivalent Temps Plein – ETP.

Cependant, depuis 2008, le nombre d'emplois que les associations bénéficiaires s'engagent à créer ne fait que diminuer en passant de 35 emplois en 2008 pour 11 projets à 18 emplois pour 12 projets en 2011. Par ailleurs, il s'agit davantage de consolidation d'emplois (pérennisation de Contrats à Durée Déterminée en Contrats à Durée

Indéterminée) que de créations nettes d'emplois.

Enfin, le périmètre des territoires dits « prioritaires » (Contrats Urbains de Cohésion Sociale et Contrats de Développement Rural) évoluent et ne facilitent ni la lisibilité de cette aide, ni son suivi.

II-3/ Propositions d'évolution

Les structures éligibles restent uniquement les associations ayant un projet de création ou de développement dont la mise en œuvre permettra la création ou la pérennisation (passage d'un CDD à un CDI) d'au moins un emploi en CDI en ETP.

Ce ou ces emplois bénéficieront exclusivement et non plus prioritairement aux :

- allocataires du RSA,
- personnes en sortie de parcours d'insertion,
- aux jeunes de moins de 26 ans.

Les personnes en situation de handicap ne sont pas, en tant que telles, éligibles à ce nouveau dispositif puisqu'elles bénéficient d'ores et déjà des aides de l'Etat.

Le temps de travail des contrats proposés devra être supérieur à un mi-temps, c'est-à-dire au moins 17 h/semaine.

Les structures, pour être éligibles à cet outil, ne devront pas avoir réalisé de licenciement dans les 6 mois précédant la demande de subvention, elles devront également être à jour de leurs déclarations et paiements de cotisations sociales. Le dossier complet de demande de subvention devra être déposé avant de créer le ou les emplois en CDI.

Si le dossier n'est pas suffisamment explicite ou présente un certain nombre d'interrogations, l'association s'engage à suivre la prescription d'accompagnement que le Département lui proposera (vers une structure d'accompagnement ou de financement).

La subvention départementale se décomposerait ainsi :

- 4 000 € : aide forfaitaire à la création ou au développement. Ce « forfait » permet de ne pas pénaliser les projets les moins ambitieux.
- 2 500 € : subvention par création d'emploi en équivalent temps plein au profit des personnes éloignées de l'emploi visées plus haut. Le Département se basera sur les prévisions de création d'emploi à trois ans.

La subvention départementale sera plafonnée à 30 000 € par association.

Enfin, qu'il s'agisse du soutien aux SIAE ou aux associations, le Département appréciera l'opportunité de s'engager financièrement auprès de ces structures en fonction de ses priorités, d'une part, et de l'utilité sociale et de la viabilité du projet proposé, d'autre part.

Afin de solder les demandes en cours en les présentant à la Commission Permanente du 2 juillet 2012, il est proposé d'appliquer ces nouveaux critères dès le 3 juillet 2012.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Aménagement des territoires, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement et Habitat » :

- d'adopter les nouveaux critères d'attribution de l'aide au développement de l'emploi associatif,
- de valider la création d'une nouvelle aide d'investissement pour les Structures d'Insertion par l'Activité Economique ainsi que les critères afférents,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondant à la délibération.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

N° 6.5

DPAE/2012/596

OBJET :

SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE EN FAVEUR DU SECTEUR DES SERVICES A LA PERSONNE. DELEGATION DE LA 3^{EME} VICE-PRESIDENCE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT RURAL

Les partenaires institutionnels (l'Etat, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et la Caisse des Dépôts) ont accompagné la préfiguration d'une mission régionale d'appui et d'étude stratégique de développement des services à la personne. A titre expérimental, cette mission est portée depuis le 1^{er} juillet 2010 par la Maison de l'Emploi Lille Lomme Hellemmes (MDELLH).

En complément des activités de la MDELLH, le Centre Régional de Ressources Pédagogiques – C2RP – a réalisé un diagnostic approfondi du secteur des Services à la Personne (SAP).

Ce diagnostic, confié au cabinet de consultants Brigitte CROFF, constitue la base indispensable à la réflexion sur l'opportunité et les modalités de création d'une filière d'excellence dans ce domaine. Le Département a contribué à hauteur de 7 500 € à cette étude (Commission Permanente du 15 novembre 2010).

La Mission Régionale avait pour objectifs de :

- traduire les préconisations de la première phase de diagnostic en un plan régional stratégique de développement des SAP selon 4 axes : la promotion du secteur, l'emploi, la professionnalisation des structures et la solvabilisation,

- poursuivre l'animation collective des territoires,
- restituer les résultats de l'étude et de la mission aux partenaires (réunion de restitution auprès des services concernés du Département – Direction Générale Solidarité et Développement Territorial notamment).

Il s'agit d'une part de **produire un outil d'aide à la décision pour construire une politique régionale de développement des SAP** et d'autre part **d'accompagner la structuration, la professionnalisation et la pérennité de la filière SAP** en région et dans ses territoires.

La convention cadre proposée en annexe permet d'afficher les ambitions partagées des partenaires institutionnels quant à la structuration de ce secteur et de mettre en avant l'engagement des collectivités à l'égard des services à la personne. **Elle constitue une première étape du travail partenarial.**

Les services à la personne intéressent le Département à plusieurs titres :

- le développement économique : structuration et pérennisation du secteur des SAP,
- la solidarité : insertion professionnelle des allocataires du RSA,
- le service apporté aux usagers : Personnes Agées, Personnes Handicapées et Petite Enfance.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Aménagement des territoires, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement et Habitat » :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe et tous les actes correspondant à la délibération.

Le projet de délibération correspondant, conforme aux avis des Commissions « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat », « Personnes âgées, Personnes en situation de handicap » et « Lutte contre les Exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé », est adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain BRUNEEL note que les effets de la crise, les mobilisations sociales et le nouveau paysage politique ont remis la question de l'avenir industriel de la France au centre du débat politique.

Monsieur BRUNEEL fait observer que la France subit, depuis des années, l'absence de stratégie de politique industrielle et souligne que le Nord/Pas-de-Calais, 4^{ème} région industrielle de France, n'est pas épargnée.

Monsieur BRUNEEL pense que la reconquête industrielle doit avoir comme objectif de répondre aux besoins économiques et sociaux. Il cite 3 raisons qui justifient la nécessité d'une réindustrialisation rapide et évoque, par ailleurs, les priorités qu'il faudra mettre au centre du débat,

dans un avenir très proche, afin que la France retrouve sa vocation industrielle.

Monsieur BRUNEEL indique que les propositions de réorientation formulées dans la motion déposée par le Groupe Communiste – Front de Gauche, s’inscrivent dans un nouveau type de croissance, un modèle économique non-productiviste comportant des objectifs écologiques et de développement durable.

Monsieur Christian POIRET fait remarquer que dans la motion consolidée, le responsable de la crise dans l’industrie n’est plus le Gouvernement mais les entreprises et le MEDEF.

Monsieur POIRET souligne la très faible augmentation prévue du SMIC.

Monsieur le Président rappelle à Monsieur POIRET qu’un débat de politique générale aura lieu le 10 septembre prochain.

Monsieur POIRET fait observer que pour qu’il y ait une industrie dans le Nord, il faut que des patrons gagnent de l’argent. Il ajoute qu’il faut savoir attirer les entreprises pour créer de l’emploi.

Madame Martine FILLEUL indique que les membres du Groupe Socialiste voteront pour la motion déposée par le Groupe Communiste – Front de Gauche car ils partagent totalement leurs inquiétudes à propos de l’emploi industriel dans le département et la région. Elle évoque les problèmes relatifs à l’emploi dans l’industrie automobile.

Madame FILLEUL attire l’attention sur les défis qui ont été décidés au sein du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) : anticiper et assurer une veille autour des entreprises, financer en ne ratant aucune occasion de développer ou de créer des entreprises, protéger et rassurer les salariés et enfin coordonner les actions pour un maximum d’efficacité.

Monsieur le Président pense que sans l’intervention des collectivités publiques de l’Etat au plan territorial, le monde économique souffrirait beaucoup plus qu’aujourd’hui. Il précise qu’il n’oppose pas « monde économique privé » et « intervention publique » à condition qu’elle soit juste et dans l’intérêt général.

Monsieur le Président estime que l’intervention de la puissance publique est absolument indispensable pour l’aménagement des territoires. Il ajoute qu’un dialogue constructif et respectueux de ces interventions est nécessaire afin que le département du Nord ne soit pas un territoire de relégation.

Monsieur le Président soumet à l’adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au

rapport suivant :

N° 6.3

DPAE/2012/578

OBJET :

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE
COMMUNISTE-FRONT DE GAUCHE SUR L'INDUSTRIE**

Lors de la séance plénière du 26 mars 2012, le Groupe Communiste-Front de Gauche a déposé une motion sur l’industrie.

Ce texte figure en annexe au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l’espace rural, Logement, Habitat » :

- de se prononcer sur les propositions contenues dans cette motion.

Amendement

Groupe Communiste – Front de Gauche

Remplacer : « Au nom de la compétitivité, le patronat et le gouvernement intensifient l’offensive contre les salariés et préconisent la remise en cause des droits sociaux. »

Par : « Au nom de la compétitivité, l’offensive contre les salariés se poursuit et la remise en cause des droits sociaux est préconisée. »

Et remplacer : « Le Conseil Général considère

- que l’absence de stratégie et l’affaiblissement du potentiel économique de la France émanent de la volonté du gouvernement et du patronat de réduire la politique industrielle aux seuls aspects de la compétitivité et la baisse du coût du travail ; »

Par : « Le Conseil Général considère

- que l’absence de stratégie et l’affaiblissement du potentiel économique de la France émanent d’une volonté de réduire la politique industrielle aux seuls aspects de la compétitivité et la baisse du coût du travail ; »

Exposé des motifs

Il y a lieu de modifier ces paragraphes suite aux résultats de la dernière élection présidentielle.

Amendements Groupe Socialiste

Paragraphe 2 : ajouter en fin de paragraphe : « Le gouvernement actuel a pris dès son entrée en fonction la mesure de l'enjeu en nommant un ministre du redressement productif. »

Paragraphe 6 : remplacer « Le Conseil général réclame » par « Le Conseil général souhaite »

Exposé des motifs

Ajustement suite aux résultats de l'élection présidentielle.

Motion sur l'industrie (version consolidée)

Depuis des décennies notre pays et notre département connaissent une hécatombe de pertes d'emplois industriels. La puissance publique a abandonné des pans entiers de notre industrie sans véritables orientations politiques, sans impulsions d'innovation créatrices d'emplois qualifiés, comme ont pu l'être les grands programmes structurant dans l'aéronautique, l'énergie nucléaire ou le transport ferroviaire, laissant l'industrie subir de dogme de la concurrence libre et non faussée.

Les mobilisations pour sauver l'emploi industriel et l'industrie en France se multiplient. Plus personne ne peut remettre en cause la nécessité impérieuse de réindustrialiser le pays. Le gouvernement actuel a pris dès son entrée en fonction la mesure de l'enjeu en nommant un ministre du redressement productif.

Au nom de la compétitivité, l'offensive contre les salariés se poursuit et la remise en cause des droits sociaux est préconisée. Gains de productivité, externalisation, cœur de métier, coût du travail ont servi de prétexte et ont caché la vraie raison de la désindustrialisation : la course à la rentabilité financière.

Les salariés des entreprises SBFM, MBF, Fralib, Good Year, Pétroplus, Lyondell Basell, Prevent Glass, Fonderie du Poitou, MReal, Arcelor Mittal, Albany-Cofpa, PSA, Renault, Schneider Electric, Legrand, Eon Snet, Lejaby, Photowatt sont les victimes d'une politique qui fait l'impasse sur les véritables causes de l'hémorragie industrielle.

Le Conseil Général considère :

- que l'absence de stratégie et l'affaiblissement du potentiel économique de la France émanent d'une volonté de réduire la politique industrielle aux seuls aspects de la compétitivité et la baisse du coût du travail ;

- que le coût du travail dans notre Pays, tenant compte de la productivité, est moins élevé que dans certains pays européens puisqu'il se situe au 8^{ème} rang derrière la Suède, le Danemark, la Finlande, l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne ;
- que l'affaiblissement de l'industrie française s'explique par des facteurs structurels comme les coûts immenses des dividendes versés aux actionnaires supérieurs à l'investissement productif ;
- que les exonérations de cotisations sociales nuisent à la protection sociale mais aussi à l'industrie, elles dévalorisent les salaires et les métiers les rendant moins attractifs ;
- que les banques ne jouent pas leur rôle de financeurs de l'économie en consacrant leurs disponibilités à spéculer et à prêter à des taux élevés grevant les budgets des entreprises et des ménages ;
- que le savoir-faire des salariés, meilleur atout de notre pays, est détruit par les suppressions d'emploi.

Le Conseil Général souhaite :

- l'ouverture immédiate des Négociations Annuelles Obligatoires par anticipation au titre de 2012 avec priorité sur les salaires et la résorption des inégalités de traitement entre les femmes et les hommes ;
- le respect de critères portant sur l'emploi et les politiques salariales conditionnant toute aide publique ;
- la suppression des exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires : 186 millions d'heures supplémentaires au 2^{ème} trimestre sont l'équivalent de 400 000 emplois sur un an ;
- l'arrêt des suppressions d'emploi et le développement des politiques publiques et notamment donner les moyens indispensables à l'Education, la Santé, la Recherche, la politique énergétique ;
- la contrainte pour les entreprises d'examiner sérieusement toutes les alternatives aux licenciements en élargissant les pouvoirs d'intervention des salariés ;
- la création d'un pôle financier public et l'établissement d'un mécanisme de crédits à taux réduits pour favoriser l'investissement productif tel que l'emploi, la formation, la recherche, les équipements ;
- la taxation des mouvements spéculatifs de capitaux et l'éradication des paradis fiscaux ;

- une réforme en profondeur de la fiscalité faisant contribuer davantage les plus riches. La taxation exceptionnelle devrait rapporter 200 million d'€ quand la baisse de l'ISF a réduit les recettes de l'Etat de 2 Milliards.

Le projet de délibération relatif à la motion ainsi amendée, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Apparentés, Communiste – Front de Gauche votent pour. Les membres présents et représentés du Groupe Union Pour le Nord votent contre. Messieurs Jean-Luc PERAT, Dany WATTEBLED et Olivier HENNO, non inscrits, ayant quitté la séance au moment du vote).

COMMISSION CULTURE, SPORTS, TOURISME ET VIE ASSOCIATIVE

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN indique que les 4 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission. Il informe l'Assemblée Départementale qu'une erreur s'est glissée dans le rapport 7/4 et qu'il convient de lire commune de Lieu-Saint-Amand et non Saint-Amand.

Concernant le rapport 7/3, Monsieur Jean JAROSZ note que la départementalisation du Musée date de l'an 2000 et a permis de sauver un équipement culturel en déclin depuis 1985.

Monsieur JAROSZ fait observer que les fouilles de Bavay doivent beaucoup au Chanoine Henri Biévelet qui fut chargé de s'en occuper dès 1936. Il cite une anecdote qui le concerne personnellement à propos du Chanoine Biévelet.

Monsieur JAROSZ salue les importants efforts du Conseil Général du Nord pour valoriser le site et lui donner une dimension nationale et internationale. Il expose rapidement les travaux en cours et revient sur le projet scientifique et culturel soumis aujourd'hui à l'Assemblée Départementale.

Monsieur JAROSZ se félicite des importants moyens déployés pour redonner au site archéologique de Bavay, l'image, la solennité et la grandeur, qu'il mérite amplement de retrouver eu égard à son passé prestigieux. Il précise que le Groupe Communiste – Front de Gauche votera favorablement ce projet de délibération.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 7.3

DC/2012/155

OBJET :

PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU FORUM ANTIQUE DE BAVAY, MUSEE ARCHEOLOGIQUE DU DEPARTEMENT DU NORD

approuvait la départementalisation du musée archéologique de Bavay. En 2002, ancien musée contrôlé, le musée/site archéologique départemental à Bavay devenait « Musée de France ». Le 2 juillet 2007, la convention portant transfert de propriété du site archéologique de Bavay de l'Etat au Département du Nord était adoptée par le Conseil Général.

Le musée/site archéologique départemental à Bavay, entièrement départementalisé, doit désormais être doté d'un projet scientifique et culturel (P.S.C.) qui permettra d'organiser son développement pour les dix années à venir.

Ce projet scientifique et culturel qui a été soumis le 29 juillet 2011 au Ministère de la Culture et de la Communication a reçu le 30 mars 2012 la validation du service des Musées de France et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui ont à cette occasion rendu hommage au travail exemplaire mené par l'équipe du musée en vue d'en faire un élément majeur de l'offre patrimoniale du Département du Nord.

BAGACUM, UNE VILLE ANTIQUE ELEVEE AU RANG DE CAPITALE

Au I^{er} siècle après Jésus-Christ, Bavay, devient la capitale de la Cité des Nerviens au sein de la province de Gaule belge. Les Nerviens était un peuple gaulois établi sur un vaste territoire qui était limité à l'Est par la Dyle et à l'Ouest par l'Escaut et qui s'étendait de l'actuelle Anvers jusqu'à la limite sud de l'actuel département du Nord. A la croisée d'un réseau viaire développé (sept voies romaines desservaient Bavay dont la principale reliant Boulogne-sur-Mer à Cologne) et élevée au rang de capitale, cette ville dont l'ampleur reste mal connue, était dotée d'un ensemble monumental exceptionnel dans ses dimensions : le forum.

Construit sur le modèle des forums impériaux de Rome, le forum de Bavay est un forum aux dimensions imposantes (240 m de long sur 100 m de large soit 2,5 ha), l'un des plus grands de l'Empire romain mis au jour, bénéficiant d'un plan tripartite organisé autour d'une esplanade dallée. Ainsi, le forum n'est pas un édifice unique mais bien un ensemble de bâtiments remplissant chacun une fonction qu'elle soit administrative, judiciaire ou religieuse. Une basilique (lieu de réunion du conseil municipal et tribunal), des bureaux (ouvrant le long de galeries couvertes) et un temple (lieu de culte aux dieux et à l'Empereur) ont été ordonnancés autour de cette esplanade qui n'était pas accessible à tous et fermée la nuit. A l'extérieur, des terrasses donnant sur les rues principales de la ville permettaient d'accéder à un grand nombre de boutiques.

Le forum de Bavay a été détruit et reconstruit au moins deux fois. L'état le plus abouti est attesté au II^e siècle de notre ère. Comme Bavay, à la fin du III^e siècle, de nombreuses villes de Gaule connaissent un repli sur elles-mêmes. La ville est alors dotée d'une enceinte qui est implantée au droit du forum. Cette muraille imposante culminant à près de 7 m est le principal vestige qui soit resté en place jusqu'à aujourd'hui. Ce qui est dénommé forum antique de Bavay est un ensemble multiple témoin de près de quatre siècles d'histoire.

Par délibération du 3 juillet 2000, le Conseil Général

UN DIAGNOSTIC LUCIDE POUR CONSTRUIRE UN NOUVEAU PROJET

Face au gigantisme du patrimoine archéologique qui est aujourd'hui visible à Bavay sur près de 1/7 de la surface de la ville et au vu de la diversité des acteurs impliqués dans le devenir du musée et du site, une dynamique de construction concertée du projet scientifique et culturel a été impulsée. En effet, le forum de Bavay est à la fois :

- un équipement départemental,
- un musée de France,
- un site archéologique reconnu d'intérêt national,
- un monument historique,
- un élément urbain incontournable,
- le seul musée d'archéologie dédié dans le Nord,

et cristallise toutes les attentions du Département qui en est le propriétaire, de l'Etat qui est garant de sa sauvegarde et de la Ville qui l'héberge. Au cours des deux dernières années, un travail de diagnostic et de prospective a été mené, auquel ont participé les Elus du territoire, des techniciens, des associations, des universitaires, des commerçants, des enseignants ou encore des visiteurs.

La première étape a donc consisté en l'établissement d'un diagnostic mettant en lumière les atouts du musée/site archéologique départemental à Bavay et révélant ses faiblesses. Ainsi, il est apparu que malgré l'apport essentiel de la départementalisation du musée puis du forum, l'ensemble souffrait encore aujourd'hui d'importantes lacunes.

Un patrimoine archéologique reconnu et sauvegardé

L'intérêt des collectivités territoriales et de l'Etat pour le site archéologique de Bavay qui s'est exprimé fortement au moment de la décision de la création du musée en 1965 était né dès la fin du XIX^e siècle en corrélation avec les découvertes archéologiques faites à Bavay. Ainsi, la première inscription de vestiges bavaisiens à l'inventaire général des monuments historiques date de 1862 ; l'ensemble des vestiges sera classé en 2003.

En 1965, l'Etat, le Département du Nord et la Ville de Bavay se sont entendus pour créer un musée destiné à accueillir les produits des fouilles et à les faire partager au grand public. L'Etat a mis à disposition du Département du Nord, par un bail emphytéotique, le terrain nécessaire à la construction du musée. Le Département a assuré la maîtrise d'ouvrage du chantier avec un appui de l'Etat. La gestion du musée a été confiée à la Ville de Bavay à partir de 1976.

La départementalisation du musée puis du site, un apport essentiel

A la fin des années 90, le musée connaissait d'importantes difficultés de gestion (budget, personnel, entretien). La départementalisation du musée en 2000 a permis de sauver cet équipement culturel en déclin depuis 1985.

Depuis la départementalisation, le Conseil Général a doté le musée d'un budget conséquent lui permettant de développer des activités à destination des publics et d'effectuer les investissements nécessaires à la bonne

réalisation des missions d'un Musée de France. Le film interactif en 3D « Retour à Bagacum », créé en 2004, demeure jusqu'à ce jour un outil particulièrement innovant, pédagogique et apprécié à la fois du public scolaire et du public familial.

La programmation culturelle a pu être développée grâce à l'augmentation des crédits de fonctionnement. Quant aux dépenses d'investissement, elles ont connu une forte hausse en 2009 et 2010, en raison des travaux d'urgence réalisés sur le site. Ces dépenses ont permis de pallier le défaut d'entretien du forum depuis le début des années 2000 et d'assurer le maintien du site en attente d'une couverture partielle.

En outre, la départementalisation du musée a permis de développer les compétences de l'équipe en recrutant du personnel qualifié et en nombre suffisant. Ainsi, depuis 2000, près de 20 agents ont rejoint l'équipe du musée organisée aujourd'hui autour de trois services : recherche-conservation, publics et administration.

Par ailleurs, depuis son intégration au Département, le musée a pu atteindre un bon niveau d'équipement avec :

- des réserves aménagées,
- un atelier technique polyvalent et indépendant des réserves,
- un atelier de restauration,
- la mise à niveau du matériel informatique,
- la création d'une salle de projection en trois dimensions.

Enfin, le Département s'est attaché à constituer une emprise foncière pour le musée qui permet d'envisager des projets d'extension.

Des vestiges archéologiques exceptionnels à entretenir

Le site a été restauré de manière ponctuelle au fur et à mesure des campagnes de fouilles. Les plus lourdes interventions de restauration ont été menées sous l'égide des Architectes en Chef des Monuments Historiques dans les années 1980 et 1990. De 2001 à 2008 aucune intervention n'a été menée faute de programme défini. Détérioration et destruction de blocs de calcaire, délitement des murs et pilastres, pousses d'arbres dans la maçonnerie... sont quelques effets dus au climat et à un entretien du site lacunaire.

Dans le cadre de la loi de transfert de propriété des Monuments Historiques du 13 août 2004, le Département du Nord a présenté un dossier de candidature pour le forum de Bavay. Devenu propriétaire, il s'est alors engagé sur un programme de travaux visant à la sauvegarde du site, à sa restauration puis à sa mise en valeur. La première phase de travaux d'urgence a débuté en septembre 2009 et s'est achevée en septembre 2011. Outre la sécurisation, les travaux ont amélioré la visibilité du forum pour les visiteurs. Toutefois, si le site n'est pas protégé, ces opérations devront être renouvelées régulièrement. Parallèlement, l'équipe du musée/site a été renforcée par deux agents qualifiés pour assurer l'entretien quotidien des maçonneries.

Une collection archéologique riche

Les collections sont essentiellement constituées d'objets archéologiques d'époque gallo-romaine (inscriptions honorifiques, éléments d'architecture et de décor, statues, sculptures, céramiques, lampes à huile, instruments de toilette...). Actuellement, les collections du musée sont complétées par du mobilier archéologique recueilli lors de fouilles ponctuelles qui ont lieu sur le site et par les découvertes du Service Départemental d'Archéologie (S.D.A.) menées à Bavay ou aux alentours.

L'inventaire n'a jamais été finalisé et aucun récolement n'a encore été réalisé. Les collections du musée restent donc aujourd'hui méconnues. Le nombre total d'objets est estimé à 60 000, répartis entre le mobilier céramique (représentant la moitié de la collection), la faune (1/5^{ème}) et le mobilier monétaire (1/5^{ème}). À la mesure du forum, le musée dispose donc d'une collection exceptionnelle dont l'étude et la mise en valeur ont été développées depuis la départementalisation du musée.

Un parcours de visite qui a besoin d'une nouvelle cohérence

De 1976 à 2000, la muséographie n'a pas été modifiée. La présentation des collections était typologique et exhaustive et présentait toutes les époques. Aucune modification n'ayant été apportée, l'image de la muséographie s'est progressivement dégradée. Depuis 2000, les vitrines ont été épurées et la disposition des salles principales a été revue quasiment tous les six mois au fil des programmations. De manière globale, il n'existe cependant pas un propos cohérent permettant une compréhension aisée du site et du musée pour les visiteurs.

Le musée doit entrer en dialogue avec le site et en donner toutes les clés de compréhension. Malgré un travail de fond sur la médiation et la muséographie, le site et le musée n'affichaient pas une promesse explicite, claire et spontanément attractive pour les visiteurs. La nouvelle présentation des collections de septembre 2011 a permis de trouver une solution partielle à cette problématique.

Un musée inadapté aux usages actuels et générant des problèmes de conservation

Dans le hall, la cohabitation des équipements nécessaires à l'accueil du public (banque d'accueil, toilettes, espace détente, vestiaire, coin repos) avec les objets archéologiques est très difficile au quotidien dans un seul et même espace. Le musée n'est à ce jour pas du tout adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap moteur. En salle d'exposition, malgré le souci d'atténuer l'impact des visiteurs sur les pièces archéologiques, les objets ne sont pas conservés dans des conditions adéquates.

Aujourd'hui optimisé dans tous ses espaces, le musée a atteint ses limites physiques. La mise en place de nouveaux projets nécessitera des agrandissements.

Une fréquentation en hausse à confirmer

Dès 1976, le musée attirait un public majoritairement scolaire, qui s'en est progressivement détourné à partir du milieu des années 1980 et jusqu'au milieu des années 2000, du fait du vieillissement des présentations et de l'absence d'une offre adaptée. Il est à remarquer que le musée de Bavay a enregistré une plus forte fréquentation à la suite de chantiers de fouilles importants.

Depuis 2005, la fréquentation annuelle est en augmentation constante (plus de 10 % d'augmentation annuelle), grâce à l'enrichissement de la programmation culturelle des dernières années, centrée sur des thématiques à la fois actuelles et en lien direct avec l'époque gallo-romaine. En 2009, la fréquentation du musée/site archéologique départemental à Bavay a franchi le seuil des 30 000 visiteurs, qui n'avait plus été atteint depuis 1986. L'objectif est d'atteindre 50 000 visiteurs à l'issue des différents chantiers prévus dans le cadre du Projet Scientifique et Culturel.

Ce travail de diagnostic a permis de conclure que si le potentiel scientifique, culturel et touristique est unanimement reconnu, le site est, aujourd'hui, de présentation médiocre et le musée souffre d'exiguïté, de vieillissement et ne remplit que partiellement ses missions. Un large programme de développement a donc été défini faisant la synthèse des travaux menés depuis 2009, autour du devenir du musée/site archéologique départemental à Bavay à travers la définition d'un nouveau concept, la réalisation de quatre projets structurants et la mise en place d'une nouvelle politique des publics.

CONSTRUIRE UN MUSÉE ARCHEOLOGIQUE POUR LE DEPARTEMENT DU NORD

Le concept

Le travail de réflexion construit avec tous les partenaires du musée, en lien avec l'antique fonction de rencontre du forum, a permis de définir un concept qui permettrait d'atteindre la nouvelle ambition du musée : devenir un carrefour de l'archéologie dans le Département du Nord.

Le nouveau concept propose :

- d'une part d'orienter le discours du musée/site sur les questions de citoyenneté et de vie en société dans l'Antiquité en proposant des passerelles avec le monde d'aujourd'hui ;
- d'autre part, d'organiser les différentes entités constitutives du projet comme autant de bâtiments différents au sein du forum qui fonctionnent en harmonie.

La mise en œuvre complète du P.S.C. doit permettre au musée de devenir un équipement culturel de renommée européenne, moteur de la vie locale, associant un site archéologique préservé et valorisé, un lieu de vie partagé

entre habitants, visiteurs, chercheurs, etc..., un musée de site renouvelé, un centre de conservation et d'étude (C.C.E.) ainsi qu'un espace de médiation et d'animation.

Les quatre projets structurants

Il est nécessaire de doter le musée des éléments structurants qui lui permettront d'atteindre cet objectif de développement. Ainsi, quatre projets ont été définis :

Projet 1 : Présenter un site archéologique entretenu, protégé et valorisé

Projet 2 : Construire un lien fort avec le territoire pour que le site archéologique soit perçu comme un atout par les habitants qui en deviendront les ambassadeurs

Projet 3 : Proposer un musée agrandi permettant de valoriser la collection à la mesure de son importance

Projet 4 : Installer la recherche pour proposer des contenus qualitatifs convenant à la fois au grand public et aux spécialistes

- **Projet 1 : Présenter un site archéologique entretenu, protégé et valorisé**

Le site archéologique est le témoin du passé antique de Bavay : il est indispensable de s'assurer de sa pérennité afin de pouvoir transmettre ce patrimoine d'exception aux générations futures. Sa mise en sécurité, sa sauvegarde et sa mise en valeur seront fondamentales pour le projet. Celles-ci devront s'appuyer sur un travail scientifique approfondi qui sera mené sur le monument lui-même, sur les collections du musée mais aussi au sein du C.C.E.

Au-delà des contraintes qu'il génère, l'impérieux besoin de protection du site peut devenir un atout. Une fois le site sécurisé, il s'agira d'une part d'assurer la pérennité du monument sans recourir à la solution extrême du remblaiement et, d'autre part de continuer à faire découvrir au plus grand nombre ce patrimoine exceptionnel mis au jour par les archéologues. La solution envisagée permettra à la fois de protéger et de mettre en valeur le monument. Le cryptoportique, élément emblématique du site, sera au cœur de ce projet de protection du forum.

En outre, l'organisation des espaces et l'accès au site devront être complètement modifiés. Ainsi, un nouvel espace d'accueil devra être créé au Nord du site afin d'en permettre la découverte panoramique dès l'arrivée.

Il s'agira de révéler tous les espaces du forum par la couverture du cryptoportique et la réorganisation des accès associées à une mise en lumière et à une signalétique adaptée. L'objectif est de mettre le site en scène dans la ville.

- **Projet 2 : Construire un lien fort avec le territoire pour que le site archéologique soit perçu comme un atout par les habitants qui en deviendront les ambassadeurs**

Grâce à la mise en œuvre des premières actions, le forum doit reprendre toute sa place dans la ville à condition de savoir y associer la ville de Bavay et ses habitants. L'objectif est de rendre les habitants ambassadeurs de leur patrimoine, qui sera leur principal atout.

Pour ouvrir le site aux habitants, trois actions de fond seront initiées : la communication régulière auprès des Bavaisiens, l'association privilégiée des habitants à certains évènements et des élus municipaux aux projets du musée.

Outre l'établissement d'un rapport de confiance, il s'agit aussi d'élaborer des actions permettant aux habitants d'intervenir dans la vie du musée par exemple, à travers l'organisation d'actions locales, comme des sondages sur le choix d'évènements, ou d'ateliers spécifiques pour les enfants.

Enfin, pour inscrire le forum dans la communauté bavaysienne et contribuer à son rayonnement auprès de tous les visiteurs, un travail sera engagé avec les commerçants du territoire en s'appuyant sur l'intercommunalité pour créer une dynamique « romaine ». La « romanité » de Bavay sera demain plus présente dans les rues, dans les commerces et dans les environs, par exemple grâce à la mise en place de circuits touristiques. Cet aspect sera abordé sous un angle valorisant. De ce fait, le passé romain de la ville et son patrimoine deviendront des emblèmes.

Au regard d'une meilleure connaissance de l'identité romaine, il sera nécessaire de promouvoir une meilleure perception locale de l'archéologie. Bavay est un champ exploratoire d'importance pour les archéologues. L'activité archéologique est dense mais souvent mal comprise par les habitants.

Un travail d'information des habitants sera mené. Le musée est un outil de premier ordre pour entrer au contact de la population et partager l'archéologie qui est en train de se construire à Bavay. L'implantation d'un centre de conservation et d'étude à Bavay doit donner à voir l'archéologie en construction (cf. projet 4). Outre ce travail de présentation, le musée devra aller vers les habitants.

Le point d'orgue de la reconstruction du lien avec la ville et les habitants sera atteint avec la proposition d'ouvrir pour partie le site archéologique, en accès libre, avec le fonctionnement d'un parc public.

- **Projet 3 : Proposer un musée agrandi permettant de valoriser la collection à la mesure de son importance**

Au regard de cette remise à niveau du site archéologique, le musée devra être à la hauteur de ce patrimoine d'exception. Le musée s'appuiera demain sur une meilleure connaissance et une meilleure valorisation de ses collections, ainsi que sur une programmation ambitieuse d'expositions temporaires.

Afin d'entamer un travail cohérent sur le développement du musée, il est, en premier lieu, nécessaire de connaître sa collection ce qui implique de mener à terme l'inventaire des collections et le plan de récolement décennal. En parallèle, des campagnes de numérisation des fonds d'archive et de photographie seront menées. Cette meilleure appréhension des collections permettra de développer un discours construit et étayé.

En complément à l'inventaire, le musée devra

développer une politique de recherche visant à étudier de manière approfondie la collection. Le musée lancera chaque année des appels à projets destinés aux étudiants en master des universités régionales et européennes. Ces travaux de recherche seront menés en cohérence avec les programmes lancés dans le cadre du C.C.E.

Le propos scientifique issu de ces travaux de fond permettra de présenter de manière plus cohérente la collection. En septembre 2011, la muséographie a connu un premier renouvellement. Toutefois, faute de place, cette opération ponctuelle ne permettra pas encore de mettre en valeur la collection telle qu'elle devrait l'être. La mise en place d'un parcours de visite construit sur la citoyenneté et le fonctionnement de la société romaine implique de pouvoir développer des thématiques plus profondément et de mieux les illustrer. De ce fait, à moyen terme, tout l'espace du musée actuel (700 m²) devra être dédié à la présentation des collections permanentes.

Par conséquent, afin de donner les moyens de magnifier la collection du musée en la présentant dans un espace dédié et d'accueillir les visiteurs en répondant à leurs attentes, le musée devra être agrandi. Un module architectural cubique pourrait être juxtaposé au bâtiment actuel pour accueillir l'espace de médiation et l'espace d'exposition temporaire. S'agissant de l'accueil, un nouvel accès par le nord du site serait aménagé. La réflexion sur ce nouvel ensemble sera menée conjointement avec le projet de couverture du cryptoportique et de création d'un nouveau bâtiment d'accueil au nord dans le cadre d'une étude de pré-programmation globale.

En parallèle à la présentation des collections permanentes et afin de faire découvrir aux visiteurs toutes les facettes des objets conservés au musée, d'ouvrir le propos à de nouvelles thématiques et de renouveler les présentations, le musée devra proposer une importante programmation d'expositions temporaires. Pour offrir un travail de qualité, le musée produira une seule exposition par an et présentera, en complément, chaque année une exposition empruntée à un autre musée.

- **Projet 4 : Favoriser la recherche pour proposer des contenus qualitatifs convenant à la fois au grand public et aux spécialistes**

Afin de pouvoir proposer des contenus qualitatifs à chacun mais aussi pour approfondir la connaissance sur *Bagacum*, il s'agira d'encourager la recherche au cœur du projet à l'occasion de la création d'un centre de conservation et d'étude (C.C.E). Aujourd'hui, le musée/site de Bavay est un colosse aux pieds d'argile car la connaissance du forum et des collections, qui sont le socle de son existence, sont encore lacunaires.

En outre, l'Etat qui travaille à améliorer la gestion du mobilier archéologique a jugé que dans le Nord/Pas-de-Calais, les Départements constituaient l'échelon le plus judicieux (compétences réunies, cohérence des aires géographiques et des volumes d'objets). L'Etat souhaite ainsi soutenir la construction des C.C.E. Ces nouveaux dispositifs doivent permettre d'organiser, la gestion des dépôts de fouilles qui jusque maintenant était chaotique, en organisant dans un même lieu la gestion du

mobilier issu des fouilles préventives à travers :

- o la conservation pérenne des collections découvertes dans le département ;
- o la conservation des archives et de la documentation scientifique associée ;
- o l'organisation de l'accès des chercheurs ;
- o la construction de la chaîne opératoire de traitement du mobilier (attribution – restauration) ;
- o la valorisation auprès des publics.

La création du C.C.E. doit permettre d'avoir une vision d'ensemble de tout le patrimoine archéologique sur le territoire. Il doit être le prolongement naturel de l'activité scientifique du musée et du Service Départemental d'Archéologie. Le C.C.E., en organisant à Bavay la dévolution du mobilier archéologique, doit permettre au musée d'être dans une position privilégiée pour en être le dépositaire. Pour mettre en place ce dispositif de recherche, le musée doit se doter d'un espace dédié permettant l'étude de ses collections ainsi que l'accueil des chercheurs.

La construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir le C.C.E. constituerait une opportunité qui contribuerait à la mise en valeur du forum dans la ville. En effet, ce bâtiment pourrait être implanté au nord du site archéologique et offrir d'une part, des espaces pour le nouvel accueil du forum et d'autre part, un lieu adapté à la conservation et à l'étude des objets archéologiques. Situé au cœur de Bavay, ce bâtiment conforterait le lien physique entre la ville et le site archéologique et permettrait de donner une image vivante de l'archéologie au cœur de la ville.

Une nouvelle politique des publics

Afin de porter ces nouveaux projets auprès des habitants, des visiteurs et des touristes, une nouvelle politique des publics sera développée à travers deux ambitions :

- **Faire vivre le site tout au long de l'année pour faire venir et revenir les visiteurs :**

En lien avec le nouveau concept, une programmation d'expositions résolument tournées vers l'archéologie sera construite. Ce choix permettra à la fois de répondre aux attentes du public et de renforcer le rayonnement scientifique du musée. De plus, la programmation suivra toujours le même rythme d'une année sur l'autre afin de créer de réels rendez-vous avec le public. L'institution de ces rendez-vous sera aussi au cœur de la politique événementielle. En effet, un des atouts du musée/site est que, depuis longtemps, des événements à succès sont organisés. Cette programmation sera développée, notamment pour proposer un événement en alternance avec les Fêtes gallo-romaines municipales (5 000 visiteurs tous les deux ans), en créant un festival grand public et populaire qui pourrait s'intituler « Archéo'culte » pour montrer comme l'archéologie est présente dans toutes les activités culturelles contemporaines (Cinéma, dessin animé, BD, publicité). Enfin, l'offre de médiation va être renforcée en s'appuyant de mieux en mieux sur les éléments scientifiques développés à la fois dans le cadre de l'inventaire, de la recherche sur les collections du musée et au sein du C.C.E.

– **Valoriser tous ces atouts dans une nouvelle stratégie de communication :**

Le renouvellement et le développement du musée/site vont complètement en bouleverser l'image. Un nouveau nom et une nouvelle politique de communication et d'accueil du public ont été définis. Ainsi, il a été choisi, en lien avec le nouveau projet de dénommer « le musée/site archéologique départemental à Bavay » : « Forum antique de Bavay, musée archéologique du Département du Nord ». Ce nom composite est plus court que l'ancien et permet à la fois de mettre le site archéologique en avant dans sa multiplicité (antique : à la fois le forum et la muraille) et sa spécificité comme musée archéologique du Département du Nord.

Pour pouvoir envisager la mise en œuvre de ce plan d'action stratégique ambitieux à dix ans, à la mesure du potentiel du forum antique, une première étude de programmation a déjà pu être réalisée. A l'issue de ce travail, il apparaît que le programme pourrait être achevé d'ici cinq à dix ans grâce à un financement global de 17 millions d'euros, d'après les premières estimations, dont une partie permettrait au Département du Nord d'accompagner la Ville de Bavay pour mener à bien les aménagements aux abords du site archéologique. Les différentes phases de ce projet seront présentées, pour approbation, aux instances délibérantes.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture, Sports, Tourisme, Vie associative est invitée à émettre un avis sur :

- le projet scientifique et culturel du Forum antique de Bavay, musée archéologique du Département du Nord.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 7.1

DPAE/2012/453

OBJET :

**INSTITUTION D'UNE TAXE ADDITIONNELLE
DEPARTEMENTALE A LA TAXE DE SEJOUR
DELEGATION DE LA 7^{EME} VICE-PRESIDENCE « SPORT,
TOURISME ET VIE ASSOCIATIVE » ET DE
LA 8^{EME} VICE-PRESIDENCE « QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DEPARTEMENTAL ET FINANCES »**

Créée par la Loi du 13 avril 1910 et codifiée à l'article L. 2333-27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la taxe de séjour est destinée à « favoriser la fréquentation touristique de la commune ».

A l'initiative des communes ou établissements publics de coopération intercommunale concernés (stations classées, communes touristiques, littorales, de montagne et celles réalisant des actions de promotion en faveur du tourisme et/ou de protection et de gestion de leurs espaces naturels), elle peut prendre la forme d'une taxe au réel (calculée en fonction du nombre de nuitées effectives) ou revêtir un caractère forfaitaire (assise sur la capacité d'accueil de l'hébergement à l'égard des touristes séjournant sur le territoire départemental, indépendamment du nombre de personnes effectivement hébergées).

Le Code général des collectivités territoriales permet au Conseil Général d'instituer une taxe additionnelle de 10 %, dont le produit « est reversé par la commune au département à la fin de la période de perception » et « est affecté aux dépenses destinées à promouvoir le développement touristique du département. »

L'intérêt de la démarche est de générer un produit supplémentaire qui permettrait au Département de financer toute action de promotion du développement touristique menée par lui-même ou ses partenaires touristiques comme, par exemple, l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Nord (ex-Comité Départemental du Tourisme) et l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative.

Le montant de la taxe (part départementale non comprise) doit respecter une fourchette définie dans la partie réglementaire du CGCT, allant de 0,20 € minimum par nuitée (exemple des hôtels non classés et des campings) à 1,50 € maximum par nuitée (exemple des hôtels, résidences et meublés classés 4 étoiles). Pour une personne séjournant dans un établissement assujéti à la taxe de séjour, les charges supplémentaires induites par la mise en œuvre de la taxe additionnelle départementale varieraient donc de 0,02 € à 0,15 € par nuitée.

Il est à noter que ne sont pas assujettis à la taxe de séjour les enfants de moins de treize ans, les bénéficiaires d'aides sociales (en vertu du code de l'action sociale et des familles), les personnes âgées bénéficiant d'une aide à domicile (en vertu du code de l'action sociale et des familles), les personnes fréquentant un centre d'hébergement et de réinsertion sociale et les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans une station pour l'exercice de leurs fonctions. Des réductions sont en outre prévues pour les familles nombreuses.

Dans le Nord, une quarantaine de communes et 6 établissements publics de coopération intercommunale l'ont instaurée. Selon une estimation effectuée en 2009 par le Comité Départemental du Tourisme du Nord, le montant annuel des droits perçus au titre de cette taxe s'élève à environ 1,5 million d'euros, dont 0,83 pour Lille, 0,11 pour Bray-Dunes et 0,10 pour Villeneuve d'Ascq. Le produit de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour pourrait donc atteindre environ 150 000 € par an.

La mise en œuvre de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour suppose l'adoption d'actions de communication auprès des communes et EPCI concernés, amenés à percevoir la taxe additionnelle départementale dans les mêmes conditions que la taxe de

séjour, leur trésorier procédant au reversement de la taxe additionnelle au Département.

En outre, les formalités inhérentes à l'information des professionnels du tourisme, parmi lesquels les hébergeurs, doivent aussi être prises en compte.

Une entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} janvier 2013 est donc proposée.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Culture, Sports, Tourisme et Vie Associative et de la Commission Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes :

- d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2013, une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour ou à la taxe de séjour forfaitaire perçue dans le département du Nord par les communes visées à l'article L. 2333-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que par les établissements publics de coopération intercommunale visés aux deux premiers alinéas de l'article L. 5211-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- d'autoriser son Président à prendre toutes mesures utiles à l'entrée en vigueur de cette taxe.

N° 7.2

DSJ/2012/443

OBJET :

**DELEGATION DE L'EXPLOITATION DU VELODROME
COUVERT REGIONAL A ROUBAIX A LA SOCIETE PUBLIQUE
LOCALE DE GESTION DU VELODROME COUVERT
REGIONAL A ROUBAIX**

La Région Nord-Pas-de-Calais a décidé la construction d'un équipement structurant dédié à la pratique du cyclisme sur piste situé à Roubaix.

Pour l'exploitation d'un tel équipement, il a été décidé de créer une société publique locale, société anonyme créée et entièrement détenue par au moins deux collectivités locales, en vertu des dispositions de la loi du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales.

La Région a donc souhaité associer le Département du Nord ainsi que la Ville de Roubaix, pour la création d'une SPL ayant pour objet :

- d'assurer la gestion des équipements du vélodrome couvert ainsi que de l'ensemble des équipements annexes ;
- de commercialiser les activités compatibles avec le projet d'établissement.

Pour le Département, la délibération du Conseil général du 28 novembre 2011 a acté la participation de la collectivité à la SPL. Cette dernière dispose d'un capital

de 500k € réparti comme suit :

- Région nord-Pas de Calais : 55 %, soit 275 000 euros,
- Département du Nord : 25 %, soit 125 000 euros,
- Ville de Roubaix : 20 %, soit 100 000 euros.

En vertu des dispositions de la loi du 28 mai 2010 précitée, les sociétés publiques ne peuvent intervenir que pour leurs actionnaires publics, dans leurs domaines de compétences et sur leurs seuls territoires. Considérées comme des opérateurs internes, elles n'ont pas de ce fait à être mises en concurrence par leurs actionnaires publics.

Dans ce cadre, les trois collectivités actionnaires de la SPL souhaitent lui confier, par une délégation de service public (DSP), l'organisation et le développement des pratiques sportives au sein du vélodrome de Roubaix, la commercialisation du site, et l'organisation d'activités compatibles avec le projet d'établissement.

Cette DSP n'aura donc pas pour objet la gestion même du bâtiment. Elle vise à développer l'activité sportive (la compétence « sport » étant partagée par les trois collectivités) au sein de cette enceinte.

Dans celle-ci, il est précisé que le délégataire devra notamment assurer, dans le cadre de ses obligations de service public donnant lieu à compensation :

- des actions envers les collégiens en vue de la découverte des sports concernés, dans le cadre de créneaux répartis entre les collectivités et dont 25 % au minimum sera réservé prioritairement aux collégiens du Département ;
- des actions en vue de favoriser le développement du sport cycliste, par l'accueil de structures soutenues par le Département, comme les fédérations, comités régionaux et départementaux et les clubs cyclistes,
- des actions en vue de favoriser le développement du badminton, par l'accueil de structures soutenues par le Département, comme les fédérations, comités régionaux et départementaux et clubs de badminton,
- l'accueil et l'organisation des compétitions nationales et internationales et des événements sportifs en lien avec les activités sportives compatibles avec le projet d'établissement, qui assureront la visibilité des sports concernés et le rayonnement de la collectivité départementale
- l'accueil et l'organisation de stages sportifs,
- l'accueil et la pratique du BMX.

Par ailleurs, elle assurera, dans le cadre de ses obligations de service public de nature commerciale :

- l'organisation des réunions, des séminaires d'entreprises et tout autre événement compatible avec le projet d'établissement,
- la vente directe ou indirecte de produits dérivés.

Le contrat prendra effet à compter de la mise à disposition du bâtiment par la Région Nord-Pas-de-Calais à la SPL, jusqu'au 31 décembre 2016. Il ne pourra être prolongé qu'après accord des assemblées délibérantes des collectivités.

Cette convention contient notamment une disposition relative aux modalités de calcul de la compensation des obligations de service public imposées par les collectivités à leur délégataire.

s'appuie la formule de compensation, prévoit une compensation du Département à hauteur de 995 000 euros jusque fin 2016.

Le business plan joint au présent rapport, sur lequel

Elle se décompose comme suit :

	2012 (sur 6 mois)	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Compensation CG59	112 500 €	220 000 €	230 000 €	216 750 €	215 750 €	995 000 €

Par ailleurs, les dispositions du code général des collectivités territoriales, telles que modifiées par la loi précitée, exemptent des règles de droit commun les DSP confiées aux SPL, dès lors que la personne publique délégante exerce un contrôle comparable à celui qu'elle exerce sur ses propres services et que la SPL réalise l'essentiel de ses activités pour elle ou, le cas échéant, les autres personnes publiques qui la contrôlent, à condition que l'activité déléguée figure expressément dans ses statuts.

C'est la raison pour laquelle les statuts de la SPL ont prévu la création d'une commission de contrôle analogue, préalablement à la mise en œuvre de la procédure de DSP, pour exercer ce contrôle.

Les modalités pratiques d'exercice de ce contrôle analogue sont reprises dans le règlement de la commission de contrôle analogue, également joint au présent rapport.

Dès lors que la Région-Nord-Pas-de-Calais, le Département du Nord et la Ville de Roubaix sont actionnaires de la SPL de gestion du vélodrome couvert régional dans les conditions précitées, elles peuvent conclure la présente convention de délégation de service public sans mise en concurrence préalable.

Il est proposé au Conseil général, après avis de la commission consultative des services publics locaux, du comité technique paritaire, des Commissions « Qualité du service public » et « Culture, Sports, Tourisme et Vie Associative » :

- d'approuver le règlement de la commission de contrôle analogue de la « SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix » (annexe A) ;
- de confier à la « SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix », par délégation de service public, l'organisation et le développement des pratiques sportives au sein du « Vélodrome Couvert Régional à Roubaix », la commercialisation du site et l'organisation des activités compatibles avec le projet d'établissement ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'exploitation du vélodrome couvert régional à Roubaix ci-joint (annexe B) ainsi que tous les actes se rapportant à cette délégation de service public.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis des Commissions « Culture, Sports, Tourisme et Vie associative » et « Qualité du Service Public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes », sont adoptés à l'unanimité.

N° 7.4

DC/2012/308

OBJET :

LECTURE PUBLIQUE

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

ADAPTATION DU DISPOSITIF POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS INSCRITES DANS UN PROJET INTERCOMMUNAL

Par délibération en date du 29 mars 2010, le Conseil général a modifié, en s'appuyant sur les règles prévues pour le Fonds Départemental d'Aménagement du Nord, le dispositif qui s'applique depuis 2005 au subventionnement des opérations d'investissement en matière de lecture publique engagées par les communes et les structures intercommunales.

Ce dispositif prévoyait pour les projets à dimension intercommunale des taux d'intervention dans une fourchette de 25 à 35 %. Cependant, la situation particulière des communes de moins de 3 500 habitants pour lesquelles l'Etat n'intervient pas en complément des aides du Département et qui bénéficiaient depuis 2005 de subventions à hauteur de 60 %, n'est plus prise en compte depuis cette délibération.

C'est pourquoi, afin de ne pas hypothéquer le

développement des projets intercommunaux dans les communes de moins de 3 500 habitants, il est apparu nécessaire d'adapter le dispositif actuellement en vigueur. Il est donc proposé, pour les communes ne bénéficiant pas de l'aide de l'Etat, de relever de 25 points la fourchette des taux d'intervention du Département pour accompagner les projets de taille nécessairement modeste de construction, d'aménagement mobilier ou informatique.

La modification proposée pour les communes de moins de 3 500 habitants porte ainsi les taux d'intervention du Département de 50 à 60 % au lieu de 25 à 35 % (reprise dans le tableau joint au présent rapport - partie grisée).

Les trois projets (concernant les communes de Saint-Amand, Neuf Mesnil et Bruille Saint-Amand) qui ont été financés pendant la période du 29 mars 2010 à aujourd'hui et qui se sont donc trouvés pénalisés, pourraient ainsi bénéficier des nouvelles dispositions proposées pour permettre l'achèvement des travaux engagés.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, le Commission Culture, Sports, Tourisme et Vie associative est invitée à émettre un avis sur :

- l'adoption de nouveaux taux de subvention (repris dans le tableau joint au présent rapport) pour l'accompagnement des projets d'équipement de lecture publique (bibliothèques et points lecture) inscrits dans une dimension intercommunale et destinés à des communes de moins de 3 500 habitants ne bénéficiant pas de l'aide de l'Etat,
- l'application de ces nouveaux taux aux trois communes de Saint-Amand, Neuf Mesnil et Bruille Saint-Amand
- l'autorisation à donner à Monsieur le Président pour

signer les actes et conventions nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

COMMISSION ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU

Monsieur Alain BRUNEEL indique que les 2 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 8.1

DDL/2012/433

OBJET :

MODIFICATION DU MONTANT DES TRANCHES PROGRAMMEES

PARTICIPATION A L'AMENAGEMENT DES PARCS NATURELS REGIONAUX

Certaines tranches de travaux programmées en 2006 ou 2008 ont été :

- réalisées pour un montant inférieur aux prévisions
- ou
- abandonnées.

Les autorisations de programme concernées sont reprises dans le tableau ci-après.

Autorisation de programme	N°
Participation à l'Aménagement des Parcs Naturels Régionaux	
2006	06P197APD
2008	08P197APD

Il convient de prendre acte de cette situation et d'arrêter le nouveau montant de chacune des tranches concernées.

Les annexes 1 et 2 au rapport présentent les tranches concernées et précisent leur montant définitif.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Environnement, Politique de l'Eau :

- de prendre acte du nouveau montant de chacune des tranches récapitulées dans les annexes 1 et 2 ci-jointes.

N° 8.2

DENV/2012/749

OBJET :

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU NORD

SCHEMA DIRECTEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES : AXE 6 FICHE 6.3

Le Département du Nord est propriétaire d'un patrimoine foncier acquis au titre de la politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles, en application

des dispositions du Code de l'urbanisme (article L 142-1 et suivants). Il y met en œuvre une politique d'aménagement, de protection et de gestion de ces espaces pour les ouvrir au public.

Ce patrimoine naturel est acquis et géré avec le produit de la part départementale de la Taxe d'Aménagement. Ces espaces doivent donc demeurer accessibles au public de façon habituelle et rationnelle, sauf sur les secteurs considérés comme trop fragiles. Le Département, dans le cadre de sa politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles, a pour objectifs prioritaires la protection et la conservation du patrimoine naturel ainsi que la préservation de la biodiversité.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Nord est une association agréée au titre de la protection de la nature, ayant des missions d'intérêt général reconnues par la Loi (article L. 421-5 du Code de l'environnement). Elle a notamment pour mission de maintenir et d'améliorer le capital cynégétique et de contribuer par l'exercice de la chasse à la préservation des équilibres naturels.

Le Département et la Fédération Départementale des Chasseurs conviennent de définir conventionnellement les modalités d'exercice d'une gestion cynégétique raisonnée sur une partie des sites acquis au titre de la politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles.

Cette convention visant à formaliser le partenariat entre le Département et la Fédération permettra également de

confirmer la gestion cynégétique comme l'un des outils de gestion équilibrée des écosystèmes et de leur dynamique.

Elle sera conclue pour une première période de trois ans à compter de la signature. Un bilan sera établi à l'issue de cette période et son renouvellement pourra être envisagé à cette occasion.

Des conventions particulières tripartites entre le Département, un partenaire local et la Fédération détermineront site par site, les droits et obligations de chacune des parties dans le respect du plan de gestion du site concerné conformément aux dispositions du Schéma Directeur des Espaces Naturels Sensibles.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Environnement, Politique de l'Eau » :

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil général à signer la convention à intervenir avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, selon le projet annexé au présent rapport.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 13 heures.

Nicolas SIEGLER

Patrick KANNER

Secrétaire de Séance

Président du Conseil Général